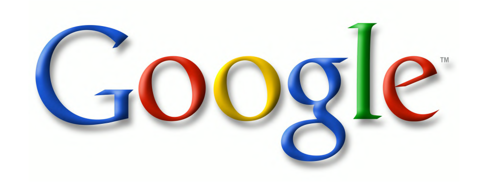
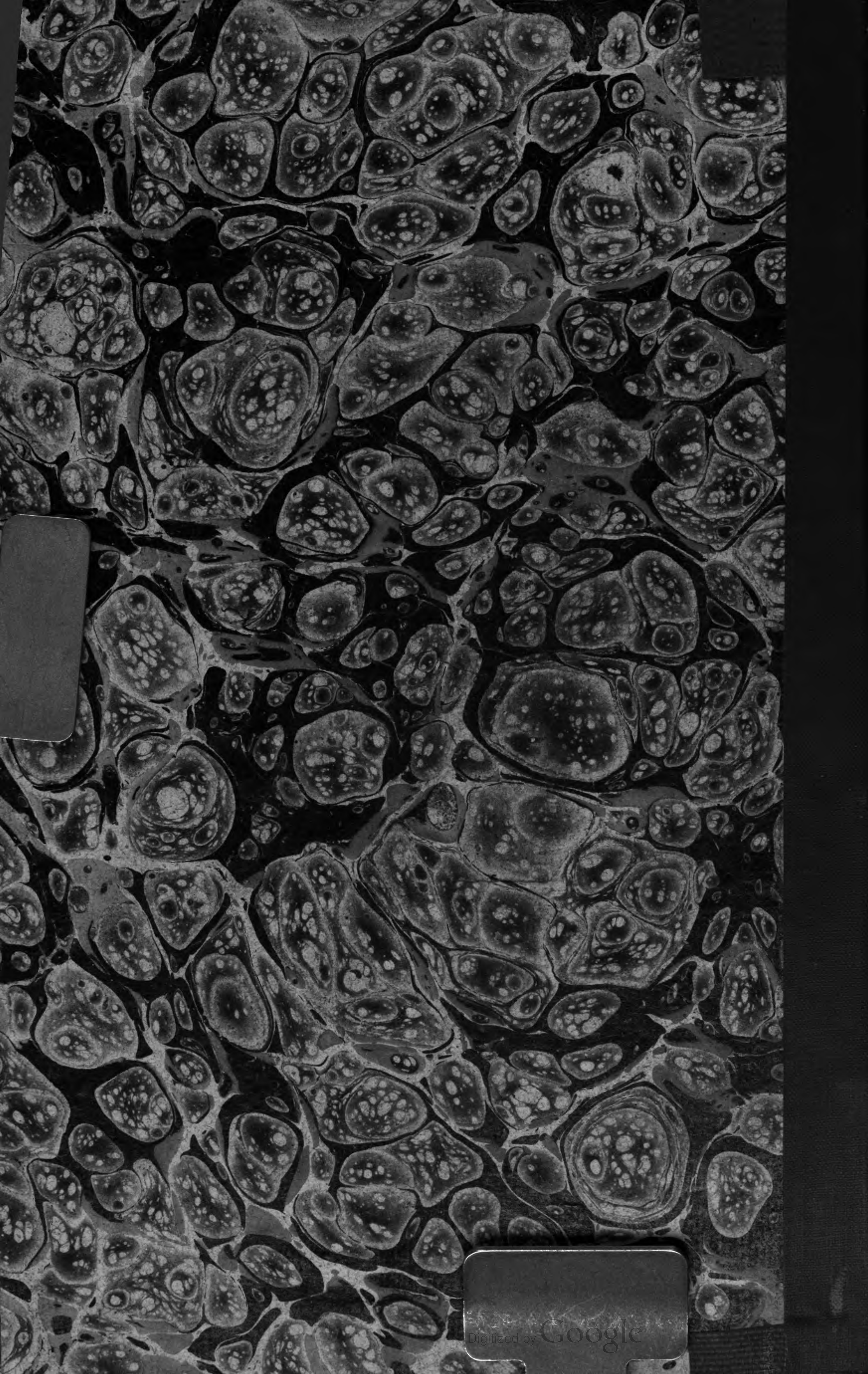







UNIVERSITATIS
SIGILLUM
INDIANENSIS
LUX
ET VERITAS
MDCCCXX

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

TOME I.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ, ET REVUE DE L'HISTOIRE
ET DES ANTIQUITÉS NATIONALES.

TOME PREMIER. — 1834.



A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

1835.

INTRODUCTION.

BUT ET PLAN DU BULLETIN.

La Société de l'Histoire de France, en se proposant pour but principal de ses travaux la publication des documens originaux de notre histoire, a senti que le meilleur moyen d'obvier aux lenteurs inévitablement attachées à la réalisation successive de ce vaste plan, étoit de publier aussi un *Bulletin* ou journal périodique. Ce bulletin doit être destiné non seulement à faire connoître promptement la marche et les résultats des travaux particuliers de la Société, et à devenir un lien habituel entre tous ses membres, mais encore à offrir à tous les amis de nos annales et de nos antiquités nationales un organe commun, un centre spécial de publicité régulière, dont l'absence se fait si généralement sentir.

Ce vide est surtout sensible depuis que le *Bulletin des Sciences historiques* (septième section du Bulletin universel) a cessé de paroître. L'étendue et la diversité de ce dernier recueil, quelque utile qu'il pût être, ne lui permettoient cependant d'atteindre que les travaux les plus importans, et comme son objet spécial n'étoit pas l'histoire de France, les articles concernant celle-ci y étoient épars au milieu d'un bien plus grand nombre d'autres sujets historiques, philologiques et même géographiques, étrangers à la France.

Les amis des études historiques trouvent, il est vrai, une grande ressource dans un excellent recueil scientifique, le *Journal des Savans*, dont l'origine remonte si loin dans

l'histoire de notre littérature, et qui a nourri et perpétué jusqu'à nous, sous l'influence de rédacteurs du plus grand mérite, le goût d'une saine érudition, comme un feu sacré trop souvent prêt à s'éteindre. Mais, en même temps que son titre indique la diversité des matières dont il s'occupe et peut effrayer le plus grand nombre des lecteurs, sa destination ne répond point directement au besoin particulier que la Société de l'Histoire de France a en vue, et qui, comme toutes les spécialités littéraires, demande un organe exclusif.

Les travaux isolés d'histoire et d'archéologie, entrepris dans la plupart des départemens, ainsi qu'à Paris, ont plusieurs autres voies de publicité, telles que les collections des Sociétés académiques, les Revues littéraires, si nombreuses déjà, soit à Paris, soit en province, les Annuaires qui se publient chaque année, les deux journaux bibliographiques de la capitale et même les journaux politiques. Mais ces sortes de recueils doivent, par leur nature même, laisser les travaux historiques perdus au milieu d'une foule de sujets tout différens, les uns se bornant à de simples annonces, et d'autres donnant à peine une analyse succincte des plus importantes d'entre ces publications.

Si ces ressources diverses offrent du moins aux amis des sciences historiques le moyen de constater sommairement la plupart de leurs découvertes et de leurs travaux, combien est restreinte cette publicité, combien le défaut de communication entre les personnes dévouées aux mêmes études a-t-il entravé les développemens de ces études vers un même but, quoique dans des voies différentes! De toutes parts, on voit se manifester, pour changer cette situation, des efforts, soit individuels, soit d'association, dont les congrès scientifiques sont un des résultats les plus remarquables; efforts trop souvent arrêtés par leur isolement et gênés peut-être par leur multiplicité. Mais nous ne voyons point encore de recueil spécialement et exclusivement destiné à coordonner et à mettre en corrélation entre elles les études et les publications historiques entreprises indépendamment les unes des autres sur tous les points de la France, à grouper dans un foyer commun une foule de travaux partiels et locaux, la plupart d'un grand prix par l'emploi de faits et de documens recueillis

sur le théâtre même des événemens, et par la bonne foi non systématique qui le plus souvent en dirige la rédaction. Nous ne voyons pas de recueil qui fasse connoître aux personnes laborieuses disséminées dans les provinces et à Paris les ressources que les bibliothéques de Paris et les archives de provinces peuvent offrir pour telle question spéciale qui les occupe, et en même temps les publications faites soit à Paris, soit ailleurs, sur des sujets analogues à l'objet de leurs propres recherches. Nul Recueil n'obvie complétement à la lenteur des publications des sociétés scientifiques, qui souvent laissent écouler plusieurs années sans donner d'autres signes extérieurs de leur existence que de rares assemblées solennelles, quoique leurs travaux intérieurs continuent avec la même activité vers un même but généralement utile. Il ne manque à leurs efforts qu'un peu plus de publicité, pour avoir plus de popularité, et pour faire profiter hors de leur sein les travaux précieux de tant d'hommes instruits, travaux qui d'ordinaire n'entrent dans le domaine public qu'après plusieurs années de veilles et de recherches, qui trop souvent ensuite vieillissent avant d'avoir porté leurs fruits, et que les érudits seuls retrouvent au besoin dans des collections paroissant à des intervalles fort éloignés.

Populariser l'étude et le goût de notre histoire nationale dans une voie de saine critique et surtout par la recherche et l'emploi des documens originaux;

Constater, mettre au grand jour et utiliser par une rapide circulation nos richesses historiques de différentes sortes; en faciliter la connoissance et l'usage aux écrivains laborieux, trop souvent arrêtés par l'ignorance de matériaux précieux qui demeurent inutiles;

Donner la plus prompte publicité aux travaux concernant notre histoire; mettre au grand jour les efforts modestes et désintéressés de tant d'hommes instruits, dont les ouvrages passent trop souvent inaperçus, même de ceux qui auroient le plus à en profiter;

Établir un lien entre tous les amis des mêmes études, sans nulle autre idée de centralisation qu'un échange mutuel des connoissances isolément acquises, mises ensuite en commun et aussitôt reversées dans la circulation, pour la plus grande facilité de l'étude;

Rapprocher de l'histoire proprement dite les différentes branches des études historiques, telles que l'archéologie, la philologie, la géographie et la statistique, afin de faire jaillir de leur contact une plus vive lumière, et de mieux faire ressortir leurs intimes relations et les secours mutuels qu'elles se prêtent;

Tels sont les principaux besoins littéraires auxquels la Société de l'Histoire de France a désiré répondre, lors même qu'elle ne pourroit y satisfaire complétement et immédiatement, en publiant sous ses auspices et comme complément de ses autres travaux un journal uniquement consacré aux études historiques appliquées à la France. Dans l'espoir de ces heureux résultats elle a pensé pouvoir donner à son Bulletin une certaine extension, et y rattacher à l'histoire proprement dite des événemens, celle des monumens, des mœurs, de la langue, de la littérature, envisagés comme élémens de l'état social, et comme constituant véritablement l'histoire d'une nation.

C'est pour répondre à cette intention que le secrétaire de la Société fut invité à présenter au Comité du Bulletin et au Conseil [1] un plan dont les développemens indiqueront l'ensemble des sujets très variés susceptibles d'entrer dans la composition d'un recueil borné en apparence, et qui rappelleront aux membres de la Société et aux autres personnes amies de notre histoire les communications diverses dont ils peuvent, à leur profit, enrichir cette Revue historique.

Le Bulletin aura deux parties distinctes : I. TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ET AUTRES TRAVAUX HISTORIQUES; II. DOCUMENS HISTORIQUES ORIGINAUX.

I. La PREMIÈRE PARTIE sera elle-même divisée en plusieurs sections :

1°. Les *Actes et Travaux de la Société*, c'est-à-dire les procès-verbaux de ses séances, et des renseignemens sur l'état des publications qu'elle aura entreprises, en formeront la première section, dont le but direct est d'établir des relations habituelles entre tous ses membres, et d'obvier aux lenteurs de ses autres publications.

[1] Voir séance du 3 mars, premier numéro du Bulletin, p. 22.

2°. Sous le titre *Extraits et Analyses*, la seconde section passera successivement en revue les plus importans des ouvrages et Mémoires historiques ou archéologiques, concernant la France. On essaiera de les faire connoître bien moins par des jugemens que par des analyses substantielles et impartiales. Les articles offriront toujours pour garantie la signature de leurs auteurs. On s'attachera à faire surtout connoître par des extraits les travaux publiés en province dans des recueils généralement peu répandus, ou restreints à certaines localités, tels que les Annuaires, les Revues départementales et les Mémoires des sociétés savantes, sans négliger les travaux importans qui se publient en pays étranger, sur différentes questions ou époques de notre histoire. Cette sorte de *centralisation*, sans diminuer aucunement l'importance des nombreux foyers d'études qui se forment sur tous les points de la France, mettra en rapport leurs travaux épars, et leur donnera une plus grande publicité.

La seconde section pourra comprendre, en outre, des notices sur des ouvrages historiques conservés manuscrits dans les bibliothèques ou dépôts d'archives, faisant ainsi mieux connoître la valeur des uns et des autres que les seules indications, trop succinctes, de la section *Bibliographique*.

3°. La troisième section, destinée à contenir des *renseignemens sur diverses questions relatives à l'histoire et aux antiquités nationales*, pourra devenir l'une des plus intéressantes et des plus variées du Bulletin. En effet, ce n'est pas seulement à la discussion de faits historiques incomplétement appréciés, ou à l'examen de dates encore incertaines et de particularités d'histoires locales, ou à la comparaison critique de récits plus ou moins authentiques et souvent disparates du même événement par des écrivains de partis opposés, ou bien à des recherches biographiques sur des personnages dont le nom figure dans nos annales ou parmi nos historiens, que devront se borner les travaux susceptibles de se rapporter à cette section. Un pareil examen, assurément très digne d'intérêt, devra sans doute en former la base principale, et ce sera même, pour les hommes laborieux dévoués à l'histoire, un moyen de sonder le jugement du public instruit

sur tel point de vue nouveau destiné à dominer un ouvrage de longue haleine; mais outre ces questions plus directement historiques, combien d'autres élémens accessoires n'agrandissent-ils pas le domaine de l'histoire? La *géographie et la statistique, l'archéologie* et ses nombreuses ramifications, la recherche des anciennes mœurs, sorte d'*archéologie morale* dont les débris vivent encore au milieu de nous, l'*histoire de la langue et de la littérature* même, sont autant de sources fécondes de documens historiques qu'on demanderoit vainement aux narrations de l'histoire écrite. En effet, les monumens de l'histoire ne sont pas seulement les témoignages inscrits sur papier ou sur parchemin; ce sont encore les témoignages gravés sur le métal et sur la pierre, ce sont les documens conservés par la tradition, empreints dans les mœurs, dans le langage, dans la physionomie des races, dans les costumes, dans les dénominations topographiques. Les lumières que tous ces monumens, tous ces vestiges des temps passés, peuvent répandre sur l'histoire narrative ne sont pas seulement des constatations de faits et de dates, comme les monnoies et les inscriptions lapidaires en fournissent en si grand nombre, ce sont encore les témoignages d'un état social déterminé dont ils ont été les élémens et les résultats. La connoissance intime d'une nation ne repose pas seulement sur le récit des guerres, des changemens de règne et de dynastie; elle n'emprunte pas moins de lumières à l'étude des institutions politiques, civiles et religieuses, des mœurs publiques et privées, du commerce, de l'industrie, des lettres et des arts; ce sont ces produits divers de l'activité sociale qui, étroitement enchaînés les uns aux autres, soumis le plus souvent aux mêmes influences, constituent par leur ensemble le tableau réel de toute civilisation et de toute histoire nationale.

Il est temps d'utiliser pour l'histoire une foule de monumens qui, la plupart, n'ont eu jusqu'ici de prix que par leur mérite intrinsèque aux yeux des antiquaires, et dont la découverte n'a point encore porté en application les fruits qu'on devoit en attendre. Découverts et décrits par l'archéologue, les monumens figurés doivent passer dans le domaine de l'historien, soit comme documens historiques, soit comme élémens sociaux. Déjà on a su les utiliser en grand nombre pour l'antiquité classique; une foule d'autres monumens

ne méritent pas moins de l'être pour l'histoire des nations modernes.

C'est ainsi que, pour l'époque gauloise, les noms de la plupart des chefs des principales tribus n'ont été conservés que par leurs monnoies, et que de vagues souvenirs de la religion celtique vivent encore autour des grossiers monumens qui en furent le théâtre. Dans la période gallo-romaine, combien de faits, de limites de provinces, de noms dignes de la postérité, n'ont été dévoilés que par les inscriptions, telles que les tables de Narbonne, la grande inscription de Vieux, près Caen, et beaucoup d'autres, soit commémoratives, soit votives, soit itinéraires? Quel nombre étonnant de divinités locales, adorées par les Aquitains, seroit resté inconnu sans les inscriptions découvertes par M. Du Mège, dans le midi de la France? Récemment encore, les ruines de Nérac n'ont-elles pas mis au jour les documens les plus précieux sur les règnes si obscurs des deux *Tétricus* et sur *l'empire gaulois?* Se feroit-on une idée exacte de la puissance et du luxe des Romains dans la Gaule méridionale sans les débris de leurs vastes et riches constructions, sans les milliers de fragmens de sculpture, parmi lesquels gisoient plus d'un chef-d'œuvre de la statuaire antique? Auroit-on justement apprécié l'existence dans la Gaule d'une école d'arts, probablement d'origine grecque, sans la précieuse découverte du trésor de Berthouville?

La période des Franks de la première race ne fournit-elle pas un très grand nombre de monnoies (des *tiers de sol d'or*) qui font mieux connoître, par leur légende, l'importance de certaines villes gallo-romaines, aux ve, vi^e^ et viie siècles, comme établissemens municipaux et comme ateliers monétaires, que les récits de Grégoire de Tours et de ses continuateurs?

Et pour le moyen âge, la connoissance exacte des monumens ne répand-elle pas le plus grand jour sur la lecture des chroniques contemporaines? Tout n'est-il pas en harmonie dans ces élémens divers de la société? L'architecture grandiose des cathédrales, les décorations si variées en sculpture et en peinture dont elles sont enrichies, n'attestent-elles pas l'immense pouvoir de la foi et du clergé? Dans les obscurs donjons, dans les manoirs à élégantes tourelles, ne reconnoît-on pas les vicissitudes de la vie féodale et cheva-

leresque ? L'indépendance des communes ne se révèle-t-elle pas à la vue des riches maisons de villes, construites dans le goût des églises, et de ces demeures de bourgeois rivalisant d'élégance avec les palais des princes? Combien de renseignemens précieux sur les costumes, les croyances, les mœurs, sur la vie publique et privée de nos ancêtres, et souvent même sur des faits ou des personnages historiques, nous sont fournis par les innombrables bas-reliefs, par les statues, par les inscriptions des églises, par les vitraux peints, par les sceaux, les blasons, les monnoies, les reliquaires, les miniatures des manuscrits, sources de richesses à peine effleurées! Et les vieilles poésies de cette époque, si bien en harmonie avec les efforts gigantesques des arts, n'offrent-elles pas, au milieu des mille erreurs de l'imagination, des traces précieuses de vérités historiques, et surtout des tableaux fidèles de la vie sociale du temps?

En un mot, ne faut-il pas reconnoître que, de toutes les sciences accessoires, l'archéologie est la source la plus féconde de notions historiques, et que de son contact avec l'histoire jaillissent des lumières qui seroient en partie perdues pour les deux sciences si chacune d'elles restoit isolée?

Mais si le Bulletin de la Société de l'Histoire de France doit saisir et grouper en un faisceau tous ces divers élémens, afin de leur donner plus d'énergie, il doit aussi se tenir dans de justes bornes, et s'éclairer surtout par des reflets. En effet, les monumens (et par ce mot on doit comprendre tous les vestiges des temps anciens, quoique plus particulièrement les monumens figurés) peuvent être envisagés sous plusieurs points de vue. Sous le point de vue chronologique, comme histoire des progrès de la civilisation, l'archéologie françoise peut se diviser en *période gauloise, période gallo-romaine, période du moyen âge, période de la renaissance, période moderne.* Sous le point de vue technologique, et suivant l'ordre des objets d'examen, on trouveroit à étudier en France l'histoire de l'*architecture,* de la *sculpture,* de la *peinture,* de la *gravure,* de la *numismatique,* de la *paléographie,* de la *diplomatique,* de la *philologie,* de l'*archéologie,* des *lettres* et des *sciences,* enfin de l'*archéologie morale* ou *statistique historique.* Sous un autre point de vue encore, on auroit à envisager les *monumens religieux, civils, militaires, littéraires* et *domestiques* de la nation.

Enfin, prenant pour point de départ les anciennes divisions topographiques du royaume, on pourroit étudier isolément les *monumens* de chacune des *grandes provinces*, afin de mieux apprécier la part de chacune d'elles dans les développemens de la civilisation. Aucun de ces points de vue, quelque vastes et lumineux qu'ils soient, ne doit être exclusivement celui de l'historien et du Bulletin historique. De nombreuses sociétés se sont spécialement vouées, soit à Paris, soit sur différens points de la France, à la recherche et à la description des monumens, et répondent trop parfaitement à leur louable institution, pour que nous ne nous bornions pas en général à constater les résultats de leurs utiles travaux; mais toutes les fois qu'une description archéologique pourra fournir des lumières nouvelles à l'histoire, elle entrera dans son domaine non plus comme faisant partie de l'histoire des arts en France, mais comme sources et preuves de l'histoire narrative, et souvent aussi comme portion essentielle du tableau de la civilisation.

Afin de mieux préciser dans quelles limites l'archéologie peut surtout servir à éclairer l'histoire, nous allons indiquer quelques uns des principaux objets d'examen; [1]

D'abord pour l'*archéologie géographique* ou *topographique et d'application*,

Recueillir les noms sous lesquels les lieux, même de peu d'importance, sont désignés dans des documens historiques originaux, ou dans des inscriptions lapidaires et monétaires, ceux qu'ils portent aujourd'hui dans le langage vulgaire; mettre les uns et les autres en rapport avec la topographie actuelle, avec les anciens itinéraires et autres témoignages historiques.

Fixer les limites des anciennes divisions territoriales à di-

[1] Plusieurs séries de questions sur l'archéologie nationale ont déjà été posées, soit par des Sociétés savantes, soit par des savans isolés; l'Académie des Inscriptions (tome VII), l'Académie Celtique (t. I), la Société des Antiquaires de Normandie (t. II), et la Société d'Émulation de Cambray (1820 et 1831), ont surtout publié des notices de ce genre fort utiles à consulter. Ces deux dernières, les plus détaillées, l'une par M. Aug. Le Prevost (1825), l'autre par M. le docteur Le Glay (1831), présentent beaucoup de questions d'intérêt local, dont il est facile de faire l'application en d'autres provinces. Nous nous sommes surtout attaché, en précisant les nôtres, aux contacts de l'archéologie et de l'histoire.

verses époques, indiquées encore aujourd'hui, soit par la tradition, soit par certains noms, tels que *fins, marche,* etc.; soit par des fossés, des tertres artificiels, ou autres vestiges de fortifications; soit enfin par des limites naturelles, et particulièrement par des cours d'eau.

Recueillir les surnoms et sobriquets que les habitans d'un canton reçoivent de ceux des cantons voisins, et dont l'origine ordinairement ancienne peut représenter d'anciennes distinctions de races ou de juridictions civiles et féodales.

Indiquer les anciens chemins de différentes époques, non seulement les voies romaines, mais encore celles du moyen âge, pouvant servir à constater les relations des provinces entre elles. Dénominations, directions de ces voies; constructions anciennes, colonnes milliaires, camps, mansions, forteresses, situés dans leur voisinage; établissemens principaux entre lesquels ces voies paroissent établir des communications.

Appliquer les résultats de ces recherches aux divisions *ecclésiastique, civile et féodale*. Pour la *géographie ecclésiastique:* nomenclatures ou descriptions des lieux compris dans une ancienne province ecclésiastique, dans un diocèse, un archidiaconé, un archiprêtré, un doyenné. Désignation des paroisses, des abbayes, des prieurés, des chapitres; noms des patrons et noms des collateurs.— Pour la *géographie civile :* nomenclature des lieux compris dans une province civile (Champagne, Bourgogne, Languedoc, etc.); dans un pays (*pagus*), (le Hurepoix, le Gâtinois, la Beauce, la Brie, etc.); divisions en bailliages, et sénéchaussées en généralités, en élections, etc. — Pour la *géographie féodale :* dénombrement de tous les fiefs situés dans une province, un pays, un département, etc.; titres affectés à ces fiefs, tels que principautés, duchés, marquisats, comtés, vicomtés, baronnies, hiérarchie féodale.

La géographie historique peut encore fournir des éclaircissemens sur certains lieux obscurs où se sont passés des événemens célèbres, sur des champs de bataille, sur la situation d'anciennes villes, de châteaux ou d'autres établissemens qui n'existent plus, mais qui ont joué un rôle dans l'histoire.

L'*archéologie* proprement dite, ou l'étude des *monu-*

mens figurés, fourniroit un bien plus grand nombre de renseignemens utiles à l'histoire; nous avons indiqué plus haut ses principales divisions et quelques unes des applications qui pourroient en être faites; nous nous bornerons à rappeler ici qu'outre les *monnoies* et les *inscriptions* de toute espèces, qui sont deux des sources les plus fécondes de documens historiques, on auroit encore à signaler, d'après l'examen des ruines de différentes sortes :

Pour la *période gauloise*, quels furent les principaux foyers d'habitation permanente ou passagère, les principaux sanctuaires du culte druidique, ceux qui résistèrent le plus long-temps à la persécution romaine et chrétienne, et qui finirent par faire place à des établissemens chrétiens; comment les populations de certaines parties de la Gaule furent plus tôt civilisées que d'autres; comment elles reçurent des Grecs d'abord, puis des Romains, les germes d'une culture plus avancée que les contrées plus reculées et plus long-temps indépendantes, etc.

Pour la *période romaine*, on peut rechercher comment les stations romaines devinrent des chefs-lieux de cités et remplacèrent peu à peu les *oppida* gaulois; comment se fit le partage du sol entre les vainqueurs; quelles influences ceux-ci exercèrent sur les différens centres d'habitations gauloises, et sur les divisions territoriales précédemment existantes; comment les arts des vainqueurs s'implantèrent et se propagèrent promptement sur le sol conquis. Les débris de monumens de toute nature, les enceintes de camps, de villes et de *villa*, de bains, d'aquéducs, de temples, d'arcs de triomphe, de tombeaux, de sculptures, de poteries, en un mot, d'objets d'arts de toute sorte, découverts à profusion sur tous les points de la Gaule, sont autant de renseignemens précieux propres à éclaicir ces différentes questions historiques, et beaucoup d'autres analogues. L'établissement du christianisme dans les Gaules n'est pas moins éclairé par l'étude des monumens, soit des tombeaux des premiers chrétiens, soit des débris de sculptures païennes enfouis dans les fondations de la plupart des plus anciennes églises.

La longue *période du moyen âge* présente en foule des questions historiques du plus grand intérêt que l'étude des monumens vient éclaircir, à l'appui et souvent même sans

le concours des documens écrits; nous en avons déjà signalé quelques unes : nous ajouterons que l'histoire des invasions successives des peuplades germaniques, et de leur dispersion dans les différentes parties de la Gaule romaine; que la nature des premiers établissemens propres aux Franks, des constructions militaires, civiles et religieuses des Mérovingiens et des Carlovingiens, si propres à nous faire apprécier leurs mœurs, sont, ainsi que beaucoup de faits historiques, vivement éclairés par les recherches de l'archéologie. Il en est de même pour les périodes plus récentes du moyen âge, pendant lesquelles il y eut une telle harmonie entre les produits des arts ou de l'industrie, et l'état social qui en favorisoit ou en gênoit les développemens, qu'à cette époque tout porte un cachet commun, et que la connoissance des monumens fait mieux comprendre les récits des historiens en même temps que ceux-ci rendent plus intelligibles les œuvres d'une société si différente de la société actuelle.

La *statistique historique* et l'*histoire des anciennes mœurs* offrent encore une mine riche à exploiter pour la recherche d'éclaircissemens historiques, et surtout pour fournir les matériaux d'une *histoire des François des différens États* aux différens siècles. Cette mine, déjà exploitée par une main habile, nous montre tout l'intérêt dont elle est susceptible; elle comprend la distinction des races, constatée soit par l'histoire, soit par la tradition, soit par des vestiges encore vivans; elle comprend aussi les recherches sur les lois, coutumes, institutions générales, provinciales, municipales; sur les corporations, les dignités et offices publics; sur l'état des personnes, la noblesse, les ingénus, les serfs, les bourgeois, les commerçans; sur les différens élémens de la vie privée, sur le langage, le costume, les repas, les divertissemens, les travaux champêtres; sur les coutumes propres aux différentes époques de la vie, à la naissance, au mariage, aux funérailles; sur les coutumes particulières à différentes époques de l'année, et surtout aux anciennes fêtes les plus solennelles, soit du paganisme, soit du christianisme, conservées dans nos fêtes populaires; sur les croyances, superstitions et traditions religieuses; sur les ballades, complaintes et autres chants populaires anciens dont les sujets, souvent historiques, se retrouvent dans les poésies manuscrites du moyen âge.

La plupart de ces usages ont un lien intime avec l'histoire ; les uns avec l'histoire générale, les autres avec l'histoire de certaines provinces seulement : leur plus grand intérêt consiste en ce qu'ils subsistent encore pour la plupart au milieu de nous, plus ou moins défigurés, et que l'étude de l'histoire contemporaine peut servir ainsi à mieux faire connoître l'histoire du temps passé, de même que l'histoire du passé doit tendre surtout à éclairer les temps modernes.

Tels sont les sujets de recherches extrêmement nombreux qui peuvent se joindre aux renseignemens historiques proprement dits, pour faire de la troisième section du *Bulletin* un répertoire des plus riches et des plus variés. Si les membres de la Société veulent traiter chacun pour un département, un arrondissement, un canton, quelques unes des questions indiquées ci-dessus, en y joignant la note de ce qui déjà a été publié sur le même sujet, la section des *extraits* faisant connoître les travaux de même nature publiés dans d'autres recueils, le Bulletin pourra offrir un jour un résumé des connoissances actuelles sur tout ce qui intéresse l'histoire, la géographie et les antiquités de la France.

4°. La quatrième section, sous le titre de *Mélanges*, est destinée à contenir des extraits des procès-verbaux des autres sociétés savantes pour ce qui concerne l'histoire de France, des analyses des principaux cours d'histoire, et les nouvelles littéraires relatives aux études historiques. On y pourra joindre des catalogues de collections d'antiquités nationales, soit publiques, soit particulières.

5°. La cinquième section est consacrée à une *Bibliographie historique et archéologique de la France*. On sait que jusqu'ici les indications de ces sortes de travaux, utiles aux personnes qui s'occupent d'études historiques, sont disséminées dans les journaux purement bibliographiques, dans le *Journal des Savans*, dans les tables des collections scientifiques, dans les Revues, dans les Annuaires de départemens, dans les catalogues des libraires, etc. Réunir dans un recueil spécialement consacré à l'histoire tous ces titres épars nous a semblé un moyen de faciliter les recherches, surtout d'après l'ordre qui pourra être adopté. Cet ordre consisteroit, lorsque l'abondance des matières l'indiquera, comme dans la notice

des publications faites en 1833 et 1834, que doit contenir le premier numéro du Bulletin, à distinguer les *documens originaux*, puis les ouvrages *relatifs à l'histoire de France en général*, puis *ceux qui ne se rapportent qu'à certaines époques ou à certains sujets, et enfin les histoires particulières de provinces ou de villes*. Nous suivrons autant que possible l'ordre adopté dans la deuxième édition de la *Bibliothèque historique* du père Lelong, de Fevret et de Fontette, afin que nos listes puissent devenir autant d'appendices à cette précieuse collection ; ce groupement mettra en rapport les travaux historiques publiés sur et dans chacune des anciennes grandes divisions du royaume. Quand le Bulletin sera au courant des publications les plus récentes, il pourra contenir des tableaux analogues pour les époques antérieures, en disposant ces indications par grandes périodes, telles que la durée de la Restauration, de l'Empire, et même de la Révolution, jusqu'à l'époque où s'arrête la *Bibliothèque historique* (1778).

Cette section pourra contenir en outre des tables des documens originaux conservés dans les grandes collections de manuscrits de la Bibliothéque royale, dans les autres bibliothèques du royaume, et dans les principaux dépôts d'archives. Ces listes de documens originaux, ou de mémoires inédits, relatifs à certaines époques et à certaines provinces, pourront être distribuées, suivant leur nombre et leur importance, en un ordre chronologique ou géographique ; elles seront accompagnées de notices sur les principales collections de monumens historiques ; leur ensemble se rattachera ainsi au vaste plan de recherches que prépare le gouvernement, en même temps qu'il deviendra la base d'un *Répertoire des Sources de l'Histoire de France*.

II. La DEUXIÈME PARTIE du Bulletin formera, sous une pagination distincte, un recueil de *documens historiques* originaux, trop peu étendus pour rentrer dans le cadre des publications plus importantes faites par la Société. Ce seront surtout des lettres, des chartes, des récits d'événemens isolés écrits par les témoins oculaires, des traités, des chartes de communes, de petits pamphlets historiques, en un mot, ces nombreuses pièces, soit diplomatiques, soit d'un intérêt privé, qui ont souvent un très grand intérêt et qui

restent long-temps enfouies dans les collections publiques ou particulières, à défaut de pouvoir paroître dans des ouvrages où la nature du sujet fixeroit leur place.

On y trouvera aussi des fragmens de poésies du moyen âge, des ballades et autres chants historiques, qui seront à la fois des monumens de la langue, de la littérature et de l'histoire. Les *inscriptions* les plus importantes sous le rapport historique y trouveront également place ainsi que des dessins de monnoies, de sceaux, de bas-reliefs concernant des faits ou des personnages historiques, des *fac-simile* des écritures des différens siècles et de personnages célèbres.

Il est sans doute superflu de dire, en terminant cet exposé des différentes matières qui peuvent alimenter le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, que son plan est beaucoup plus vaste qu'il ne seroit possible dès à présent de le remplir; mais si, comme nous l'espérons, il excite la sympathie des personnes amies de notre histoire nationale, il demandera bientôt une extension plus grande que les essais tentés dans les premiers numéros, il répondra à un besoin réel des études historiques, et atteindra le but utile que ses fondateurs se seront proposé, sans nuire à l'objet spécial de la société, qui est de publier les principaux documens de l'histoire de France. J. D.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ. — EXTRAITS. — NOTICES. — OBSERVATIONS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES. — BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE FRANCE, ETC.

SECTION PREMIÈRE.

ACTES ET TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

Les François, qui, depuis trois siècles, ont élevé tant de monumens admirables dans toutes les parties du domaine des lettres et des sciences, attendent encore une véritable histoire de leur pays; cependant aucune nation ne possède des Annales à la fois plus riches et plus anciennes.

Depuis Grégoire de Tours, c'est-à-dire à peu près depuis la fondation du royaume de France, il n'est point de siècle, il n'est guère de génération même, qui n'ait enfanté chez nous son annaliste, son chroniqueur. Les âges les plus stériles en productions de l'esprit, les temps enveloppés dans la plus épaisse barbarie, le dixième, le onzième siècle, ont eu leurs historiens : arides, ignorans, grossiers, mais contemporains, et témoignant, par leurs défauts mêmes, de l'état de la société quand ils écrivoient. Plus tard, à mesure que la culture des esprits va croissant, le nombre des narrateurs se multiplie; leurs ouvrages deviennent plus substantiels, plus instructifs; on sent poindre peu à peu la critique dans les auteurs; la diversité des témoignages en permet le contrôle; les sources de l'histoire deviennent abondantes, agréables, fécondes : chaque règne, chaque événement considérable, chaque

personnage important, est illustré par des biographies, des relations, des mémoires.

On a dit que c'étoit peut-être à cette multiplicité même des sources de notre histoire qu'il falloit attribuer le manque d'un bon historien qui les résumât; on a dit que la vie d'un homme ne sauroit suffire à tout lire, tout explorer, tout apprécier, tout extraire, et à rédiger en outre un corps complet d'Annales à la manière de Tite Live ou de Hume. On nous condamneroit, par cette opinion, à n'avoir l'histoire de France qu'en deux parties bizarrement partagées : les livres des érudits, inaccessibles à tout autre qu'aux érudits, hérissés de discussions et de digressions; et des histoires oratoires, agréables aux gens du monde et d'un facile accès, mais qui font sourire l'érudition.

On doit dire avec plus de justesse que si nous n'avons point encore de bon historien, c'est faute à ceux qui se sont chargés d'écrire notre histoire d'en avoir assez profondément étudié les sources, de s'être assez consciencieusement voués à leur mission, de s'être éprouvés dans un assez long commerce avec les documens originaux. La force de tête nécessaire à ces études pénibles peut se joindre au talent d'écrire, à la haute sagacité, à l'art d'intéresser : Hume, Jean de Muller, des exemples plus récens encore, suffiroient à le prouver.

Quoi qu'il en soit, on se propose de suppléer, autant qu'il est possible, au manque qui se fait sentir d'un corps d'Annales françoises dues à un seul homme et écrites d'un seul esprit, en publiant un corps général de documens originaux relatifs à l'histoire de France. Il est certain aujourd'hui, pour tous ceux qui veulent l'étudier et la connoître, que rien ne peut remplacer l'étude de ces documens; c'est là qu'il faut aller chercher la science des temps écoulés; là chacun trouve sur l'objet particulier de sa curiosité, une multitude de données, d'éclaircissemens, de traits de lumière, que les ouvrages de seconde main font toujours plus ou moins disparoître; de telle sorte qu'eussions-nous dès à présent l'Histoire de France le mieux faite, elle ne sauroit nous tenir lieu des histoires contemporaines, et ne nous dispenseroit point d'y recourir.

L'importance d'une collection comme celle que nous annonçons s'est dès long-temps fait sentir : l'illustre Congrégation de Saint-Maur, de savans critiques et d'habiles historiens qui devancèrent son zèle ou se formèrent à son exemple, ont dès long-temps recueilli, mis au jour un très grand nombre de documens de notre histoire. Dès le commencement du seizième siècle, l'autorité royale se fit un devoir et un honneur d'encourager et de récompenser ces inappréciables recherches. Il existe donc déjà de vastes collections historiques dont la France s'enorgueillit à bon droit, et qui rendent à présent plus facile la tâche que la Société se propose de remplir.

Ce qui doit distinguer la Collection que nous annonçons de

celles qui l'ont précédée, c'est que, s'il nous est donné d'en voir l'exécution telle que nous l'avons conçue, elle réunira deux avantages importans :

1°. Elle sera accessible aux gens du monde et à tous ceux qui, n'étudiant l'histoire que dans un but étranger à l'érudition, n'ont pas le temps ou la volonté de descendre dans la critique des textes, et de lutter contre les difficultés d'un langage obscur; nous mettrons pour la première fois à leur disposition, et, nous pouvons le dire, à leur portée, des livres qu'ils n'avoient pu jusqu'à présent connoître que de nom;

2°. A ceux qui font des textes mêmes l'objet de leur étude, à ceux qui travaillent sur les détails de la critique historique, nous donnerons une Collection qui pourra rivaliser, en autorité et en crédit, avec celle des Bénédictins, sans offrir les inconvéniens qui résultent dans cette dernière du morcellement des ouvrages.

Pour satisfaire à la première condition, la nouvelle Collection paroîtra dans un format commode et portatif; les textes écrits en langues étrangères seront accompagnés de traductions; ceux d'un françois difficile seront éclaircis par des notes et des glossaires, et au besoin même traduits pareillement.

Quant à la seconde partie de notre engagement, les textes seront reproduits avec la plus scrupuleuse fidélité; ils seront collationnés sur les manuscrits, épurés, discutés, par la recension des variantes et par des notes critiques.

Histoires générales et particulières, chroniques, mémoires, lois politiques, chartes des provinces et des communes, lettres et extraits historiques, tous les documens jugés dignes d'entrer dans cette Collection y seront admis : aux ouvrages déjà publiés, nous joindrons les morceaux et les ouvrages encore inédits que des recherches récentes ont fait découvrir.

Enfin, rien de ce qui peut assurer le succès de la vaste entreprise que nous formons ne sera négligé par la Société.

Les Membres fondateurs de la *Société de l'Histoire de France*, réunis en comité, ont posé les bases de leur association dans le Réglement provisoire qui suit.

RÉGLEMENT PROVISOIRE.

Art. 1er. Une Société Littéraire est instituée pour la publication des *Documens originaux de l'Histoire de France*.

Art. 2. Elle prend le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 3. Le nombre de ses Membres est illimité.

Art. 4. Elle est dirigée par un Conseil d'administration nommé par la Société.

Art. 5. Les Membres de la Société contribuent à ses dépenses par une souscription annuelle de *trente* francs.

Art. 6. Les fonds provenant de ces souscriptions seront affectés à la publication des documens relatifs à l'histoire nationale et aux dépenses générales d'administration.

Art. 7. Le choix des documens à publier, et l'ordre de leur publication, seront déterminés par le Conseil.

Art. 8. Les Membres souscripteurs auront droit à un exemplaire, au prix de fabrication, de tous les ouvrages publiés par la Société; le surplus des volumes sera mis dans le commerce; le produit des ventes sera versé dans la caisse de la Société.

Art. 9. Il sera publié un Recueil périodique relatif à l'objet des travaux de la Société; ce Recueil sera adressé *gratuitement* à tous les Membres.

Art. 10. Un Réglement général sera ultérieurement rédigé et discuté dans la première assemblée de la Société.

Cette assemblée aura lieu dès que le nombre des Membres inscrits s'élèvera à cent.

Art. 11. En attendant, le Comité des fondateurs restera chargé de l'administration; ce Comité pourra appeler à concourir à ses travaux préparatoires autant de nouveaux Membres qu'il le jugera nécessaire, lesquels seront pris parmi les souscripteurs inscrits.

Art. 12. Après la formation de la Société, il y aura chaque année une assemblée générale dans laquelle il sera rendu compte des travaux du Conseil, de la recette et de l'emploi des fonds, et de tout ce qui intéresse la Société.

Art. 13. D'autres assemblées générales auront lieu toutes les fois que les intérêts de la Société l'exigeront.

Art. 14. Les Membres de la Société auront droit de séance à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Délibéré à Paris, le 27 juin 1833, par les Membres composant le Comité des Fondateurs :

MM.

Guizot, membre de l'Institut, ministre de l'Instruction publique.

Thiers, membre de l'Institut, ministre du Commerce et des Travaux publics.

Baron Pasquier, président de la Chambre des Pairs.

Baron de Barante, membre de l'Institut, pair de France.

Comte Molé, pair de France.

Aug. Périer, pair de France.

Vicomte Arth. Beugnot, membre de l'Institut.

Ed. Bertin, inspecteur des Beaux-Arts.

Champollion-Figeac, conservateur au département des Manuscrits de la Bibliothèque du Roi.

Crapelet, membre de la Société Royale des Antiquaires.

Fauriel, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

Marquis de Fortia d'Urban, membre de l'Institut.

GUÉRARD, membre de l'Institut.

LETRONNE, membre de l'Institut, directeur de la Bibliothéque Royale.

Marquis LE VER, membre de la Société des Antiquaires de Normandie.

MIGNET, membre de l'Institut.

DE MONMERQUÉ, membre de l'Institut.

RAYNOUARD, membre de l'Institut.

TEULET, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes.

VITET, inspecteur des Monumens historiques et Antiquités nationales.

RÉGLEMENT

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 23 JANVIER 1834.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une Société Littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1°. Les documens originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux Etats-généraux de 1789;

2°. Des traductions de ces mêmes documens, lorsque le Conseil le jugera utile;

3°. Un Bulletin dans lequel il sera rendu compte des travaux de la Société et des autres publications relatives à l'histoire de France. [1]

ART. 3. Elle entretient des relations avec les savans nationaux ou étrangers qui se livrent à des travaux analogues aux siens, et nomme à cet effet des associés correspondans. [2]

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 4. Le nombre des Membres de la Société est indéterminé.

[1] Le Conseil, dans sa séance du 3 mars 1834, a décidé que le Bulletin formerait chaque année 48 feuilles d'impression ou 2 volumes, et qu'il seroit publié chaque mois par numéro d'environ 4 feuilles. Il sera remis *gratis* à tous les Membres de la Société (art. 15 du Réglement). Le prix d'abonnement pour les non-sociétaires a été fixé à 20 francs par an.

[2] La Société accueillera avec empressement toutes les communications qui lui seront faites dans l'intérêt de l'Histoire de France.

On en fait partie après avoir été présenté par un Membre, et avoir été admis par le Conseil.

Art. 5. Indépendamment des dons qui pourront être offerts à la Société, chaque membre paie une souscription annuelle de *trente* francs.

Art. 6. Les Membres de la Société nomment un Conseil, et sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de janvier, pour entendre un rapport sur les travaux, sur l'emploi des fonds, et pour nommer les Membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 7. Le Conseil se compose de trente Membres, savoir :
Un président honoraire,
Un président,
Deux vice-présidens,
Un secrétaire,
Un secrétaire-adjoint archiviste,
Un trésorier,
Trois commissaires pour les fonds,
Vingt membres ordinaires.

Art. 8. Les Membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par tiers, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les deux premières années, ceux qui devront sortir ; les Membres sortans peuvent être immédiatement réélus. Le secrétaire élu continuera ses fonctions pendant trois ans.

Art. 9. L'élection des Membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des Membres présens.

Art. 10. L'Assemblée générale nomme chaque année deux Censeurs chargés d'examiner les comptes de l'année précédente, et de lui en faire un rapport à l'Assemblée générale.

Art. 11. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze Membres au moins, et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 12. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable qui sera chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paroître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclara-

tion du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 13. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur. Un Membre du Conseil ne peut être éditeur qu'à titre gratuit.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 14. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Ils seront mis dans le commerce de la librairie aux prix ordinaires; néanmoins chaque sociétaire aura droit à un exemplaire au prix de fabrication, qui sera déterminé par le Comité.

Art. 15. Le Bulletin sera publié sous le titre de *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*. La rédaction en sera dirigée, sous l'autorité du Conseil, par un Comité composé de cinq Membres du Conseil, dont les fonctions seront gratuites. Seulement le rédacteur en chef aura droit à une indemnité pour les frais de bureau. Les articles ne seront admis à l'insertion dans le Bulletin que par la délibération du Comité.

Le Bulletin sera envoyé gratis à tous les sociétaires.

Art. 16. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois. Tous les sociétaires sont admis à ses séances, et ils y ont voix consultative.

Art. 17. Outre la souscription de *trente* francs payée par tous les Membres de la Société, chaque Membre du Conseil versera par an une somme de *vingt* francs. Le produit de cette contribution servira à former une masse qui sera convertie en jetons d'argent à délivrer aux Membres du Conseil présens aux séances.

TITRE IV.

Comptabilité.

Art. 18. Le Conseil d'administration détermine, sur le rapport de la Commission des fonds, le *maximum*, pour l'année, des dépenses ordinaires.

Art. 19. Les dépenses extraordinaires proposées pendant le cours de l'année, sont arrêtées par le Conseil d'administration, après avoir pris préalablement l'avis de la Commission des fonds.

Art. 20. Les délibérations du Conseil d'administration, portant autorisation d'une dépense, sont immédiatement transmises à la Commission des fonds par un extrait signé du Président et du Secrétaire de la Société.

Art. 21. La Commission des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Art. 22. Dans le cas où une dépense seroit arrêtée par la So-

ciété, seulement en principe et sur une évaluation approximative, cette dépense sera portée pour son *maximum* au registre prescrit par l'article précédent.

Dès que le projet de dépense donne lieu à un engagement de la Société, on assigne les fonds nécessaires pour l'acquitter à l'échéance, de manière que le paiement ne puisse, en aucun cas, éprouver ni incertitude, ni retard.

Art. 23. Toute somme allouée pour une dépense extraordinaire ordonnée par le Conseil, reste affectée d'une manière spéciale pour l'objet désigné. Elle ne peut être détournée de sa destination, et appliquée à un autre service, que sur une nouvelle décision du Conseil, prise selon la forme indiquée dans l'article 19.

Art. 24. Il sera, dans la première séance des mois de juin et de décembre de chaque année, rendu un compte général de la situation de tous les travaux ordonnés, de quelque nature qu'ils puissent être, et pour lesquels il aura été ouvert des crédits; de la dépense à laquelle ils auront donné lieu pendant les six mois précédens, et de celle que nécessitera leur entier achèvement.

Art. 25. A cet effet, le Conseil nommera, chaque année, dans la séance qui suivra la séance générale de la Société, une Commission de trois de ses Membres. Cette Commission portera le titre de *Commission de surveillance pour les dépenses des publications*.

Art. 26. La Commission des fonds tient un registre dans lequel sont contenus tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Lesdits arrêtés doivent être signés au moins de la majorité des Membres de la Commission.

Art. 27. Les Membres du Conseil, auteurs ou éditeurs des travaux ordonnés et non encore terminés, et les Membres de la Commission des fonds, ne pourront point être Membres de la Commission dont la formation est prescrite par l'article 25. Les Membres de ladite Commission pourront être réélus immédiatement.

Art. 28. La Commission devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où elle doit faire son rapport, soit par les commissaires spéciaux chargés de veiller à l'exécution de chacun des travaux ordonnés, soit par les éditeurs, traducteurs, copistes, imprimeurs, graveurs ou autres personnes employées auxdits travaux, tous les renseignemens qui devront servir de base à son rapport et en garantir l'exactitude.

Art. 29. S'il résulte du rapport de la Commission que le crédit ouvert pour un travail ordonné ne sera point dépassé, et qu'il n'excède point notablement la dépense à laquelle ce travail doit donner lieu, il n'y aura point ouverture à une délibération.

Art. 30. Dans le cas où le crédit ouvert excéderoit notablement la dépense à laquelle il s'applique, le Conseil pourra réduire le

crédit primitif, et appliquer le *boni* résultant de cette réduction à un autre objet.

Art. 31. Si, au contraire, il est reconnu que le crédit ouvert est insuffisant, pour quelque motif que ce soit, le Conseil devra en délibérer, à l'effet, soit de prendre les mesures convenables pour que la dépense n'excède pas le crédit primitif, soit d'ouvrir un crédit supplémentaire. Dans ce dernier cas, la Commission des fonds devra être consultée, et il ne sera ouvert un nouveau crédit, s'il y a lieu, que d'après son rapport.

Art. 32. Les dépenses sont acquittées par le Trésorier, sur un mandat de la Commission des fonds, accompagné des pièces de dépense visées par elle ; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil d'administration par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le Trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil d'administration, et ordonnancée par la Commission des fonds.

Art. 33. Le Trésorier et les Membres de la Commission des fonds se réunissent en séance particulière une fois chaque mois ; dans cette séance sont traitées toutes les affaires sur lesquelles la Commission est appelée à délibérer : on y dresse l'état mensuel de situation des fonds, pour le présenter au Conseil d'administration.

Cet état est transcrit sur le registre de la Commission, ainsi que le procès-verbal de chaque séance particulière.

Art. 34. Tous les six mois, en septembre et en mars, la Commission des fonds fait d'office connoître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée, soit pour les dépenses fixes et variables, soit pour les dépenses extraordinaires, de façon que le Conseil d'administration puisse toujours savoir quelle est la quotité exacte des valeurs disponibles.

Art. 35. A la fin de l'année, le Trésorier présente son compte à la Commission des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'Assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle. La délibération de l'Assemblée générale sert de décharge au Trésorier.

ORGANISATION

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, POUR L'ANNÉE 1834.

Conseil de la Société.

MM. Baron DE BARANTE, Membre de l'Institut, Pair de France.
ARMAND BERTIN.
Vicomte ARTH. BEUGNOT, de l'Institut.
CASTEL, Notaire.
CHAMPOLLION-FIGEAC, Conservateur au département des Manuscrits de la Bibliothéque Royale.
CRAPELET, Président de la Société des Antiquaires de France.
JULES DESNOYERS, Bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle.
DUREAU DE LA MALLE, de l'Institut.
FAURIEL, Professeur à la Faculté des Lettres, Conservateur-Adjoint au département des Manuscrits de la Bibliothéque Royale.
Marquis DE FORTIA D'URBAN, de l'Institut.
FREMYN, Notaire.
GUIZOT, de l'Institut, Ministre de l'Instruction publique.
HASE, de l'Institut, Conservateur au département des Manuscrits de la Bibliothéque Royale.
GUÉRARD, de l'Institut, Conservateur-Adjoint au département des Manuscrits de la Bibliothéque Royale.
LE BER, de la Société des Antiquaires de France.
LENORMANT, Conservateur-Adjoint au département des Médailles de la Bibliothéque Royale.
LETRONNE, de l'Institut, Directeur de la Bibliothéque Royale.
Marquis LE VER, de la Société des Antiquaires de Normandie.
MAGNIN, Conservateur au département des Imprimés de la Bibliothéque Royale.
MIGNET, de l'Institut, Chef des Archives au Ministère des Affaires étrangères.
Comte MOLÉ, Pair de France.
MONMERQUÉ, de l'Institut, Conseiller à la Cour Royale de Paris.
Baron PASQUIER, Président de la Chambre des Pairs.
PAULIN PARIS, 1er Employé au département des Manuscrits de la Bibliothéque Royale.
RAYNOUARD, des Académies Française et des Inscriptions et Belles-Lettres.
REINAUD, de l'Institut, Conservateur-Adjoint au département des Manuscrits de la Bibliothéque Royale.

MM. Hipp. Royer-Collard, chef de la division des Lettres et Sciences au Ministère de l'Instruction publique.
Thiers, de l'Institut, Ministre du Commerce et des Travaux publics.
Teulet, ancien Élève pensionnaire de l'École des Chartes.
Vitet, Inspecteur des Monumens historiques.

COMPOSITION DU BUREAU POUR 1834.

Président honoraire,	MM. De Fortia d'Urban.
Président,	De Barante.
Vice-Présidens,	Monmerqué, Fauriel.
Secrétaire,	Jules Desnoyers.
Secrétaire-Adjoint, Archiviste,	Teulet.
Trésorier,	Castel.

Comité de Publication.

MM. Champollion; Guérard; Guizot; Hase; Mignet; Raynouard; Reinaud; Vitet.

Comité du Bulletin.

MM. Arth. Beugnot; Dureau de la Malle; Lenormant; Magnin; Paulin Paris.

Comité des Fonds.

MM. Armand Bertin; Fremyn; Le Ber.

Censeurs.

MM. Clairet; Dussommerard.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

EN JUILLET 1834.

MM.

Allard, ancien maire de Saint-Mandé, à Tours.
Ampère fils, professeur de littérature française au Collége de France, rue du Bac, n° 100 (*bis*).
Artaud, membre de l'Institut, rue de Lille, n° 17.

Barante (baron de), pair de France, ambassadeur à Turin.
Barbié Dubocage, professeur de géographie à la Faculté des Lettres.
Barrière, chef de division à la préfecture de la Seine, rue de Condé, n° 20.
Berger de Xivrey, rue du Cherche-Midi, n° 14.
Bertin (Arm.), rue de Seine, n° 10.

Beugnot (vicomte Arthur), membre de l'Institut, rue de la Ville-l'Évêque, n° 3.
Beugnot (comte), rue de la Ville-l'Evêque, n° 3.
Beugnot (baron), *idem*.
Beyle, consul de France, à Civita-Vecchia.
Boissière (Frédéric), rue Neuve-Coquenard, n° 11.
Boulez, receveur de l'enregistrement, à Nogent-le-Rotrou.
Broé (de), conseiller à la Cour de Cassation, rue de Vendôme, n° 2, au Marais.

Cadet de Gassicourt, procureur du Roi, à Troyes.
Cambis (marquis de), député, rue Saint-Honoré, n° 348.
Canuel (P.), propriétaire, rue de l'Echiquier, n° 38.
Cassan (Armand), sous-préfet, à Mantes.
Castel, notaire, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 61.
Caumont (de), correspondant de l'Institut, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Chambure (de), à Saulieu (Côte-d'Or).
Champollion-Figeac, l'un des conservateurs au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.
Champollion (Aimé), employé au même département.
Clairet, notaire, boulevard des Italiens, n° 18.
Collot, directeur de la Monnoie, à l'Hôtel de la Monnoie.
Craon (princesse de), à Saint-Ouen, rue Neuve-Sainte-Croix, n° 22.
Crapelet, imprimeur, rue de Vaugirard, n° 9.
Crillon (duc de), place Louis XV, n° 10.
Curial (comte), pair de France, rue de la Michodière, n° 8.

Dalmatie (marquis de), au ministère de la guerre.
Desnoyers (Jules), bibliothécaire du Muséum d'Histoire naturelle, au Jardin du Roi.
Desperriers, notaire, rue Vivienne, n° 15.
Devaines, pair de France, au ministère de l'instruction publique.
Deville, à Saint-Pierre-Chemillé (département de Maine-et-Loire).
Didot (Ambroise-Firmin), imprimeur, rue Jacob.
Duclos, secrétaire-adjoint de la Société des Sciences naturelles, rue de la Lune, n° 20.
Dumont, professeur d'histoire à l'Université de Paris, rue Cassette, n° 18.
Dureau de Lamalle, membre de l'Institut, rue de La Rochefoucauld.
Dusevel (H.), avocat, membre de la Société des Antiquaires de France, etc., à Amiens.
Dussommerard, conseiller-maître à la Cour des Comptes, hôtel de Cluny, rue des Mathurins-Saint-Jacques.
Dutems (Albert), sous-préfet à Abbeville, membre de la Société royale d'Abbeville, etc.

Fauriel, professeur à la Faculté des Lettres, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale, rue des Saints-Pères, n° 46.
Fortia d'Urban (marquis de), membre de l'Institut, rue de La Rochefoucauld.
Fremyn, notaire, rue de Seine Saint-Germain, n° 53.
Froidefond de Farges (de), conseiller à la Cour royale, rue de Castiglione, n° 8.

Gaillard (Em.), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Rouen, représentant cette Académie.
Gaucherand, rue de Varennes, n° 44, chez M. le marquis de La Guiche.
Goupil (Ed.), auditeur au conseil d'Etat, rue Bleue, n° 11.
Granier de Cassagnac, rue de Buffaut, n° 4 (*bis*).
Guérard, membre de l'Institut, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale, rue de La Rochefoucauld, n° 8.
Guérard, conseiller-auditeur à la Cour royale d'Amiens.
Guillaume, juge au tribunal de Besançon.

Guizot, membre de l'Institut, ministre de l'instruction publique, à l'hôtel du ministère.

Hase, membre de l'Institut, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale, rue Colbert.
Haxo, lieutenant-général, pair de France, rue Saint-Honoré, n° 40.
Hello, procureur général près la cour royale de Rennes.
Houel, président du tribunal civil de Louviers.

Janet (L.), libraire, rue Saint-Jacques, n° 59.
Jarry de Mancy, professeur d'histoire à l'Université de Paris, rue du Pot-de-Fer, n° 15.
Jarry, rue Gaillon, n° 8.

Lacabane (Léon), employé au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale, rue du Bac, n° 77.
Lacroix (Paul), rue Saint-Lazare, n° 158.
Lachauvinière (de), secrétaire-adjoint de la Chambre des Pairs, au Palais du Luxembourg.
Lahure, notaire honoraire, place de l'Ecole.
Lafontenelle de Vaudoré (de), secrétaire perpétuel de l'Académie de Poitiers, fondateur de la *Revue anglo-françoise*.
Lambert (de), sous-directeur au ministère des affaires étrangères.
Lamé-Fleury, homme de lettres, à Rambouillet (Seine-et-Oise).
Larenaudière (de), vice-président de la Société de géographie, rue du Mouton, n° 5.
Lascoux, substitut du procureur du Roi au tribunal civil de Paris, rue du Bac, n° 36.
Lapreugne (de), auditeur au conseil d'Etat, rue Saint-Honoré, n° 370.
La Sisterna (prince de), rue de l'Université.
Lebas, professeur d'histoire à l'Université de Paris, rue de Vaugirard, n° 20.
Le Ber, chef de division au ministère de l'intérieur, rue de l'Université, n° 13.
Leclerc (Achille), architecte, rue Hauteville, n° 2.
Lecointe, libraire, quai des Augustins, n° 49.
Leduc-Housset, faubourg Poissonnière, n° 98.
Leglay, président de la Société d'Emulation de Cambray.
Lemaire, professeur de rhétorique au Collége Bourbon, rue du Foin, n° 16, au Marais.
Lenormant, conservateur-adjoint au département des médailles de la Bibliothéque Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.
Leroux de Lincy, archiviste paléographe, rue de Verneuil, n° 51.
Lescalopier (marquis Charles de), Place Royale, n° 25.
Letronne, membre l'Institut, directeur de la Bibliothèque du Roi, rue de Rivoli, n° 32.
Le Ver (marquis), à Roquefort, près Yvetot.
Lorain, professeur de rhétorique au Collége Louis-le-Grand, rue de l'Arbalète, n° 23.

Magnin, l'un des conservateurs au département des imprimés de la Bibliothéque Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 12.
Masaz, bibliothécaire à l'Arsenal, rue Madame, n° 1.
Mérault père, rue de l'Eperon, n° 9.
Mérault fils, rue des Trois Frères, n° 8.
Merlin fils, libraire, quai des Augustins.
Merckleim (J. Albert) (librairie départementale), rue des Beaux-Arts, n° 11.
Michelet, chef de la section historique des Archives du royaume, professeur suppléant à la Faculté des Lettres, rue des Fossés-Saint-Victor, n° 33.
Mignet, membre de l'Institut, archiviste du ministère des affaires étrangères, rue Neuve-des-Capucines, n° 10.
Mirepoix (marquis de), rue de la Planche, n° 13.

Monglave (Eugène de), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue des Saints-Pères, n° 14.
Monmerqué (de), membre de l'Institut, conseiller à la cour royale, rue Saint-Louis, au Marais, n° 39.
Montalembert (comte Charles de), rue Cassette, n° 20.
Mornay (de), place Ville-l'Évêque, n° 27.

Nigon de Berty, procureur du Roi à Mantes (Seine-et-Oise).

Olivier, ancien élève de l'Ecole Polytechnique, à Dieppe.
Ollivier, juge au tribunal de Valence (Drôme).

Panckoucke père, rue des Poitevins, n° 14.
Paris (Paulin), premier employé au département des manuscrits de la Bibliothèque Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 10.
Pasquier (baron), président de la Chambre des Pairs, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 30.
Pattu de Saint-Vincent (comte Jules), à Mortagne.
Petitot (Alex.), chef de division au ministère de l'instruction publique, rue Chantereine, n° 11.
Pory d'Avant, receveur de l'enregistrement, à Cluny.
Prompsault (abbé), aux Quinze-Vingts.
Pronnier, secrétaire de la Société royale du département du Nord, représentant cette Société, à Douai.

Quénot, ingénieur civil, rue du Battoir, n° 26.

Raigecourt (comte de), rue de Lille, n° 82.
Ravenel, sous-bibliothécaire de la Ville, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 24.
Raynal (L.), magistrat, à Bourges.
Raynouard, membre de l'Institut, à Passy, rue Basse, n° 16.
Reiffemberg (de), recteur de l'Académie de Louvain.
Reisec (de), receveur général de la Seine-Inférieure, à Rouen, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 21, à Paris.
Renouard (Jules), libraire, rue de Tournon, n° 6.
Rey, membre de la Société royale des Antiquaires de France, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 26.
Richard, membre de la Société royale des Antiquaires de France, bibliothécaire de la ville de Remiremont (Vosges).
Ridan, ancien notaire, rue Saint-Maur-Popincourt, n° 78.
Ripert-Montclar (Amédée de), ancien magistrat, rue de La Rochefoucauld, n° 12.
Royer-Collard (H.), chef de la division des sciences et lettres au ministère de l'instruction publique, rue de Provence, n° 30.

Saint-Aignan (comte de), pair de France, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 107.
Saint-Aignan (baron de), député, rue de Grenelle Saint-Germain, n° 107.
Saint-Mauris (vicomte de), rue Neuve-des-Mathurins, n° 21.
Saint-Surin (madame de), à Angoulême.
Sahune (Ernest de), rue Neuve-du-Luxembourg, n° 27 (rue de l'Oratoire).
Sylvestre de Chanteloup fils, conseiller à la cour royale, rue du Dragon, n° 21.

Taillandier, conseiller à la cour royale, rue Jacob, n° 14.
Taillandier, ancien avoué, rue Saint-Benoît, n° 18.
Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai, membre des Sociétés académiques de Douai et de Valenciennes.
Tardieu (Ambroise), rue du Battoir, n° 7.
Taschereau (Jules), rédacteur en chef de la *Revue Rétrospective*, rue Saint-Benoît, n° 11.
Tastu, rue de Vaugirard, n° 38.

Térasse, conservateur des archives judiciaires du Palais, cour de la Sainte-Chapelle.
Terrebasse (comte de), rue Ventadour, n° 4.
Teulet (Alexandre), élève pensionnaire de l'École de Chartes, employé aux Archives du royaume, quai de la Cité, n° 23.
Thierry (Alexandre), rue du Petit-Musc, n° 9.
Thiers, membre de l'Institut, ministre de l'intérieur, à l'hôtel du ministère.
Tiby (Paul), rue Charonne, n° 165.
Tournal fils, secrétaire de la commission archéologique de Narbonne, représentant cette Société, à Narbonne.
Trémisot, rue Saint-Louis, au Marais, n° 31.

Vatisménil (de), avocat, rue Richer, n° 3 (*bis*).
Viellot, président du tribunal de première instance de Meaux.
Viguier, conseiller référendaire à la cour des comptes, rue des Mauvaises-Paroles, n° 18.
Vincent, négociant, rue Serpente, n° 16.
Viollet-Leduc, conservateur des résidences royales, aux Tuileries.
Vitet (L.), secrétaire général du ministère du commerce, ci-devant inspecteur des monumens historiques, rue Trudon, n° 6.

Walckenaer (baron), membre de l'Institut, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 87.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

Réunion du Comité des Fondateurs, le 21 *décembre* 1833, *dans la salle du Conservatoire de la Bibliothèque Royale.*

Depuis la première réunion du 27 juin, dans laquelle furent fixées les bases de l'association, quatre-vingts personnes avoient exprimé le désir de faire partie de la nouvelle Société; elles ont été admises par le comité des fondateurs composé des dix-neuf membres dont les noms sont indiqués dans le premier programme.[1]

Par ces admissions, le nombre des membres se trouvant être de cent et au-delà, nombre exigé par l'article 10 du réglement provisoire, et la Société étant ainsi définitivement constituée, il est décidé qu'il y a lieu de

[1] Voir la liste des membres ci-dessus imprimée.

tenir la première assemblée générale indiquée dans le même article.

Le jour de cette assemblée est fixé au 23 janvier 1834. Le comité décide ensuite : 1°. que le conseil de la Société sera composé de trente membres ; 2°. que les membres du comité des fondateurs seront de droit membres du conseil ; 3°. que dans la première assemblée générale le conseil sera complété ; 4°. que le conseil aura ses officiers pris dans son sein, et se divisera en plusieurs comités chargés des affaires littéraires et des affaires économiques de la Société ; 5°. qu'il y aura chaque année une assemblée générale de la Société, dans laquelle il lui sera rendu compte de l'emploi des fonds et des travaux du conseil.

Le bureau est chargé de rédiger le réglement général d'après les bases ci-dessus énoncées.

Le comité choisit M. Crapelet pour imprimeur, et M. Jules Renouard pour libraire de la Société.

PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ.

(23 *janvier* 1834.)

D'après la décision prise dans la séance du comité des fondateurs, du 21 décembre dernier,

Les membres de la Société résidant à Paris et dans les environs, ont été convoqués par M. le président de ce comité, et se sont réunis, le jeudi 23 janvier 1834, dans la salle des séances de la Société asiatique, rue Taranne, n° 12.

M. le marquis de Fortia d'Urban, président du comité des fondateurs, a ouvert la séance par le discours suivant :

« Messieurs, parvenu aux dernières années d'une longue carrière, je suis heureux, grâce à vos travaux, de pouvoir enfin organiser définitivement une Société qui, pour nous servir d'une expression de Cicéron, nous fera sortir de l'enfance, en nous donnant les moyens de connoître notre histoire et de savoir comment il nous a été possible, après de longues et pénibles agitations, de parvenir

à un état où l'esprit humain dirige tous les efforts vers le bien général.

« Cette entreprise n'est cependant pas nouvelle ; des hommes aussi éminens par leur science profonde que par leur piété éclairée entreprirent, dans le siècle dernier, de recueillir et de publier tous les documens originaux de notre histoire. Le zèle, le désintéressement, le talent, les lumières, n'ont pas manqué à leur noble dévouement ; malgré leurs efforts constamment soutenus pendant près de cent ans, leur collection est à peine parvenue au règne de Saint-Louis. Loin de nous la pensée de proférer la plus légère plainte contre la lenteur d'un pareil travail, qui n'auroit pu gagner en rapidité qu'en perdant en exactitude. Si je vous présente cette observation, c'est pour retracer sous vos yeux la grandeur et l'importance d'une collection qui se continue encore avec le même soin, et, ce qui mérite d'être observé, sur le même plan ; certainement les nouveaux éditeurs ne le cèdent ni en zèle ni en savoir à leurs illustres prédécesseurs, et cette utile entreprise n'est nullement abandonnée ; mais nous voulons vous montrer combien est vaste et difficile celle que nous osons entreprendre aujourd'hui. Si notre tâche est aussi étendue que celle de nos illustres Bénédictins et de leurs successeurs, elle ne doit pas, grâce à leurs longues veilles, être aussi laborieuse. Nous n'avons pu concevoir, en effet, le projet de refaire un édifice construit par des mains si habiles ; nous n'avons pas la présomption de nous en croire capables ; mais leurs travaux serviront de base aux nôtres, et leur exemple, si bon à suivre, restera constamment sous nos yeux. Loin d'être leurs rivaux, nous serons leurs disciples, et les monumens qu'ils ont élevés à la gloire littéraire de la France, loin d'être dédaignés, seront préconisés et multipliés par nous ; seulement, ces publications qu'ils paroissent n'avoir destinées qu'à un petit nombre de lecteurs, nous tâcherons de les mettre à la portée et à la disposition de tous : notre but sera de les répandre et en quelque sorte de les populariser.

« L'objet de ces travaux est purement littéraire et sans intérêt d'amour-propre. Cependant, Messieurs, les obligations qu'il nous impose ne sont pas entièrement onéreuses aux membres de la Société ; ils trouveront dans les avantages qui leur sont assurés par notre réglement d'amples compensations aux sacrifices qu'ils se sont imposés ; l'espoir d'être utiles en favorisant les progrès des connoissances historiques qui se rapportent à notre pays suffiroit pour nous faire entrer avec empressement dans la carrière que nous ouvrons aujourd'hui. Nos efforts seront secondés par les véritables amis des lumières et de nos chroniques nationales ; ils le sont déjà par les hommes placés à la tête du Gouvernement, qui se sont hâtés de venir au milieu de nous, et qui, nous l'espérons, favoriseront le succès de notre entreprise de toute l'autorité que

leur donnent leurs noms et leur rang. M. le Ministre de l'instruction publique, qui déjà, par les publications qu'il a faites, a pris l'initiative de nos travaux, en a très bien fait sentir l'importance dans son rapport au Roi, du 18 novembre [1]. Nous répondrons à l'élévation de ses vues par l'assiduité de nos efforts, et nous prouverons que la réunion d'hommes aussi distingués que vous, Messieurs, ne peut être inutile, même après les travaux des Baluze, des Montfaucon, des Ducange, et de tant d'autres hommes célèbres qui nous ont précédés.

« C'est pour y parvenir que j'ai l'honneur de présenter à votre approbation un réglement, qui a déjà pour lui la sanction de l'expérience; il est, en effet, le résumé des principales dispositions contenues dans les réglemens de plusieurs autres sociétés savantes instituées, comme la nôtre, dans un but d'utilité générale. Le temps a consacré la convenance de ces dispositions; elles ont efficacement concouru à l'établissement et au succès de ces sociétés. J'ose espérer qu'en les adoptant vous assurerez également à la nôtre une marche régulière et une bonne administration. »

Il a été ensuite donné lecture du projet de réglement rédigé en vertu de la délibération du 21 décembre dernier; après quoi la discussion a été ouverte sur chaque article, et le réglement général a été adopté à une grande majorité, tel qu'il est imprimé ci-dessus.

M. le président a ensuite invité tous les membres à déposer dans l'urne leurs bulletins pour la nomination :

1°. Des onze membres qui doivent compléter le conseil d'administration;

2°. Du président honoraire perpétuel de la Société;

3°. Des deux censeurs pour l'année 1834.

Le dépouillement du scrutin a donné la majorité absolue des suffrages :

Pour compléter le nombre des membres du conseil,

A MM. Hase, membre de l'Institut, l'un des conservateurs au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale;
Dureau de Lamalle, membre de l'Institut;
Magnin, l'un des conservateurs de la Bibliothéque Royale;
Reinaud, membre de l'Institut, sous-conservateur au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale;
Desnoyers (Jules), bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle;

[1] Voir *le Moniteur* du 13 janvier 1834, et plus loin, page 47, ce numéro du Bulletin.

A MM. PAULIN PARIS, premier employé au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale ;
H. ROYER-COLLARD, chef de la division des sciences et des lettres au ministère de l'instruction publique;
LENORMANT, sous-conservateur au département des médailles de la Bibliothéque Royale ;
LE BER, chef de bureau au ministère de l'intérieur;
FREMYN, notaire ;
CASTEL, notaire.

Pour la présidence honoraire,

A M. DE FORTIA D'URBAN.

Pour les fonctions de censeurs,

A MM. DUSSOMMERARD, conseiller à la cour des comptes;
CLAIRET, notaire.

Sur la présentation de divers membres, ont été admis comme membres de la Société,

MM. ARTAUD, membre de l'Institut ;
DE VATISMÉNIL ;
DE BROÉ, conseiller à la Cour de Cassation ;
Le duc DE CRILLON ;
TASCHEREAU (Jules) ;
SYLVESTRE DE CHANTELOUP fils, conseiller à la Cour Royale.

SÉANCE DU CONSEIL DU 10 FÉVRIER 1834.

Les membres composant le conseil de la Société se sont réunis, le 10 février 1834, dans la salle du conservatoire de la Bibliothéque Royale, sous la présidence de M. de Fortia d'Urban.

Le procès-verbal de la séance de l'assemblée générale du 23 janvier 1834, a été lu et adopté.

Le conseil a ensuite procédé à l'organisation du bureau et des divers comités.

Les nominations suivantes ont été faites à la majorité absolue des suffrages :

Président : M. DE BARANTE.
Vice-Présidens : MM. DE MONMERQUÉ,
FAURIEL.

Secrétaire : M. Desnoyers (Jules).
Secrétaire-adjoint, archiviste : M. Teulet.
Trésorier : M. Castel.

Comité de Publication.

MM. Champollion-Figeac. MM. Mignet.
Guérard. Raynouard.
Guizot. Reinaud.
Hase. Vitet.

Comité du Bulletin.

MM. A. Beugnot. MM. Magnin.
Dureau de la Malle. Paulin Paris.
Lenormant.

Comité des Fonds.

MM. Le Ber. M. Fremyn.
Bertin (Armand).

Le conseil a ensuite décidé l'impression des réglemens définitifs de la Société, adoptés dans la séance du 23 janvier.

En l'absence du président, l'un des vice-présidens, et le secrétaire de la Société, ont été chargés de demander au gouvernement d'autoriser la constitution de la Société, et de la reconnaître comme établissement d'utilité publique.

La réunion générale du conseil a été fixée pour le premier lundi de chaque mois, à trois heures. Le lieu de réunion, choisi provisoirement, sera la salle du conservatoire de la Bibliothéque Royale, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 10.

Un tableau indicatif des séances sera distribué à tous les membres de la Société.

Ont été ensuite reçus membres de la Société :

MM. Berger de Xivrey, à Paris.
Jules Pattu de Saint-Vincent, à Mortagne (Orne).

SÉANCE DU CONSEIL DU 3 MARS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont présentés et admis comme membres de la Société :

MM. Hello, procureur général à la cour royale de Rennes.
de Chambure, à Saulieu (Côte-d'Or).
Tastu, libraire, à Paris.
de Terrebasse, à Paris.
Lorain, professeur de rhétorique au collége Louis-le-Grand.
le marquis de Lescalopier.
Rey, fabricant, ex-membre du conseil des manufactures, membre de la Société royale des Antiquaires de France.

Correspondance.

M. *Audouin de Géronval*, secrétaire de la Société de statistique universelle, demande à faire partie de la Société d'histoire, en qualité de membre *correspondant.*

Cette demande est ajournée jusqu'à ce que le conseil ait statué sur la nature de ce titre.

M. *de la Fontenelle*, secrétaire perpétuel de l'académie de Poitiers, membre de la Société de l'Histoire de France, annonce la publication, sous sa direction, d'une *Revue anglo-françoise*, destinée à recueillir les documens historiques et industriels se rattachant aux points de contact entre la France et l'Angleterre. Il en adresse à la Société les deux premiers numéros, et annonce en même temps, qu'étant correspondant pour le Poitou de la commission des archives d'Angleterre (*Record commission*), il est chargé de recueillir dans sa province tous les documens historiques relatifs à l'histoire de la Grande-Bretagne. M. de la Fontenelle promet d'extraire des résultats de ses recherches, pour les communiquer à la Société de l'Histoire de France, les morceaux relatifs aux travaux de cette Société.

Communication de la part de M. le ministre de l'instruction publique.

Le secrétaire rend compte d'un entretien qu'il a eu l'honneur d'avoir avec M. le ministre de l'instruction publique, et des dispositions très favorables de ce ministre pour la Société de l'Histoire de France.

M. Guizot est tout disposé à encourager et à favoriser la publication du Bulletin, dont le but lui paroît utile, et dont le plan est conçu de manière à remplir un vide qui se fait sentir dans les études historiques.

Il promet de mettre à la disposition de la Société les renseignemens que peuvent lui fournir les relations de son ministère avec les bibliothécaires, conservateurs des dépôts d'archives et des antiquités nationales.

Si les Chambres législatives autorisent l'exécution du plan proposé par M. le ministre de l'instruction publique pour un inventaire général, et pour la publication des documens originaux inédits conservés dans les archives et bibliothéques du royaume, la Société de l'Histoire de France sera spécialement appelée à y concourir.

M. Guizot appuiera volontiers la Société dans la demande qu'elle doit faire auprès du conseil d'État pour être reconnue comme établissement d'utilité publique.

Communication du comité du Bulletin. Plan de ce recueil périodique.

La Société entend la lecture du procès-verbal de la dernière réunion du comité du Bulletin, et adopte, après l'avoir discuté, le plan proposé pour la rédaction de ce recueil.[1]

Le Bulletin sera divisé en deux parties principales.

La PREMIÈRE comprendra cinq sections :

1°. *Actes et travaux de la Société de l'Histoire de France ;*

2°. *Extraits et analyses d'ouvrages historiques et archéologiques relatifs à la France ;*

3°. *Notices et observations sur des questions concernant l'histoire et les antiquités nationales ;*

4°. *Mélanges, comprenant des extraits des procès-verbaux des autres Sociétés savantes, pour ce qui regarde l'histoire de France ; des catalogues de manu-*

[1] Voir, pour les développemens de ce plan, l'Introduction de ce premier cahier.

scrits historiques; des catalogues de collections d'antiquités nationales; les nouvelles littéraires intéressant les travaux de la Société;

5°. *Bibliographie de l'histoire de France.*

La DEUXIÈME PARTIE sera consacrée aux *documens originaux de l'histoire de France* trop peu étendus pour faire partie des grandes publications que doit entreprendre la Société; outre des pièces inédites ou peu connues, cette partie du Bulletin pourra contenir des inscriptions, des dessins de monnoies, de sceaux, de bas-reliefs concernant des faits ou des personnages historiques.

Le Bulletin sera mensuel; chaque numéro sera composé de trois à quatre feuilles, de manière à former chaque année deux volumes d'environ quarante feuilles. Il sera imprimé de même format que les ouvrages historiques qui paroîtront sous les auspices de la Société, et aura une pagination distincte pour chacune des deux parties.

M. Crapelet, imprimeur de la Société, donne des renseignemens sur la dépense approximative de cette publication. En conséquence de la dépense présumée, le prix d'abonnement, pour les personnes étrangères à la Société, est fixé à 20 fr.

Le conseil autorise le secrétaire à pourvoir, d'accord avec le comité des fonds, aux frais des travaux matériels, autres que ceux d'imprimeur, qu'entraîneroient la publication du Bulletin, ainsi que diverses copies et circulaires. En conséquence, la Société n'aura point, jusqu'à nouvel ordre, d'agent attitré, payé pour ces différens travaux, le secrétaire déclarant regarder ses fonctions comme tout-à-fait gratuites.

Le conseil désigne un de ses membres, M. Lenormant, pour lui présenter un modèle de cachet destiné à estampiller les volumes que publiera la Société.

SÉANCE DU CONSEIL DU 7 AVRIL 1834.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le président proclame membres de la Société

MM. le marquis de Mirepoix, à Paris.
Ravenel, sous-bibliothécaire de la ville, à Paris.

Le secrétaire fait hommage à la Société, de la part de l'auteur, M. Galeron, procureur du Roi à Falaise, d'une brochure autographiée ayant pour titre : *Essai historique sur l'arrondissement de Falaise*, in-8°. Cette notice, qui n'est qu'un extrait succinct de la statistique de cet arrondissement par le même auteur, est destinée à propager dans les écoles primaires des notions exactes sur l'histoire du pays.

M. de Fortia d'Urban communique à la Société une analyse détaillée d'une charte que possède M. de Châteaugiron. Cette pièce est une ordonnance de Charles VII, qui envoie en Languedoc son sommelier pour y faire des provisions de vins et autres emplètes; elle est contresignée par Villebraisme; ce personnage paroît avoir eu des fonctions analogues à celles de chancelier. La date, d'après plusieurs inductions, se rapporte à l'année 1423.

Communication du Comité de publication.

La Société entend ensuite la lecture du procès-verbal de la séance du 6 mars du comité de publication. [1]

Le comité présente à l'approbation du conseil la liste des ouvrages suivans, qu'il a jugés pouvoir être les premiers annoncés et publiés sous les auspices de la Société. Savoir :

1°. Strabon, le livre de sa *Géographie* relatif à la Gaule; texte grec et traduction françoise.

[1] Le comité a cru devoir remettre à une époque plus éloignée l'adoption d'un plan définitif, répondant aux différentes périodes de l'histoire et embrassant les matériaux divers qui pourront former cette Collection de Monumens historiques; en attendant il a fixé son choix sur des ouvrages susceptibles, par leur variété et leur importance, de représenter une partie des principales divisions du cadre général.

2°. GRÉGOIRE DE TOURS, *Histoire des Francs;* texte et traduction françoise.

3°. *Chronique inédite d'*AMAT ou AIMÉ, *moine du mont Cassin, ou Histoire de l'établissement des Normands en Sicile,* suivie de l'*Histoire de Robert Guiscart;* traduction françoise faite en Italie pendant la deuxième moitié du XIIIe siècle.

4°. *Mémoires de* GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN; texte original, sans traduction, mais avec des notes au bas de chaque page, et un glossaire des expressions vieillies.

5°. Les *Chroniques de* FROISSART; avec variantes et notes.

6°. *Recherches sur les monnoies des rois franks de la première race,* considérées comme pouvant éclaircir différens points d'histoire et de géographie; descriptions et figures de ces monnoies.

7°. *Recherches sur les sceaux usités pendant le moyen âge en France.*

8°. Un *Répertoire des sources originales de l'histoire de France,* distribuées par règnes ou par autres grandes périodes historiques.

Le comité avoit également pensé qu'il seroit convenable de choisir et d'annoncer en même temps la publication de quelques historiens d'époques plus récentes, et il se proposoit de consulter sur ce choix MM. de Monmerqué et Mignet. M. de Monmerqué propose l'impression d'un manuscrit inédit conservé dans les *Archives judiciaires* du Palais, intitulé : *Journal d'un Bourgeois de Paris du temps de la Ligue.* Cet ouvrage pourroit servir de complément au *Journal de l'Étoile;* il formeroit un volume in-8° de 100 pages environ. M. de Monmerqué demande qu'un autre membre soit invité à en prendre connoissance, afin d'éclairer plus complétement la décision du conseil; M. Pâris est chargé de ce soin.

Le conseil examine successivement chacun des choix proposés par le comité de publication; il en adopte en

principe la plus grande partie, et commence à s'occuper des moyens d'exécution.

1°. *Géographie de Strabon;* le quatrième livre, traitant de la Gaule.

M. Letronne veut bien se charger d'être éditeur et traducteur. Ce travail, qui ne lui paroît pas pouvoir être terminé avant huit ou dix mois, formera un volume in-8°.

Le conseil pense que, pour cet ouvrage, de même que pour tous ceux qui seront accompagnés d'une traduction, la traduction devra être en regard du texte.

2°. *Histoire de Grégoire de Tours.*

Un membre faisant connoître que le comité d'impression gratuite de l'imprimerie royale avoit alloué des fonds pour une nouvelle traduction de Grégoire de Tours, le conseil pense, ainsi que le comité, qu'il seroit convenable de voir si cette traduction seroit susceptible de paroître sous les auspices de la Société, et de différer jusque-là le choix d'autres éditeurs.

Relativement au texte, on prendroit pour base l'excellente édition de D. Ruinart, en la collationnant avec le manuscrit de la Bibliothéque de Cambrai et avec plusieurs autres manuscrits moins importans que possède la Bibliothéque Royale, et que D. Ruinart n'a pas connus.

Le comité de publication s'occupera de nouveau de cet ouvrage. M. Guérard se chargeroit volontiers d'être commissaire responsable; l'ouvrage pourroit former 3 ou 4 volumes in-8°.

3°. *Mémoires de G. de Villehardouin.*

Les deux manuscrits de cette histoire que possède la Bibliothèque Royale présentent des variantes fort nombreuses qui formeront un texte presque nouveau, plus correct et plus original que ceux publiés par Ducange et par le dernier éditeur des *Chroniques françaises*. Le conseil ne juge pas convenable de joindre une traduction au texte, mais seulement des notes au bas des pages, et à la fin un glossaire. L'ouvrage formera 1 volume in-8° de 25 feuilles.

Le conseil désigne pour éditeur M. Pâris; pour commissaire responsable M. de Monmerqué.

4°. *Chronique de l'établissement des Normands en Sicile*, suivie de l'*Histoire de Robert Guiscart*, par *Amat* (ou *Aimé*), *moine du mont Cassin*.

Le texte original latin de la chronique est perdu, et la version françoise que possède la Bibliothéque Royale est inédite; elle a été faite en Italie par un *escriveor en lettres romanes;* elle appartient à la deuxième moitié du XIII[e] siècle, et est à la fois un monument de l'histoire et de la langue. Ce manuscrit original est de la même époque; il est unique; il y en a une copie dans les papiers de Duchesne. On a retrouvé le manuscrit original latin de l'histoire de Robert Guiscart.

Le texte françois des deux chroniques, accompagné de trois chartes inédites des rois normands de Sicile et de notes, formera un volume in-8° d'environ 30 feuilles.

Éditeur, M. Champollion-Figeac. — Commissaire responsable, M. Hase.

Le comité avoit accordé à l'éditeur pour les soins à donner à ce travail 50 exemplaires, si l'on tiroit à 500; le conseil ne pense pas qu'en principe, le nombre d'exemplaires à attribuer à un membre faisant partie du conseil puisse dépasser celui de 20, eu égard à l'article 13 du réglement, qui décide qu'un membre du conseil ne peut être éditeur qu'à titre gratuit.

Cette question sera de nouveau examinée quand des fonds seront assignés à la publication de l'ouvrage, et quand le tirage aura été déterminé à un nombre fixe.

5°. *Chroniques de Froissart*.

Le conseil admet en principe l'utilité d'une nouvelle édition de Froissart, édition à laquelle un de ses membres travaille depuis plusieurs années, et pour laquelle il a rassemblé un grand nombre de pièces inédites et justificatives, et collationné plusieurs manuscrits qui n'ont point servi aux éditions antérieures, même à celle de M. Da-

cier, dont le premier volume, le seul publié, pourra être néanmoins fort utile à la nouvelle édition.

Le conseil désigne pour éditeur M. Lacabanne, employé au département des Manuscrits de la Bibliothéque Royale, et pour commissaire responsable, M. de Monmerqué.

Le conseil pense que l'état actuel des fonds de la Société ne permettroit pas de mettre dès ce moment une grande activité à la publication d'un ouvrage d'aussi longue haleine, dont il lui paroît cependant convenable d'annoncer la publication sous ses auspices.

6°. *Journal d'un bourgeois de Paris du temps de la Ligue.*

Cet ouvrage inédit, proposé par M. de Monmerqué, devant être l'objet d'un rapport dans la prochaine séance, le conseil remet à cet égard sa décision.

7°. *Recherches sur les monnoies des rois franks de la première race.*

M. Lenormant, en offrant de se charger de ce travail, développe les motifs qui peuvent en rattacher l'objet aux publications historiques de la Société. La plupart de ces monnoies présentent des noms de villes jusqu'ici mal interprétés ou même inconnus; sous ce rapport, ce sont de véritables monumens propres à éclaircir plusieurs questions de géographie et d'histoire; ce seroit en quelque sorte un complément de Strabon et du grand travail de M. Guérard sur la géographie de la Gaule au IXe siècle. M. Lenormant propose d'intercaler dans le texte, par des gravures en métal, d'après le procédé nouveau de M. A. Collas, les figures des cinq ou six cents monnoies, la plupart des tiers de sol, d'or, qu'il décrira sur les originaux conservés au cabinet des Médailles de la Bibliothéque Royale.

Le conseil adhère à cette publication, et choisit M. Lenormant pour éditeur.

Le commissaire responsable n'est pas encore désigné.

8°. *Recherches sur les sceaux usités pendant le moyen âge en France.*

Plusieurs membres du comité ont fait observer qu'un grand travail sur ce même sujet étant sur le point de paroître hors de la Société, et que, pour une première partie qui contient les sceaux des rois de France, quarante planches étant déjà gravées avec une grande perfection, d'après le même procédé de M. Collas, il est convenable de différer la publication proposée par M. Vitet. Le conseil partage cet avis.

9°. *Répertoire des sources de l'histoire de France*, distribuées par périodes historiques.

La base de ce répertoire seroit, pour les périodes antérieures au XIIIe siècle, une table méthodique et analytique des documens contenus dans les 19 volumes déjà publiés du grand recueil des historiens de France. Dans cette table seroient intercalés suivant leur ordre chronologique les titres des autres écrits originaux de toute nature publiés dans d'autres collections françoises ou étrangères; telles que les *Amplissima collectio*, *Thesaurus anecdotorum*, *Vetera analecta*, *Miscellanea*, *Collection des Ordonnances*, *Grandes Histoires des Provinces*, *Recueil des Historiens d'Allemagne*, de M. Pertz, etc., etc. Les documens originaux indiqués en très grand nombre dans la *Bibliothèque historique de France* (deuxième édition de Fontette) n'y sont point distingués des ouvrages de seconde main. La suite du Répertoire seroit rédigée dans le même esprit, d'après les projets comparés de Duchesne, de Ducange, de Foncemagne, etc., et celui qu'adopteront MM. Daunou et Naudet dans la continuation des *Historiens de France*.

On y pourroit ajouter, comme appendices, plusieurs des autres tables raisonnées du même recueil des *Historiens de France*, telles que les tables géographiques et les résumés chronologiques.

Tout en admettant ce répertoire comme très utile et comme devant paroître sous les auspices de la Société, le conseil ne pense pas que la publication puisse en être

immédiate, à raison de l'étendue et de la nature même du travail. Il engage le secrétaire, M. J. Desnoyers, qui a proposé de s'en charger, à continuer de rassembler les matériaux propres à le compléter.

Dans la prochaine séance du conseil, l'ordre de ces diverses publications sera fixé, et des fonds seront assignés pour l'impression.

Comité du Bulletin.

Le secrétaire fait ensuite connoître la composition du premier numéro du Bulletin, telle qu'elle a été fixée par le comité. Le comité a choisi M. Arthur Beugnot pour son président. — Un membre, M. Guérard, propose que les articles du Bulletin soient signés; cette proposition est admise.

SÉANCE DU CONSEIL DU 5 MAI 1834.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le président proclame membres de la Société :

MM. de Froidefond de Farges, conseiller à la cour royale de Paris.
Viellot, président du tribunal civil de Meaux.
De la Renaudière, vice-président de la Société de géographie, à Paris.
Mme de Saint-Surin.
MM. le comte de Montalembert.
Lascoux, substitut du procureur du Roi au tribunal civil de la Seine.
Mazas, bibliothécaire, à l'Arsenal.
de Caumont, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
Boulez, receveur de l'enregistrement, à Nogent-le-Rotrou.

Ouvrages offerts, ou communiqués à la Société :

La Société reçoit, de la part de la *Société des Antiquaires de Normandie*, le tome VI de ses Mémoires. (1 vol. in-8°, 490 pag. avec atlas in-4° oblong de 25 pl., Caen, 1833.)

Le secrétaire présente un ouvrage historique nouveau, intitulé : *Histoire des comtes de Foix de la première race; Gaston III, dit Phœbus*, par M. H. Gaucherand, membre de la Société de l'Histoire de France, 1 vol. in-8°, 363 pag., 3 pl. Paris, Alph. Levavasseur.

Correspondance.

M. le marquis de Mirepoix témoigne sa satisfaction de faire partie de la Société de l'Histoire de France.

M. Champollion communique une lettre de M. Peyré, auteur d'une traduction des *Lois des Francs*, qui offre à la Société d'être éditeur, sous ses auspices, d'un *Recueil des actes publics et constitutions des rois de la première race*, et de joindre aux textes une traduction, des notes et de nombreuses variantes. L'ouvrage, dont la rédaction et très avancée, formeroit un volume d'environ 200 pag. in-8°. Cette proposition est renvoyée au comité de publication.

Travaux de publication.

M. Paulin Pâris, chargé par le conseil, sur la demande de M. de Monmerqué, d'examiner s'il étoit convenable de joindre aux publications d'ouvrages dont le choix avoit été précédemment fixé, un document inédit conservé au dépôt des archives judiciaires, intitulé : *Journal d'un Bourgeois de Paris du temps de la Ligue*, fait connoître que cette pièce historique lui a paru fort intéressante et susceptible d'être publiée sous les auspices de la Société.

En conséquence elle est renvoyée au comité de publication pour les voies et moyens, et pour le choix de quelques autres documens analogues, propres à compléter le volume, dont cette pièce ne formeroit que 6 à 7 feuilles.

L'attention du conseil est ensuite portée sur l'*ordre à suivre dans la publication des premiers ouvrages dont le choix a été précédemment arrêté*[1], *sur les détails et moyens d'exécution.*

Après avoir commencé à s'occuper de l'examen de cette question, la majorité des membres pense qu'elle

[1] Séance du 7 avril 1834.

doit être plus convenablement discutée dans le comité de publication, qui en fera son rapport à la prochaine séance du conseil.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion du *comité du Bulletin*.

Le comité s'est de nouveau occupé, le 24 avril dernier, de la composition des premiers cahiers du journal périodique. Il a reconnu qu'il ne seroit pas convenable de mettre au jour le premier numéro, tel qu'il avoit été précédemment déterminé sans avoir des matériaux pour les deux ou trois suivans, de manière à assurer une publication régulière et non interrompue.

Le comité a aussi pensé que si les membres qui le composent devoient être seuls chargés de la rédaction du Bulletin, leur nombre seroit insuffisant, mais que, suivant l'article 15 du réglement, telles n'étoient point leurs fonctions, et que ce comité avoit été formé bien plutôt pour l'examen et la distribution des articles destinés à en faire partie que pour la rédaction elle-même.

En conséquence le comité a jugé convenable d'inviter les membres de la Société à participer à la rédaction du Bulletin, et d'en référer au conseil pour les moyens d'exécution.

Après avoir examiné cette question, le conseil décide qu'un plan de Bulletin sera rédigé et envoyé à tous les membres de la Société.

Objets d'administration.

Titre de correspondant. — Une lettre adressée au conseil, dans l'une des précédentes séances, donne lieu d'examiner quels sont les droits d'*associés correspondans* dont il est parlé dans l'article 3 du réglement. Le conseil juge convenable de ne reconnoître, jusqu'à nouvel ordre, pour la France, qu'une seule classe de sociétaires participant aux mêmes droits et aux mêmes charges, et de n'appliquer le titre *correspondant* qu'aux étrangers.

Timbre de la Société. — M. Lenormant, qui avoit été

chargé par le conseil de présenter le modèle d'un sceau destiné à timbrer les livres qui seront publiés au nom de la Société, ainsi que les ouvrages déposés dans ses archives, présente un modèle qui est adopté. Au centre du sceau, qui est rond, est figuré un de ces flambeaux antiques que se passoient de main en main, dans certaines fêtes, les initiés aux mystères; ce flambeau sera comme le symbole d'un échange mutuel des connoissances mises en commun. La légende circulaire portera : *Société de l'Histoire de France*, 1833.

Quelques membres trouvent qu'il eût peut-être mieux valu choisir un emblême emprunté au moyen âge; M. Lenormant répond que les travaux projetés remontent à des temps antérieurs. Le projet de M. Lenormant est adopté.

Diplôme. — Le conseil, consulté sur la question de savoir s'il seroit utile de délivrer aux sociétaires un diplôme plus authentique que la lettre d'avis de la nomination adressée par le secrétaire, et la quittance imprimée, délivrée par le trésorier, pense que cette question peut être ajournée, et que, jusqu'ici, le titre de membre est constaté suffisamment par les deux moyens indiqués.

SÉANCE DU CONSEIL DU 2 JUIN 1834.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le président proclame membres de la Société :

MM. le lieutenant-général Haxo, pair de France, à Paris.
Ach. Le Clerc, architecte, à Paris.
Ollivier, ancien élève de l'École polytechnique, à Dieppe.
Tournal, secrétaire de la commission archéologique de Narbonne.
Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai.
Eug. de Monglave, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
Taillandier, ancien avoué, à Paris.
Leduc-Housset, à Paris.

MM. Duclos, secrétaire de la Société des sciences naturelles, à Paris.
Térasse, gardien des archives judiciaires du Palais de Justice, à Paris.

Correspondance.

La Société entend la communication des lettres suivantes :

Madame *de Saint-Surin*, et M. *Vieillot*, président du tribunal civil de Meaux, expriment au conseil leur satisfaction de faire partie de la Société de l'Histoire de France. M. Vieillot annonce devoir adresser prochainement à la Société le catalogue des ouvrages, et particulièrement des manuscrits que possède la bibliothèque de la ville de Meaux, soit sur l'Histoire de France en général, soit sur l'histoire particulière de quelques provinces.

M. *Achille Deville*, de Rouen, regrette de ne pouvoir en ce moment participer aux travaux de la Société, étant occupé de rechercher dans les bibliothèques et dépôts d'archives de la Seine-Inférieure des documens originaux pour l'Histoire d'Angleterre. Aussitôt que ce travail, dont il a été chargé par le gouvernement anglois, sera terminé, M. Deville s'empressera de contribuer, par des communications relatives à l'Histoire de France, au but que se propose la Société.

M. *Alexandre Du Mège*, de Toulouse, envoie, d'après la demande que lui en avoit adressé le secrétaire, une note des travaux les plus récens de *la Société archéologique* du midi de la France, dont il est secrétaire général; cette note sera insérée dans le Bulletin. M. Du Mège communiquera volontiers d'autres notices pour ce Recueil.

M. *Tournal* fils, de Narbonne, en demandant à faire partie de la Société, exprime, au nom de la *commission archéologique et littéraire de l'arrondissement de Narbonne*, dont il est secrétaire, le désir que son inscription, parmi les membres de la Société, ait lieu à ce dernier titre, et comme représentant la commission, si même celle-ci ne peut être inscrite en titre.

Le conseil, en décidant l'admission parmi ses membres

du *secrétaire de la commission archéologique de Narbonne,* et en saisissant avec plaisir ce moyen de se mettre en rapport avec les autres sociétés littéraires de France, décide que cette inscription doit être individuelle, et qu'il n'en peut résulter, pour les autres membres d'une société dont le secrétaire sera inscrit parmi les membres de la Société de l'Histoire de France, aucun des avantages attachés à ce titre.

M. *Richard*, bibliothécaire de la ville de Remiremont, membre de la Société, promet d'adresser pour le Bulletin quelques résultats de ses travaux historiques et archéologiques.

M. *Tailliar*, conseiller à la cour royale de Douai, soumet au conseil un projet sur le plan à suivre par la Société dans la publication de ses travaux. Il pense qu'on pourroit former trois sections : la première comprendroit les chroniques, les narrations; la deuxième, les chartes, diplômes, et autres monumens de la législation; la troisième, les anciens monumens littéraires, tels que romans, poésies, etc. Dans chacune de ces trois classes on pourroit distinguer quatre périodes principales : 1°. de 420 à 752; — 2°. de 752 à 987; — 3°. de 987 à 1498; — °4. le XVIe siècle.

M. Tailliar exprime combien le but que se propose la Société de l'Histoire de France lui paroît propre à populariser le goût et la connoissance des bonnes sources historiques.

La Société reçoit, de la part de M. Leglay, bibliothécaire de la ville de Cambray, un de ses ouvrages, intitulé *Programme des différentes recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord*, in-8°, 69 pages; Cambray, 1831.

La Société reçoit aussi de M. Rey un fragment d'un ouvrage inédit, dont il est l'auteur, intitulé *Histoire du Drapeau*, *des Couleurs et des Insignes de la monarchie françoise.* [1]

[1] Ce fragment est le chap. V du livre IV, et porte pour titre *l'Oriflamme à Bouvines*, en 1214. (8 pages in-8°.)

Communication de la part de M. le ministre de l'instruction publique.

Le secrétaire fait la communication suivante, de la part de M. le ministre de l'instruction publique.

M. le ministre, en témoignant à la Société tout l'intérêt qu'il prend à ses travaux, exprime son regret de n'avoir pu assister aux réunions; il donne à connoître son intention de faire concourir tout particulièrement la *Société de l'Histoire de France* à son vaste plan de publication des monumens originaux inédits de l'histoire de France, pour lequel les Chambres ont accordé un fonds de 120,000 fr.

M. le ministre verroit avec plaisir que la Société pût lier et combiner le plan de ses publications avec celles qu'il se propose lui-même d'entreprendre au nom du gouvernement, de sorte que leur ensemble pût former un jour un seul et même grand monument historique; en conséquence, il invite le comité et le conseil à ne point se hâter de s'engager dans des impressions trop vastes et trop nombreuses avant qu'on se soit entendu avec lui sur le plan général, sur le choix et l'ordre des publications.

Par suite de ce concours, une partie des fonds dont M. le ministre de l'instruction publique pourra disposer profiteroit à la Société, qui jusqu'ici ne trouveroit en elle-même que des ressources insuffisantes.

Le secrétaire ayant fait connoître que M. Guizot paroissoit disposé à adopter le format in-4°, plusieurs membres ont exprimé le désir que M. le Ministre fût prié de voir s'il n'y auroit pas moyen de faire deux séries, l'une in-4°, l'autre in-8°, à chacune desquelles se rapporteroient les ouvrages plus convenables à publier sous l'un ou l'autre de ces formats.

Le conseil vote des remercîmens à M. le ministre pour ses dispositions bienveillantes envers la Société, et ne doute pas de l'avantage extrême que celle-ci doit retirer de cet accord, de cette fusion entre ses publications et celles du gouvernement.

Délibérations du Comité de publication soumises au Conseil.

Le secrétaire fait ensuite connoître, au nom du comité de publication, différentes propositions sur lesquelles ce comité a délibéré dans sa dernière séance du 26 mai. Ces propositions sont successivement soumises à l'approbation du conseil.

L'examen du comité s'est porté sur les deux questions suivantes :

1°. En quel ordre doivent être publiés les ouvrages que le conseil a adoptés dans ses précédentes séances?

2°. Quels seront les moyens de publication, les frais de copie, d'édition et d'impression?

1°. Le comité, ayant examiné successivement l'opportunité et la possibilité d'une publication plus ou moins prochaine des huit ouvrages dont le choix avoit été fixé dans les précédentes séances, a trouvé que l'édition de deux d'entre eux pouvoit être commencée immédiatement et simultanément, savoir :

1°. La *Chronique de l'établissement des Normands en Sicile, par le moine Aimé;* 1 vol. in-8°; éditeur M. Champollion;

Et 2°. le *Journal d'un Bourgeois de Paris pendant la Ligue, et autres documens de la même époque*, 1 vol. in-8°; éditeur M. de Monmerqué.

Ces deux ouvrages sont inédits, de genres très différens; le premier intéresse surtout les personnes qui font une étude spéciale de l'histoire et de la littérature du moyen âge; le second s'adresse à une classe de lecteurs plus nombreuse et moins directement vouée à l'étude des sciences historiques.

La publication de deux autres ouvrages a paru au comité pouvoir être entreprise immédiatement après ces deux premiers, savoir :

Les *Mémoires de Geoffroy de Villehardouin*, 1 vol. in-8°; éditeur M. Paulin Pâris;

Et les *Chroniques de Froissart* (le premier volume); éditeur M. Lacabanne.

Quant aux autres ouvrages, l'époque de leur publication sera ultérieurement fixée.

Un membre, M. Mignet, sur l'invitation du comité, avoit donné quelques indications sur les documens qui lui paroîtroient susceptibles de compléter le volume dans lequel entrera, pour un tiers environ, le *Journal de la Ligue*. Il avoit désigné comme très convenable, et susceptible d'être aussi publié immédiatement, une *Relation inédite des Barricades, par un témoin oculaire*. Dans le cas où M. de Monmerqué n'indiqueroit pas, pour achever de compléter ce volume, quelques autres documens originaux, M. Mignet offre de rechercher et de présenter quelques pièces détachées se rattachant à la même période.

M. Mignet avoit encore indiqué, comme étant susceptibles d'être un jour publiés par la Société, plusieurs manuscrits historiques existans, soit aux archives des affaires étrangères, soit aux archives du royaume, tels que: 1°. *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France pendant le* XVIe *siècle*, et *Récit d'un voyage fait en France par un Vénitien, en* 1577; pouvant former 2 vol. in-8° (Archives étrangères);

2°. *Relation des troubles du protestantisme dans Castres au* XVIe *siècle* (Bibliot. de M. Choubard);

3°. *Correspondance de Philippe II avec ses ambassadeurs* (Archives du royaume).

Le comité s'étoit ensuite occupé de la proposition faite à la dernière séance du conseil, au nom de M. Peyré, de publier, sous les auspices de la Société, le texte et la traduction des *Constitutions des rois Francs de la première race*.

En retranchant de ce recueil les constitutions qui ne seroient pas d'un intérêt général, et aussi les Codes des Francs, publiés de nouveau récemment par M. Peyré, le nouveau volume se composeroit des quinze édits ou constitutions dont suit la liste :

1°. *Constitution de Childebert Ier;*
2°. *Constitution générale de Chlotaire Ier* (an 11?);
3°. *Préception de Gontran;*
4°. *Convention d'Andelaw entre Gontran et Childebert II;*
5°. *Pacte pour le maintien de la paix entre Childebert et Chlotaire;*
6°. *Décrétion de Childebert II;*
7°. *Décrétion de Chlotaire II;*
8°. *Edit de Chlotaire II;*
9°. *Préception de Dagobert Ier;*
10°. *Indiculus de Dagobert Ier;*
11°. *Lettre de Sigebert II à Didier;*
12°. *Ier Capitulaire de Carloman,*
13°. *IIe Capitulaire de Carloman,*
14°. *Capitulaires de dates incertaines,* } *Childéric III;*
15°. *Capitulaire de Soissons* (*Pépin, a.* 744),

Ce recueil présenteroit tous les matériaux du pouvoir central des rois Francs de la dynastie mérovingienne.

Le comité n'avoit pas pensé que ces documens pussent être utilement traduits; et tout en admettant comme susceptible d'être publié sous ses auspices, le texte revisé et accompagné de notes, par M. Peyré, il avoit jugé convenable d'y joindre, pour compléter un volume, les monumens législatifs de même nature appartenant à la seconde race, et d'inviter M. Peyré à se charger de ce nouveau travail, et à en présenter le plan au comité.

Ces différentes propositions du comité sont adoptées par le conseil, qui décide, qu'en conséquence, les travaux d'édition et d'impression de la *Chronique du moine Aimé*, et du *Journal de la Ligue*, seront commencés immédiatement et simultanément; que l'édition du *Villehardouin* sera préparée pour être livrée plus tard à l'impression. Le conseil admet aussi la publication du *Froissart*, en quatrième ligne, se réservant d'allouer des fonds

pour les frais d'édition et d'impression, quand l'état de la caisse le permettra.

Le conseil approuve la publication du manuscrit inédit d'une *Relation des Barricades*, proposé par M. Mignet, comme pouvant former la première partie du volume qui contiendra un *Journal de la Ligue*.

M. de Monmerqué annonce qu'il présentera au comité d'autres pièces du même temps, propres à terminer ce volume.

2°. Les propositions suivantes du *comité de publication*, relatives aux *frais de copie*, *d'édition* et *d'impression* des ouvrages admis, sont ensuite soumises au conseil :

Le comité avoit reconnu que les frais d'édition pouvoient être de deux sortes, selon que les éditeurs étoient ou n'étoient pas membres du conseil.

Dans le premier cas, les éditeurs n'ayant droit à aucune rétribution personnelle, le comité proposoit qu'ils fussent seulement indemnisés des frais de copie.

Le conseil admet cette proposition du comité, et en fait l'application aux trois ouvrages désignés les premiers, dont les éditeurs sont tous trois membres du conseil.

Le comité avoit aussi trouvé convenable que les éditeurs, membres du conseil, eussent le droit de se couvrir, en totalité ou en partie, de leurs frais de copie par un certain nombre d'exemplaires, au prix de fabrication, de l'ouvrage dont ils seroient éditeurs. Mais plusieurs membres du conseil, et particulièrement M. le trésorier, font observer, qu'en admettant cette proposition, le conseil disposeroit, sans autorité suffisante de la Société, d'une forte portion du fonds social, puisque la différence du prix de fabrication au prix de vente étoit de près des deux tiers. En conséquence, le conseil a limité le nombre d'exemplaires auxquels auroient droit les éditeurs membres du conseil à vingt, savoir : dix gratuitement, et dix au prix de fabrication, à imputer sur les frais de copie.

Dans le second cas, c'est-à-dire pour les éditeurs étrangers au conseil, le comité avoit reconnu, et le conseil est du même avis, qu'il devra être traité de gré à gré avec chacun d'eux, tant pour l'idemnité du travail que pour celle des frais de copie.

La publication de *Froissart* étant de cette nature, un membre avoit annoncé au comité, de la part de M. Lacabanne, chargé de l'édition, que, pour les frais de copie, celui-ci accepteroit volontiers l'indemnité fixée pour les éditeurs membres du conseil. — Pour les notes et autres travaux littéraires, il a fait au comité des propositions qui sont également admises en principe ; mais le conseil se réserve d'y donner suite plus tard.

Le conseil décide ensuite que la *Chronique des Normands de Sicile* sera tirée à 500 exemplaires,

Et le volume qui contiendra un *Journal du temps de la Ligue* à 750, comme étant d'un intérêt plus général.

Rapport du Comité des Fonds.

Avant d'assigner les fonds nécessaires à chacune de ces publications, le conseil a entendu un autre rapport du *comité des fonds*, constatant l'état actuel de la caisse.

Jusqu'à ce jour, la Société compte un nombre de membres qui peut être fixé à cent cinquante. La contribution de ces membres, pour 1834, produit une somme de 4,500 fr. réalisés pour plus de moitié, et, certainement, réalisables pour le surplus.

De cette somme il faut retrancher 300 fr., dépensés jusqu'ici pour frais d'impression de réglemens, et autres dépenses de même nature; 800 fr. au moins pour frais de publication des 4 premiers numéros du Bulletin, formant ensemble 14 à 16 feuilles, et tirés à 600 exemplaires; plus, environ 100 fr. pour frais du sceau, autorisés par le conseil, ainsi que pour différentes dépenses de circulaires lithographiées.

Reste en actif 3,300.

Le comité des fonds propose de partager cette somme entre les différens frais d'édition et d'impression des premiers ouvrages proposés par le comité de publication, et d'assigner en conséquence des fonds pour frais d'édition et d'impression aux deux premiers; pour frais d'édition seulement au troisième (*Villehardouin*), et d'attendre pour *Froissart*.

Le conseil admet la distribution de fonds proposée par le comité comme très convenable, et demande à M. Crapelet des renseignemens sur le prix d'impression des deux premiers volumes dont la publication immédiate est décidée.

La dépense qu'ils doivent occasionner, réunie à celle des frais d'édition, ne seroit point couverte par l'actif de la Société; mais plusieurs membres du conseil expriment l'opinion émise déjà par le comité des fonds, que M. Crapelet, imprimeur de la Société, consentira volontiers à faire crédit pour partie des frais d'impression, et qu'on doit faire entrer dans les remboursemens propres à achever de couvrir ces frais : 1°. le placement de 150 exemplaires au moins (prix de fabrication), auprès des membres de la Société; 2°. l'intervention de M. le ministre de l'instruction publique; 3°. la vente des deux ouvrages dans le public.

En conséquence, et d'après l'acquiescement de M. Crapelet, le comité des fonds avisera à la répartition de l'actif entre ces différentes dépenses autorisées par le conseil, pour les éditeurs et l'imprimeur.

SÉANCE DU CONSEIL DU 7 JUILLET 1834.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société

MM. Lebas, professeur d'histoire à l'Université de Paris, maître de conférences à l'École normale.

Em. Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, Lettres et Arts de Rouen.

Correspondance.

M. Em. Gaillard, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, écrit (6 juillet) que cette Société, dans sa séance du 23 mai, a décidé :

1°. De s'abonner au Bulletin mensuel de la Société de l'Histoire de France;

2°. De s'associer aux travaux de cette Société en créant dans son sein une commission composée de MM. A. Deville, Floquet, Em. Gaillard, Langlois et Auguste Leprévost, son secrétaire de la section des lettres en faisant également partie;

3°. De faire parvenir à la Société de l'Histoire de France les pièces émanées du sein de cette commission, par l'intermédiaire de son secrétaire perpétuel, dont elle demandoit l'admission au nombre des membres de la Société, comme membre correspondant, afin de se conformer aux statuts de la Société.

Plusieurs membres font observer que, d'après une décision précédemment prise par le conseil, le titre de membre correspondant ne peut s'appliquer qu'aux étrangers; mais que la demande faite par l'Académie de Rouen s'est déjà présentée à l'égard de la commission archéologique de Narbonne, dont le secrétaire a été admis, comme représentant cette commission, parmi les membres titulaires de la Société d'Histoire. Les nouvelles relations qui s'établiroient entre cette Société et l'Académie de Rouen ne peuvent être que très profitables aux études historiques. En conséquence, M. Emmanuel Gaillard est également nommé membre, en représentation de l'Académie de Rouen.

MM. Larenaudière, vice-président de la Société de Géographie (Paris, 4 juin), et M. le lieutenant-général Haxo, pair de France (Paris, 6 juillet), écrivent pour témoigner leur satisfaction de faire partie de la Société.

Communications diverses sur les travaux de la Société.

M. de Fortia d'Urban annonce qu'il a pris des informations à l'Imprimerie royale sur l'impression gratuite du texte et d'une traduction de l'*Histoire de Grégoire de Tours*, qu'un des membres du conseil avoit annoncé avoir été autorisée par le gouvernement. Il paroît y avoir eu erreur : ce n'est point à une nouvelle édition de Grégoire de Tours que des fonds ont été récemment assignés, mais au poème latin d'*Abbon, sur le siége de Paris par les Normands*. En conséquence de cette communication, M. Guérard annonce que plusieurs personnes seroient prêtes à se charger de l'édition de Grégoire de Tours, dont le conseil a décidé en principe la publication sous ses auspices. M. Teulet, membre du conseil, collationneroit les différens manuscrits, et la traduction pourroit être confiée à M. Guadé, qui s'occupe depuis plusieurs années de recherches historiques sur les deux premières races des rois de France, et qui récemment a soumis à l'Académie des Inscriptions un travail important sur cette période.

Plusieurs membres du conseil élèvent la question de savoir si le texte et la traduction seront publiés ensemble et en regard, ou bien séparément, afin que la traduction puisse être tirée à un plus grand nombre d'exemplaires, comme pouvant convenir à un plus grand nombre de lecteurs. Le conseil trouve qu'il ne faut point séparer le texte de la traduction, et que l'un et l'autre sont également indispensables. Cette question est d'ailleurs renvoyée au comité de publication pour plus ample examen.

M. de Monmerqué demande un délai de trois mois pour préparer la copie et les annotations du manuscrit d'un *Journal du temps de la Ligue*, ainsi que des morceaux accessoires dont il s'est chargé d'être éditeur, et dont l'impression immédiate avoit été décidée.

Il fait observer que le *Récit des Barricades*, proposé par M. Mignet pour compléter le volume dans lequel en-

treront les précédens documens, vient d'être utilisé et publié en partie par M. Capefigue, dans la dernière livraison de son *Histoire de la Ligue*, et qu'il seroit à propos d'examiner si ce morceau historique peut être néanmoins imprimé intégralement, et s'il ne faudroit pas le remplacer par quelqu'un des ouvrages proposés par M. Mignet.

M. Mignet sera prié de vouloir bien communiquer au conseil ou au comité de publication son avis à cet égard et sur les autres ouvrages dont il a parlé.

Le secrétaire annonce que l'impression de la *Chronique du moine Aimé* sur l'établissement des Normands en Sicile, dont M. Champollion surveille l'édition, est commencée et va se poursuivre activement.

PUBLICATION PAR LE GOUVERNEMENT,

SOUS LA DIRECTION DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

DE DOCUMENS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Projet présenté au Roi par M. le ministre de l'Instruction publique. — Décision favorable des Chambres. — Fonds votés pour le Budget de 1835. — Comité de surveillance et de publication formé auprès du ministère de l'instruction publique.

Après avoir, comme savant depuis long-temps dévoué à l'étude de notre histoire nationale, contribué à fonder la *Société de l'Histoire de France*, M. Guizot a senti qu'il pouvoit, comme ministre, donner à ces études un plus puissant appui, et de bien plus vastes développemens aux projets de publications annoncés par cette Société nouvelle.

Profitant d'une situation aussi favorable, M. Guizot a présenté

au Roi et soutenu devant les Chambres un projet fécond et immense, puisqu'il s'agit d'une publication générale de tous les documens encore inédits sur l'histoire de notre patrie; publication qu'une société particulière, limitée dans ses ressources pécuniaires et dans ses moyens de recherches, n'auroit en aucune façon la possibilité d'exécuter, quelque florissante qu'elle pût devenir. Accueilli avec la plus vive sympathie par le public instruit, ce projet a été adopté avec confiance par les Chambres, qui se sont abstenues en sa faveur des principes de rigide économie exprimés dans le rapport fait à la Chambre des Députés sur le budget de 1835 : les Chambres ont laissé le ministre entièrement libre de l'emploi des fonds votés (120,000 fr.) et des moyens d'exécution.[1]

Pour répondre à une aussi juste et aussi honorable confiance, pour donner à la direction de cette vaste et délicate entreprise littéraire toute la garantie scientifique dont il pouvoit l'entourer, M. Guizot a appelé le concours de l'*Académie des Inscriptions* et de la *Société de l'Histoire de France,* dont il fait également partie. En effet, le comité qu'il vient de former dans ce but auprès de son ministère est composé en première ligne des deux savans, MM. Daunou et Naudet, auxquels l'Académie des Inscriptions a confié, à si juste titre, le soin de continuer le grand Recueil des historiens de France; les autres membres du comité forment aussi en partie le comité de publication de la Société de l'Histoire de France. Ce comité sera présidé par le ministre lui-même, qui en a confié la vice-présidence à M. Villemain, dont le nom et les travaux occupent un rang si élevé dans les études littéraires et historiques; le secrétaire est un élève des plus distingués de l'École des Chartes.

La Société de l'Histoire de France se trouve donc directement appelée, suivant l'espérance qu'en avoit donnée M. Guizot, à concourir à la publication des monumens historiques qu'entreprend le gouvernement; et loin que cette publication puisse en aucune façon nuire aux succès de cette Société ou rendre son existence inutile, elle ne peut que lui profiter, de même qu'à l'Académie des Inscriptions, par une connoissance plus prompte et plus facile des sources, et par une répartition, réglée dans le comité, des matériaux qui seroient susceptibles de se rapporter plus spécialement aux

[1] Voir, pour les discussions auxquelles ce projet a donné lieu dans la séance du 10 mai, le *Moniteur* du 11 mai.

publications de chacune d'elles qu'au cadre adopté par le gouvernement. Mais ce n'est pas seulement le concours de l'Académie des Inscriptions et de la Société de l'Histoire de France que M. Guizot invoque en cette occasion, c'est encore, ainsi que l'avoit fait en partie cette dernière Société, celui de toutes les sociétés littéraires du royaume dont les travaux se rattachent aux études historiques. En effet, le ministre s'exprime ainsi dans sa circulaire du 30 juillet 1834, adressée à toutes les Sociétés départementales :

..... « Il est un genre particulier de travaux exécutés à Paris, « et pour lesquels une correspondance assidue entre le gouvernement et les Sociétés savantes départementales seroit de la plus « haute importance : je veux parler des recherches qui seront incessamment entreprises sur tous les points du royaume pour « mettre en lumière les monumens inédits relatifs à l'Histoire de « France. Tant de richesses enfouies dans les départemens ne peuvent être recueillies que sur les lieux et par les soins des hommes « qui sont restés, en quelque façon, les seuls dépositaires des anciennes traditions locales. C'est principalement dans cette circonstance que la coopération active des Sociétés savantes et de « leurs nombreux correspondans pourra fournir beaucoup de lumières, épargner beaucoup de missions spéciales, de temps, de « dépenses, et concourir puissamment à l'illustration de notre histoire nationale. »

Ce vaste projet de publication de nos richesses historiques peut et doit donc devenir, par son but et par ses moyens d'exécution, une œuvre tout-à-fait nationale, et la Société de l'Histoire de France doit travailler à y concourir de toute son activité et de tous ses efforts. J. D.

Extrait du Rapport fait au Roi, le 18 *novembre* 1833, *par M. le ministre de l'instruction publique.*[1]

« Depuis quinze ans environ, l'étude des sources historiques a repris une activité nouvelle. Des hommes d'un esprit clairvoyant, d'une science rare, d'une constance laborieuse, ont pénétré, les uns dans le vaste dépôt des archives du royaume; les autres dans les collections de

[1] *Moniteur* du 13 janvier 1834.

manuscrits de la Bibliothéque Royale; quelques uns ont poussé leurs recherches jusque dans les bibliothéques et archives des départemens. Partout il a été prouvé, dès les premiers essais, en fouillant au hasard, que de grandes richesses étoient restées enfouies. Les efforts ont redoublé, et l'on n'a pas tardé à obtenir des découvertes aussi importantes qu'inattendues, de véritables révélations qui éclairent d'un jour nouveau tels ou tels événemens, tels ou tels siècles de notre histoire; à ce point qu'il est peut-être permis d'avancer que les manuscrits et monumens originaux qui ont été jusqu'à présent mis au jour, ne surpassent guère en nombre ni en importance ceux qui sont restés inédits.

Depuis que ce fait est constaté, il ne se passe pas un jour sans que les hommes jaloux des progrès de la science et de la gloire littéraire de la France n'expriment le regret de voir l'exploitation d'une mine si riche abandonnée à des individus isolés, dont les plus grands efforts ne peuvent produire que des résultats partiels et bornés. A la vérité, parmi les explorateurs volontaires, il faut distinguer l'Académie des Inscriptions, qui travaille à recueillir diverses séries de monumens relatifs à notre histoire nationale. Mais Votre Majesté a pu se convaincre de l'extrême exiguité des ressources dont l'Académie dispose pour la publication de ces recueils, et de la lenteur qui en résulte inévitablement. Aussi, quelle que soit l'excellence de ses travaux, ils sont insuffisans pour calmer les regrets et satisfaire les désirs de ceux qui voudroient entrer en possession de tant de trésors, encore inutiles ou ignorés.

Le besoin de voir mettre un terme à ces efforts isolés commence à être si vivement senti, que quelques personnes se sont récemment formées en société pour tenter de concentrer et de coordonner les recherches de tous les hommes qui se vouent à ce genre de travaux. J'espère que cette société n'aura pas fait un vain appel aux amis de la science; je m'associe à ses efforts; mais je ne puis me dissimuler que, lors même qu'elle parviendroit à dis-

poser de ressources plus considérables qu'il n'est permis de le supposer, son action ne seroit encore que partielle, et ses publications n'embrasseroient que quelques séries de monumens.

Au gouvernement seul il appartient, selon moi, de pouvoir accomplir le grand travail d'une publication générale de tous les matériaux importans et encore inédits sur l'histoire de notre patrie. Le gouvernement seul possède les ressources de tout genre qu'exige cette vaste entreprise. Je ne parle même pas des moyens de subvenir aux dépenses qu'elle doit entraîner; mais comme gardien et dépositaire de ce legs précieux des siècles passés, le gouvernement peut enrichir un telle publication d'une foule d'éclaircissemens que de simples particuliers tenteroient en vain d'obtenir. C'est là une œuvre toute libérale, et digne de la bienveillance de Votre Majesté, pour la propagation de l'instruction publique et la diffusion des lumières.

Mais chaque jour de retard rend la tâche plus difficile : non seulement les traditions s'effacent et nous enlèvent, en s'effaçant, bien des moyens de compléter et d'interpréter les témoignages écrits; mais les monumens eux-mêmes s'altèrent matériellement. Il est une foule de dépôts, surtout dans les départemens, où les pièces les plus anciennes s'égarent ou deviennent indéchiffrables, faute des soins nécessaires à leur entretien. Je crois donc qu'il est urgent que l'entreprise soit mise à exécution, et qu'elle reçoive immédiatement une assez grande extension.

Une des premières opérations seroit de dresser un inventaire des richesses paléographiques de tous les départemens. Les recherches seroient faites dans deux sortes d'établissemens : d'abord dans les bibliothéques communales; en second lieu dans les dépôts d'archives, soit communales, soit départementales. Je sais déjà qu'il est plusieurs bibliothéques qui pourroient être exploitées avec grand profit, et presque toutes offriroient quelque chose à recueillir. Ce sont surtout des éclaircissemens sur l'histoire des localités, des particularités toutes provin-

ciales, que fourniroient ces bibliothéques. Mais, sous ce rapport, on trouveroit plus de richesses encore dans les archives que dans les bibliothéques. Malgré les ravages qui depuis quarante ans ont produit, dans la plupart de ces dépôts, d'irréparables lacunes, on peut encore y faire une abondante moisson. Il en est même qui, par un heureux hasard, ont été préservées du pillage; et quand le sort a voulu que ce fût dans une de ces villes, anciennes capitales d'importantes provinces, telles que Dijon ou Lille par exemple, on sent combien de faits précieux doivent y rester enfouis. Il est telle de ces villes qui peut nous offrir une correspondance non interrompue avec tous nos souverains pendant cinq ou six siècles, telle autre qui possède plus de deux ou trois mille Chartes, plus de dix mille pièces de tout genre non seulement inédites, mais inconnues des paléographes, et dont aucune analyse, aucun catalogue n'a encore révélé l'importance. En un mot, les bibliothéques et les archives départementales deviendroient probablement une des sources où seroient puisés les plus nombreux matériaux de cette grande publication.

Le département des manuscrits de la Bibliothéque Royale seroit également fouillé, et fourniroit une masse de documens originaux, dont il seroit difficile de calculer l'importance. Les collections dites *de Colbert*, *de Brienne*, *de Dupuy*, *de Gaignierres*, et tant d'autres qu'il seroit long d'énumérer, n'ont encore été pour ainsi dire qu'entr'ouvertes. Là sont ensevelis des correspondances, des mémoires, des écrits de toute espèce, reflets vivans de tous les siècles, répertoire des jugemens que chaque époque a portés sur elle-même. Aucun autre dépôt n'est plus riche que la Bibliothéque Royale en matériaux pour cette sorte d'histoire qu'on peut appeler contemporaine, histoire qui ne consiste pas moins dans la révélation des idées que dans celle des faits.

Les Archives du royaume, au contraire, jetteroient de vives lumières sur telles ou telles circonstances d'événemens défigurés par la tradition. On y puiseroit des recti-

fications importantes, des renseignemens curieux, sur tous les faits sociaux qui laissent de leur passage une trace officielle et authentique. Il est aussi, dans le dépôt des archives, des trésors qu'on ne seroit pas tenté d'y chercher, tels que des correspondances diplomatiques, des traités de politique, des fragmens d'histoire.

Ainsi, en résumé, bibliothéques et archives des départemens, Bibliothéque Royale et bibliothéques secondaires de Paris, Archives du royaume, tels seroient les principaux établissemens dont il s'agiroit de produire les richesses au grand jour.

Mais il est une autre source historique plus abondante encore peut-être, et jusqu'ici plus inconnue.

Les dépôts dont je viens de parler sont publics; le gouvernement ne feroit qu'en extraire et rendre plus abordable à tous les lecteurs ce qu'avec de grands efforts sans doute, les particuliers peuvent accomplir par eux-mêmes. Le bienfait seroit immense; mais le gouvernement doit faire davantage. Il possède d'autres archives dont lui seul dispose et dont il peut, sans aucun inconvénient, communiquer, en partie du moins, les inappréciables trésors : je veux parler des archives des différens ministères, et notamment du ministère des affaires étrangères.

Jusqu'ici, tantôt la nature du gouvernement, tantôt de justes convenances ont rendu ces grands dépôts à peu près inaccessibles; mais la séparation est si profonde entre notre temps et les temps passés, la politique de notre époque est si peu solidaire de celle des siècles antérieurs, que le gouvernement peut, sans crainte et sans scrupule, associer le public à une partie de ces richesses historiques.

En s'arrêtant vers le commencement du dernier siècle, non seulement l'intérêt de l'État, mais l'intérêt des familles, ne pourra souffrir la moindre atteinte.

Évidemment, les faits, les documens antérieurs au règne de Louis XV, n'appartiennent plus à la politique,

mais à l'histoire, et rien n'empêche plus de publier ceux qui méritent la publicité.

En exploitant ainsi avec sagesse les archives des divers ministères, et surtout celles des affaires étrangères, qui sont dans un ordre parfait, la publication que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté sera un monument tout-à-fait digne d'elle et de la France.

L'histoire des villes, des provinces, des faits et des usages locaux, sera éclaircie par les bibliothéques et les archives départementales; l'histoire générale des idées, des usages, des mœurs et des rites, par les manuscrits des grandes bibliothéques de Paris, par les Archives du royaume; enfin, l'histoire particulière des traités et des ambassades, par les archives des affaires étrangères; celle de la législation et des grands procès, par les Archives du Parlement; celle des siéges, des batailles, de la marine et des colonies, par les archives de la guerre et de la marine.

Je ne puis dans cet exposé offrir à Votre Majesté qu'un sommaire, une ébauche incomplète de l'entreprise que je soumets à son approbation. Je souhaite que les résultats, que je ne puis que faire entrevoir, mais qu'on seroit assuré d'atteindre, justifient aux yeux de Votre Majesté et à ceux des Chambres ma demande d'une allocation extraordinaire. Si ce crédit est accordé, j'aurai l'honneur de présenter à Votre Majesté un plan plus détaillé de cette grande publication nationale, et de lui soumettre les moyens d'exécution les plus propres à en assurer le succès.

Tels sont, Sire, les divers changemens dont le budget du ministère de l'instruction publique m'a paru, quant à présent, susceptible. Ils ont pour unique but d'affermir et d'honorer, par le développement des prospérités intellectuelles de notre patrie, le gouvernement de Votre Majesté. A ce titre, ils ont droit, ce me semble, à l'attention bienveillante de tous les hommes éclairés. »

« *Signé*, GUIZOT. »

Comité chargé de la surveillance et de la publication des documens inédits relatifs à l'Histoire de France.

M. le ministre de l'instruction publique a rendu le 18 juillet 1834 un arrêté pour la formation d'un comité chargé de la surveillance et de la publication des documens inédits relatifs à l'histoire de France. En voici le texte :

« Il est formé près du ministère de l'instruction publique un comité chargé de concourir, sous la présidence du ministre, à la direction et à la surveillance des recherches et publications qui doivent être faites à l'aide des fonds votés au budget de l'exercice 1835, sur les documens inédits relatifs à l'histoire de France.

« Sont nommés membres du comité :

MM. Villemain, pair de France, vice-président du comité ;
Daunou, membre de l'Institut, garde général des Archives du royaume ;
Naudet, membre de l'Institut ;
Guérard, membre de l'Institut ;
Mignet, membre de l'Institut ;
Champollion-Figeac, conservateur au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale ;
Fauriel, conservateur-adjoint à la Bibliothéque Royale, professeur à la Faculté des Lettres ;
Vitet, secrétaire général du ministère du commerce ;
Jules Desnoyers, secrétaire de la Société de l'Histoire de France ;
Fallot, élève de l'École des Chartes, qui remplira les fonctions de secrétaire du comité.

« Pourront être adjointes au comité et assister aux séances d'une manière soit temporaire, soit permanente, les personnes chargées de travaux spéciaux relatifs à la recherche et à la publication des documens dont il s'agit.

« Le comité se réunira au moins une fois tous les quinze jours. »

« *Signé*, Guizot. »

SECTION II.

EXTRAITS ET ANALYSES.

De la Carte de France publiée par le Ministère de la Guerre.[1]

Il y a bientôt un siècle que César-François Cassini de Thury entreprit de dresser une grande carte de la France : c'étoit peu d'années après que les bénédictins de Saint-Maur avoient commencé le recueil de nos historiens. Ainsi les deux plus beaux monumens élevés à la topographie et à l'histoire de notre pays datent presque de la même époque. Mais le premier est achevé depuis quarante ans, tandis que le second est encore bien loin d'arriver à son terme. La carte de Cassini, sous le double rapport de la science et de l'art, étoit, pour le temps où elle parut, et surtout eu égard à son étendue, un chef-d'œuvre topographique sans exemple; elle obtint tous les suffrages, et depuis, elle n'a rien perdu de l'estime publique : aujourd'hui même elle est toujours fort recherchée. Cependant, d'une part, elle contenoit des inexactitudes assez nombreuses, et la nomenclature, en particulier, y présentoit de fréquentes et de graves incorrections; d'autre part, les cuivres, après avoir été retouchés plusieurs fois, en paroissoient usés, et ne pouvoient donner désormais des tirages satisfaisans. Ces considérations faisoient songer à la nécessité de refaire un jour l'œuvre de Cassini. Il eût été possible de différer encore; des circonstances particulières vinrent hâter le moment de l'exécution. Le retour de la paix et le besoin d'utiliser les loisirs de nos ingénieurs-géographes engagèrent le gouvernement à nommer une commission chargée, sous la présidence de M. le marquis de Laplace, de rédiger le projet d'une nouvelle carte de France. Le projet, arrêté le 11 juin 1817, fut approuvé par le Roi le 6 août suivant,

[1] On s'est beaucoup servi, pour faire cet article, de l'excellent rapport que M. le colonel Puissant a imprimé dans le tome VI du *Mémorial du Dépôt de la Guerre*.

et les Chambres allouèrent les premiers fonds dans le budget de 1818. L'échelle pour la gravure devoit d'abord être d'un cent millième ; plus tard, elle fut élevée au cinquante millième; enfin, on s'arrêta au quatre-vingt millième, qu'une ordonnance royale prescrivit définitivement.

Le Cadastre fournit les premiers matériaux pour la confection de la carte ; tout ce qu'il avoit relevé fut mis à profit et réduit aux proportions arrêtées. Le ministère de la guerre resta ensuite chargé d'achever le travail à l'aide des ingénieurs-géographes, et maintenant, la triangulation est confiée au corps royal d'état-major, auquel celui des ingénieurs-géographes a été réuni depuis le 22 février 1831.

Dans l'état actuel des opérations, six arcs de parallèles et deux méridiennes ont été mesurés.

Les arcs de parallèles sont : 1°. celui de Brest à Strasbourg; 2°. celui d'Amiens, qui part de Dieppe et qui se termine à Mézières; 3°. celui de Bourges, qui s'étend entre l'île de Noirmoutier et la Suisse; 4°. celui de Bordeaux, qui va de la tour de Cordouan à la Savoie; 5°. celui de Rhodez, qui traverse Bayonne, Aurant et Grasse ; 6°. celui des Pyrénées, qui court de la Méditerranée à l'Océan, en s'appuyant d'une part sur la base de Gourbera, près de Dax, et d'autre part sur celle de Perpignan. Observons en passant que les travaux exécutés pour la mesure de cette dernière ligne, ont fourni la preuve que les eaux de la Méditerranée et celles de l'Océan ne forment qu'une seule et même surface de niveau.

Les deux méridiennes sont celle de Saintes, qui va de Bayeux aux Pyrénées, et celle de Valence, qui s'étend depuis Mézières jusqu'aux bouches du Rhône. Mais la première a besoin d'être vérifiée, au moins dans une de ses parties.

Enfin, on a mesuré une petite méridienne allant de Fontainebleau à Bourges.

Toutes ces lignes ou chaînes, auxquelles on joint la méridienne qui passe par l'Observatoire de Paris, et que Delambre avoit précédemment mesurée, produisent en se coupant plusieurs quadrilatères, dont sept ont été entièrement triangulés.

Le premier de ces quadrilatères a ses angles à Paris, Bourges, Angers et Mayenne ; le second est compris entre Dunkerque, Amiens, Dieppe et les côtes de l'Océan; le

troisième se termine à Paris, Amiens, Sédan et Saint-Dizier; le quatrième à Sédan, Lauterbourg, Saint-Dizier et Strasbourg; le cinquième à Vassy, Strasbourg, Beaune et Pontarlier; le sixième à Beaune, Pontarlier, Belley et Lyon; le septième s'appuie sur Grenoble, Briançon et Gap.

Il est superflu d'avertir que les mesures ont été prises avec le plus grand soin, et nous citerons seulement, pour donner une idée du degré d'exactitude auquel on est parvenu à cet égard, les résultats des deux opérations qu'on a exécutées pour obtenir la distance de Strasbourg au signal de Donon. Cette distance ayant été mesurée deux fois, la différence entre les deux mesures n'a été que de 71 centimètres seulement, ou d'environ $\frac{1}{62000}$, c'est-à-dire d'environ 2 pouces et demi par lieue.

Enfin l'ellipticité de la terre est entrée en compte dans les calculs.

Les grands travaux d'astronomie et de géodésie qui servent de base à la carte de France, sont exécutés par environ vingt officiers du corps royal d'état-major, pris entre les anciens ingénieurs-géographes. Nous citerons parmi eux, comme ayant eu le plus de part à ces travaux, MM. les colonels Bonne, Brousseaud, Corabeuf et feu Henri, le chef d'escadron Delcros et le capitaine Peytié.

Les opérations purement topographiques sont confiées à quatre-vingts officiers du même corps, non sortis de l'ancien corps des ingénieurs-géographes, et sont néanmoins conduites avec beaucoup de soin et d'habileté.

La carte entière sera composée de 259 feuilles ou carrés. Sur ce nombre, 51 feuilles sont levées, 24 sont gravées et 14 ont déjà paru; on doit en lever 8 nouvelles dans le courant de 1834 [1]. On n'est pas encore parvenu à la moitié de l'entreprise en ce qui concerne l'astronomie et la géodésie, et la topographie est beaucoup moins avancée.

Les fonds alloués par le gouvernement pour la carte de France datent du budget de 1818. Après avoir été primitivement fixés à 100,000 fr., ils ont été portés bientôt à

[1] Voici les noms des 14 cartes qui sont en vente, et les numéros qu'elles portent dans la carte d'assemblage :

1. Calais.	9. Maubeuge.	25. Longwy.	65. Melun.
2. Dunkerque.	14. Rocroy.	32. Beauvais.	66. Provins.
5. Lille.	15. Givet.	48. Paris.	
8. Douai.	24. Mézières.	49. Meaux.	

140,000, puis, à partir de 1833, à 200,000 fr. De sorte que ceux qu'on aura dépensés jusqu'à la fin de 1834 s'élèveront à la somme de 2,300,000 fr. environ, dans laquelle la géodésie et la gravure figureront à peu près pour un quart chacune, et les bureaux pour les deux autres quarts ou environ.

La carte se compose, ainsi que nous l'avons dit, de 259 feuilles, à l'échelle de $\frac{1}{80000}$, ce qui fait une ligne pour à peu près 93 toises. Chaque feuille a 8 décimètres de base et 5 décimètres de hauteur, et la carte entière, en la supposant montée et collée, contiendra 25 feuilles dans sa plus grande hauteur, et 16 dans sa plus grande largeur; de sorte que, dans ses dimensions les plus étendues, elle aura 125 décimètres, ou 38 pieds et demi de haut, et 128 décimètres, ou 39 pieds 5 pouces de large. [1]

Chaque feuille ou carré a $\frac{4}{10}$ de mètre carré de surface, et représente une superficie de terrain qui auroit 64,000 mètres de base et 40,000 mètres de hauteur; ce qui fait 2,560,000,000 mètres carrés, ou environ 160 lieues carrées, la lieue étant supposée de 2000 toises. [2]

La surface de la carte de Cassini est d'environ 89 mètres carrés, et celle de la nouvelle carte de France d'environ 102; les surfaces des deux cartes sont donc à peu près dans le rapport de 9 à 10.

La nouvelle carte est divisée en 86 départemens; les départemens sont subdivisés en arrondissemens, les arrondissemens en cantons de justice de paix, et les cantons en communes. Les lignes de division sont d'autant plus apparentes que les territoires qu'elles embrassent sont d'un ordre administratif plus élevé; aussi les circonscriptions communales sont-elles marquées par des traits fort légers et fort délicats. Les bois, les eaux, les montagnes et les accidens du terrain sont très bien rendus; tous les lieux

[1] La carte de Cassini est divisée en 181 feuilles à l'échelle de $\frac{1}{86400}$, ou d'une ligne pour 100 toises. Chaque feuille a 8 décimètres $\frac{888}{1000}$ de base, et 5 décimètres $\frac{549}{1000}$ de hauteur. La carte entière a 20 feuilles de haut, qui font 11 mètres $\frac{1}{10}$ ou 34 pieds 2 pouces, et 14 feuilles de large, qui donnent 12 mètres 44 centimètres, ou 38 pieds 4 pouces.

[2] Chaque feuille ou carré de la carte de Cassini a 0,^{m}4932 de surface, et représente une superficie de terrain dont la base seroit de 76792^{m},32, et la hauteur de 47943^{m},36; ce qui donne une superficie de 3681681843 mètres carrés, ou environ 230 lieues carrées, la lieue étant de 2000 toises.

habités sont indiqués, ainsi que beaucoup de lieux qui n'ont point d'habitations, mais qui portent un nom. Les rivières, les ruisseaux, les canaux, les marais, les étangs, les routes, les chemins, les sentiers, sont également représentés et distingués. En un mot, la carte publiée par le dépôt de la guerre est encore plus complète que celle de Cassini, et descend jusqu'aux moindres détails, lorsqu'ils restent appréciables après la réduction. Elle est d'ailleurs parfaitement lisible et parfaitement claire, et présente un vrai chef-d'œuvre de gravure topographique. Une amélioration fort importante que nous devons signaler particulièrement, c'est que les terrains ont été nivelés et que les chiffres des niveaux sont marqués sur la carte, qui offre ainsi non seulement le plan, mais encore le relief du pays.

Les feuilles sont accompagnées d'un tableau isolé, contenant les résultats des opérations géodésiques qui ont servi de base au lever de ces feuilles. La publication de ce tableau est d'un grand intérêt pour la science, mais ne dégage pas toutefois le gouvernement de la promesse qu'il a faite de publier avec la carte une description géographique et topographique du royaume. Cette promesse, qui se trouve consignée dans le projet arrêté le 11 juin 1817, sera certainement remplie, malheureusement à une époque encore fort éloignée de nous : l'ouvrage promis est en effet d'une grande étendue, et doit exiger beaucoup de temps. Mais il est une autre publication qu'on pourroit commencer immédiatement, qui coûteroit fort peu de chose, et qui seroit à la fois d'un grand secours pour la correction de la carte et d'une grande commodité pour les personnes qui veulent la consulter. Cassini avoit composé pour chaque feuille ou carré de sa carte, la liste alphabétique de tous les lieux qui s'y trouvent portés, avec l'indication de leur distance à la méridienne et à la perpendiculaire. On doit regretter qu'il n'ait été publié que 165 de ces listes (elles devoient être au nombre de 181), et que la collection de ces 165 listes soit devenue extrêmement rare aujourd'hui. Or il seroit très utile de faire ici, pour la nouvelle carte de France, ce que Cassini a fait pour l'ancienne. Avant même de graver la lettre d'une feuille, on procéderoit à la confection de la table des noms qui doivent y entrer; seulement, au lieu de composer une table pour chaque feuille, on trouveroit plus d'avantage à n'en composer une que

pour chaque département, et dans chaque table, la position des lieux seroit marquée par l'indication de l'arrondissement, du canton et de la commune où ils sont situés, plutôt que par leur distance à la méridienne et à la perpendiculaire. Les tables seroient adressées aux sociétés savantes ou aux hommes instruits des départemens qu'elles concernent, avec invitation de les compléter, de rectifier l'orthographe des noms, et de mettre à côté du nom actuel le nom ancien, le nom en patois et même le nom latin s'il est connu. Puis, les mêmes tables seroient renvoyées au dépôt de la guerre, où elles seroient d'abord consultées pour la gravure des noms modernes, et ensuite publiées avec les additions et les corrections qu'elles auroient reçues; de manière qu'elles serviroient non seulement de répertoire, mais encore de supplément à la carte, pour les lieux et les noms qui n'auroient pu entrer dans celle-ci.

Citons maintenant, dans la carte de France du dépôt de la guerre, quelques noms qui ne paraissent pas corrects, et qui sont du moins en opposition avec l'étymologie comme avec l'histoire. Il y a aux environs de Paris plusieurs villages nommés *la Celle*, du mot latin *cella*, qui signifie *local, habitation*, et dont le diminutif françois, *cellule*, est encore en usage. Le nom de ces villages, et particulièrement celui de la Celle-Saint-Cloud, étoit écrit autrefois *la Celle*, et c'est la bonne orthographe, celle que Sanson et Delisle ont suivie constamment. Si nous consultons maintenant la nouvelle carte de France, nous trouvons le nom de ce village écrit *la Selle*, comme s'il s'agissoit d'un siége, d'une selle, en latin *sella*. J'avoue que cette manière d'écrire est aujourd'hui la plus suivie; mais quoiqu'on doive, pour la nouvelle carte, se conformer généralement à l'usage reçu, je ne pense pas qu'en s'en écartant ici pour revenir à l'usage plus ancien, qui ne change rien à la prononciation, on eût encouru le blâme de personne, et je crois même que les antiquaires en auroient su gré.

Au-dessous de Melun se trouve un lieu appelé *Saint-Port* dans la carte du dépôt de la guerre, ainsi que dans toutes les cartes et dans tous les dictionnaires modernes; mais comme on ne connoît pas de saint nommé *Port*, ce nom a causé de l'embarras à plusieurs géographes. Sanson écrit *Saint-Pol;* Nolin et F. Vivier écrivent *Saint-Paul*, dans leurs cartes des environs de Paris. Aucune de ces manières

d'écrire ne peut se justifier; le vrai nom du lieu est *Simport*, du latin *Sinportus*, ainsi qu'on le lit dans un texte du IXe siècle. Il faut prendre garde d'ailleurs de confondre le *Simport* situé au-dessus de Melun, avec le lieu appelé au XIIe siècle *Sanus-Portus* et *Sacer-Portus*, où Louis-le-Jeune fonda en 1147 l'abbaye de Barbeau : le *Sanus-Portus*, mal nommé *Sainct-Port* par les Chroniques de Saint-Denis, est situé à trois lieues au-dessus de Melun, et a pris lui-même dans la suite le nom de Barbeau, qui, suivant Valois, seroit synonyme du premier. Nous signalerons aussi d'avance plusieurs lieux des environs de Paris qui, dans les cartes les plus correctes d'ailleurs, se présentent sous des noms d'une orthographe vicieuse. Ainsi Béconcelle, *Bisconcella*, près des Orgerus, est appelé maintenant *Béconseil* ou, pis encore, *Bonconseil*. On écrit Bréchamps, au lieu de Bréchant, en latin *Brotcantus;* Poisvilliers au lieu de Poivilliers, en latin *Paucus Villaris*[1]*;* Borain au lieu de Beaurain, *Bellus Ramus;* Néron au lieu de Néront ou Noront, en latin *Norons;* Groslay au lieu de Graulay, *Graulidum;* le Pec au lieu d'Aupec, *Alpecum*. On commence aussi d'écrire Châlons-sur-Sâone au lieu de *Châlon-sur-Saône*[2]. Il seroit inutile de multiplier davantage les citations; celles qui viennent d'être rapportées suffisent pour faire sentir le soin qu'on doit mettre à l'orthographe des noms de lieux. Non qu'il faille se révolter contre l'usage, et suivre l'exemple de quelques uns de nos écrivains, qui prétendent à réformer les noms sous lesquels les rois et les autres personnages des premiers siècles de la monarchie françoise sont connus et célèbres depuis plus de trois cents ans; mais toutes les fois que, sans altérer la prononciation, on pourroit rectifier l'orthographe, il me semble que cette rectification devroit être effectuée dans une carte destinée, comme celle du dépôt de la guerre, à faire autorité. Dans les cas, au contraire, où la rectification ne pourroit avoir lieu sans altérer la prononciation, on se contenteroit de

[1] Les mots *Poi Villiers* ne sont que la traduction de *Paucus Villaris,* en françois *Petit Villiers*.

[2] On a depuis long-temps observé que les villes de l'ancienne Gaule ne prennent à leurs noms modernes la marque du pluriel que dans le cas où leurs noms latins sont eux-mêmes du pluriel. Bordeaux, qui devroit s'écrire *Bordeau*, d'après son nom latin singulier *Burdigala*, est une exception.

marquer dans les tables la bonne orthographe à côté de l'orthographe reçue. C'est surtout pour les provinces méridionales de la France qu'il me paraît indispensable de composer les tables dont je parle avant de graver les noms de la carte. En effet, dans ces provinces, où un grand nombre de lieux ont deux noms, l'un en français, l'autre en patois, le choix ne peut être sûrement fait que par les personnes instruites qui habitent le pays, et ne doit pas être laissé aux officiers d'état-major chargés du lever des plans.

Que les antiquaires et les philologues soient donc appelés à concourir, avec les géomètres et les géographes, à l'érection de ce grand monument de la topographie de la France. Il n'est pas à croire qu'on le recommence avant long-temps; il faut donc tâcher de lui donner aujourd'hui même toute la perfection dont il est susceptible. Nul doute que les sociétés savantes qui se sont formées dans presque tous les départemens ne s'empressent de seconder de tout leur pouvoir des travaux qui auroient pour but de doter notre pays, non seulement d'une excellente carte administrative, mais encore, au moyen des tables dont elle seroit accompagnée, d'une carte savante et très propre à l'étude de l'ancienne topographie du royaume.

Je soumets ces observations particulièrement aux personnes chargées par le gouvernement de diriger l'exécution de la nouvelle carte de France, et surtout à M. le général Pelet et à MM. les colonels Puissant et Lapie, auxquels cette tâche est confiée plus spécialement. Si les perfectionnemens que j'indique sont praticables, les lumières de ces officiers distingués sauront le reconnoître, et le zèle et l'amour qu'ils témoignent pour la vaste et glorieuse entreprise qu'ils conduisent trouveront les moyens de les faire exécuter.

B. Guérard.

Dissertation sur l'étendue du territoire concédé à Rollon, par le traité de Saint-Clair-sur-Epte en 911; par M. Ach. Deville.

(*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, tome VI, pages 47-69. Cette Notice, lue à la séance publique de cette Société le 19 juillet 1831, n'a été livrée au public qu'en 1834.)

Rien n'est plus connu, dans l'histoire des premiers établissemens des Normands sur le sol de la France, que le traité de Saint-Clair-sur-Epte, par lequel Charles-le-Simple, en 911, concéda ou plutôt confirma à perpétuité, à leur chef, Rolph ou Rollon, qui de fait en était maître depuis plusieurs années, la possession d'une partie de la Neustrie, pour *la défense du royaume*, dit le roi Charles lui-même dans une charte de l'an 918; *pour la cultiver et y vivre en paix*, suivant les termes de Dudon de Saint-Quentin.

Mais quelles étoient les limites de cette portion du sol françois concédée, qui devoit bientôt devenir le riche et puissant duché de Normandie? Doit-on reconnoître, dans la Normandie créée par le traité de Saint-Clair, toute l'ancienne province de ce nom, telle qu'elle s'est perpétuée jusqu'à nos jours? Telle est l'opinion généralement accréditée, même parmi les plus anciens historiens normands, Dudon de Saint-Quentin, Guillaume de Jumièges, Robert Wace et Orderic Vital, qui, la plupart, ont été plus loin, en prétendant même qu'à la cession d'une partie de la Neustrie, Charles-le-Simple ajouta la Bretagne.

C'est contre cette opinion que M. Deville a écrit le Mémoire dont nous donnons l'analyse, en s'appuyant sur l'examen comparatif le plus logique et le plus consciencieux des documens les plus authentiques, à défaut du traité lui-même, qui peut-être ne fut jamais que verbal, et cimenté simplement par les cérémonies ordinaires des inféodations allodiales. Selon M. Deville, le territoire concédé en premier lieu comprenoit de moins que la Normandie actuelle le Bessin, le Cotentin et l'Avranchin, limités par leurs circonscriptions diocésaines. Le Bessin n'auroit été réuni à la première concession qu'en 924, sous Rollon lui-même; et les deux autres, en 933, sous Guillaume son fils. A aucune époque, la Bretagne proprement dite n'auroit fait partie

des possessions normandes. Les limites du territoire concédé auroient été les mêmes que celles des parties correspondantes de l'ancienne province de Normandie, c'est-à-dire, à l'est et au nord-est, du côté de la France, les rivières de la Bresle, de l'Epte, de l'Eure et de l'Aure; au nord-ouest, la mer; à l'ouest, le diocèse de Bayeux avec une partie de celui d'Avranches; et le Maine au midi.

M. Deville examine successivement chacune de ces limites à l'aide des textes, particulièrement de Flodoard, chroniqueur du xe siècle; de Dudon de Saint-Quentin, le plus ancien des historiens normands, qui écrivoit à la fin du xe et au commencement du xie siècle; des Annales de Saint-Bertin, et de plusieurs chartes contemporaines.

Ces textes démontrent presque incontestablement que la portion concédée sur la rive droite de la Seine embrassoit toute la haute Normandie actuelle, et qu'elle étoit limitée, vers la France, d'abord par l'Epte (*Epta*, *Itta*), puis sans doute par la Bresle, jusqu'à la ville d'Eu (*Auga*), forteresse normande située sur le bord de la mer dès le temps de Rollon; c'est-à-dire que cette frontière s'étendoit depuis l'Epte jusqu'à la mer.

Du côté gauche de la Seine, les limites n'étoient pas moins naturelles, ainsi qu'il en est presque toujours arrivé dans les partages de territoires entre différens peuples, surtout aux plus anciennes époques. La rivière d'Eure (*Autura*) formoit d'abord la limite orientale jusqu'à son embranchement avec l'Aure (*Arva*), qui la continuoit à son tour.

Les témoignages réunis par M. Deville pour prouver la réalité de cette dernière délimitation, à savoir que, jusqu'à ce jour, la petite rivière de l'Aure a servi, comme l'Epte, de frontière entre la Normandie et la France; que le pays et la ville d'Evreux, séparés du pays Chartrain par cette même rivière, étoient aussi occupés par les Normands: ces témoignages, dis-je, sont pleinement confirmés par l'examen des lieux dont M. Deville ne parle pas. Plusieurs fois, l'auteur de cet extrait a eu occasion de suivre le cours de l'Aure, et de vérifier que ses deux rives ont été fortifiées comme une frontière des plus importantes, non seulement à l'époque des guerres plus modernes entre le duché de Normandie et la France, mais encore par des châteaux et des tours (Tillières, Verneuil et autres), dont la première origine authentique remonte au moins au xe siècle, et sans doute à

l'époque de la concession. Aux sources de l'Aure, dans la forêt du Perche, non loin de la célèbre abbaye de la Trappe, où deux autres rivières, l'Iton et la Sarthe, commencent aussi leurs cours, on voit l'intervalle et les bords de ces cours d'eau, qui commençoient par de grands étangs, défendus à plus ou moins de distance sur leurs deux rives, du *côté de France* et *du côté de Normandie*, par de grandes levées de terres, par des tertres artificiels autrefois couverts de tours, et par plusieurs forteresses importantes (Bons-Moulins, Soligny, etc.), qui doivent remonter au moins, pour les premiers travaux de défense, à cette époque reculée. Leur situation sur une frontière, sur une *Marche*, comme se nomme encore la contrée circonvoisine, en indique assez l'origine : ce ne peuvent être que des fortifications délimitantes entre la Normandie, le Maine et la France, et, plus anciennement, peut-être entre les différentes tribus gauloises qui les premières avoient habité ce pays.

Il ne me semble pas douteux que si l'on rapprochoit plus positivement encore que je ne le fais ici, de l'examen des textes, l'étude des localités, on ne retrouvât ainsi, pour les autres limites assignées au territoire concédé par le traité de Saint-Clair, une confirmation matérielle des autorités écrites.

Mais si ces limites sont assez faciles à assigner vers la frontière orientale, et si l'on est généralement d'accord à leur égard, il n'en est pas de même pour la limite nord-occidentale, c'est-à-dire vers la mer et vers la basse Normandie. Presque tous les anciens historiens, et, suivant M. Deville, tous les historiens modernes, ont supposé que la première concession, s'étendant jusqu'à la mer, comprenoit ainsi toute la basse Normandie. Cependant, suivant les témoignages plus certains de Flodoard, rapprochés avec beaucoup de sagacité par M. Deville, toute la partie de la basse Normandie qui avoisine la mer, et qui en représente en superficie presque la moitié, ne fut point comprise dans le traité de Saint-Clair. Le Bessin, l'Avranchin, le Cotentin, ne firent point partie de la concession ; le comté de Bayeux y fut incorporé, il est vrai, sous Rollon, mais en 924, c'est-à-dire plus de douze ans après le premier traité. Charles-le-Simple n'étoit déjà plus sur le trône, et le roi Raoul subissoit les conséquences de la foiblesse de son prédécesseur, et de la belliqueuse énergie des Normands, en abandonnant à la

fois aux vainqueurs le Bessin et le Maine, que leur avoit promis Charles. (*Terra illis aucta, Cinomanis et Baiocæ pacto pacis eis concessæ*, Flodoard, a. 924.)

Quant aux limites précises du Bessin, on peut les retrouver dans les anciennes limites ecclésiastiques du diocèse de Bayeux, limites qui, là comme dans toute la chrétienté, furent toujours la représentation des anciennes divisions civiles, et qui, particulièrement en France, se sont ensuite souvent perpétuées dans les délimitations des grands fiefs, aux xe et xie siècles. Le comté de Bayeux paroît avoir été de ce nombre. Ses frontières étoient, vers l'est, la Dive, et au sud-ouest, le Noireau. Ainsi la ville de Caen, qui faisoit partie du comté, n'avoit point été comprise dans la première concession. Son indépendance de la domination des Normands pendant une douzaine d'années de plus est toutefois d'une foible importance historique; car s'ils n'en étoient les maîtres de droit, ils l'étoient sans doute déjà par le fait. Le Cotentin (*Comitatus Constantinus*) et l'Avranchin (*pagus Abrincadinus*), précédemment incorporés à la Bretagne par Charles-le-Chauve, qui les avoit concédés, en 807, au duc Salomon (*Ann. S. Bert.*, a. 867), et par suite de cette concession nommés *terra Britonum* dans Flodoard et d'autres historiens, ne passèrent entre les mains des Normands qu'en 933, en conséquence de l'hommage féodal que le duc Guillaume-Longue-Épée, successeur de Rollon, rendit au roi Raoul. De ces mots, *territoire des Bretons*, est née l'erreur qu'ont adoptée la plupart des historiens anciens et modernes, mais que réfute M. Deville, d'accord avec les savans éditeurs des *Historiens de France* (t. VIII, p. 189), concluant que la Bretagne ne fit point partie des conquêtes normandes, et que du temps de Rollon comme plus tard, pendant le xe siècle, la Bretagne appartenoit encore à des princes particuliers, successeurs du puissant duc ou roi Salomon.

La Bretagne méridionale fut bien, il est vrai, vers cette époque, partiellement livrée à des Normands, mais ce fut aux Normands de la Loire (*Nordmanni de Ligeri*), et non aux Normands de la Seine (*Nordmanni Sequanenses*, *Nordmanni de Rodomo*), que les historiens distinguent comme deux bandes tout-à-fait séparées, ayant des chefs et une organisation à part.

Cette analyse incomplète suffira toutefois pour indiquer par combien de raisonnemens judicieux, appuyés sur les

autorités les plus solides, l'auteur de ce Mémoire, connu déjà par plusieurs ouvrages importans rédigés dans le même esprit, a été conduit à résoudre une question historique digne d'intérêt. Ce Mémoire fait partie d'une collection qui en renferme plusieurs autres non moins remarquables, le *Recueil des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, l'une des Sociétés de France les plus actives, et dont les travaux sont dirigés dans le meilleur esprit. Il ne leur manque qu'une plus grande publicité : nous serions heureux de pouvoir contribuer à l'accroître; aussi en sera-t-il souvent question dans le Bulletin. J. Desnoyers.

Les Historiettes de Tallemant des Réaux. — *Mémoires pour servir à l'Histoire du* XVIIe *siècle*, publiés sur le manuscrit inédit et autographe, avec des éclaircissemens et des notes : par MM. Monmerqué, membre de l'Institut; de Châteaugiron et Taschereau. [1]

Tallemant n'a pas eu la prétention d'écrire l'histoire : il a jeté les yeux sur les personnages qui de son temps jouoient un rôle politique ou littéraire; il les a pris au sortir de la scène et comme ils revenoient à leur robe de chambre; puis il a donné le nom d'*Historiettes* à ses confidences. L'histoire proprement dite dédaigne de pénétrer, comme il l'a fait, dans les coulisses du théâtre. Elle découvre l'impulsion donnée aux masses, et suit des yeux le mouvement général; mais elle se borne aux faits qui lui semblent avoir eu sur cette impulsion de l'influence. Pour capter son attention, il ne suffit donc pas de lui présenter une vie féconde en contrastes de bonne et mauvaise fortune, un ensemble de grands vices ou de qualités brillantes; il faut que ces chances de fortune, ces vertus et ces vices puissent immédiatement se rattacher aux événemens publics, ou servir d'opposition frappante aux habitudes générales. Caton auroit eu beau se déchirer les entrailles pour déjouer la clémence d'un simple voleur de grands chemins, la résolution de Caton, aussi *digne* aux yeux de Dieu, le seroit aujourd'hui beaucoup moins aux yeux des hommes; le trait de continence tant célébré chez Scipion auroit beau se renouveler

[1] Paris, Alph. Levasseur, libr., place Vendôme, n° 1. 1834, 6 v. in-8.

fréquemment aujourd'hui; après avoir grandi la renommée du vainqueur d'Annibal, il justifieroit à peine une candidature au prix Monthyon, et n'empêcheroit pas que la continence de Scipion ne restât seule en possession d'être offerte à l'émulation de nos colléges. Car l'histoire est attentive non pas aux faits, mais au retentissement des faits; elle adore l'écho.

Mais l'*Historiette* (je définis ce mot d'après le livre de Tallemant) se rapporte à la connoissance immédiate des usages, des bizarreries contemporaines et de tous les incidens qui, sans avoir eu sur les événemens publics une influence avouée, se rattachent pourtant par quelque lien à ces événemens, ou du moins au caractère des personnages qui en ont été l'instrument. Tandis que l'historiographe, l'artiste et le poète essaient d'imprimer les noms fameux dans la reconnoissance ou le ressentiment de la postérité, il s'est quelquefois rencontré, surtout en France, et à côté d'eux, des écrivains d'un naturel ingénieux et frondeur qui se sont complu à tracer à demi voix le récit des foiblesses que laissoient échapper dans leur vie privée ceux qui jouoient dans la vie publique un rôle important et sévère. Autour d'eux, ils ont groupé parens, amis et maîtresses, et sous ce rapport, on peut dire qu'ils viennent en aide aux annalistes, et qu'ils agrandissent encore leur cadre immense.

Je sais bien, du reste, que la vie privée des hommes publics n'offre pas les pompeux enseignemens de l'histoire. Celle-ci rehausse la portée des faits accomplis, en concentrant toutes leurs causes dans quelques individus privilégiés; l'*Historiette* nous enlève au contraire l'admiration qui nous est inspirée par les mignons de la fortune. Aux grands ressorts des événemens, elle unit la trame délicate des petites causes, et quand on nous étourdit de l'éclat des hautes entreprises, elle répond par des témoignages anecdotiques dont elle parfile les franges de la toile historique, et dans lesquels on est souvent obligé de suivre le plus naturel enchaînement des causes et des effets. Essayons de rendre notre pensée plus claire : dans tous les grands résultats obtenus, il y a quelque chose d'imposant et de solennel qui semble révéler l'intervention de la divinité; la question est donc de savoir si l'on ne place pas l'humanité sur le piédestal de la Providence, quand on accorde tout l'honneur des effets aux calculs et aux prévisions des illustres de notre monde : c'est là ce que prétend l'histoire. Mais si les

hommes ne sont, hélas! rien de plus que les misérables instrumens des desseins qu'ils n'ont pas conçus, on comprendra que l'examen minutieux de toutes les influences humaines, dans les faits accomplis, puisse affoiblir la haute considération que nous accordons à l'humaine sagesse : c'est là ce que fait l'historiette. Sans doute il faut trembler que ce désappointement ne soit d'un effet dangereux, scandaleux, immoral; il faut surtout craindre que notre salutaire confiance dans la dignité de l'homme ne s'affoiblisse considérablement par tant de révélations malencontreuses; mais, après tout, si le désappointement est plus près de la vérité, qu'y faire, sinon répéter tout haut le vers de Voltaire :

Ah ! croyez-moi, l'erreur a son mérite,

et tout bas poursuivre la lecture des Historiettes. — Tallemant des Réaux écrivit son livre vers le milieu du XVIIe siècle : c'étoit l'un de ces hommes rares et précieux qui, prenant peu de souci de la dédaigneuse indifférence de leurs contemporains, plongent en rêverie dans la postérité et se proposent, avec un admirable désintéressement, de faire servir les personnages qu'ils voient aux menus plaisirs de ceux qui ne les verront pas. Il faut une grande abnégation de soi-même pour consacrer ainsi tous ses instans à l'étude de portraits dont les chances de publicité seront d'autant plus foibles que la ressemblance en sera moins contestable. Médire (et faire des portraits ressemblans, qu'est-ce autre chose que médire?) six volumes durant, et médire sans espérance de voir jamais les regards de sympathie qui accueilleront tant de médisances ! Voilà ce qu'il est horrible de penser. Cela, toutefois, n'a pas découragé le bon Tallemant, et nous ne pouvons nous empêcher d'en remercier sa mémoire.

Il avoit composé deux manuscrits; dans le premier, auquel il avoit donné le titre de *Mémoires de la Régence*, il s'étoit occupé des intrigues politiques de la Fronde; nous l'avons perdu. Dans le second, il passe bien encore en revue tous les noms de ceux qui jouèrent un rôle dans la guerre de Paris, mais il s'empare d'eux au-delà de cette époque de fermentation, ou bien il va les chercher avant le temps où ils devoient attirer le regard des mémorialistes. Ce deuxième manuscrit, dont on ne soupçonnoit pas l'existence, vient d'être mis en lumière par les soins éclairés de trois éditeurs. Le nom de M. de Monmerqué étoit le gage assuré

d'un judicieux commentaire; c'est le premier des trois : M. de Châteaugiron, digne possesseur du manuscrit de Tallemant, est le second; le troisième est M. Taschereau, dont le coup d'œil rétrospectif a sagement compris toute l'importance d'une pareille publication.

Dans les *Historiettes*, Tallemant est un écrivain dont à grand'peine on reconnoîtroit les opinions *politiques*, les prétentions, les foiblesses et les qualités personnelles : mais, le croiroit-on? c'est là ce qui fait le prix de ses révélations. C'étoit un bourgeois aspirant à la noblesse de robe : revêtu d'une petite charge dans la magistrature, il se seroit exclusivement attaché à nous parler des ridicules de la bourgeoisie, s'il avoit prétendu satisfaire des rancunes particulières ou donner cours à sa propre malice. Heureusement, il eut l'honneur d'être admis dans la confiance de la célèbre marquise de Rambouillet; et l'admiration que lui inspiroit cette dame, jointe au charme des *assemblées* qui se tenoient chez elle, lui firent oublier facilement le cercle plus rétréci de sa famille et de ses confrères en justice. Il se dévoua au service des causeurs de l'hôtel Rambouillet. Un passage de son livre donneroit même à croire que la spirituelle marquise ne fut pas entièrement étrangère à la composition des *Historiettes* : « Elle a, dit-il, l'esprit aussi « net et la mémoire aussi présente que si elle n'avoit que « trente ans. C'est d'elle que je tiens la plus grande et « la meilleure partie de ce que j'ai écrit et de ce que j'écrirai dans ce livre. » Cependant, il est à croire que madame de Rambouillet n'eut jamais le secret des projets bien réellement *outre-tombe* de Tallemant. Écrites sous son inspiration délicate, les *Historiettes* eussent été rédigées dans un style plus correct et les récits eussent été recommandables, sinon par une charité plus chrétienne, au moins par toute la continence d'expression que le monde réclame. Pour en citer de rares exemples, nous n'y lirions pas l'article de *Bassompierre*, à cause de l'extrême liberté du récit, ni celui de l'un des frères Arnault, à cause de l'incongruité du surnom dont on l'affubloit en ce temps-là.

C'étoit, comme on sait, à l'hôtel Rambouillet que les personnages les plus fameux de la première partie du XVIIe siècle se réunissoient tous les soirs. L'esprit charmant de la marquise; la beauté, les grâces et le savoir de ses filles; l'affluence des littérateurs admis dans l'intimité des

dames de la maison, et celle des courtisans qui venoient y chercher l'occasion de montrer l'esprit qu'ils avoient et d'acquérir les connoissances qu'ils n'avoient pas, tout contribuoit alors à rendre l'hôtel Rambouillet l'école de la politesse et le centre des plaisirs délicats de la conversation. Là comparoissoient tous les grands noms de la cour et de la ville; on y confirmoit, on y défaisoit les illustrations; on déroutoit de vieilles prétentions; on encourageoit de nouveaux essors, et presque toujours, ces jugemens, dictés par le goût le plus pur, sont restés sans appel. Nous nous souvenons aujourd'hui que Molière et Racine ne furent pas admis à l'hôtel Rambouillet; mais nous avons oublié qu'à cette époque, Corneille, dans toute sa gloire, étoit déjà préféré par la ville, et avec plus de passion que de justice, au jeune auteur d'*Alexandre*; que Molière, ami de Racine, et dont la mission étoit de saisir toutes les nuances du ridicule, en se proposant de jouer sur la scène mesdemoiselles de Rambouillet, dont il n'avoit sans doute jamais approché, n'atteignit en réalité que les fausses *précieuses*, dont on se moquoit aussi chez leur mère. Enfin nous avons oublié que dans ce fameux *Bureau d'esprit*, on professoit une haute admiration pour le génie de l'auteur de *Rodogune*, et que mesdames de Lafayette et de Sévigné, les La Rochefoucauld, les Ménage, les Segrais, les Huet, les Voiture, les Bossuet, les Balzac et presque tout ce que la France possédoit alors de gens du monde recommandables par la vivacité de leur esprit et l'élégance de leurs habitudes, se donnoient rendez-vous chez la marquise de Rambouillet. Sans doute on y faisoit abus du style *précieux*, et je veux bien que la prétention qu'on affectoit à la pureté du langage soit devenue fatale au génie naturellement libre de la langue françoise; mais, si l'hôtel Rambouillet a porté un coup mortel aux imitateurs des *Essais* et du *Pantagruel*, il a donné naissance à cet esprit de société, à cette ravissante conversation françoise, dont la tradition se conserve encore, bien que l'on en dise, dans la bonne société de Paris.

Or, cet esprit de *conversation*, dont le poète Delille nous a tracé le code, est surtout fondé, et Delille le savoit bien qu'il ne nous le dise pas, sur le grand art de médire avec grâce et de persifler avec urbanité. Dans les réunions de la bourgeoisie, le rire bruyant est celui qu'on sollicite de

préférence, et pour le provoquer, on doit avoir besoin d'y réveiller la foule des quolibets dilemmatiques. Sans doute, il arrive bien aussi qu'on y sacrifie la réputation et le caractère de ceux qu'on n'aime pas; mais on y connoît moins le doux plaisir de faire la revue critique de ceux que l'on aime et de colorer le sanglant résumé de leurs ridicules. La raison en est simple; on n'en a pas le temps. Les *assemblées* de la bourgeoisie sont tout au plus hebdomadaires, et l'on garde peu de rancune à ceux qu'on supporte une seule fois par semaine. Mais dans le monde, c'est-à-dire chez les gens dont la grande occupation est de recevoir et d'être reçus, le rire et la gaîté ont de plus discrets adorateurs. Les visites ne sont plus des plaisirs, mais des devoirs de position; on ne voit plus, on ne reçoit plus ceux que l'on estime où que l'on chérit davantage : on y accueille ses *relations*. On n'apporte donc plus dans les salons un visage embelli d'une expression de gaîté constante; mais on y permet le sourire, on y sollicite le persiflage, et le premier rôle appartient sans contredit au plus ingénieux *Pince-sans-rire*. Or, c'étoit ainsi que déjà les choses se passoient à l'hôtel Rambouillet, et l'on conçoit quel charme peuvent avoir aujourd'hui tous ces sarcasmes de bon ton, tous ces chuchotemens sardoniques, faits autour du grand fauteuil d'une femme malicieuse et spirituelle. Voilà ce que Tallemant a consigné dans ses *Historiettes*; tous les personnages immolés y sont jugés par leurs relations les plus intimes et par leurs meilleurs amis de cour; est-il étonnant, après cela, que, pour l'étude de la haute société du XVIIe siècle, Tallemant nous en apprenne autant que Molière et plus que La Bruyère lui-même?

Trois volumes ont déjà paru : c'est la moitié du manuscrit des *Historiettes*. Tallemant présente ses révélations dans un ordre à peu près chronologique; il ne faut donc pas être surpris si leur début n'offre rien de véritablement original. Personne, chez madame de Rambouillet, n'avoit connu Henri de Valois, Roquelaure, Bellegarde et le grand roi Henri IV. Ce n'est donc plus de l'hôtel Rambouillet que viennent les confidences de Tallemant sur ces personnages; elles sont puisées dans des relations plus authentiques peut-être, mais qui, généralement publiées depuis la mort de Tallemant, n'ont plus pour nous l'attrait de la

nouveauté. Il faut établir une exception pour l'historiette de Sully : elle est dictée par une prévention aveugle, et elle doit avoir été soufflée chez la marquise. Pour trouver la source de tant de haine, il faut se reporter à la grande querelle qui divisa toujours les deux maisons des La Vallette et des Béthune. Sully détestoit le duc d'Épernon; la marquise de Rambouillet se glorifioit de l'estime de ce fameux et implacable courtisan; bien plus, à ce que l'on disoit, elle n'avoit pas toujours été insensible aux tendres soins que lui rendoit le cardinal de La Vallette, frère du duc d'Épernon. Dieu sait alors combien de paroles de malédiction lancées chez la marquise contre les rivaux et les ennemis déclarés de l'amoureuse éminence. Mais si la conduite du ministre chéri de Henri IV étoit constamment présentée sous un jour défavorable dans les conversations de l'hôtel Rambouillet, il faut avouer que long-temps auparavant, le vieux Sully, dans ses *Economies royales*, avoit donné l'exemple d'une grande animosité contre le duc d'Épernon. Défions-nous donc de la mauvaise humeur de Sully, mais plus encore des confidences de Tallemant : Sully, du moins, parloit haut de l'homme vivant qu'il détestoit le plus au monde; Tallemant et ceux qui l'inspiroient diffamoient à voix basse un personnage que la mort empêchoit depuis long-temps de se défendre. A les entendre, Sully étoit gonflé de vanité; il falloit se contenter de remarquer qu'il n'étoit pas exempt d'orgueil. Henri IV savoit qu'il aimoit l'argent, sans doute; mais il connoissoit dans son ministre une passion beaucoup plus vive, et c'étoit le patriotisme; car en ces temps-là, on ne distinguoit pas encore l'amour du roi de l'amour du pays.

Mais Sully n'étoit pas seul immolé dans les conversations que Tallemant nous a transmises : tout ce qui tenoit à la maison de Béthune, femmes, enfans, brus, gendres et petit-fils, y subissoit une réprobation systématique. Or, il se peut bien que Sully ait été parfois ridicule; que le président Séguier n'ait eu qu'un médiocre génie, et qu'enfin le grand duc de Rohan ait fait des bévues littéraires fort comiques; mais qu'importe à la réputation des personnages illustres ces petites confidences malicieuses? Elles ne donnent pas une nouvelle interprétation aux faits liés à la mémoire de ces trois personnages; Sully n'en a pas moins

redressé les finances, et le duc de Rohan bien conduit une armée. C'étoit là ce qu'il eût fallu démentir, et ce qu'on ne tentoit pas, même chez madame de Rambouillet.

Au reste, l'on a facilement oublié la mauvaise humeur inspirée par les articles dont je viens de parler quand on se prend à lire les historiettes de la comtesse de Soissons, de mesdames de Senecterre, de Gironde, de Chevreuse et de Sablé; de la reine de Pologne et de ses sœurs, la princesse Palatine et l'abbesse d'Avenay; enfin de Racan, de Desportes, de Malherbe, de Voiture, de Balzac et du bon vieux poète des Yveteaux! Toutes ces pages ont vraiment le charme piquant des conversations les plus naturelles et de ces causeries légèrement licencieuses qui seules ont le secret de défendre les longs entretiens de leur plus mortelle ennemie, la langueur. Je regrette de ne pouvoir en rien citer dans un recueil aussi grave que le Bulletin de notre Société historique; mais je demande pardon au lecteur si j'insiste pour les lui recommander avant de passer à quelque article plus important.

Cet article sera l'historiette du cardinal de Richelieu, mélange précieux de confidences sur sa vie privée et de révélations sur les plus grands événemens de son ministère. Dès son enfance, Richelieu, dévoré, comme le dit Tallemant « du désir de se pousser », dédie ses thèses de Sorbonne au roi Henri-le-Grand, et se prétend, dans la lettre qu'il lui écrit, capable de rendre au prince qui l'emploiera les plus grands services. N'étoit-ce pas, à quinze ans, bien débuter? A vingt-deux, il est sacré évêque par le pape lui-même, après avoir juré qu'il avoit plusieurs années de plus. Puis, le lendemain, il s'en va trouver le pape : « Saint Père », lui dit-il, « hier, je vous ai trompé : je suis moins âgé que je ne l'ai déclaré, et je viens vous demander l'absolution d'un péché auquel je dois mon titre d'évêque. » — « *Oimè!* s'écria Paul V, *questo giovane sarà un gran furbo!* »

Un instant, Richelieu caressa la faveur du maréchal d'Ancre, mais il eut bientôt l'adresse de se soustraire aux dangers de cette première amitié politique. Il se dévoua aux intérêts de la Reine; il la suivit dans une disgrâce qu'il prévoyoit passagère; il ne se trompoit pas : cette démarche lui valut le chapeau de cardinal et son entrée au ministère.

De ce moment, datent ses prétentions sur le cœur de la jeune reine de France, ses jalousies, ses vengeances, ses démarches ridicules et ses tragédies ampoulées. Tallemant, qui ne laisse pas ici planer de soupçon sur Anne d'Autriche, raconte habilement tous les détails de cette longue intrigue; comment il fit porter les premières propositions par madame du Fargis; comment le cardinal de Bérulle étoit son innocent entremetteur; comment il soumettoit la Reine et ses confidentes les plus intimes à des embarras toujours renaissans; comment enfin, dans sa comédie héroïque de *Mirame*, il se proposa de flétrir la passion qu'il supposoit exister entre Anne d'Autriche et le célèbre Buckingham. « On y voyoit, dit Tallemant, Buckingham plus aimé que « lui, et le héros, qui est Buckingham, battu par le car- « dinal. Il força la Reine de venir voir cette pièce. »

Ces amours de la Reine et du duc de Buckingham ont fait bien parler dans le XVII[e] siècle; et de nos jours, il y a peu d'historiographes qui ne soient convaincus de leur réalité. Il est pourtant certain (autant que les événemens de cet ordre peuvent jamais l'être) que la Reine n'eut à se reprocher aucune étourderie, aucune fausse démarche. De supposer qu'elle ait récompensé les vœux de Buckingham par cela seul qu'elle aimoit à se faire conter les témoignages de la passion qu'elle avoit inspirée, c'est prétendre que toute jeune reine est coupable dès qu'elle ne châtie pas d'une manière exemplaire quiconque a l'insolence de la trouver aimable; c'est applaudir à la bonne madame Pilou, quand elle vouloit fonder un hôpital au service de tous ceux auxquels on avoit arraché les yeux pour les punir d'avoir fait une déclaration amoureuse. Une seule fois, la reine de France se trouva seule avec Buckingham; « Mais, dit notre auteur, la Reine appela tant de fois, « que la dame d'atours, laquelle, gagnée par le galant, fai- « soit la sourde oreille, fut contrainte de venir au secours. » Le lendemain, Buckingham quitta la cour de France pour n'y plus revenir; il emporta sa folle passion, et Tallemant nous apprend que, pendant le siége de La Rochelle, il avoit, dans la plus belle chambre de son vaisseau, dressé un autel sur lequel étoit le portrait de la Reine entouré de flambeaux allumés. Rien, à mon avis, ne peut mieux disculper la Reine qu'une anecdote de ce genre; car enfin, si l'on érige un autel à quelque dieu ou bien à quelque dame,

c'est d'ordinaire en mémoire de la bonté de l'un et de la cruauté de l'autre. Ces détails sont donc, après tout, précieux pour l'histoire : l'une des plus fécondes sources d'erreur historique vient de notre disposition naturelle à regarder les allégations les plus incertaines comme autant de vérités prouvées, dès qu'elles ont trait à des intrigues amoureuses; tant il est juste de dire que la partie romanesque de l'histoire est toujours celle qui nous paroît le plus vraisemblable.

Les amours du cardinal avec la Reine-mère, Marie de Médicis, ont quelque chose de moins incertain; mais elles se lient fort mal avec la trame des événemens politiques. La plus grave conséquence de cette intimité fut le goût que prit toute la cour pour un instrument de musique; Richelieu lui-même apprit à jouer du luth, et « c'étoit alors la « plus ridicule chose qu'on pût imaginer de le voir prendre « des leçons de Gaultier. » Je ne doute pas qu'alors les allusions aux occupations d'Hercule auprès d'Omphale ne fussent très bien accueillies à la cour.

Je n'oublierai pas de mentionner, dans cette historiette de Richelieu, tout ce qui se rattache à la faveur et à la mort de Cinq-Mars. Ce jeune favori étoit coupable sans doute du crime de lèse-majesté; mais il fut puni d'avoir un instant tenu le Roi en suspens entre l'affection singulière qu'il lui portoit et la terreur que le cardinal avoit su lui inspirer. Cinq-Mars montra dans les derniers instans de sa vie un courage vraiment digne d'une vie plus glorieuse. Tallemant en parle en grand écrivain; nous citerons le passage qui le concerne :

« Monsieur *le grand* ne croyoit pas mourir; quand on « lui prononça la sentence, une chose si dure ne lui fit « cependant témoigner aucune surprise : il fut ferme, et « le combat qu'il souffroit en lui-même ne parut point « au-dehors. Quoiqu'on eût résolu de ne point lui donner « la question, on ne laissa pas de la lui présenter; cela le « toucha, mais ne lui fit rien faire qui le démentît; et il « défaisoit déjà son pourpoint quand on lui fit lever la main « pour dire la vérité. Il persévéra : il dit qu'il n'avoit rien « à ajouter. Il mourut avec une grandeur de courage éton- « nante, ne s'amusa point à haranguer, salua seulement « ceux qu'il reconnut aux fenêtres, se dépêcha, et quand le « bourreau lui voulut couper les cheveux, il lui ôta les « ciseaux et les donna au frère du jésuite qui l'accompa-

« gnoit. Il ne voulut point qu'on le bandât; il avoit les « yeux ouverts quand on le frappa, et tenoit le billot si « ferme qu'on eut de la peine à en retirer ses bras.... »

Il est une foule d'autres historiettes, dans Tallemant, aussi importantes, à consulter. Nous recommandons entre autres celle de Louis XIII, de Gaston duc d'Orléans, du duc de Chevreuse, du père Joseph et du maréchal de l'Hôpital. A vrai dire même, il est peu de détails indifférens dans ces trois curieux volumes. Supposez un instant que Brantôme ait confondu, dans sa *Vie des capitaines françois*, le double manuscrit de ses *Dames illustres* et de ses *Dames galantes*, vous aurez une idée de l'impression que produit sur le lecteur le livre de Tallemant des Réaux. C'est vraiment le Brantôme du XVIIe siècle, à cette différence près que le sire de Bourdeilles joignoit à ses récits l'attrait piquant de ses réflexions et de ses jugemens personnels, tandis que Tallemant n'est guère autre chose qu'une cymbale retentissante appliquée aux parois de l'hôtel Rambouillet. Son manuscrit publié ne recommandera donc pas extrêmement sa mémoire; on s'occupera d'une manière secondaire de sa vie et de tout ce qui se rattache à sa personne; mais ses révélations sont destinées à vivre toujours, et tant que le beau siècle de Louis XIV sera étudié on réimprimera et l'on recherchera les *Historiettes de Tallemant des Réaux*. P. PARIS.

DIVERS MÉMOIRES HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES, COMMUNIQUÉS EN 1833 A L'ACADÉMIE DE ROUEN. — *Précis analytique des Travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année* 1833. Rouen, imprimerie de Périaux, 1833, in-8°, 245 pages.

Le rapport fait par M. Bignon, secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen, indique que, pendant le cours de l'année dernière, cette compagnie a continué ses utiles recherches sur l'histoire de France.

M. Aug. Le Prévost a lu une notice relative aux antiquités découvertes en 1830 à Berthouville, près Bernay. L'ouvrage de ce savant antiquaire ayant été publié, nous

ne croyons pas devoir nous arrêter davantage sur la partie du rapport où il est question de sa notice. Nous en dirons autant des *Recherches sur le privilége de la Fierte de saint Romain*, lues par M. Floquet; d'une *Dissertation sur l'origine de l'amphithéâtre de la ville de Doué*, et d'une *Histoire de la ville de Conches et de ses seigneurs*, présentées par M. de *Stabenrath*. Ces ouvrages étant ou allant être bientôt soumis au jugement du public, l'occasion d'en parler se présentera à nous d'une manière plus directe.

M. Emmanuel Gaillard a lu une notice sur Sibylle de Conversano, épouse de Robert de Courte-Heuse, où se trouvent les élémens d'une autre notice sur Robert lui-même. Fixant l'origine de la passion du prince françois pour cette Italienne à son retour de la première croisade, M. Gaillard prend dans Robert Wace sa peinture de l'allégresse publique à l'apparition des deux époux en France; dans Guillaume de Jumièges, les couleurs d'un portrait de la duchesse, dans Wace, les intrigues d'une faction haineuse dont Sibylle eut tant à souffrir de la part des femmes de la cour; et enfin, dans Orderic Vital, le soupçon d'un empoisonnement qui auroit été la cause de sa mort, que Guillaume de Malmesbury attribue à la maladresse de la sage-femme qui l'avoit soignée à la suite de son accouchement.

La question suivante : quelle est, près de la Somme, la ville située sur l'emplacement de la *Samarobriva* du temps de César? question si souvent débattue, a été l'objet des recherches de deux membres de l'Académie de Rouen. M. Magnier, chargé de faire un rapport sur un mémoire envoyé d'Amiens par M. de Cayrol, et dans lequel l'auteur s'efforce de maintenir sa ville natale en possession d'être la *Samarobriva* de César, semble incliner vers l'opinion qui place cette ville dans l'endroit où se trouve Bray, entre Amiens et Saint-Quentin. M. Gaillard ayant aussi dans ce débat un rapport à faire sur les mémoires adressés par MM. Rigollot, pour Amiens, et M. Mangon de la Lande pour Saint-Quentin, s'est décidé à appuyer, par des preuves qui lui appartiennent, l'opinion de M. Rigollot, qui, déjà fortifiée par un rapport de M. Bruneau à la Société de Douai, semble, pour l'instant, réunir en sa faveur le plus grand nombre d'autorités.

A. Beugnot.

Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains, par M. Frédéric Hurter. Premier volume. Hambourg, chez Frédéric Perthes, 1834, XVI et 717 p. (En allemand.)

L'histoire du pontificat d'Innocent III, dont M. Hurter vient de publier le premier volume, est une de ces biographies étendues que les savans de l'Allemagne excellent à rédiger. Celle-ci nous paroît devoir occuper une place distinguée parmi les travaux sur l'histoire du moyen âge entrepris dans ces dernières années. La science de l'auteur, son habileté à disposer les faits, la sagesse de sa critique, apparoissent à chaque page; et le seul regret que nous éprouvions, c'est que M. Hurter, en publiant séparément les deux volumes de son histoire, ne nous permette pas d'envisager, dès ce moment, l'ensemble de cette grande composition. Le volume que nous avons sous les yeux s'étend jusqu'à l'année 1205, et l'on sait qu'Innocent ne mourut qu'en 1216, après un pontificat de dix-huit ans et six mois; mais ce premier volume contient la partie de l'ouvrage qui intéressera peut-être le plus les lecteurs françois, c'est à savoir le récit des longs démêlés qui s'élevèrent entre Innocent et Philippe-Auguste, et amenèrent le célèbre interdit lancé contre le royaume (p. 349). Nous terminerons cette simple annonce en félicitant M. Hurter d'avoir choisi pour objet de ses travaux une époque de l'histoire moderne très curieuse, et sur laquelle on possède une énorme quantité de documens. A. Beugnot.

SECTION IV.

MÉLANGES.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.[1]

Extrait d'une lettre de M. A. Du Mège, secrétaire de cette société à Toulouse, adressée au secrétaire de la Société de l'Histoire de France, 6 mai 1834.

« Les travaux de notre Société archéologique ont, je crois, quelques droits à vous intéresser. Ce n'est pas une spécialité, un travail de département; c'est le Midi monumental et historique tout entier qui paroîtra dans ces mémoires et dans l'archéologie pyrénéenne. La première livraison du second volume est sous presse; elle contient un ouvrage en langue romane, traduit et commenté par M. le marquis de Castellane : c'est peut-être le type de la *divine comédie.* Vient ensuite un très bon mémoire de M. Chaudruc de Crezanne sur la *colonie de Lectoure*, puis *Aiguesmortes*, fragment d'un *Voyage religieux et archéologique dans le Midi*, par M. Du Mège.

Vous me demandez une note des travaux de la Société depuis les vacances; la voici; ils se divisent en deux parties :

1°. Travaux de recherches;

2°. Travaux littéraires.

§ Ier.

Le secrétaire général[2], accompagné de M. Belhomme,

[1] L'un des objets spéciaux du Bulletin étant de faire connoître les travaux des Sociétés littéraires qui peuvent intéresser l'Histoire de France, nous sommes heureux de pouvoir commencer par l'une des Sociétés qui ont fait en peu de temps le plus grand nombre de publications intéressantes, et dont le secrétaire a voué avec un si grand désintéressement sa vie à la recherche et à l'étude des antiquités historiques du midi de la France. Nous donnerons dans les numéros suivans des extraits des procès-verbaux de la *Société des Antiquaires de France*, de la *Société des Antiquaires de Normandie*, de la *Société des Antiquaires de la Morinie*, etc.

[2] M. Du Mège.

membre résident, et de M. Jules Boilly, correspondant, a parcouru la plus grande partie du Bas-Languedoc et une portion de la Provence, explorant les anciens édifices religieux, levant le plan et prenant des vues générales et quelquefois pittoresques de ces objets. Les antiquités grecques et romaines ont aussi occupé cette commission, envoyée par la Société.

Les recherches si importantes sur les monumens de Nérac ont continué, et M. T. Chrétin, correspondant, a communiqué à ce sujet de précieuses notes à la Société.

D'autres explorations ont eu lieu dans l'arrondissement de Moret, par M. Cazes, correspondant; elles lui ont fourni la connoissance de plusieurs *tumuli*, ruines de vieux édifices religieux, etc.

Un des membres de la Société (M. Solages) a, par des fouilles suivies, mis à découvert une très belle mosaïque à Sainte-Rustica, près de Toulon.

§ II.

Parmi les nombreux opuscules lus dans les séances de la Société, on a surtout distingué :

1°. Une dissertation sur l'état des arts chez les Visigoths établis à Toulouse, et les Goths, maîtres de l'Italie, par M. le marquis de Castellane. Ce beau travail fait partie d'un ouvrage relatif surtout à la paléographie que prépare le digne président de la Société.

2°. Une *Dissertation* de M. l'abbé Jamme *sur l'Evangélistaire de Charlemagne*, conservé autrefois à Toulouse, et dans laquelle l'auteur réfute les diverses explications données des vers latins insérés dans ce précieux manuscrit, et les systèmes historiques émis à son sujet.

3°. Un mémoire sur les amphithéâtres du Midi, traité plus complet que tout ce qu'on possédoit à cet égard, par M. le lieutenant-colonel Dubarry.

4°. Diverses compositions en langue romane, par M. Moquin-Tandon.

5°. Dissertation sur la colonie de Lectoure, par M. le baron Chaudruc de Crezanne, correspondant.

6°. Mémoire sur les monumens de Saint-Gilles, par M. Du Mège.

7°. Autre Mémoire sur les mosaïques trouvées à Sainte-Rustica, par le même.

8°. Fragment intitulé : *Aiguesmortes*, par le même.

9°. Autre portant pour titre : *Rabastens d'Albigeois*, par le même.

10°. Mémoire sur quelques monumens inédits représentant Claude-le-Gothique, Nera Pivesuvia et les deux Tetricus, par le même.

Outre ces travaux, la Société s'est occupée du soin d'acquérir pour le Musée une collection nombreuse de statues égyptiennes, de vases funéraires en albâtre, et plusieurs autels votifs gallo-romains ; quelques madones délicieuses de travail ; des sceaux du moyen-âge. La grande inscription historique de Nera, et celle du temple de Jupiter protecteur, élevé par l'empereur Tetricus ; le beau bas-relief qui fait le sujet du dernier mémoire qui vient d'être indiqué, etc., etc.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE CAEN (EN 1833).

Vœux exprimés par la section d'archéologie et d'histoire. [1]

— Inviter tous les antiquaires et amateurs de France, possesseurs de collections d'objets d'art et d'antiquités, à en dresser l'inventaire, spécialement en ce qui concerne la France, et à en donner communication à la société savante la plus voisine de leur résidence. Adresser la même invitation aux sociétés savantes et aux conservateurs de collections publiques, en les engageant à faire entre eux un échange de leurs catalogues respectifs.

— Employer tous les moyens possibles, tant par la publicité qu'en s'adressant aux autorités compétentes, pour obtenir qu'une réunion de départemens, répondant autant que possible à l'ancienne division provinciale, puisse envoyer à l'école des chartes, à Paris, un élève qui, plus tard, seroit placé comme archiviste dans le principal dépôt de la circonscription, et qui seroit chargé de l'examen, du classement et de la conservation des chartes et autres pièces manuscrites anciennes.

— Faire sentir aux sociétés savantes des départemens l'intérêt que présenteroit la publication de biographies et

[1] *Congrès scientifiques de France*, première session, tenue à Caen en juillet 1833. 1 vol. in-8°, p. 266.

de bibliographies locales, soit par départemens, soit par provinces, et les engager à s'occuper de ce travail.

— Engager toutes les compagnies académiques de France à recueillir tous les noms de lieux appartenant au territoire soumis à leurs recherches, soit qu'ils soient fournis par des documens historiques originaux, soit qu'on se les procure par des chartes ou par les inscriptions, et à les publier sous leur forme la plus exacte, avec l'indication la plus précise que possible, des localités qui les représentent dans la topographie actuelle de la France. Ce travail sera étendu aux anciennes divisions territoriales, soit ecclésiastiques, soit civiles.

— Inviter les sociétés savantes à réunir les élémens d'une statistique monumentale de la France, divisée par époques gauloise, romaine et du moyen âge, à l'instar de ce qui a été fait dans plusieurs départemens de la Normandie et dans quelques autres parties de la France.

— Engager l'Université à admettre dans l'enseignement quelques notions d'archéologie nationale.

— Solliciter la création de *Musées d'Antiquités nationales* dans tous les chefs-lieux de départemens.

— Prier le ministre compétent de faire reconnoître officiellement des autorités locales, les conservateurs divisionnaires et sous-conservateurs adjoints à l'inspecteur général des monumens historiques, et de fixer leurs droits et attributions.

— Engager les sociétés savantes et les antiquaires à indiquer, sur des cartes, les traces et les directions des voies romaines encore existantes ou reconnues antérieurement, comme l'ont fait plusieurs membres de la Société des Antiquaires de Normandie.

— Émettre le vœu qu'il soit formé des bibliothèques par arrondissement, et que l'on s'occupe spécialement d'y réunir tous les ouvrages qui concernent la localité, à quelque titre que ce soit.

— Encourager par tous les moyens possibles la publication des documens historiques et descriptifs locaux inédits, et la réimpression de ceux qui viendroient à manquer dans le commerce.

— Émettre le vœu que la continuation de la précieuse collection des historiens de France, commencée par D. Bouquet, soit accélérée par tous les moyens possibles.

— Inviter les sociétés savantes et les propriétaires de collections à rechercher et publier toutes les monnoies gauloises, mérovingiennes et capétiennes, jusqu'au XIIIe siècle, pouvant servir à l'avancement de la numismatique ou de la topographie locale.

— Appeler l'attention des sociétés savantes et des amis de l'histoire sur la nécessité de recueillir et de publier tous les renseignemens encore existans, relatifs aux familles françoises d'origine, qui ont émigré dans l'Inde et l'Amérique aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

— Recommander également aux recherches des sociétés savantes et des amis de l'histoire, de recueillir et de publier tous les renseignemens inédits qui subsistent encore relativement aux travaux et aux découvertes des navigateurs françois, depuis le moyen âge jusqu'au XVIIe siècle.

— Émettre le vœu que la publication des tables chronologique des chartes et titres concernant l'histoire de France soit continuée et étendue.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE POITIERS (SEPTEMBRE 1834).

Questions qui devront être examinées par la section d'Archéologie et histoire.

1°. Établir à quelle époque et dans quel pays l'ogive a pris naissance; rechercher dans quel temps elle a commencé à prévaloir dans les différentes provinces de la France et dans les États voisins.

2°. Quelles furent les variations dans la manière d'inhumer les morts, dans toute l'étendue du royaume, depuis l'établissement des Franks jusqu'à la fin du XVIe siècle.

3°. Établir l'origine et la cause des croyances de *féerie*, et quelle fut leur influence sur la littérature du moyen âge et des derniers siècles.

4°. A quelle cause peut-on attribuer l'imputation faite héréditairement à quelques familles d'être adonnées à la sorcellerie et à la divination.

5°. Rechercher l'état des lettres en Aquitaine à la fin du IVe siècle, et essayer de le mettre en comparaison avec l'état des lettres des provinces voisines à la même époque.

6°. Quels seroient les moyens les plus propres à employer pour obtenir la découverte de tous les monumens celtiques et romains sans exception qui couvrent le sol de la France, et d'assurer leur conservation.

PRIX FONDÉS POUR L'HISTOIRE DE FRANCE.

Legs de M. Gobert à l'Académie française et à l'Académie des Inscriptions, pour des prix destinés aux meilleurs écrits sur l'Histoire de France.

M. Gobert, jeune François né en Bretagne, est mort à l'âge de vingt-six ans, dans un village de la Haute-Égypte, au mois de décembre dernier. Il s'étoit livré à des études approfondies sur l'Histoire de France, et se sentant arracher par une mort prématurée l'espérance de concourir par ses propres travaux aux progrès d'une science qu'il aimoit, il a voulu lui être utile par sa fortune. Son testament, du 2 mai 1833, a légué une rente perpétuelle de 16 à 18,000 francs, qui devra être attribuée par l'*Académie française au morceau le plus éloquent sur l'Histoire de France*, et une rente de somme égale pour être assurée, suivant le jugement de l'*Académie des Inscriptions*, *au travail le plus savant et le plus profond sur l'Histoire de France, et les études qui s'y rattachent*. Les neuf dixièmes de l'intérêt de la somme léguée à chacune des deux Académies seront décernés à l'ouvrage jugé le plus digne; l'autre dixième, à celui dont le mérite en approchera le plus. Suivant la volonté du testateur, les auteurs désignés par les deux Académies continueront à recevoir le prix chaque année, jusqu'à ce qu'un ouvrage meilleur le leur enlève. Le concours ne sera applicable qu'aux ouvrages nouveaux.

Dans le cas où ces deux legs n'auroient point été acceptés, M. Gobert chargeoit ses exécuteurs testamentaires de choisir d'autres juges, en maintenant la principale disposition. Avant son départ pour l'Egypte, en mai 1833, M. Gobert avoit fait le testament dans lequel sont exprimées ses généreuses intentions; elles y sont exprimées en ces termes:

« J'aurois voulu rendre ma vie utile à mon pays; j'ai fait

des projets, et le courage ne m'auroit pas manqué; mais la santé n'allume pas le flambeau de mon intelligence, et toutes mes facultés, grandes peut-être, languissent éteintes. L'étude est une lutte qui m'a épuisé et où je succombe; que ma mort du moins soit utile à ma patrie, et puissé-je faire avec mes biens ce que je n'ai pu faire avec mon esprit! »

(*Suivent les dispositions du testateur.*)

Le conseil d'État a adopté un projet d'ordonnance qui autorise les deux Académies à accepter les legs faits par M. Gobert; la famille de celui-ci attaque la validité du testament.

SECTION V.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

1833-1834.

Nous faisons remonter jusqu'au commencement de l'année 1833 cette Revue bibliographique, que nous nous efforcerons de compléter et de tenir au courant des nombreuses et utiles publications relatives à notre Histoire qui se font soit dans les départemens, soit dans les pays étrangers.

Imparfait et irrégulier en commençant, le plan de cette section ne pourra être amélioré et complétement réalisé qu'à l'aide des renseignemens et des conseils que nous espérons recevoir des nombreux amis de notre Histoire et de nos antiquités nationales.

Quand nous croirons être, pour les années 1833 et 1834, à peu près au courant des publications les plus récentes, nous présenterons des tableaux analogues pour les années antérieures, en groupant ces indications par grandes périodes, de manière à pouvoir offrir, dans moins d'une année, un tableau exact des progrès des études historiques en France sous la Restauration, sous l'Empire, et même en remontant jusques avant la Révolution, à l'époque où parut le dernier volume de la *Bibliothèque historique de France* du P. Lelong et de Fontette (2e édit. 5e vol. 1778).

La division que nous avons adoptée, qui consiste à isoler, d'une part, les *Documens originaux* comme matériaux de l'histoire, puis *les ouvrages relatifs à l'Histoire de France en général,* puis *ceux qui ne se rapportent qu'à certaines époques ou à certains sujets,* et enfin *les Histoires particulières de Provinces ou de Villes* [1];

[1] Nous avons à peu près suivi, pour la division par provinces, l'or-

cette division, disons-nous, nous a semblé plus favorable aux recherches historiques. Pour le même motif, nous n'avons point séparé les descriptions archéologiques des ouvrages purement historiques, tant les unes nous semblent devoir éclairer les autres; nous les avons subordonnées aux principales divisions géographiques.

Ce mode de groupement nous a paru aussi plus propre à atteindre le double but que nous nous sommes surtout proposé, savoir, de mettre en rapport et en contact les travaux historiques publiés sur chacune des anciennes grandes divisions du royaume et dans chacune d'elles, et de tendre à former ainsi une nouvelle *Bibliothèque historique de France*, à la fois progressive et rétrospective. Les notices mensuelles et des résumés annuels permettront de constater, un jour, dans quelle proportion chacune de nos anciennes provinces travaille à illustrer ses propres annales, et pourront ainsi établir entre elles une honorable émulation.

Les plus importantes de ces publications fourniront au Bulletin le sujet de nombreuses analyses.

Ces tableaux bibliographiques sont indépendans du *Répertoire des sources de l'Histoire de France*, que le conseil de la Société a adopté, sur notre proposition, dans sa séance du 7 avril (voir ci-dessus, page 29); mais les résultats de ces deux sortes de recherches tendent vers un même but, et nous désirons qu'elles puissent être également utiles pour l'étude.[1]

J. DESNOYERS.

dre adopté dans la seconde édition de la *Bibliothéque historique*, tome III, afin que nos listes puissent devenir autant d'appendices à cet indispensable Recueil. Il est superflu d'ajouter que cette division par provinces n'a été adoptée que sous le point de vue historique.

[1] Les nombreuses recherches auxquelles cette notice a donné lieu, ont été puissamment aidées par le consciencieux *Journal de la Librairie* de MM. Beuchot et Pillet, par l'utile *Journal général de la Littérature française* que publient MM. Treuttel et Würtz, et aussi par la section des annonces du *Journal des Savants*, où l'on reconnoît fréquemment le cachet de son savant rédacteur principal. — Toutes les fois qu'il m'a été possible, j'ai consulté les ouvrages annoncés.

DOCUMENS ORIGINAUX.

1. *Recueil des Historiens des Gaules et de la France* (*Rerum Gallic. et Franc. scriptores*). **Tome XIX, contenant la troisième et dernière livraison des monumens des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, depuis l'an 1180 jusqu'en 1226, par D. M. J. J. Brial, achevé et publié par MM. F. Daunou et G. Naudet, membres de l'Académie des Inscriptions. Paris, de l'Imprimerie Royale. 1833, 1 vol. in-fol. IV-CXII-836 pag. 36 f.**

Les documens compris dans ce volume sont surtout relatifs à la persécution et aux guerres des Albigeois. Ce sont, en outre, des extraits d'écrivains françois ou étrangers se rapportant aux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, qui occupent déjà les tomes XVII et XVIII. Avec le tome XX commencera une nouvelle série, de 1226 à 1328, qui comprendra les règnes de Saint-Louis, Philippe III, Philippe-le-Bel et ses trois fils, Louis X, Philippe V et Charles IV. Cette série doit avoir 5 ou 6 vol. in-fol.

Les monumens recueillis dans le volume XIXe sont les suivans :

Histoire de la guerre des Albigeois, par Pierre de Vaux-Sernay. — *Histoire de cette même guerre*, écrite en languedocien par un anonyme. — *Histoire des mêmes événemens*, par Guillaume de Puylaurent. — *La généalogie des comtes de Toulouse*, par Bernard Guidonis. — *Des extraits de diverses chroniques : du Livre VI de Roderic, archevêque de Tolède ; — de l'Histoire des Comtes de Provence, et des rois d'Aragon ; — des Gestes des Comtes de Barcelone et d'Aragon ; — d'une briève Chronique de Barcelone ; — d'une Chronique en languedocien ; — d'une Chronique de Toulouse ; — de la Chronique de l'église de Saint-Paul de Narbonne ; — de la Chronique de Saint-Victor de Marseille ; — et de diverses Chroniques concernant Philippe-Auguste.* — 12 *Lettres de Pierre de Blois.* — 40 *d'Etienne de Tournay.* — *D'autres Lettres de saint Guillaume, abbé de Saint-Thomas du Paraclet en Danemarck, précédées d'une généalogie des rois danois, ancêtres de la reine de France Ingeburge, et accompagnées de divers récits relatifs à cette princesse.* — 13 *Lettres du pape Lucius III.* — 3 *d'Urbain III.* — 3 *de Grégoire VIII.* — 5 *de Clément III.* — 19 *de Célestin III.* — 312 *d'Innocent III, ou Lettres adressées à ce pontife.* — 240 *d'Honorius III, ou à lui adressées.* — Outre ces documens, on trouve à la fin de la préface deux fragmens historiques intitulés, l'un, *Versus Serlonis de capta Bajocensium civitate*, sur la prise de Bayeux en 1106 (p. xc-xcvij, addit. au tome XVI) ; et l'autre : *Coma lo conte Ramon lo jove volguet faire l'aponctament de son payre* (p. xcvij-xcix), se rapportant à ce volume.

Ce volume contient en outre *une Vie de D. Brial*, par M. Daunou, et *un Précis chronologique des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VII.*

Deux tables, l'une des auteurs, l'autre des documens par ordre chronologique, terminent la préface ; 7 autres tables alphabétiques, analogues à celles des premiers volumes du même Recueil, occupent les pages 779-838.

En attendant que nous donnions une analyse de la plus importante

des publications récentes de documens relatifs à l'Histoire de France, nous indiquerons aux lecteurs du Bulletin l'analyse que M. Raynouard en a donnée dans le *Journal des Savants*, tome XVIII; mai et novembre 1833, pages 267-276, et 654-662.

2. *Collection de documens historiques inédits, concernant l'Histoire de Belgique*, publiée par M. L. P. Gachard, archiviste du royaume belge.

Les deux premiers vol. in-8. ont été publiés en 1833. Bruxelles, Humann et compag.

2 *bis*. *Particularités inédites sur Charles-Quint et sa cour*, avec un appendice sur l'*ordre de Saint-Hubert*, par M. de Reiffemberg. Bruxelles, 1833, in-4., 79 pages.

3. *Chartes d'affranchissement des* XIe *et* XIIIe *siècles*, par M. de Reiffemberg. Gand, 1833, in-8., 18 pages.

4. *Chronique d'Arras et de Cambrai*, par Balderic, chantre de Térouane, au XIe siècle (*Balderici chronicon cameracense et atrebatense*); revue sur divers manuscrits, et enrichie de deux supplémens avec commentaires, glossaire et index; par le D. Le Glay, bibliothécaire de la ville de Cambrai, etc. 640 pages in-8. Table et fac-simile. — Paris : Levrault, Merklin, Techener. 9 f.

5. *Histoire du Hainaut*, ou *Annales historiques des nobles princes du Hainault*, par Jacques de Guyse, trad. en français, avec le texte latin en regard, et accomp. de notes, par M. de Fortia d'Urban. Paris, Paulin, in-8. Tome XV, 1834.

Les Annales sont terminées dans le tome XV. Ce même volume, p. 253-492, contient le commencement des Annales de Jean Lefèvre, continuateur de J. de Guyse.

6. *Notice sur Jean Carpentier, historiographe du Cambresis*; suivie d'une Lettre inédite de cet écrivain, et de l'examen critique des diplômes qu'il a publiés, par M. le D. Le Glay. Cambrai, 1833, in-8. 1 f.

7. *Documenti, sigilli e monete appartenenti alla Storia della monarchia di Savoia, raccolti in Savoia, in Svizzera ed in Francia, per ordine del re* Carlo Alberto; *da* Luigi Cibrario, *e da* Domenico Casimiro Promis, *conservatore del medagliere di S. M., pubblicati per ordine di S. M. Torino. Stamperia Reale*, 1833, gr. in-8. VI-121-389 pages. 1 tavola.

Ce Recueil contient 114 Chartes, toutes inédites, à l'exception de 8. — Voir l'analyse donnée par M. Daunou, dans le *Journal des Savants*, juin, 1834, pages 363-367.

8. *Traité conclu à Londres en* 1359, *entre les rois Jean et*

Edouard. — Quatrième livraison de la *Revue anglo-française*, de M. de la Fontenelle (avril 1834, p. 388-405).

Ce document important a été publié à Poitiers, par M. le Cointre-Dupont, d'après une copie manuscrite recueillie et déposée à la bibliothèque publique de Poitiers, par M. l'abbé Gibault.

9. *Lettre inédite de Jeanne d'Arc au duc de Bourgogne*, conservée dans les archives du département du Nord. — *France départementale*, deuxième livraison, février 1834, pag. 93.

10. *Les Demandes faites par le roi Charles VI, touchant son état et le gouvernement de sa personne, avec les réponses de Pierre Salmon, son secrétaire particulier*, publiées avec des notes historiques, d'après les manuscrits de la Bibliothéque du Roi, par M. G.-A. Crapelet, imprimeur, membre de la Société des Antiquaires de France. Paris, Crapelet, 1833, in-8. Max. 22 et 176 pages, 10 pl. et un *fac-simile*. 30 f.

Salmon présenta son livre à Charles VI, en 1409, il vivoit encore en 1491.

Le prochain n°. du Bulletin contiendra la liste des autres publications faites par M. Crapelet, sur l'histoire et la littérature de la France au moyen âge.

11. *Collection des Mémoires originaux et inédits, concernant principalement l'Histoire des villes d'Amiens, de Clermont-Oise, de Compiègne, de Crécy, de Noyon, de Senlis et de leurs environs*, publiés pour la première fois, d'après les manuscrits, sous la direction de M. Adhelme Bernier, avocat, 1 fort vol. in-8. Paris, Verdière, 1834. 6 f.

11 *bis*. *Siége de Beauvais* (1472). — *Jeanne Fourquet, surnommée Hachette*. Particularités inédites sur ce siége mémorable, recueillies et publiées par M. Fourquet d'Hachette, l'un des descendans de l'héroïne de Beauvais. Paris, 1833, Brunot-Labbe, deuxième édit. in-8. Deux feuilles un quart.

12. *Relation sommaire et véridique des choses dignes de remarque arrivées pendant le siége mémorable de la fameuse ville de Paris, et sa défense par le duc de Nemours, contre Henri de Bourbon, prince de Béarn, prenant le titre de Roi de France et de Navarre*, trad. de l'espagnol du licencié P. Cornejo. Paris, 1834, impr. de Fournier, in-8. Deux feuilles trois quarts. Tiré à 30 exempl.

13. *Les Historiettes de Tallemant des Réaux. — Mémoires pour servir à l'Histoire du* XVIIe *siècle*, publiés sur le ma-

nuscrit inédit et autographe, avec des éclaircissemens et des notes, par MM. de Monmerqué, de Châteaugiron et Taschereau. Paris, impr. Decourchant; Levasseur, libraire. L'ouvrage aura 6 vol., 4 sont publiés (1834), 6 f. le vol.

14. *Mémoires, fragmens historiques et correspondance de madame la duchesse d'Orléans, mère du régent, princesse palatine.* (Edit. M. Phil. Busoni), in-8. Paris, Paulin, 1833.

Il en existe plusieurs éditions antérieures qui ont été utilisées pour celle-ci.

15. *Revue rétrospective*, ou *Bibliothéque historique*, contenant des mémoires et documens authentiques inédits et originaux, pour servir à l'histoire proprement dite, à la biographie, à l'histoire de la littérature et des arts, par M. J. Taschereau.

Il paroît chaque mois un numéro de 10 à 12 feuilles, prix de souscription, pour l'année, 44 f. et 50 f. — Il a paru 10 cahiers. (Octobre, 1833 à juillet 1834.)

Nous donnerons dans le prochain cahier du Bulletin, la liste des pièces qui concernent particulièrement l'Histoire de France.

On peut rapprocher, en outre, de cette section, plusieurs mémoires relatifs à des inscriptions ou à des monnoies, et qui sont indiqués aux articles des *provinces* de *Normandie*, de *Languedoc*, de *Lorraine*.

HISTOIRE D'EUROPE. — HISTOIRE DE FRANCE EN GÉNÉRAL.

16. *Cours d'histoire des États européens* (jusqu'au dix-neuvième siècle), par M. Fr. Schoel; in-8°. Paris. Pihan de Laforest, 1834. Tome XLV.

L'ouvrage aura 46 ou 48 volumes. Prix 7 fr. le vol.

17. *Histoire des États européens*, par MM. de Heeren et Ukert (en all.). Hambourg, 1834, in-8°. Livraisons IX-X.

18. *History of Europe during the midle age*; 2 vol. in-12. Londres, 1833. (Cabinet cyclop. de Lardner.)

19. *Histoire des progrès de la civilisation en Europe*, par M. Roux-Ferrand. Cours professé à Nîmes en 1832. Nîmes, Pouchon; Paris, Hachette et Paulin. (Prosp., sept. 1833.)

L'ouvrage aura 6 vol. in-8°. Prix 7 fr.

20. *Essai sur l'Histoire du Moyen-Age*, par M. J.-P. Charpentier de Saint-Priest, professeur de rhétorique au collége royal de Saint-Louis. 1 vol. in-8°. 1834.

21. *Esquisses historiques, ou Cours méthodique d'Histoire, composé sur un plan nouveau;* par M. Levi. 5e édition. Chez l'auteur, rue de Lille, n. 17.

22. *Atlas historique de tous les États européens depuis leur origine jusqu'à nos jours*, par M. Kruse. 5[e] édition, augmentée. In-fol. Halle, 1834. Livraisons I-IV, 35 tabl., 17 cart. enlum. 14 rixd.

Il paroît une traduction françoise de cet ouvrage, depuis le commencement de 1834.

23. *Raumer* (Fr. von.).—*Historisches Taschenbuch*, 1834, vol. I-IV, in-12. 45 fr.

---

24. *Etudes ou discours historiques sur la chute de l'Empire romain, la naissance et les progrès du Christianisme, l'invasion des barbares; suivis d'une analyse raisonnée de l'Histoire de France;* par M. de Chateaubriand. Paris, Dentu, 1833. Ed. in-18, 4 vol. 12 fr.

25. *Cours d'Histoire moderne*, par M Guizot. — *Histoire de la civilisation en France, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'en* 1789. T. V. leçons 13 à 19, 442 pages 8°, fin de 1832 ou 1833. Paris, Pichon et Didier. 8 fr.

La publication de ce volume a complété celle de toutes les leçons d'histoire faites par M. Guizot à la Sorbonne. Toutefois il s'arrête au commencement du quatorzième siècle, et comprend l'histoire de la *royauté* depuis Philippe-Auguste jusqu'à cette époque où finit l'ère féodale, ainsi que l'histoire du *tiers-état* et des *communes* depuis le onzième siècle jusqu'au quatorzième.

26. *Histoire des Gaulois*, par M. Amédée Thierry. Paris, Hachette, 1834, deuxième édit. 3 vol. in-8. ensemble de 89 feuilles.

27. *Lettres sur l'Histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire;* par M. Augustin Thierry. 4[e] édit. revue et augmentée. In-8. 31 feuilles et demie, 1834. Paris, Fournier impr., Tessier libr.

27 *bis*. *Nouvelles Lettres sur l'Histoire de France*, par M. Augustin Thierry. Première lettre (de à 568). — *Revue des Deux-Mondes*, 1[er] août 1833. Deuxième lettre (568-575). Id. 15 décembre 1833.

28. *Histoire des Français*, par M. Simonde de Sismondi. Tom. XVIII. Paris, Crapelet impr., Treuttel et Würtz libr. 1834, in-8., 555 pages.

Ce volume comprend l'intervalle de 1556 à 1568, c'est-à-dire les dernières années du règne de Henri II, le court règne de François II, et une partie du règne de Charles IX. Il commence la septième période distinguée par M. de Sismondi dans l'Histoire de France (1559-1643), correspondant aux guerres de religion. — Le 19[e] volume est sous presse, l'ouvrage a été annoncé en 24 volumes.

29. *Histoire de France*, par M. Michelet, professeur suppléant à la Faculté des Lettres, professeur à l'École normale. Paris, Hachette, 1833. Tom. I et II, ensemble de 77 feuilles trois quarts.

Le tome 2 s'arrête à la mort de Saint-Louis (1270). — L'ouvrage aura 3 autres volumes.

30. *Histoire de France, avec des documens inédits*, par M. Delandine de Saint-Esprit. Tom. 1er. Paris, Barbier impr., Roret libr. 1833, in-8°, 424 pages.

31. *Gaule et France*, par M. Alexandre Dumas. Paris, 1833; in-8°, 380 pages. Urb. Canel.

32. *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en juillet* 1830; par les principaux historiens et d'après les plans de MM. Guizot, Augustin Thierry et de Barante. Paris, Mame éditeur, rue du Colombier n. 28. Se publie chaque semaine par livraisons de 4 feuilles in-8° et 1 gravure. 60 cent. la livraison. 9 livraisons forment un volume.

Cette publication a été commencée en 1834. — Tome 1er, depuis les Gaulois jusqu'en 775; 440 pages. — Tome 2e, depuis 775 jusqu'à la fin de la deuxième race; 436 pages. — Tome 3e; 987-1137, 467 pages. — Tome 4e, 1137-1223; 405 pages. — Le tome 5e est sur le point d'être terminé.

33. *Histoire politique, morale, religieuse et pittoresque de la France, depuis les premiers âges jusqu'à nos jours*; publiée par une société d'hommes de lettres. Tome 1er; 3 livraisons (in-8° de 5 feuilles chacune) étoient publiées dans le courant de mars. A Paris, rue des Moulins n. 21.

L'ouvrage a été interrompu; il avoit été annoncé comme devant former environ 10 volumes, et chaque volume comme devant être composé de 6 livraisons, ou de 500 pages et 12 gravures, pour 60 cent. la livraison.

34. *Histoire de France*, par M. L. Grégoire. Paris, rue du Four Saint-Germain, n. 44. — L'ouvrage aura 8 vol. in-8°.

5 volumes étoient publiés en juin 1834. Il paroît chaque semaine une livraison de 2 à 4 feuilles pour 10 cent.

35. *Nouveau Cours d'Histoire de France, depuis les temps les plus reculés de la Gaule jusqu'au règne de Henri IV*; par M. Alexandre Mazas. 2 vol. in-8°, ensemble de 55 feuilles trois quarts, 1834. Paris, Béthune impr., Hivert libr. 10 fr.

36. *Histoire du peuple en France.*

La 1re livraison a paru le 2 février 1834. La publication en est interrompue depuis la douzième livraison, qui termine l'histoire du onzième

siècle. il paroissoit tous les samedis une livraison d'une feuille in-4° (prix, 15 cent.). Chez M. Cavel, éditeur, rue Louis-le-Grand, n. 35. L'ouvrage devoit avoir 50 livraisons. Prix, 7 fr. 50 c.

37. *Histoire de France depuis les Gaulois jusqu'à la mort de Louis XVI,* par Anquetil; nouvelle édition, continuée jusqu'à nos jours par M. F. Fayot. Paris, Krabbe. — Se publie par livraisons de 5 feuilles in-8°. 50 cent.

Les tomes 1 et 2 et 4 livraisons du 3e étoient terminés en juin 1834.

38. *Histoire de France* d'Anquetil, abrégée par M. Caillot; nouvelle édition, revue et augmentée, par un professeur de l'Université; avec le récit des événemens qui ont eu lieu jusqu'à la révolution de 1830. 2 vol. in-12. Paris, Didier.

39. *Histoire de la nation française,* par M. Alphonse Rastoul, professeur d'histoire au collége royal d'Avignon. Avignon, veuve Guichard. Paris, J. Renouard.

Tome 1er et tome 2 jusqu'à la mort de Saint-Louis.

40. *Histoire de France, ou Exposé des faits principaux accomplis dans cette contrée depuis l'invasion des Francs sous Clovis jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe* Ier; par M. Émile de Bonnechose. 2 vol. in-12 (juillet 1834); Firmin Didot. 5 fr.

41. *Tableau abrégé de l'Histoire de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à l'avénement de Louis-Philippe;* par M. Cayot Delandre. 2 vol. in-8°, 1834. Rennes, Molliex; Paris, Debure. 15 fr.

42. *Abrégé d'Histoire universelle,* 4e partie. — *Histoire des Gaulois, des Gallo-Romains, des Franks et des Français, jusqu'à nos jours;* par M. Bourgon, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Académie de Besançon. 1834, 2 vol. in-12. Besançon, Bintot. Paris, Brunot-Labbe.

43. *Abrégé de l'Histoire de France, à l'usage de l'Ecole militaire,* revu, corrigé et augmenté par M. Masselin. Nouvelle édition, continuée jusqu'en 1833, 72 portraits. 2 vol. in-12. 33 feuilles et demi. Paris, Delalain. 4 fr. 50 cent.

44. *Abrégé chronologique de l'Histoire de France, comprenant 1° des tableaux généalogiques des rois de France; 2°. les noms de tous les princes contemporains, etc., pour servir à l'enseignement de l'histoire, à l'usage des colléges;* par M. E. Velay. In-4° de trois quarts de feuille. Paris, Fournier impr., Hachette libr. 1834.

45. *Bibliothèque populaire.* — *Histoire de France jusqu'en* 1789, par M. Auguste Savagner. 18 livrais., chacune de 3 feuilles in-18 (juin 1834) pour 30 cent. chacune. La 18e finit à la mort de Henri IV. Paris, Bacquenois impr.-libr., rue et place Saint-André, n. 30.

46. *Maître Pierre, ou le Savant de village, histoire populaire des Français;* in-18, 5 feuilles et demie, 1 tabl. Paris, Levrault; avril 1834.

Sans doute réimpression de l'ouvrage publié dans le même recueil par le même auteur, M. Buchon, en 1832.

47. *Walter Scott's History of France in a series of tales of a great-father; abridged and continued from the reign of Charles VI to the present;* by Sadler. — *Histoire de France en une série de contes d'un grand-père*, par Walter Scott, abrégée et continuée depuis le règne de Charles VI jusqu'à présent, par P. Sadler. Paris, Truchy, 1834, in-8°, 450 pages.

48. *L'Histoire de France racontée aux enfans*, par M. Lamé-Fleury. 3e édition, 1834. 2 vol. in-18.

49. *Tableau de l'Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la troisième année du règne de Louis-Philippe Ier*; par M. L. Maire. Edition à 25,000 exempl. Paris, Daubrée, 1833, in-fol., 8 feuilles. Prix, 29 sous.

50. *Résumé de l'Histoire générale de la France*, par M. L. Maire, auteur du *Tableau de l'Histoire de France*. 1 vol. in-fol. Paris, Ledoyen, 1834.

51. *Histoire de France, à l'usage de la jeunesse*, contenant un précis de chaque règne, les mœurs, coutumes, usages des Français sous les trois races jusqu'au règne de Louis-Philippe d'Orléans, ornée de 72 portraits. 3e édition. 2 vol. in-18. Paris, Chassaignon impr., 1834.

51 *bis*. *Histoire de France, avec les dates mnémonisées*, à l'usage de la jeunesse, par M. C.-A. Fousset. Paris, 1834, in-12, 4 feuilles.

52. *Fastes de la France, ou tableaux chronologiques, synchroniques et géographiques de l'histoire de France, depuis l'établissement des Francs dans les Gaules jusqu'à nos jours*, par M. C. Mullié. 3e édit., pet. in-fol. de 35 feuilles et demie. Lille, Vanackère. 15 fr.

53. *Tableau généalogique et chronologique, de l'ancienne monarchie française*, depuis le règne de Clovis, cinquième

roi, en 481, jusqu'à la création de la nouvelle monarchie en 1830, in-fol. Paris, 1833. Picquet.

54. *Tableau de l'histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours;* par M. P. Saurel de Cabrières. In-plano, 1 feuille. Paris, Bacquenois, 1834.

55. *Tableau généalogique et synoptique des lois et de l'histoire de France*, par M. A.-F. James. In-fol. d'une feuille. Paris, rue Cassette, n. 20. 1834.

56. *Nouveau tableau synoptique de l'histoire de France*, à l'aide duquel on peut aisément vérifier les faits et les dates, depuis l'entrée des Français dans les Gaules jusqu'en 1834; par A. A. In-plano d'une feuille. Paris, Chaignieau jeune. 1834.

57. *Abrégé de l'histoire de France, depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours;* par F. D. L. In-18, 6 feuilles et demie. Lyon, Boursy, 1834.

57 *bis. Manuel d'histoire de France*, par MM. Meissas et Michelot. Paris, F. Didot, 1834. In-18 de 4 feuilles et demie.

58. *Le Ragois, nouvelle histoire de France,* entièrement refondue et continuée jusqu'au règne de S. M. Louis-Philippe I[er]; par L. A. 5[e] édit. in-12, 16 feuilles. Limoges, Ardant, 1834.

59. *Histoire de France*, leçons préparatoires; par M. Ach. Langlois. In-12, une feuille et demie. Paris, Pinard, 1833.

59 *bis. Histoire de France, Tablettes historiques.* In-18, une feuille. Paris, Ad. Rion, éditeur de la *Bibliothèque* de 50 vol. pour 5 francs. Prix : 10 c. la feuille.

QUESTIONS DIVERSES. — BIOGRAPHIE.

60. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. X, 1833 (1834).

60 *bis. Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la société royale des antiquaires de France.* Tome X[e], 1834. Paris, J. Renouard. pag. I-LXVIII, 1-508, 4 pl.

Les Mémoires relatifs à l'Histoire de France, insérés dans ces deux Recueils, sont indiqués aux sections qu'ils concernent.

61. *De l'ancienne France*, contenant l'origine de la royauté et de ses attributs, celle de la nation et de ses différentes classes, celle de la pairie et des pairs de France, des grands vassaux, des dignités civiles et militaires; par

M. de Saint-Allais. Tome Ier, et tome II, part. 1re. In-8. Paris, Delaunay, 1834.

L'ouvrage est annoncé devoir paroître de mois en mois en 12 livraisons, formant 2 vol.

62. *Mémoire sur l'origine de la pairie en France et en Angleterre*, par M. Bernardi (lu en 1827 à l'Acad. des Inscr.). Mém. de l'Acad. des Inscr. t. X (1834), p. 579-665.

62 *bis. Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands dignitaires de France, des principales familles du royaume, et des maisons principales de l'Europe*, par M. de Courcelle. 2 vol. in-4. 1833.

(Peut-être antérieur?)

63. *Supplément à l'Art de vérifier les dates et aux divers recueils diplomatiques, ou Mémoire sur quelques anciens fiefs*, par M. de Reiffenberg. Bruxelles, 1834, in-4.

63 *bis. Mémoire sur l'origine du droit coutumier en France, et sur son état jusqu'au* XIIIe *siècle*, par M. Pardessus (lu à l'Acad. des Inscr. en 1829). Mém. de l'Acad. des Inscr., tome X (1834), p. 666-766.

64. *Histoire des institutions militaires des Français*, par M. Sicard. Paris, Corréard jeune, 1833. 4 vol. in-8°, atlas de 200 pl. 50 fr.

64 *bis. Aperçu historique sur la dignité de maréchal de France*, par le général Oudinot. In-8°. Paris, Ancelin et Levrault. 1833.

65. *Histoire des ducs d'Orléans*, par M. Laurentie. T. IV, in-8°. Paris, Béthune, 1833.

66. *Les crimes des rois de France, depuis Clovis jusques et y compris Louis XVI;* par Lavicomterie, précédés d'une notice sur l'auteur et sur ses ouvrages, par M. A. Havard. Paris, A. Havard. 1 vol. in-8° de 28 à 30 feuilles, avec pl. (A paru par livraisons.)

67. *Dissertation sur le Masque de fer*, contenant l'analyse de tout ce qui a été dit sur ce prisonnier célèbre. Annuaire du département du Var, 1833. 2e part. p. 7 à 36. Draguignan.

68. *Le Plutarque français*, prospectus annonçant 8 vol. en 192 livraisons, correspondant à un nombre égal de personnages. 4 séries : 1°. de Clovis à Louis XII ; 2°. de Louis XII à Louis XIV; 3°. de Louis XIV à Louis XV; 4°. de Louis XV jusqu'à nos jours.

Le texte est dirigé par M. Ed. Mennechet. — On souscrit rue Du-

phot, n. 17, à raison de 50 c. la livraison, en payant 12 livr. d'avance. Plusieurs livraisons ont paru.

68 *bis*. *Histoire des Armures du moyen âge en France; Histoire du Casque;* par M. Artaud, ingénieur en chef des mines, secrétaire de la Société des Antiquaires de France. Tome X, avec 2 pl.

68 *ter*. *Mémoires historiques et diplomatiques sur le Commerce et les établissemens françois au Levant,* depuis l'an 500 de Jésus-Christ jusqu'à la fin du XVIIe siècle; par M. Pouqueville. (lu en 1827 à l'Acad. des Insc.) Mémoires de l'Académie des Inscriptions. Tome X, 1834. p. 513-578.

HISTOIRES D'ÉPOQUES PARTICULIÈRES.

69. *Attila dans les Gaules en* 451, par un ancien élève de l'École polytechnique. Châlons-sur-Marne, Boviez Lambert; Paris, Carilian-Gœury, 1834, in-8.

69 *bis*. *Examen d'un diplôme de l'an* 877, *attribué à Louis-le-Bègue roi de France*, suivi d'un Traité sur saint Denis, premier évêque de Paris (T. II. p. 139-341); par M. le marquis de Fortia d'Urban, 2 vol. in-12. 360 et 369 pag. Paris, Fournier, 1833. 7 fr.

Cet ouvrage est une histoire civile et religieuse de la France sous le règne des enfans de Louis-le-Débonnaire (840-877), et sous Louis-le-Bègue. Il a été composé en réponse à un Mémoire de M. le marquis Le Ver, arguant de faux ce même diplôme que défend M. de Fortia.

70. *Histoire de la guerre des Albigeois,* par M. G. de Porcelaine. Paris, 1833, in-8. 29 feuilles et un quart. — A la librairie universelle, 7 f. 50 c.

71. *Notice sur la bataille de Cressy* (1348), par M. le baron Seymour de Constant.—*Revue anglo-françoise,* quatrième livraison (avril 1834), p. 317-330, avec un plan de la bataille de Cressy ou Crécy.

72. *Goerres* (*G. and J.*) *: Die Jungfrau von Orléans* (*la pucelle d'Orléans*), nach den prozessakten und gleichzeitingen chroniken, in-8, 418 p. 1834. Legensburg; et Paris : Merkleim.

73. *Histoire des Français des différens Etats aux cinq derniers siècles*, par M. Alexis Monteil. XVIe siècle, 2 vol. in-8, 1833, tomes V et VI de la collection.

74. *Louis XII et François Ier*, ou *Mémoires pour servir à une histoire de leurs règnes*, suivis d'appendices, etc., par

M. P. L. Rœderer, de l'Institut. Paris, H. Bossange, 1833, 1 vol. in-8., 382 p.

Cet ouvrage fait suite à deux premiers volumes publiés en 1825, sous le même titre, par le même auteur. Il traite particulièrement de l'état moral de la cour sous François Ier.

74 *bis. Conséquences du système de cour établi sous François Ier*, contenant l'histoire politique des grands officiers de la maison et couronne de France, des dignités de cour et du système nobiliaire depuis François Ier, par M. P. L. Rœderer. Paris, H. Bossange, 1833, in-8., 340 p.

75. *Fragmens de divers Mémoires pour servir à l'histoire de la société polie de France*, par M. le comte Rœderer, lus dans la séance publique de l'Institut du 2 mai 1834. Paris, F. Didot, 1834, 36 p. in-8.

76. *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, par M. Capefigue. Paris, Dufey, 1834, 6 vol. in-8.

Quatre volumes sont déjà publiés (1834). La troisième livraison (T. 5 et 6), annoncée pour paroître vers le 10 août, comprend la période de 1588 à 1594, depuis les barricades jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris.

76 *bis. Jacques II à Saint-Germain*, par M. Capefigue. Paris, Dufey, 1833, 2 vol. in-8., 632 p. 15 f.

77. *Histoire de France depuis* 1787 *jusqu'en* 1825, par M. l'abbé Montgaillard, continuée jusqu'à nos jours par son frère M. le comte de Montgaillard. Cinquième édition, 9 vol. in-8; suite, 4 vol.; 1833.

Se publie de nouveau par livraisons (1834) : il doit y en avoir 90 formant 9 vol.; 11 sont publiées.

78. *Histoire de la Révolution françoise*, par M. A. Thiers, quatrième édition, ornée de 100 gravures sur acier d'après les dessins de Scheffer. 10 vol. in-8°, 1833. 50 fr. — la même édition, publiée par livraisons. 1834. Paris, Lecointe et Pougin.

Il y en aura 100 livraisons formant 10 vol. : 48 livr. de 3 feuilles ou 5 volumes ont paru.

79. *Histoire de la Révolution françoise depuis* 1789 *jusqu'en* 1814, par M. Mignet, cinquième édition. Paris, Dufey et Vézard, 1833, 2 vol. in-8. 14 f.

80. *Histoire complète de la Révolution depuis* 89 *jusqu'au* 18 *brumaire*, par M. F. Tissot. L'ouvrage, annoncé en 1833, doit avoir 5 vol. in-8., et paroîtra en livraisons de cinq feuilles tous les quinze jours; 12 livraisons ou 2 vol. ont paru. 50 c.

81. *Mémoires sur la Révolution de France, et recherches sur*

les causes qui ont amené la révolution de 1789 et celles qui l'ont suivie, par M. le comte de Vaublanc. Dentu, 1833, 4 vol. in-8. 30 fr.

81 *bis. Histoire de la Révolution de France,* par M. le vicomte Félix de Conny, in-8. Paris, P. Méquignon. Tome I, in-8. 7 f.; in-18, 2 f. 25 c.

L'ouvrage formera 6 vol. in-8. ou 10 vol. in-18.

82. *Histoire monarchique et constitutionnelle de la Révolution françoise,* composée sur un plan nouveau et d'après des documens inédits, précédée d'une notice et d'un tableau du règne de Louis XVI jusqu'à l'ouverture des Etats-Généraux, par M. Eugène Labaume. In-8. Paris, Anselin et Treuttel et Würtz. Tome Ier (Introduction). 1833; tome II (règne de Louis XVI), janvier 1834.

L'ouvrage aura 21 vol. Voir la notice insérée dans le numéro de janvier du Journal général de la littérature françoise.

83. *Histoire de Napoléon;* par M. de Norvins. 5e édit. 1834. Se publie par livraisons.

83 *bis. Histoire de la Révolution française depuis 1814 jusqu'en 1830;* par M. Dulaure. 21 liv. in-8°, de 3 feuilles chacune. L'ouvrage aura 6 vol. 50 c. la livr.

83 *ter. Histoire chronologique de France depuis la première convocation des notables jusqu'en 1828,* par M. Cadiost. Paris, Ladrange, 1833: vingt-deuxième livraison, in-8. de 3 feuilles (1834). 1 f. 25 c. la livraison.

84. *Histoire pittoresque de la Révolution françoise,* par M. Ant. Beraude, publiée avec 100 dessins, in-4. Paris, Mesnier, livraisons 1, 2, 3 (1834). 2 feuilles par mois; 1 fr. chaque livraison.

84 *bis. Musée de la Révolution,* ou hist. chron. de la Révol. franç.— Collection de sujets dessinés par M. Raffet, pour servir de complément à toutes les histoires de la Révol. française. 18 livr. in-8° ou petit in-4°. Paris: Perottin. 1834. Chaque livr., composée de 3 grav. 1 vign., 6 à 8 p. de texte: 1 fr. — 15 livr. sont publiées.

84 *ter. Histoire parlementaire de la Révolution française, ou Journal des assemblées nationales de 1789 à 1815,* par MM. Buchez et Roux, in-8. Les livraisons 17 et 18, formant le tome IX, ont paru en août 1834. In-8. 30 feuill. un quart.— L'ouvrage doit avoir 15 à 20 vol.

85. *Histoire des histoires de la Révolution française;* par M. Cyprien Desmarais. 250 p. in-8°, 1834. 4 fr.

86. *Annales politiques pour servir d'introduction à la Révo-*

lution de 1789, poëme en douze chants, par M. Saint-Etienne. 1834, in-8. A Paris, chez l'auteur, rue Thévenot, n° 21.

HISTOIRES DE PROVINCES, DE DÉPARTEMENS ET DE VILLES.

87. *France pittoresque,* par M. Abel Hugo. In-4° : chaque livr. composée d'une feuille de texte, 3 pl. de vues et une carte correspondant à un département. 54 livraisons ont paru. 25 c.

Cet ouvrage et les deux suivans ne donnent que quelques notices historiques.

88. *Guide pittoresque du Voyageur en France,* in-8, avec 4 grav. et carte, par livr. Paris, F. Didot; 14 livraisons, contenant chacune un département, ont paru (juillet 1834). 50 c. la livraison.

89. *La France,* description géographique, statistique et topographique, etc., avec une carte et un dictionnaire biographique et bibliographique de chaque département. Publiée par M. Loriol, avec la coopération d'une société de savans et d'hommes de lettres. Paris, Verdière. (Plusieurs départemens sont publiés, chacun en 12 à 15 feuilles in-8, environ. 1834. 25 c. la feuille.)

90. *Histoire de France, par provinces;* par M. Ragon, prof. de rhét. au coll. Bourbon. 18 vol. in-18, chacun de 180 p. Paris : Hachette. Prix 13 fr. 50 c. Chaque volume séparément 75 c. En vente : *Précis de l'histoire de Bourgogne et de Franche-Comté,* etc.; par M. Ragon. — *Précis de l'histoire de l'Alsace;* par le même. — *Précis de l'histoire de Flandre, Artois et Picardie;* par MM. Ragon et Fabre d'Olivet. — *Précis de l'histoire de Lorraine;* par les mêmes. — Le *Précis de l'histoire de Bretagne* annoncé pour le 15 juillet, et le *Précis de l'histoire de Champagne* pour le 15 août courant.

91. *Histoire des anciennes villes de France,* recherches sur leur origine, leurs monumens, sur le rôle qu'elles ont joué dans les annales de nos provinces, par M. L. Vitet, inspecteur des monumens historiques. Première série : *Haute-Normandie, Dieppe.* Paris, Mesnier, 1833. 2 vol. in-8., 49 feuilles.

92. *Histoire de toutes les villes de France,* par M. F. Danielo. On a annoncé pour chaque mois une livraison de 160 p.

in-8. 3 f. 50 c.: Paris, rue du Croissant, n. 20. — Première et deuxième livraisons. *Province de Champagne;* contenant l'histoire de la Gaule belgique et de Reims, sa métropole, 21 feuilles in-8. avec 1 lithographie. 1833-1834.

93. *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France,* par MM. Ch. Nodier, J. Taylor et Alph. de Cailleux. — *Languedoc,* les livraisons 38 à 43 de cette province ont paru depuis mai jusqu'en août 1834. Paris, Didot, imprimeur; Gide, libraire. Chaque livraison, 12 f. 50 c.

93 *bis. Monumens de la France, classés chronologiquement;* par M. le comte Alex. de la Borde. 41ᵉ livr. 6 pl. in-fol. Paris 1834. 17 fr. la livr.

94. *Cours d'antiquités monumentales*, ou Histoire de l'art dans l'ouest de la France, par M. de Caumont, secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, etc. Deux parties ont été publiées en 1832 et 1833 : la première contenant les *Antiquités celtiques;* et la quatrième consacrée à l'*Architecture religieuse du moyen âge;* chacune formant un vol. in-8. avec atlas. La 2ᵉ partie, consacrée aux *Antiq. gallo-romaines*, est sur le point de paroître.

FLANDRE, ARTOIS, PICARDIE.

95. *Précis de l'Histoire de Flandre, d'Artois et de Picardie,* par MM. F. Ragon et Fabre d'Olivet, in-18, 1833. Paris, L. Hachette. (Voir nº 90.)

96. *Notice historique sur l'état ancien et moderne du Calaisis, de l'Ardresis, etc.*, par M. P. J. N. Collet. Calais, Leleux, 1833, in-8., 352 p.

97. *Histoire des comtes héréditaires du Vermandois aux* IXᵉ, Xᵉ, XIᵉ et XIIᵉ *siècles,* par M. Fouquier-Cholet. Saint-Quentin, 1833, in-8. 21 feuilles.

98. *Notice des principaux ouvrages qui ont été publiés sur la ville d'Amiens et le département de la Somme*, annuaire du département de la Somme. Amiens, 1833.

99. *Description historique et pittoresque du département de la Somme*, par M. H. Dusevel, avocat à la cour royale d'Amiens, correspondant de la société royale des antiquaires de France, etc. Il paroîtra tous les mois une livraison de 2 feuilles de texte et 1 lithographie; la première paroît en juillet 1834. L'ouvrage entier formera

2 vol. in-8. en 16 livraisons. 50 c. la livraison. Amiens, Ledien fils, éditeur.

99 *bis. Monumens anciens et modernes de la ville d'Amiens*, par M. H. Dusevel, 1830-1834.

Cet ouvrage contiendra 100 vues in-4. et environ 100 feuilles de texte.

99 *ter. Histoire de la ville d'Amiens depuis les Gaulois jusqu'en* 1830, par M. H. Dusevel, avocat. Amiens, Machart, 1833, in-8.

L'ouvrage a paru en 8 livraisons.

100. *Description historique de l'église cathédrale de Notre-Dame d'Amiens*, par M. A. P. M. Gilbert, 1 vol. in-8., 1833. Amiens, Caron-Vitet.

Cet ouvrage est destiné à faire suite à la nouvelle histoire d'Amiens, par M. Dusevel.

101. *Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et de son arrondissement*, par M. F. C. Louandre. L'ouvrage formera 1 vol. in-8. de 600 p. en 2 livraisons. 1834, 7 f.

102. *Lettre sur les antiquités de l'arrondissement d'Abbeville;* par M. Estancelin, memb. de la Soc. roy. d'Abbeville : 1834. Pag. 327-329.

103. *Recherches sur l'emplacement de Samarobriva*, par M. de Cayrol, d'Amiens.

103 *bis. Recherches sur le même sujet*, par M. Mangon de Lalande.

103 *ter. Recherches sur le même sujet*, par M. Rigollot.

104. *Rapports de M. Magnier et de M. E. Gaillard sur cette question.* (Les num. 102 à 105 sont indiqués d'après le Précis des travaux de l'Académie de Rouen pour 1833.)

105. *Samarobriva ou Saint-Quentin :* notes sur la Samarobriva de M. de C. par M. Ch. Quentin. Saint-Quentin, 1833, 1 vol. in-8., 92 p.

106. *Atlas topographique et historique de la ville de Lille*, par M. Brun-Lavainne, 1833.

L'ouvrage aura 11 livraisons; 9 sont déjà publiées.

107. *Entreprise de Henri IV sur l'Artois*, par M. H. Piers. Saint-Omer, 1833, brochure in-8.

108. *Dissertation sur cette expression de Virgile :* Extremi hominum Morini (*Enéide*, lib. VII), par M. H. Piers. Saint-Omer, 1833, brochure in-8.

109. *Histoire de la ville de Thérouanne*, ancienne capitale de la Morinie, et notices historiques sur Fauquember-

gues et Renti, par M. H. Piers, bibliothécaire de la ville de Saint-Omer. Saint-Omer, Lemaire, 1833, in-8., 115 p. 2 f.

110. *Histoire de la ville de Bergues Saint-Winoc*, et notices sur Gravelines, Mardick, Hondschoote, Bourbourg, Watten, etc., par M. H. Piers. Saint-Omer, Lemaire; Paris, Merklein, 1833, in-8., 153 p. 2 f.

111. *Lettre sur Gualtercut, ancien village du Cambresis*, par M. le D. Le Glay. Cambray, 1833, in-8. 1 f.

112. *Description de l'ancienne abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, en Artois (Pas-de-Calais), autrefois l'abbaye de Sithiu, en Morinie;* composée : 1° de plans, vues et dessins d'après nature, donnant l'ensemble et les principaux détails du monastère et de la basilique, des ruines de l'église et des monumens ou objets d'art qu'elle renfermoit; 2°. d'un texte contenant l'explication des planches, précédé d'un sommaire historique : publiée par M. Emmanuel Wallet, professeur de dessin. Douay, Wagrès aîné, impr.; Saint-Omer, Baclé, libr.; Paris, Ch. Piquet et Merklein, libr., 1834, in-4. 59 p. et atlas in-fol. max. de 8 pl.

L'atlas porte le titre d'*Annales historiques, topographiques et pittoresques de la ville de Saint-Omer et du pays qui l'environne* (ancienne Morinie); il sera continué.

112 *bis*. *Histoire de Saint-Pol,* par M. G. E. Sauvage (Saint-Polois). In-8. 15 feuilles. Arras: Degeorge. 1834.

CHAMPAGNE.

113. *Histoire de la province de Champagne et de la ville de Reims en particulier*, par M. Danielo. (Voir le n° 92.)

114. *Essai chronologique et statistique sur le canton de Châlons*, par M. Chalette, géomètre du cadastre. Annuaires de la Marne, 1832 et 1833.

115. *Notice sur Attigny (Ardennes) et sur son ancienne maison royale*, par M. Duvivier. Mémoires de la Société des antiquaires de France; tome X.

ÎLE-DE-FRANCE; PARIS.

116. *Histoire philosophique, civile et morale de Paris*, par M. J. A. Dulaure. Cinquième édition, tome I, première livraison in-8., 14 feuilles et demie. Mars 1834.

L'ouvrage est continué.

117. *Histoire de Paris,* composée sur un plan nouveau, par

M. Touchard-Lafosse. Paris, Krabbe, 5 vol. in-8., 16 gravures par vol., 20 fr., ou 25 fr. avec les gravures supplémentaires, qui consistent en 10 livraisons de 8 gravures chacune. Cet ouvrage a paru par livraisons à 50 c., et a été terminé en mai 1834.

118. *Histoire des environs de Paris*, par M. Touchard-Lafosse. Juillet 1834, t. I, in-8.; l'ouvrage formera 4 vol. avec 16 gravures par volume, et 4 livraisons de gravures supplémentaires. Il paroît par semaine 1 livraison de 4 feuill. et 2 gravures. 50 c.

119. *La Bastille depuis le* XIVe *siècle jusqu'en* 1789, par M. Dufey de l'Yonne. Paris, Krabbe, 1833, chaque vol. formera 8 ou 9 livr. in-8.

120. *Histoire générale de la Bastille depuis sa fondation jusqu'à sa destruction*, par M. A. Fougeret, ancien secrétaire de Pitt. Paris, Gauvain, 1 livraison in-8° par semaine de 40 à 50 p. 30 c. L'ouvrage est terminé, et forme 2 vol. de 25 feuilles chacun.

121. *Histoire du Palais-Royal*, par M. Vatout, bibliothécaire du Roi. Paris, Motte, 9e livr., in-fol. 3 pl. 15 f. L'ouvrage aura 15 livraisons de 1 feuille et demie et 3 pl.

122. *Essais historiques, statistiques, chronologiques, littéraires, administratifs, etc., sur le département de Seine-et-Marne*, par M. Michelin, auteur et imprimeur de cet ouvrage. Melun, Michelin; Paris, Merklein, 1834, gr. in-8. Livraisons 1 à 4; le 1er cahier de la 4e livr. (p. 1081 à 1288, 13 feuilles un huitième, 4 pl.) comprend uniquement l'arrondissement de Coulommiers. 7 fr. la livraison.

Cet ouvrage aura 6 volumes. La 1re livr. a paru en 1829, la 2e en 1831; les 2 parties de la 3e en 1832 et 1833.

123. *Histoire de la ville et du château de Fontainebleau*; par M. Jamin. 1 vol. in-8°. 14 feuilles. Fontainebleau: Huré. 1834.

124. *Recherches historiques et critiques sur Versailles*, par M. Eckard. Versailles, Dufaure, 1834, 1 vol. in-8., 348 p.

124 *bis*. *Notes historiques sur Arpajon, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise), recueillies par ordre de M. Trocmé, maire d'Arpajon*, par M. J. J. Beaugrand, commissaire de police de cette ville. Paris, Pihan Delaforest, imprimeur, 1833, in-12, 72 p.

125. *Statistique de l'arrondissement de Mantes* (*Seine-et-Oise*), par M. Armand Cassan, sous-préfet de l'arrondissement. Mantes, Forcade, 1833, 1 vol. in-8 avec atlas de 8 pl. de monumens et d'objets antiques. Cinquième partie (p. 209-376), histoire et monumens.

NORMANDIE.

HISTOIRE DE LA NORMANDIE EN GÉNÉRAL.

126. *Mémoires de la société des antiquaires de Normandie*, tome VI, années 1831-32-33, in-8., 1834, p. LXXXIII, et 490; atlas de 25 pl.

Les tomes VII et VIII, qui doivent paroître prochainement, seront entièrement consacrés aux résultats des longues recherches de M. Léchaudé d'Anisy dans les archives départementales du Calvados; ils contiendront trois mémoires principaux : 1°. une analyse des chartriers des abbayes des diocèses de Bayeux et de Lisieux; 2°. un travail semblable sur les hôpitaux et léproseries; 3°. une description des sceaux usités pendant le moyen âge en Normandie. — Les Mém. du tome VI sont indiqués ci-dessous.

127. *Mémoires de l'Académie de Rouen*, précis analytique des travaux de l'académie de Rouen pendant l'année 1833. Rouen, 1833, in-8.

128. *Liste de documens et mémoires manuscrits relatifs à la Normandie*, conservés au département des manuscrits de la Bibliothéque Royale; Lettres de M. J. Desnoyers à M. Galeron, procureur du Roi à Falaise. (Journal de Falaise, numéros de nov. et déc. 1833; janvier 1834.) — (Ce sont les titres d'un fort grand nombre de pièces extraites des cartulaires d'églises et d'abbayes, et conservées dans les Recueils 1026, 1027, 1028 et 1029 du départ. des manusc. On y a joint une table des ouvrages manuscrits (5 in-fol.) de Dumoustier, auteur du *Neustria pia*, qui existent aussi à la Bibl. roy.)

129. *Les Recherches et Antiquités de la province de Neustrie*, à présent duché de Normandie, comme des villes remarquables d'icelle, mais plus spécialement de la ville et université de Caen, par Ch. de Bourgueville, sieur de Bras, nouvelle édition, publiée par les soins et aux frais de plusieurs habitans de Caen. Caen, Cholopin, 1833, in-8. 510 p. 10 f.

La première édition de ce livre est de 1588, Caen; l'édition nouvelle paroît être la quatrième. Bourgueville, né en 1504, est mort en 1578.

130. *Tableau complet, historique, topographique et statistique*

de la Normandie, ou Aperçu général sur les conquêtes, les découvertes, les monumens législatifs et toutes les grandeurs de la vieille Normandie, et résumé de l'histoire générale de la France, par M. L. Lemaire, auteur du tableau de l'histoire de France. Paris, le Doyen, 1834, 1 cahier in-fol. 2 f. 50 c.

131. *Histoire de Normandie*, par feu M. Théod. Licquet, précédée d'une introduction par M. Depping. Rouen, 2 vol. in-8. (Sous presse.)

132. *Ephémérides normandes*, ou Recueil chronologique, historique et monumental sur la Normandie; par M. G. S. Lange, membre de la Société des antiquaires de Normandie, etc. Caen, Bonneserre; Paris, Lance, 2 vol. in-8.

Cet ouvrage a paru par trimestres depuis 1832.

133. *Histoire pittoresque de la Normandie*, par M. A. Labutte, avec des vues et costumes du pays par MM. Huet et Jeanson. Paris, Bréauté, 1833, tome I, première livraison (Haute-Normandie), in-8., 6 feuilles.

134. *La Normandie en* 1834. Mœurs, usages, antiquités, costumes et statistique des cinq départemens composant cette ancienne province. in-4., imprimerie de Fain, à Paris; chez M. Philippe, au vieux château, à la rivière Thibouville. (Eure.) (Extrait du prospectus.)

Les 6 livraisons du département de l'Eure ont dû paroître en février 1834.

135. *Discours sur l'architecture normande*, par M. le comte de Beaurepaire. Mém. soc. des antiq. de Norm., tome VI, p. 4-47.

136. *Recherches sur le Hague-Dike et les premiers établissemens militaires des Normands sur nos côtes*, par. M. de Gerville. Mém. soc. des antiq. de Normandie, t. VI (1834), p. 193-246.

137. *Dissertation sur l'étendue du territoire concédé à Rollon par le traité de Saint-Clair sur Epte en* 911; par M. Ach. Deville. Mém. de la soc. des antiq. des Normandie, t. VI (1834), p. 47-70.

138. *Notice sur Sybille de Conversano, épouse de Robert de Courte-Heuse*, par M. Emmanuel Gaillard. Académ. de Rouen, précis des travaux de 1833.

HAUTE-NORMANDIE.

139. *Mémoire sur la collection de vases antiques* (*en argent*)

trouvés en mars 1830 *à Berthouville, arrondissement de Bernay (Eure)*, par M. Aug. Le Prevost. Mém. soc. des antiq. de Norm., t. VI (1834), p. 75-192 et pl.

Ce Mémoire important a été lu en 1830 et est imprimé depuis 1831.

140. *Tombeaux de la cathédrale de Rouen*, par M. Ach. Deville, conservateur du Musée d'antiq. de Rouen. Rouen, Périaux; Paris, Treuttel et Würtz, 1833, in-8., 19 feuill. 10 pl. 7 f. 50 c.

141. *Histoire du privilége de la Fierte de Saint-Romain*, en vertu duquel le chapitre de la cathédrale de Rouen délivroit anciennement un meurtrier, tous les ans, le jour de l'Ascension: par M. A. Floquet, greffier en chef de la cour roy. de Rouen, ancien élève de l'école des Chartes à la Bibliothéque du Roi. Rouen, Legrand, t. I, 1833; t. II et dernier, in-8., 1834. 16 f.

142. *Armoiries de la corporation des orfèvres de Rouen (peinture sur verre)*. Revue de Rouen, février 1834.

143. *Histoire de la ville de Dieppe*, par M. L. Vitet, 1833, 2 vol. in-8. Voir n° 91.

144. *Histoire de l'arrondissement des Andelys*, par le marquis de La Rochefoucauld-Liancourt. Andelys, 1833, deuxième édition, in-8. 4 f. 50 c.

Le faux-titre porte Château-Gaillart.

145. *Essai historique, archéologique et statistique sur l'arrondissement de Pont-Audemer (Eure)*, par M. A. Canel. Rouen, Périaux; Paris, Vimont, 1834. 2 vol. in-8° avec atlas, Prix 20 f.

146. *Histoire de la ville de Brionne*, suivie de notices sur les endroits circonvoisins, par M. Guilmeth. Paris, Achaintres, 1834, in-8., 2 feuilles trois quarts.

Devant faire partie d'une collection de chroniques de l'Eure.

147. *Histoire de la ville de Conches et de ses seigneurs*, par M. de Stabenrath, présentée manuscrite à l'académie de Rouen. Précis des travaux de l'académie de Rouen pour 1833.

148. *Note sur Saint-Pierre de Corneilles et son abbaye*, par M. Canel. Revue normande, 1833, t. II, deuxième partie, p. 194-202.

148 *bis*. *Histoire de Tancarville*, par M. A. Deville, 1 vol. in-8. 24 feuilles un quart, orné de 5 pl. Rouen: Périaux; août 1834.

149. *Confrérie de madame Sainte-Cécile à Evreux*, par M. de

Stabenrath. Bull. de la société d'Evreux, n. 16, octobre 1833, p. 440 à 456.

BASSE-NORMANDIE.

CALVADOS.

150. *Rapport sur les fouilles pratiquées aux frais de la société des antiquaires de Normandie dans le Tumulus de Fontenay-le-Marmion (Calvados)*, par M. Deshayes. Mém. de la soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 275-319. plusieurs pl.

150 *bis*. *Mémoire sur un piédestal antique en marbre trouvé dans le* XVIe *siècle à Vieux, près Caen, et connu sous le nom de marbre de Thorigny*, par M. Ed. Lambert. Mém. de la soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 320-362, et pl.

151. *Notes sur un dépôt de médailles trouvées à la Cambe (Calvados)*, par M. Lambert. Mém. soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 417-434.

151 *bis*. *Note sur une monnoie d'or trouvée à Bénouville (Calvados)*, par M. Gervais. Mém. de la soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 435-437.

152. *Notice sur une Amphore romaine trouvée à Courseulles (Calvados)*, par M. Léchaudé d'Anisy. Mém. de la soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 70-75.

152 *bis*. *Note sur divers objets antiques découverts dans la commune de Giberville, près Caen*, par M. Gervais. Mém. de la soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 362-367.

153. *Note sur l'église de Vieux-Pont-en-Auge (Calvados)*, par M. de Caumont. Mém. de la soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 402-407.

On y remarque l'usage des larges briques romaines formant des chaînes entre les bancs de pierre de petit appareil, comme dans les murailles romaines.

154. *Sur des antiquités romaines trouvées à Lisieux*, par M. de Formeville. Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 385-390.

155. *Statistique de l'arrondissement de Falaise*, par M. Fréd. Galeron, procureur du Roi à Falaise. T. III, huitième cahier, in-8., p. 13-156. 2 f. la livraison avec les planches pour les premiers souscripteurs.

Deux livraisons et 8 planches termineront l'ouvrage, qui est accompagné d'un atlas in-4° de plus de 40 dessins lithographiés, et rempli de recherches historiques et archéologiques.

156. *Essai historique sur l'arrondissement de Falaise*, à l'usage des écoles, par M. Fréd. Galeron, procureur du Roi à Falaise, brochure autographiée in-8., 32 p.

157. *Lettres sur les antiquités romaines trouvées à Vaton en* 1834, *et sur les origines de la ville de Falaise*, par M. Fréd. Galeron, avec 3 plans lithographiés par M. Léon Renault. Falaise, 1834, in-8., 32 p.

158. *Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux de l'arrondissement de Bayeux*, recueillis et publiés par M. Frédéric Pluquet, 1834, deuxième édition, in-8. 159 p.

159. *Sur un Dolmen à table horizontale situé dans la commune de Saint-Germain de Tallevande* (*Calvados*), par M. Castel. Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., t. VI, p. 407-409.

160. *Note sur la pierre levée de Condé-sur-Laison* (*Calvados*), *et sur le dolmen de Fontaine-les-Bassets* (*Orne*), par M. de Caumont. Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., t. VI, p. 444-447.

ORNE.

161. *Catalogue des principaux livres ou manuscrits concernant le département de l'Orne*, par M. Fr. Galeron. Revue norm. 1833, deuxième partie.

162. *Note sur l'inscription de l'église de Renouard* (*Orne*), par M. de Caumont, *id.* p. 448-449.

162 *bis*. *Note sur la véritable position d'un établissement romain qui a dû précéder la ville actuelle d'Exmes* (*Orne*), par M. de Caumont. Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 437-440.

163. *Note sur les découvertes faites à Jors en* 1833, par le même, *id. id.* p. 440-444. — *Sur le Dolmen de Fontaine-les-Bassets* (*Orne*), *id. id.* p. 444-447.

164. *Note sur les constructions romaines découvertes à Arcisses, près de Mauves* (*Orne*), par M. Dureau de la Malle (avec un plan des ruines d'une *villa* découverte dans cette localité, et qui couvrent un espace de plus de 80 pieds), *id. id.* p. 431-433.

164 *bis*. *Note sur une découverte faite à Saint-Lambert* (*Orne*), par M. Stan. de Colleville, *id. id*, p. 435.

165. *Note sur les antiquités romaines découvertes à Planches* (*Orne*), par M. Galeron. — *Note sur les mêmes décou-*

vertes, par M. de Colleville. Mém. de la Soc. des antiq. de Norm., t. VI, p. 378-385.

MANCHE.

166. *Abrégé de l'Histoire du département de la Manche, et Histoire des Unelli ou anciens Celtes, et des peuples gaulois du Cotentin,* par J. V. Janet. Imprimerie de Gomont à Valognes, 1834.

167. *Notice sur l'Histoire des îles angloises de Jersey, Guernesey et Aurigny,* dans ses rapports avec l'histoire de la Normandie, et spécialement du département de la Manche, par M. Couppey (de Cherbourg). Annuaire du département de la Manche, 1834, et Revue anglo-françoise, quatrième livraison, p. 301-316.

168. *Histoire pittoresque du Mont Saint-Michel et de Tombelène,* par M. Maximilien Raoul, orné de 14 gravures à l'eau forte par M. Boisselat, et suivi d'un fragment inédit (de Robert Wace) sur *Tombelène,* transcrit et annoté par M. Leroux de Lincy, archiv. paléogr. Paris, Abel Leroux, 1833, in-8., 19 feuilles, 14 grav. 7 fr. 50.

169. *Note sur la commune de Réville (Manche),* par M. le comte Du Parc. Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm. t. VI, p. 398-402.

170. *Note sur une figurine de sacrificateur en bronze, trouvée près Cherbourg,* par feu M. Duchevreuil. Mém. de la Soc. des Ant. de Norm., t. VI, p. 450-452.

171. *Note sur les tombeaux découverts à Villebaudon (Manche),* par M. Ephrem Houel. Mém. de la Soc. des Antiq. de Norm., t. VI, p. 409-417.

172. *Mémoire sur les monumens druidiques de l'arrondissement de Cherbourg,* par M. Ragonde. Mém. de la Soc. de Cherbourg. Tome I, 1833.

BRETAGNE.

173. *Histoire des Evêques de Nantes,* par Travers; imprimée d'après le manuscrit original appartenant à la bibliothèque publique de Nantes. Le prospectus annonce 42 livraisons, devant former 3 vol. in-4°. Prix de chaque livraison de 5 feuilles, 1 fr.

Le manuscrit original est composé de 820 pages in-4°. L'auteur est mort en 1750.

174. *Histoire de Bretagne*, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans cette contrée, sous ses rois et ses ducs; par M. l'abbé Brouster. Saint-Brieux, 1833, in-12, 244 pages.

175. *Histoire des monumens de la Bretagne : le château de Combourg;* par M. J.-F. Danielo. (Insérée dans les n°s 3, 4 et 5 (Mars, avril, mai 1834.) *du Chroniqueur de la jeunesse des deux sexes*, journal rédigé par M. Danielo.)

176. *Notice sur le château de Joyeuse-Garde, près de Landernau (Finistère)*; par M. de Fréminville. Société des antiquaires de France. Tome X.

177. *Notices historiques, géographiques et agronomiques sur le littoral du département des Côtes-du-Nord;* par M. Habasque. Saint-Brieux, 1833. Tome I, in-8°. 6 fr.

178. *Recherches archéologiques sur Locmariaker (Morbihan)*, par M. Ch. Gaillard. Annuaire du Morbihan, 1834, pag. 40-63.

179. *Statistiques communales du département du Morbihan*, canton de Vannes-ouest. — Ann. du Morbihan, 1833. canton de Vannes-est — id. 1834.

180. *Sur les monumens du département des Côtes-du-Nord.* Ann. du département des Côtes-du-Nord, 1834.

ORLÉANOIS, TOURAINE, BLESOIS, MAINE ET ANJOU.

181. *Histoire du siége d'Orléans.... en* 1428 *et* 1429; par M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc. Paris, 1833, in-4°, 108 pages, 7 planches, représentant deux plans d'Orléans en 1428 et 1828, le plan et les profils d'un boulevard tel que les Anglais ont pu l'établir, le plan de l'ancien pont d'Orléans, le plan du fort des Tournelles et de l'église des Augustins, les dessins des armes dont on a pu faire usage pour la défense de la place, et une carte des environs d'Orléans, d'après Cassini.

182. *Lettre à MM. les membres de la Société des antiquaires de France sur l'emplacement du fort des Tourelles de l'ancien port d'Orléans;* par M. Jollois. Paris, 1834, in-4°, 22 pages 6 pl.

183. *Monumens anciens érigés en France à la mémoire de Jeanne d'Arc;* recueil de 9 dessins lithographiés par M. Ch. Pensée, professeur à Orléans. Texte par M. Jollois. 1833.

184. *Histoire de la ville d'Orléans*, par M. Vergnaud-Ro-

magnesia. 1 vol. in-8°, 2e édit., 1833. Orléans, Rouzeau-Montaut.

185. *Essai sur l'origine de la ville de Blois et sur ses accroissemens jusqu'au dixième siècle;* par M. de la Saussaye. 1 vol. in-8°, 4 pl., 1833. Paris, Techener et Merklein. Ext. des Mémoires de la Société de Blois, tome I, 1834, pag. 312-373.

186. *Vues des Portails de l'Église de Tours et de ses environs*, par M. Ed. Massé, architecte. In-4°. Tours, 1833. 5 fr.

187. *Dictionnaire topographique, historique et statistique du département de la Sarthe*, suivi de la biographie et de la bibliographie du Maine, du département de la Sarthe et de ses différentes localités; par M. J.-R. Pêsche. La 27e livraison a paru en 1834. Prix de la livraison de 6 feuilles ou 96 pages in-8°. 1 fr. 50 cent. Le Mans.

188. *Essai sur la statistique de l'arrondissement du Mans*, par M. Thomas Cauvin. Le Mans, Monnoyer. 1833, in-12, 516 pages. 3 fr.

188 *bis*. *Notice sur Jublains (Mayenne)*, par J.-J. Verger. In-8°, 2 feuilles et demie, 8 pl. Nantes, 1834.

BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ.

189. *Précis de l'Histoire de Bourgogne et de Franche-Comté.* Voir n° 90.

189 *bis*. *Voyage pittoresque en Bourgogne, ou Description historique et vues des monumens antiques, modernes et du moyen-âge;* dessinés d'après nature et lithographiés. — 1re partie, département de la Côte-d'Or, 12 livraisons in-fol. de 4 pl. chacune. 1833. — La 2e et la 3e partie correspondront aux départemens de Saône-et-Loire et de l'Yonne. Dijon. Prix de chaque livraison, 3 fr. 50 cent.

190. *Histoire de la ville d'Auxerre*, par M. Chardon. Tom. I, (jusqu'en 1597). Auxerre, 1834, in-8°, 480 pag.

190 *bis*. *Notice des principaux monumens antiques de la ville d'Auxerre;* par M. Leblanc, ing. des ponts et chaussées. Mém. de la Soc. des antiq. de France. T. X, p. 146-157.

191. *Détails historiques sur le château de Dijon, depuis le quinzième siècle, époque de sa construction, jusqu'au temps présent*, suivis d'une notice chronologique sur les entrées

des rois et reines de France; par M. Peignot. Dijon, 1833, in-8°.

192. *Précis historique et anecdotes diverses sur la ville et l'ancienne abbaye de Vezelay, et sur ses alentours, au département de l'Yonne;* par feu M. Nic. Martin, ancien curé de Vezelay; publié par sa nièce. Auxerre, Gallot-Fournier, 1833. In-8°, 368 pag.

192 *bis. Notices sur Saint-Lambert et Saint-Roland, abbés de Chezery en Jura;* par M. Depery. In-8° de 3 feuilles et demie. Bourg, Bottier.

LYONNOIS.

193. *Le Cimetière de Loyasse*, ou Description de tous les monumens qui existent dans ce cimetière, avec le relevé exact des inscriptions qui y sont gravées, par P....; suivi d'un plan topographique des lieux et de planches donnant le dessin des monumens les plus remarquables. In-8. Lyon, Babeuf, 1834.

194. *Histoire de l'Hospice de l'Antiquaille de Lyon*, par M. J.-M. Achard-James. In-8°, 22 feuilles. Lyon, Perrin et Mame, 1834.

194 *bis. L'Histoire de Palanus comte de Lyon,* mise en lumière jouxte le manuscrit de la bibliothéque de l'Arsenal, par M. Alfred de Terrebasse. Lyon, Perrin, impr.; Paris, Crozat, in-8. 408, pag. 1 pl. 1833.

AUVERGNE ET VELAY.

195. *Notice sur les résultats des fouilles faites dans un Tumulus situé sur la route du Puy à Brioude,* par M. Deribier de Cheissac, membre de la Société des Antiquaires de France. Tome X.

196. *Sur un bas-relief romain du Musée du Puy en Velay*, par M. Aug. Aymard. Mémoires de la Société académique du Puy, 1833.

197. *Description historique et scientifique de la Haute-Auvergne* (Cantal), par M. J. B. Bouillet, in-8. avec atlas de 35 pl. 1834. 15 f.

198. *Notice historique sur les anciens habitans de l'Auvergne*, par M. Mourguy, docteur-médecin; Annuaire du département du Cantal, 1833, pages 31-85.

199. *Lettre de M. le baron Delzons, à M. H. Durif, avocat, sur l'Origine de la ville d'Aurillac*, Annuaire du Cantal, 1834, pages 172-202.

199 *bis. Etymologie du mot Goondot*, sobriquet donné aux habitans d'Aurillac, *id.* pages 202-206.

BOURBONOIS.

200. *L'ancien Bourbonois :* Histoire, monumens, mœurs, statistique, par M. A. Allier, gravé et lithographié sous la direction de M. Aimé Chenavard, d'après les dessins et documens de M. Dufour, par une société d'artistes, 2 vol. in-fol. de texte, et 1 vol. de planches devant paroître en 25 livraisons. 6 f. la livraison. Moulins, Desrosiers; Paris, Chaumerot.

La cinquième livraison a été publiée en avril, et la sixième en juillet 1834, texte in-fol. de six feuilles, cinq planches in-fol. et une sixième servant de couverture.

201. *Lettre à M. Hase, sur une inscription latine du* IIe *siècle, trouvée à Bourbonne-les-Bains,* le 6 janvier 1833, et Histoire de cette ville, par M. Jules Berger de Xivrey. Paris, Aimé André, 1 vol. in-8, VIII et 264 pag. 6 pl. 6. f.

LORRAINE.

202. *Histoire des Duchés de Lorraine et de Bar, et des trois Évêchés* (Metz, Toul et Verdun), départemens de la Meurthe, de la Moselle et des Vosges; par M. Bégin. Toul, Bastier; Nancy, Vidart et Jullien, 1833, in-8°, 404 pages. Tom. 1er.

202 *bis. Précis de l'Histoire de Lorraine.* Voir n° 90.

203. *Ruines de Scarpone*, l'antique Serpane, et histoire de cette ville, fille de Troie la grande, sœur de Lavinie, de Reims, de Châlons et de Troyes en Champagne, de Verdun et de Toul; l'une des plus anciennes de la Lorraine et la capitale de l'ancien Scarponais, maintenant dans le département de la Meurthe; suite *aux Ruines de Ludres* (in-8°, 1829); par M. Ch.-Léop. Mathieu. In-8°, 4 feuilles, 8 pl. Nancy, Paris, Merklein. 1834.

204. *Notice sur la ville et le comté de Scarpone* (département de la Meurthe), extrait des Mémoires du père le Bonnetier (suite), avec des notes et observations de MM. La-

moureux aîné, Ladoucette, Bégin et Beaulieu : Mém. de la Soc. des antiq. de Fr. T. X, pag. 33 à 91.

Les deux premiers chapitres de cette Notice ont été publiés dans le tome VIII, pag. 172 et suiv. du même recueil.

205. *Appendice au Mémoire précédent;* par M. le bar. de Ladoucette: contenant l'extrait des Observations publiées par M. Mansuy dans le journal de la Meuse, et 2 lettres de M. Bégin. Pag. 92-100.

206. *Lettre sur diverses antiquités récemment découvertes à Scarpone;* par M. Beaulieu. Id. pag. 100-108.

207. *De quelques antiquités trouvées à Dieulouard;* par M. Caignart de Saulcy : Mém. de la Soc. roy. de Metz pour les années 1831-1832. In-8°, 1833.

208. *Note sur quelques antiquités découvertes à Mainville* (Moselle); par M. C. de Saulcy, membre de la Soc. des antiq. de Normandie. T. VI, pag. 367-374.

209. *Recherches sur les monnaies des Evêques de Metz;* par M. Caignart de Saulcy: Mém. de l'Acad. roy. de Metz. 1833, pag. 1-95. — 3 pl. représentant 104 monnoies.

L'auteur s'occupe d'un travail semblable sur les monnoies municipales de la même ville.

210. *Notice sur quelques monnaies inédites du moyen-âge, découvertes à Trouville* (Moselle); par M. de Saulcy : Mém. de la Société des antiq. de Normandie. T. VI, pag. 246-275.

211. *Notes sur des camps, des voies romaines, tombes, châteaux, objets et inscriptions antiques, dans les départemens des Vosges et de la Moselle;* par le bar. de Ladoucette, membre de la Soc. des antiq. de France. T. X, pag. 158 à 169.

212. *Précis de l'Histoire d'Alsace.* Voir n° 90.

212 *bis. Notice sur l'ancienne justice seigneuriale du Ban-de-Lonchamp* (arrondissement de Remiremont); par M. Richard. Soc. des antiq. de Fr. T. X (1834), pag. 230-237.

213. *Coup d'œil rapide sur l'Histoire et les Antiquités du département du Haut-Rhin;* par M. de Golbery. Extrait de la Statistique du Haut-Rhin. In-4°, 32 pag. Mulhausen, 1833.

ALSACE.

213 *bis. Notice historique sur la montagne de Sainte-Odile;* publiée à l'occasion du monument que M. Friederich

se propose d'ériger sur cette montagne, par M. Lucien Rey. 1 feuille et demie. Strasbourg, Dambach. 1834.

POITOU, SAINTONGE ET ANGOUMOIS.

214. *Histoire des comtes de Poitou*, devenus bientôt ducs d'Aquitaine, depuis leur création par Karle-le-Grand en 778 jusqu'en 1152; par M. A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré, secrétaire perpét. de l'Acad. de Poitiers, etc., et M. J.-M. Dufour, de la Soc. des antiq. de France; avec une carte du Poitou, une carte de l'Aquitaine et plusieurs lithographies. Le prospectus de cet ouvrage a paru en 1833. La publication doit en être commencée.

215. *De la coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre;* par M. de la Fontenelle. — Revue normande, tome Ier, 4e partie, pag. 527-554; tome II, 2e partie, pag. 202-224. — Revue anglo-française, tome Ier, 1er no., pag. 36-51.

216. *Le château de Poitiers ou de Clain-et-Boivre;* par l'abbé H.-G. Gibault. Revue anglo-franç., 1er no., pages 19-36.

216 *bis. Histoire de la ville de Niort;* par M. Briquet. In-8o. Interrompue en 1833 par la mort de l'auteur.

216 *ter. Sur des objets trouvés dans un tumulus à Sarmacole* (*Vienne*), par M. Le Cointre, Mém. de la Soc. des Ant. de Norm., t. VI, p. 375-378.

Ce sont des armes de silex de diverses formes.

217. *Sur l'emploi des huîtres dans les constructions romaines de Saintes;* par M. Chaudruc de Crazannes, membre de la Soc. des antiq. de Normandie. T. VI, pag. 390-398.

217 *bis. Notice sur la cathédrale d'Angoulême;* par M. Castaigne. In-8, 25 p., 4 pl. Angoulême, 1834.

217 *ter. Dissertation sur une olla cinéraire et sur son inscription* (découverte faite dans un champ voisin des arênes de Saintes); par M. Chaudruc de Crazannes. Mém. de la Soc. arch. du Midi. T. Ier, pag. 15-21, pl. 3.

GUYENNE.

218. *Notes sur quelques antiquités du département de la Dordogne. — Statistique de la commune de Saint-Lazare, canton de Terrasson, arrondissement de Sarlat* (départ. de

la Dordogne), par M. Jouannet. Extr. de l'Ann. de la Dordogne pour 1834. In-12, 56 pag.

219. *Histoire ancienne et moderne du département de Lot-et-Garonne;* par M. J.-Fl. Boudon de Saint-Amans, publiée par M. Casimir Boudon de Saint-Amans, son fils. 1 vol. in-8°.

Annoncée comme devant paroître à la fin de 1833.

220. *Mémoire sur quelques antiquités de Figeac* (Lot); par M. Chaudruc de Crazannes. Mém. de la Soc. des antiq. de Fr. T. X, pag. 109-128; et Ann. du Lot pour 1834.

220 *bis. Dissertation sur un autel votif et sur son inscription* (exist. au presbyt. du Mas d'Agenois, arrond. de Marmande); par M. Chaudruc de Crazannes. Mém. de la Soc. arch. du Midi. Pag. 253-267, et vign. pag. 267.

221. *Recherches historiques sur la ville et les anciennes baronies de Tonneins;* par M. Lagarde. Agen, in-8°, 120 pag. 1833.

222. *Rapport sur les antiquités découvertes à Nérac;* par M. A. du Mège, Mém. de la Soc. arch. du midi de la Fr. T. Ier, 4e liv., pag, 171-229. Pl. 9-11.

222 *bis. Dissertation sur quelques monumens antiques découverts à Nérac;* par le même. Id. 5e livr., pag. 287 bis à 349, pl. 15-17. (Voir aussi n° 256.)

Outre les Mémoires de M. Alex. Du Mège, les ruines romaines de Nérac ont encore fourni le sujet des dissertations suivantes à MM. Chrétin, Jouannet et L. Vitet.

223. *Mémoire sur les antiquités découvertes à Nérac*; par M. Chrétin, avec plans, dessins et *fac-simile* des ruines et des inscriptions. Nérac, 1834.

Je n'ai point vu cet ouvrage, non plus que le n° 225.

224. *Rapport fait à l'Académie royale de Bordeaux sur Nérac et ses antiquités;* par F. Jouannet. 1834, in-8°, 45 pag., 3 pl. représentant 8 inscriptions et 1 plan des ruines.

225. *Observations sur les monumens romains récemment découverts à Nérac;* par M. L. Vitet. Bullet. del Instit. di corrisp. archeolog. de M. Panofka. 1834.

LANGUEDOC, COMTÉ DE FOIX ET ROUSSILLON.

226. *Archéologie pyrénéenne*, ou Antiquités religieuses, militaires, domestiques et sépulcrales de la Gaule narbonaise et de l'Aquitaine. Recherches sur les *Volcæ Tectosages*, les *Arecomiti*, les *Sardones*, *Ceretani*, *Conso-*

rani, *Garumni*, *Convenœ*, *Onobusates*, *Bigerrones*, *Sibillates*, *Sibuzates*, *Osquiditates*, *Datii*, *Tarbelli*, *Tarusates*, *Sotiates*, *Nitiobriges*, *Bituriges-Vivisci*, *Elusates*, *Ausci*, *Garites*, *Albienses*, et autres peuples Celtes et Aquitains; par M. Alexandre Du Mège de La Haye, 5 vol. in-8. de texte, et 2 vol. in-fol. de planches au nombre de 145, y compris une carte des Pyrénées et des contrées voisines, dessinée d'après les observations de l'auteur, et une carte militaire de l'ancienne Aquitaine et de la portion de la Gaule narbonaise limitée par les Pyrénées, la mer Méditerranée, le Vidourle, le mont Cébennus, l'Agout, le Tarn et la Garonne.

Tome I, *Géographie.*

Tome II, *Cultes.*

Tome III, *Monumens historiques:* Statues et bustes d'empereurs et d'impératrices, ruines de palais, de thermes, d'amphithéâtres, de cirques, etc.; notions sur les mœurs, les fêtes, les jeux, les meubles.

Tome IV, *Monumens militaires:* Description de l'Echiquier stratégique que présentent les Pyrénées et les lieux qui les environnent; lignes de postes fortifiées, centres de résistance, forteresses, camps retranchés.

Tome V, *Monumens sépulcraux:* Tombeaux en pierres brutes; tombeaux formés par des terres amoncelées, inscriptions funéraires, mausolées, en marbre, cercueils des chrétiens. — Table générale.

Les planches, confiées à MM. Jorand, Fragonard et autres artistes distingués, paroîtront en vingt-cinq livraisons, chacune de cinq à six planches avec une feuille ou demi-feuille d'explication. Le texte sera publié vers la fin de la publication des planches. L'édition sera terminée dans l'espace de quinze mois. Les livraisons 1 et 2 des pl. sont publiées; elles contiennent les pl. 7, 25, 27, 28, 29, 30, 31 du tome Ier (*inscriptions*, *bustes*, *bas-reliefs*); et les pl. 55, 75, 90 du tome II, représentant des *tumuli* et des *sarcophages de marbre.* (Juillet 1834.) Paris, Treuttel et Würtz. Le prix de la souscription est de 200 f. ou 8 f. la livr.

Cet ouvrage fera connoître près de 2000 monumens encore inédits. L'auteur, connu par une foule de travaux archéologiques et historiques dont le mérite a été, en diverses occasions, reconnu par les prix de l'Académie des Inscriptions, a employé dix-sept années aux recherches dont il publie les résultats.

227. *Voyages pittoresques dans l'ancienne France.* Languedoc, livraison 1 à 39, mai 1834. Voir n°. 93.

228. *La Novempopulanie*, ou Croquis et souvenirs des Pyrénées. Mont-de-Marsan, Leclerq; à Aire, Doléac, 1834. 1re et 2e livraisons in-4°, chacune de 3 feuilles et 3 grav.

229. *Histoire de la ville de Toulouse, depuis la conquête des Romains jusqu'à nos jours*, par J.-B.-A. d'Aldeguier. Toulouse, Paya, 1834. Tome II, in-8. 30 feuilles trois quarts.
L'Ouvrage aura 4 volumes.

230. *Essai sur l'Inscription de la maison carrée de Nismes*, par M. Auguste Pelet. Mémoires de la Société des Antiquaires de France. Tome X, pag. 126-138.

231. *Aperçu historique sur le Languedoc et sur Toulouse.* Notices statistiques et historiques sur le département de la Haute-Garonne, chap. 2. Annuaire du département de la Haute-Garonne, 1834, pag. 114-135.

232. *Notice historique sur les principales pestes, contagions et mortalités qui ont paru dans la province de Languedoc, notamment dans le département de l'Hérault.* — Annuaire du département de l'Hérault, 1833, pag. 30-53.

233. *Extraits d'une histoire inédite du Roussillon*, sur les établissemens thermaux de cette province, sur le monument de Planez en Cerdagne, sur les *gitanos*, et sur le troubadour Guillaume de Cabestaing; par M. Henry. Mém. de la Soc. des antiq. de Fr. T. X, pag. 208-229.

234. *Histoire des comtes de Foix de la première race, Gaston III dit Phœbus;* par M. Hte. Gaucheraud, membre de la Société de l'Histoire de France. Paris, Levavasseur, 1834. 1 vol. in-8°, 363 pag., 3 pl. représentant en *fac-simile* des vignettes du livre de Gaston Phœbus sur la chasse.

235. *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, établie à Toulouse en 1831. Toulouse, Vieusceux; Paris, Merklein. T. Ier, 1re livr., février 1832.— 2e livr., avril 1832. — 3e livr., août 1832. — 4e livr., janvier 1833. — 5e livr. et 6e livr., avril et juillet 1833. — 7e et 8e livr., octobre 1833 et janvier 1834, 426 pag. in-4°. 24 pl., 25 vignettes, 22 *Mémoires* dont suit l'énumération. Prix 2 fr. 50 cent. la livr.

235 *bis. Notice sur deux bas-reliefs du moyen-âge;* par M. de Castellane. Pag. 1-4, pl. 1 et 2.

236. *Mémoire sur quatre inscriptions antiques*, consacrées à des divinités (Diane et Mars), et découvertes la plupart au village d'Ardiège près Saint-Gaudens; par M. Alex. Du Mège. Pag. 5-13.

237. *Dissertation sur une olla cinéraire et sur son inscription.* Voir n°. 217 *ter*.

238. *Notice sur l'église de Saint-Étienne de Toulouse;* par M. Aug. d'Aldeguier. Pag. 23-50.

239. (2e livr.) *Voyage au Purgatoire de Saint-Patrice en Irlande* (fait en 1398 par Raymond de Perilhos); par M. le marquis de Castellane. Extraits tirés d'un manuscrit en lang. rom. de l'an 1466, pag. 53-72, et pl. 4.

240. *Notice sur quelques camps anciens dans le midi de la France;* par M. L. Dubarry. Pag. 73-81, et pl. 5.

241. (3e livr.) *Notice sur le tombeau de saint Hilaire, évêque de Carcassonne;* par M. Du Mège. Pag. 83-92, pl. 6.

242. *Recherches sur l'origine de la ville de Castres, et sur l'étymologie de son nom;* par M. Belhomme. Pag. 93-108.

243. *Dissertation sur une médaille d'un chef des sotiates d'Aquitaine;* par M. Chaudruc de Crazannes. Pag. 109 à 189, et vign. pag. 119.

244. *Notice explicative du plan de l'église Saint-Etienne de Toulouse;* par M. Aug. d'Aldeguier. Pag. 121-137, pl. 7.

245. (4e livr.) *Notice sur le couvent des cordeliers de Toulouse;* par M. Léonce de Lavergne. Pag. 139-158, vign. pag. 158.

246. *Observations sur quelques morceaux de sculpture antique, en argile;* par M. L. Dubarry. Pag. 159-170, pl. 8 et vign. pl. 169.

247. *Antiquités découvertes à Nérac;* par M. Du Mège. Pag. 171-229, pl. 9-10-11. (Voir nos 222.)

248. (5e livr.) *Notice sur l'église de Saint-Aventin dans la vallée de Larboust;* par M. de Castellane. Pag. 237-251, pl. 12-13, et vign. pag. 251.

249. *Dissertation sur un autel votif et sur son inscription.* Voir n°. 220 *bis*.

250. *Conjectures sur un bas-relief de l'église de Saint-Nazaire à Carcassonne* (13e siècle); par M. Du Mège. Pages 269-284, pl. 14, et vign. pag. 284.

251. *Notice sur un autel votif découvert à Saint-Elix;* par M. E. D'André. Pag. 285-291, vign. pag. 291.

252. *Monumens antiques découverts à Nérac;* par M. A. Du Mège. Pag. 287 *bis* à 349, pl. 15-16-17. Voir n°. 222 *bis*.

253. (6e et 7e livr.) (Octobre 1833 et janvier 1834.) *Notice sur une maison du 16e siècle* (à Toulouse); par M. Alex. Du Mège. Pag. 351-369, et pl. 18, 19, 20.

254. *Notice sur deux fragmens de mosaïque trouvés à Magnan près Eause;* par M. Ducos. Pag. 371-373, pl. 21, vign. pag. 373.

255. *Notice sur deux inscriptions orientales* (arabes) incrustées en or, l'une sur un casque d'acier, l'autre en bronze ciselé sur une coupe de même métal. Le casque a été trouvé dans la citadelle du Caire, la coupe a été apportée d'Alger. Pag. 375-306, pl. 22, et vign. pag. 306.

256. *Mémoire sur quelques monumens inédits, représentant Claude-le-Gothique, Nera Pivesuvia et les deux Tetricus,* faisant suite aux Mém. sur Nérac; par M. Du Mège. (provenant de l'église Saint-Sernin de Toulouse.) Pages 387-405, pl. 23-24, et vign. pag. 387 et 405.

PROVENCE.

257. *Histoire de Provence,* par M. Aug. Fabre. Marseille, 1834, in-8.

L'ouvrage sera publié en 20 livraisons de 5 feuilles chacune, qui formeront 4 volumes; les 5 premières ont paru; 240 p. 1 fr. 30 c. chaque livraison.

258. *Dictionnaire historique et topographique de la Provence ancienne et moderne,* par M. E. Garcin. Avril 1834; in-8. septième livraison.

L'ouvrage formera 2 vol. in-8., chacun de 5 livraisons. Chaque livraison, de 80 à 100 p. 1 fr. — 8 livr. ont paru.

259. *Histoire du siége de Toulon par le duc de Savoie,* écrite sur notes, pièces et documens, en 1707, par M. Charles Laudet de Lalande. Toulon, 1834, in-8., 10 feuilles trois quarts, 167 p. Une carte, 2 lith.

260. *Description de quelques médailles inédites de* Massilia, *de* Glanum, *des* Coenicenses, *et des* Auscii; par M. le marquis de Lagoy. In-4°, 5 feuilles, 2 pl. Aix, 1834.

261. *Notice des tableaux et monumens antiques qui composent le musée de Marseille.* Marseille, 1824, in-12. 50 c.

DAUPHINÉ.

262. *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes,* par M. le baron Ladoucette, ancien préfet de ce département. Dans la 3e partie, l'auteur présente des notions archéologiques sur divers lieux du département qui conservent encore de nombreux débris, restes du long séjour des Romains, et dans la quatrième est un tableau historique des mœurs. Paris : Fantin et Delaunay, in-8. 8 fr.
263. *Recherches sur les Antiquités dauphinoises*, par M. J.-J.-A. Pilot. Grenoble, Baratier, 1833-1834, 2 vol. in-8.
264. *Histoire de la ville de Vienne, de l'an* 458 *à* 1039, contenant un précis historique sur les Bourguignons, une chronique de Vienne sous les rois de France, et l'histoire du second royaume de Bourgogne, par M. Mermet aîné. (25 feuilles et demie; une planche.) Lyon, Perrin, imprimeur, 1833, 1 in-8. 408 p.

N. B. Cette Revue bibliographique sera continuée dans les numéros suivans du Bulletin ; nous réclamons instamment des personnes qui prennent intérêt à notre Histoire nationale, tous les renseignemens propres à compléter ce travail, et à lui donner toute l'exactitude désirable.

SECTION II.

EXTRAITS ET ANALYSES.

Notices sur les principaux Recueils de Documents originaux relatifs à l'Histoire de France, publiés jusqu'à ce jour.

Nous ne pouvons mieux commencer la série des notices que nous avons annoncé devoir donner sur les principaux recueils de documents historiques, qu'en choisissant d'abord la grande *Collection des Historiens de France.* En effet, entrepris et poursuivi pendant près d'un siècle par les Bénédictins, continué aujourd'hui par l'Académie des Inscriptions, qui a su recueillir la plus belle part de leur héritage scientifique, cet inappréciable ouvrage doit être considéré comme la base de tous les travaux sur l'histoire de France d'après les sources authentiques. Nulle analyse n'est plus propre à en faire concevoir une juste idée que le rapport suivant fait à l'Académie des Inscriptions par M. Daunou, l'un des dignes continuateurs du recueil. Nous y ajouterons, comme complément, dans le prochain cahier, une table très sommaire des documents les plus importants, compris dans les dix-neuf volumes publiés jusqu'à ce jour.

Les principales collections dont nous nous occuperons ensuite, seront : *Le Recueil des Ordonnances des rois de France de la troisième race, la Table Chronologique des diplômes imprimés,* de Bréguigny, celle de Georgisch ; *la Collection générale des Chartes* (de Bréguigny) ; les deux grands *Traités de Diplomatique* (celui de Mabillon, celui de D. Toustaint et de D. Tassin) ; *la Gaule chrétienne* (deuxième édition) ; *les Conciles des Gaules* (du P. Sirmond) ; *les Annales ecclésiastiques de France* (du P. Lecointe) ; les nombreux et importants recueils connus sous les titres de *Miscellanées* (par Baluze) ; de *Trésor des Monumens* (par Canisius) ; de *Nouveau Trésor des Anecdotes* (par D. Martenne et D. Durand) ; d'*Amplissime Collection* (par les mêmes) ; de *Très nouveau Trésor des Anecdotes* (par D. Pez) ; de *Spicilége* (par D. Luc d'Achery) ; d'*Analecta,* par Mabillon, et plusieurs autres collections plus modernes de mémoires et de documents originaux relatifs à l'histoire de France. Il est une foule d'autres ouvrages riches en pièces historiques, tels que les grandes *Histoires des Provinces*, publiées par les Bénédictins ; *les Notices des Manuscrits*, par l'Académie des Inscriptions ; *les Vies des Saints*, soit ceux de l'ordre de saint

Benoît, soit le recueil plus général, publié par les Bollandistes. Nous essayerons de donner une idée des ressources que ces différents recueils et plusieurs autres encore offrent à l'étude de nos annales. Les collections d'historiens étrangers à la France fournissent aussi de précieux matériaux pour notre propre histoire, ce sera un motif suffisant pour les faire figurer à leur tour, en ce qui la concerne, dans cette revue des sources historiques, que nous terminerons par un aperçu de l'ensemble de travaux entrepris depuis le seizième siècle jusqu'à nos jours pour la recherche et la publication des documents originaux de l'histoire de France. J. DESNOYERS.

I.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE, PAR D. BOUQUET ET SES CONTINUATEURS. TOMES I A XIX, 1737-1833. (*Depuis les Gaulois jusqu'en 1226, première année du règne de Saint-Louis.*)

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur la continuation de ce Recueil, par MM. Naudet et Daunou, éditeurs du XIX*e tome.*[1]

« L'ACADÉMIE, en nous chargeant, M. Naudet et moi, d'achever l'édition du XIXe tome des Historiens de France, nous a prescrit de lui présenter, au moment de la publication de ce volume, un Rapport sur la méthode à suivre dans la composition des suivants. Nous venons remplir ce devoir, que nous rendra moins difficile l'idée que nous avons conçue du mérite éminent de cette grande collection : le plan général nous en paraît fort sage; il n'est, à nos yeux, susceptible d'aucune modification grave.

Parmi les nombreux recueils d'annales, publiés en divers pays de l'Europe, il en est qui n'offrent guère que des séries de livres ou d'opuscules copiés sur d'anciennes éditions. A l'égard même de la France, les recueils d'historiens, mis au jour par Pierre Pithou en 1588 et 1596[2], par

[1] Ce Rapport, lu à l'Académie le 19 octobre 1832, a été imprimé par ordre de l'Académie, mais à un fort petit nombre d'exemplaires; il n'a point eu toute la publicité qu'il mérite, et nous sommes heureux de pouvoir en enrichir le Bulletin.

[2] *Annales et Historiæ Francorum ab anno 708 ad a. 990, scriptores coætanei* 12. Paris, 1588, in-fol. — *Historiæ Francorum ab a. 900 ad a. 1285. Scriptores veteres undecim ex Biblioth. P. Pithoei editi.* Francfort, 1596, in-fol.

André et François Duchesne au XVII[e] siècle[1], n'étaient encore que de simples essais qui seulement donnaient l'idée d'une collection plus vaste et plus méthodique. On songea dès le temps de Colbert à s'occuper de ce travail; mais le plan n'en fut tracé qu'en 1717 dans des conférences présidées par d'Aguesseau. L'exécution en ayant été confiée, en 1721, aux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, ils ont jusqu'en 1789, et même jusqu'en 1827, rempli seuls cette tâche avec tout le zèle et toute l'habileté nécessaires pour en assurer de plus en plus le succès. Il ne leur a pas suffi, comme à tant d'autres éditeurs, de transcrire des chroniques et des relations diverses, sans rectifier ou éclaircir ce qu'elles pouvaient contenir d'incorrect, d'inexact, d'incohérent ou d'obscur : ils ont réuni, comparé, vérifié tous les textes originaux, soit déjà connus, soit inédits, en y joignant tout ce qu'il fallait de dissertations, de notices, de notes critiques et grammaticales, de tables géographiques, chronologiques, historiques, pour les expliquer et en rendre la lecture aussi facile que profitable. Tel a été le travail de dom Bouquet, de ses premiers successeurs, et, durant un demi-siècle, de notre savant confrère Brial, celui de tous, à ce qu'il nous semble, qui s'est prescrit l'exactitude la plus scrupuleuse.

On ne peut donc pas être tenté d'altérer par des changements essentiels le plan général d'une collection qui a maintenant dix-neuf volumes, et qui, depuis près de cent ans, jouit en Europe d'une telle estime, que plusieurs savants étrangers lui décernent encore aujourd'hui le premier rang parmi les meilleures du même genre. Mais il serait possible que, par rapport à quelques dispositions particulières, il restât des difficultés à prévoir et certaines questions à résoudre.

La plus grave de ces questions et la plus digne de l'attention de l'Académie est celle qui concerne les *Historiens des Croisades*, qui tous ou presque tous, ont été jusqu'à présent exclus du Recueil des monuments de nos Annales. On n'y

[1] *Historiæ Francorum scriptores coætanei, etc.... ab Andr. Duchesne*. Paris, 5 vol. in-fol. 1636 (t. I et II), 1641 (t. III et IV), 1649 (t. V). — La collection projetée par A. Duchesne devait être comprise en 24 vol. in-fol. Il ne put en publier que deux; les trois suivants furent publiés par son fils; le dernier s'arrête à l'année 1285.

rencontre aucune partie, aucun extrait des récits de ces expéditions, composés dès le onzième siècle par Raimond d'Agiles; au douzième, par Raoul de Caen, Albert d'Aix, Robert le moine, Gautier le chancelier, Guillaume de Tyr; après l'an 1200, par Bernard le trésorier et par Jacques de Vitry; à diverses époques, par plusieurs autres écrivains européens et par un plus grand nombre d'orientaux. Ces omissions avaient pour cause le projet formé par les bénédictins de réunir tous les historiens des croisades dans une collection spéciale qui devait remplacer celle que Bongars a intitulée *Gesta Dei per Francos*[1]. Ils ne voulaient pas qu'on pût leur reprocher de reproduire les mêmes textes dans deux recueils qu'ils se proposaient de publier presqu'en même temps. Plus d'une fois, ils ont porté le scrupule jusqu'à retrancher de certaines chroniques générales les pages ou les lignes qui ne concernaient que les expéditions à la Terre-Sainte; mais l'enchaînement naturel des faits les a forcés de conserver plusieurs passages de cette espèce : il s'en rencontre surtout dans leur tome XII. Brial n'en a inséré aucun dans le XIV[e], dont il a été le seul éditeur, et n'en a placé qu'un assez petit nombre dans les deux volumes suivants. Voyant enfin que la collection spéciale, annoncée depuis un demi-siècle, ne s'entreprenait point encore au moment où il entamait la série des monuments historiques relatifs aux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, il s'est déterminé, pour ne pas la laisser trop incomplète, à y faire entrer, non seulement ce que Rigord et d'autres chroniqueurs généraux ont raconté des guerres de l'Orient, mais aussi les relations tout entières de Ville-Hardouin et de son continuateur, quoiqu'elles parussent n'avoir pas d'autre objet que celui-là. Observons néanmoins que les événements exposés dans ces deux livres tendent par leur propre nature à se détacher de l'histoire des croisades proprement dites; car les conquérants de Constantinople en 1203, bien que croisés pour la délivrance des lieux saints, ne prenaient à peu près aucune part aux guerres contre les Musulmans. Nous croyons avoir droit de regarder comme encore plus étrangère à ces guerres lointaines celle qui, dans les premières années du treizième siècle, s'alluma au sein des contrées méridionales de la France contre la secte des Albigeois, et dont les principales relations, rédigées

[1] Tome I, 1681, in-fol.

par Pierre de Vaux-Sernay, par Guillaume de Puy-Laurent, par un anonyme qui a écrit en langue provençale, remplissent une grande partie du tome XIX que nous allons bientôt présenter à l'Académie. A la vérité l'on appliquait à ces funestes expéditions le nom de Croisades, qui, à cette époque, semblait propre à les recommander; mais il est impossible de ne pas reconnaître aujourd'hui que c'étaient là des entreprises essentiellement différentes de celles qui entraînaient des armées chrétiennes en Asie et en Afrique. Ainsi nous n'avons pas craint de dire que l'histoire entière des véritables croisades a été jusqu'ici écartée du recueil commencé par dom Bouquet. Faut-il continuer de l'en exclure? c'est la première question que l'Académie est invitée à décider.

Ce fut, selon M. Michaud, *une idée bizarre* que de retrancher de nos Annales ces *guerres saintes* qui en sont *un grand épisode.* Qu'il nous soit permis de réclamer contre un jugement si sévère. Les croisades ne sont pas seulement *un épisode de l'histoire de France;* elles appartiennent à celle de l'Europe presque entière et de plusieurs contrées orientales : elles sont précisément ce que nous connaissons de plus général dans les destinées et les mœurs des nations depuis l'an 1095 jusqu'en 1270. Le tableau de ces *guerres saintes* prend déjà cette étendue dans les chroniques et les pièces que Bongars a rassemblées en 1611 : il devient plus vaste encore dans celles qui n'ont pu être étudiées que durant les deux siècles suivants, et dont MM. Michaud et Reinaud ont donné des analyses fort instructives. Voilà sans doute pourquoi le recueil des historiens de ces expéditions était envisagé par les bénédictins comme devant être distinct de celui des monuments de notre histoire nationale, dont en effet il dépasserait à chaque instant les limites.

Introduire les deux tomes de Bongars et leurs plus volumineux suppléments dans la collection de Bouquet, c'eût été la surcharger, l'encombrer d'articles et de détails tout-à-fait étrangers à la matière que son titre annonce : *Scriptores rerum Gallicarum et Francicarum.* On aurait pu sans doute se borner à extraire de ces histoires des croisades ce qui concernait particulièrement la France; mais, outre que le triage n'en eût pas été toujours exempt d'embarras et de difficultés, on avait lieu de craindre que des éditions si

tronquées, si défectueuses de tant de livres, soit déjà imprimés en entier, soit destinés à l'être un jour, n'obtinssent pas un très grand succès. Ces considérations peuvent au moins servir d'excuse à la résolution prise par les bénédictins de publier deux recueils distincts, et d'y éviter, autant que possible, les doubles emplois. Loin de trouver là aucune sorte de *bizarrerie*, nous ne savons pas si ce n'est point encore le meilleur parti à prendre.

En effet si, adoptant pour les volumes qui vont être entrepris, un système contraire, on y faisait entrer tout ce qu'ont raconté des deux croisades de Saint-Louis les écrivains occidentaux et orientaux de son siècle et de l'âge suivant, l'amas de ces relations rendrait plus sensible l'absence de celles qui auraient dû pareillement grossir les parties de la collection consacrées aux règnes précédents à partir de l'an 1095. On avouerait, par ce changement de méthode, que c'étaient là de véritables omissions, et il ne resterait plus d'autre moyen de les réparer, de compléter le recueil, d'y établir quelque uniformité, que de publier comme supplément au tome XII et aux sept suivants, tous les historiens des quatre premières croisades. Alors même qu'on se contenterait d'extraire de leurs livres ce qui se rattache le plus immédiatement à la France, ces additions deviendraient encore assez considérables pour déranger l'ordre et rompre l'enchaînement des volumes de la collection. A notre avis, un recueil spécial et complet de tous les historiens des expéditions chrétiennes en Orient, serait une entreprise, à tous égards, plus digne de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Plusieurs des membres de cette compagnie sont préparés à de pareils travaux et à de bien plus difficiles, par une profonde connaissance des langues, des littératures et des annales de tous les peuples orientaux : l'Académie est sûre d'avance qu'ils donneront à ce recueil toute l'exactitude qu'il exige, toute la perfection à laquelle il peut aspirer. Elle possède à tel point les moyens de rendre à la science historique ce nouveau service, que nous oserions l'en déclarer débitrice ; et il s'agit d'ailleurs d'une publication si nécessaire, si généralement désirée, si impatiemment attendue, qu'il n'est pas permis de douter de l'approbation qu'obtiendraient du Gouvernement les résolutions que l'Académie aurait à prendre sur un tel sujet. Dans le cas même

où ce surcroît de travail obligerait d'ajouter une modique somme au fonds annuel dont elle dispose, nous ne saurions prévoir aucune sorte d'obstacle à un si utile emploi d'une si faible parcelle des revenus publics.

Nous avons donc l'honneur de lui proposer d'entreprendre la publication d'un recueil spécial et complet des historiens originaux des croisades, et de maintenir ainsi la disposition qui a écarté cette classe d'historiens de la collection des monuments écrits de l'histoire de France.

Ce sont là deux classes de livres qui, sans doute, auront des points de contact, mais qu'il ne sera presque jamais difficile de bien distinguer : il s'agira de reconnaître d'une part, ceux qui ont pour unique ou principal objet les expéditions à la Terre-Sainte, et dans lesquels les Français n'apparaissent qu'à raison de leur concours à ces entreprises; de l'autre, ceux qui sont consacrés à l'ensemble ou à certaines parties de nos propres annales françaises, et qui, au milieu des détails qu'ils embrassent, comprennent, selon qu'il y a lieu, la part que, chez nous comme chez nos voisins, les rois, les grands et les peuples ont prise à ces vastes mouvements de l'Europe chrétienne. Il n'est plus question de retrancher de nos chroniques générales, ni du tableau particulier de la vie et du règne d'un monarque français, les articles qui concernent les croisades; c'était mutiler sans besoin et sans profit notre histoire nationale: les bénédictins, qui semblaient d'abord s'être imposé une obligation si pénible, ont été plus d'une fois entraînés à s'en dispenser; et l'on voit que Brial allait finir par renoncer tout-à-fait à la remplir. Mais ce serait une autre manière de dénaturer cette même histoire de France, que d'y transporter des parties considérables de celles de l'Orient et de presque tout l'Occident, durant deux siècles.

S'il fallait rendre sensible, par des exemples, la distinction que nous venons de proposer, nous prierions l'Académie de comparer aux livres composés dans le cours du XIIIe siècle par Bernard le trésorier, par Jacques de Vitry, et par beaucoup d'auteurs arabes, sur l'état des contrées orientales et sur les guerres dont elles étaient le théâtre, les vies de Louis IX, écrites par ses contemporains Geoffroy de Beaulieu, le confesseur de la reine Marguerite, Guillaume de Nangis, le sire de Joinville. Nous demanderions si les livres du premier genre, bien qu'ils contiennent des articles

relatifs à des rois de France, ne dépassent pas beaucoup trop les limites de la monarchie française pour qu'il soit permis de les considérer comme des tableaux de ses affaires et de ses destinées; si, au contraire, les titres et la matière des seconds ne les attachent point étroitement à notre histoire, malgré le nombre et l'étendue des récits qui les rapprochent de ceux où les deux croisades de 1249 et de 1270 sont racontées.

M. Michaud reconnaît que Guillaume de Nangis fournit peu de matière à l'histoire des croisades, et il ne comprend dans son catalogue des historiens spéciaux de ces expéditions, ni le confesseur de la reine Marguerite, ni Joinville. Il est pourtant vrai que les deux tiers du livre de ce dernier écrivain correspondent à la première croisade de Louis IX; mais Joinville y est en effet beaucoup plus occupé des actions personnelles du monarqne, de sa vie privée, de ses vertus publiques, de ses mœurs religieuses, que des mouvements et des vicissitudes de la guerre allumée entre les Européens et les Orientaux.

Encore une fois, les deux recueils se toucheront par bien des points : plusieurs récits, quelquefois rédigés à peu près dans les mêmes termes, s'offriront aux lecteurs de l'un et de l'autre. C'est ce qui arrive immanquablement à l'égard des divers corps d'histoire dont les matières sont voisines ou parallèles : combien d'articles communs aux annales de la France et de l'Angleterre, de l'Italie et de l'Allemagne, des Espagnols et des Maures! Le reproche de double emploi ne serait mérité que par la reproduction textuelle d'un même ouvrage ou d'un même document de quelque étendue; et s'il doit être, comme nous le présumons, toujours possible ou même facile d'éviter cet inconvénient, les deux collections doivent demeurer constamment distinctes. Les éditeurs des historiens de France n'auront, ce semble, qu'un seul usage à faire des livres orientaux, grecs, latins, italiens, et autres spécialement réservés à l'histoire des croisades : ce sera d'avertir le lecteur des différences notables que ces livres présenteraient dans l'exposé des circonstances et des résultats de certains récits; de poser ainsi, et, s'il y a lieu, de résoudre les questions de critique historique, suscitées par les diversités ou les contradictions des témoignages; or, ce genre de soins entraînerait tout au plus la transcription d'un petit nombre de passages, et n'exigerait

ordinairement que des citations très sommaires. Nous supposons que réciproquement on ne ferait qu'un pareil emploi des historiens de France dans le recueil destiné à ceux des croisades.

Le plus important sujet de délibération que nous ayons à proposer à l'Académie, après celui dont nous venons de l'entretenir, est de déterminer l'espace de temps auquel devra correspondre la nouvelle série de monuments historiques qui va s'ouvrir dans le tome vingtième. Ne comprendra-t-elle que les deux règnes de Saint-Louis et de Philippe III, ainsi que la précédente s'est restreinte aux deux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII? ou bien conviendra-t-il de l'étendre à ceux de Philippe-le-Bel et de ses trois fils Louis X, Philippe V et Charles IV?

Dans la plupart des anciens recueils d'historiens, on n'a guère établi de succession qu'entre ces historiens eux-mêmes : on avait assez peu d'égard à celle des faits qu'ils exposent. Rangés plus ou moins exactement dans l'ordre des temps où ils ont vécu, ils donnent à leurs récits l'étendue ou les limites qu'il leur plaît de fixer, ils y parcourent à leur gré de longues ou de courtes périodes; et souvent celui qui suit nous ramène à des époques fort antérieures à celles que le précédent avait retracées. Il en est ainsi pour l'histoire de la Grande-Bretagne dans les collections de Savil, de Camden, de Twisden, de Thomas Gale; pour l'histoire germanique, dans celles de Schardius, de Pistorius, de Wurtisen, de Marquard Freher, de Meibomius, de Mencken, de Georges Eckhardt; pour les annales de l'Italie dans le recueil de Grævius et de Burman, et dans celui de Muratori. Ce n'est pas qu'on ne s'aperçoive encore, en suivant tout le fil d'un de ces recueils, qu'on descend des plus anciennes époques aux modernes; mais cet ordre des temps ne demeure tant soit peu sensible que pour le cours le plus général des faits; il laisse dans les détails une liberté indéfinie aux interversions et aux enchevêtrements. C'était là toute la méthode : Pithou n'en suivait pas d'autre en publiant, à la fin du XVI[e] siècle, vingt-trois de nos vieux historiens. André Duchesne s'est plus efforcé de représenter le cours de nos annales, ou d'en conserver au moins les grandes divisions. Son premier tome finit avec la dynastie mérovingienne; le second descend de Pepin à Hugues Ca-

pet. Mais le troisième, mis au jour par son fils François Duchesne, remonte à Charles Martel, quelquefois même au commencement du monde; et les espaces très divers que l'on y parcourt s'étendent jusqu'au règne de Robert, et plus d'une fois au-delà. Le quatrième correspond aux 193 années comprises entre l'élection de Hugues en 987, et la mort de Louis VII en 1180; le cinquième, aux cinq règnes de Philippe-Auguste, Louis VIII, Saint-Louis, Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel.

Les bénédictins ont aspiré à distribuer beaucoup plus méthodiquement les matières : les dix-neuf volumes qui composent aujourd'hui leur collection se divisent en neuf séries tout-à-fait distinctes, la première, contenue dans le tome 1er, imprimé en 1737, concerne l'histoire des Gaules avant Clovis; la seconde, qui remplit les trois tomes suivants, appartient aux règnes appelés *mérovingiens*. Au lieu de rassembler pareillement en un seul et même corps les monuments des règnes carlovingiens qui n'embrassent que 235 années, dom Bouquet en a formé quatre séries : Pepin et Charlemagne au tome v; Louis-le-Débonnaire au vie; Charles-le-Chauve au viie; Louis-le-Bègue et ses successeurs jusqu'en 987, aux tomes viii et ix. La septième série occupe les deux suivants, publiés en 1760 et 1767 par les frères Haudiquier et par trois autres bénédictins, Housseau, Précieux et Poirier : elle a pour objet ce qui s'est passé en France sous les trois premiers rois capétiens, Hugues, Robert et Henri. Ce sont ensuite les trois règnes de Philippe Ier, de Louis VI et de Louis VII, qui fournissent la matière de la huitième série, dont les éditeurs ont été dom Clément et dom Brial : elle remplit cinq volumes. Brial a seul disposé et publié la neuvième, qui, dans les tomes xvii et xviii, et dans le xixe, qui sera sous peu de jours présenté à l'Académie, n'embrasse que 46 ans de notre histoire, depuis 1180 jusqu'en 1226, sous les deux rois Philippe-Auguste et Louis VIII.

Il est fort probable que, fidèle au plan adopté à partir du tome V par dom Bouquet, Brial n'aurait pris pour matière de la dixième série que les deux règnes de Saint-Louis et de Philippe III, de 1226 à 1285, 59 ans. Nous prions l'Académie d'examiner s'il ne vaudrait pas mieux comprendre dans cette série nouvelle Philippe-le-Bel et ses trois fils, Louis X, Philippe V et Charles IV, jusqu'en

1328. L'espace total serait de 102 ans, et correspondrait en grande partie au XIIIe siècle. On éviterait par cette disposition, ou l'on restreindrait du moins les morcellements que la critique a plus d'une fois reprochés aux éditeurs de ce grand recueil. En effet, il leur a fallu partager en neuf sections et distribuer en autant de volumes les chroniques de Saint-Denis, découper en de minces fragments et presque en parcelles beaucoup d'autres chroniques moins étendues, interrompre soudainement les relations des guerres, des révolutions, des entreprises de tout genre, qui, commencées sous une de ces séries, n'ont été poursuivies ou consommées que sous la suivante. A la vérité cet inconvénient est un résultat inévitable de toute division d'un corps d'annales par des époques déterminées; mais on l'aggrave en multipliant les points d'arrêt : on le rend moins fréquent, moins sensible, quelquefois moins réel, à mesure qu'on agrandit les périodes. Quand il ne s'agit que d'un seul et même ouvrage historique, un partage en livres ou chapitres, qui ne tend qu'à distinguer les règnes, ne rompt pas l'enchaînement des faits : un récit n'y est interrompu que pour être continué à fort peu de pages de distance; au lieu qu'en un recueil tel que celui qui nous occupe, les narrations, arrêtées dans leur cours naturel par la clôture d'une série, ne se reprennent qu'en d'autres volumes publiés quatre ou cinq ans plus tard. La distribution en sections a sans doute des avantages; mais nous doutons que ce soit bien servir les intérêts des lecteurs que de morceler et de disjoindre à ce point les matériaux de l'instruction qu'on leur prépare.

Les dix-neuf volumes du recueil n'offrent que trop d'exemples de ces brusques interruptions : qu'il nous suffise, à l'égard des tomes qui vont suivre, d'indiquer celles que subiront quelques uns des écrits de Guillaume de Nangis, si la dixième série s'arrête à l'année 1285. On a de cet auteur une vie de Louis IX et une vie de Philippe-le-Hardi, deux livres qui, en effet, ne dépassent point ce terme; mais, de plus, il a laissé deux chroniques, qui toutes deux atteignent la fin du XIIIe siècle. La première, qui comprend ainsi quinze années du règne de Philippe-le-Bel, a été conduite jusqu'en 1313 par un premier continuateur, jusqu'en 1328 par un deuxième : ne sera-t-il pas plus convenable de réunir ces trois parties, que de laisser incom-

plète celle que Guillaume de Nangis a lui-même rédigée?

Louis IX, son fils, son petit-fils et ses trois arrière-petits-fils [1] terminent la première branche de la race capétienne; et ces six règnes, quoique remplis d'événements fort divers, nous ramènent souvent à un même système d'institutions, d'opinions et d'habitudes. Les développements, les progrès, les écarts dont ils nous offrent le tableau, se rattachent à un fonds commun d'idées, de sentiments et d'intérêts : il peut importer de les étudier d'un seul fil pour bien apprécier l'influence de l'administration et des lois de Saint-Louis. L'avénement de Philippe de Valois, en 1328, ouvre une autre scène politique : c'est la querelle avec l'Angleterre qui devient la principale affaire politique de la France, et qui jette le plus de faits et de vicissitudes dans nos annales. Là commence, par la nature des choses, par le cours même des destinées publiques, une série nouvelle dans le recueil de nos histoires. Fermer la dixième en 1285, ne serait qu'un arrangement d'éditeurs, assez peu commode pour eux-mêmes, à ce qu'il nous semble, et encore moins profitable aux lecteurs.

Nous n'avons point à prévoir l'ordre qu'il conviendra d'établir entre les historiens des règnes postérieurs à l'an 1328; car, avant de dépasser ce terme, la collection aura eu besoin de s'accroître de six nouveaux tomes, au moins de cinq, dont la publication ne s'achèvera probablement que dans un délai d'environ vingt années. Toutefois, il nous semble que, depuis l'avénement de Philippe de Valois jusqu'à celui de François Ier, époque ordinairement assignée à la clôture du Recueil, deux sections devront suffire : l'une pour les quatre règnes de Philippe VI, de Jean, de Charles V et de Charles VI, jusqu'en 1422; l'autre pour ceux de Charles VII, Louis XI, Charles VIII et Louis XII, jusqu'en 1515. Ces deux périodes, dont l'une correspondrait à peu près au XIVe siècle, et l'autre au XVe, se distingueraient surtout par les caractères et les résultats des événements. La première est un long cours de calamités publiques, à peine interrompu de temps en temps sous Charles V, dont l'administration réputée si sage, n'a pu cependant ni réparer les malheurs que le nom du roi Jean

[1] Nous ne tenons pas compte d'un enfant nommé Jean, qui, né après la mort de son père Louis-le-Hutin, ne vécut que quatre jours, en 1316.

rappelle, ni prévenir ceux qui ont rempli le long règne de Charles VI. La décadence ne se ralentit et ne s'arrête que sous Charles VII; mais, quoiqu'on ait à déplorer encore les fautes de ce prince, les iniquités de son successeur, l'inaptitude de Charles VIII, et quelques erreurs de Louis XII lui-même, il n'en est pas moins vrai que les succès du premier de ces rois, la profonde politique de Louis XI, et la bonté, à jamais mémorable, du père du peuple, ont diversement contribué à rouvrir et même à étendre en France la carrière de tous les progrès. Ainsi la collection entière de nos historiens demeurerait divisée en douze séries, qu'il eût été possible de réduire à huit en comprenant dans une seule la dynastie carlovingienne; dans une autre, les quatre premiers règnes capétiens, et dans la suivante les règnes de Louis VI, Louis VII, Philippe II et Louis VIII; mais, en ce moment, l'unique proposition que nous ayons à soumettre à l'Académie est de réunir en une même division ceux des monuments de nos annales qui se rapportent aux 102 années écoulées de 1226 à 1328.

Pour ne point abuser de l'attention de l'Académie, nous n'indiquerons que d'une manière beaucoup plus sommaire les autres questions relatives à la continuation de ce grand Recueil : elles se divisent en deux ordres selon qu'elles concernent ou les monuments mêmes qu'il s'agit de rassembler, ou les notes, les tables, les préliminaires que les éditeurs doivent y joindre.

Sous le nom de monuments nous comprenons 1°. les histoires et les relations originales, c'est-à-dire composées dans le cours du siècle dont elles nous retracent les événements, ou peu d'années après; 2°. les chroniques générales rédigées vers les mêmes temps; 3°. les épîtres ou lettres écrites aussi à ces époques et contenant des renseignements historiques; 4°. enfin les pièces officielles, les actes publics qui tiennent encore plus étroitement au corps de nos annales.

Les monuments de la première classe, quoique les plus étendus, sont ceux qui offriront le moins de difficultés, si l'Académie décide qu'il n'y faudra pas comprendre les historiens spéciaux des croisades.

Dans la deuxième classe, c'est-à-dire dans les chroniques générales, il est à propos de distinguer deux sortes d'arti-

cles : ceux qui contredisent ou modifient les récits plus détaillés des historiens proprement dits, et ceux qui n'en sont que de simples sommaires, sans aucune différence, tant soit peu notable, dans les circonstances de lieux, de temps, de personnes. S'il importe de recueillir les premiers, afin que tous les témoignages ou documents puissent être confrontés, est-il bien nécessaire de reproduire les seconds? ne suffira-t-il point qu'il en soit fait mention en quelques notes qui renverront aux livres où ils sont déjà imprimés? Cette mesure ne sera-t-elle pas surtout convenable quand il ne s'agira que d'une compilation faite dans un âge postérieur aux événements dont elle résume et décolore l'histoire?

M. Brial, en rassemblant les monuments des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, s'était prescrit de n'employer que des chroniques rédigées au XIII[e] siècle ou au commencement du XIV[e]. Il n'a même rien transcrit de Gérard Frachet de Limoges, rien de Guillaume de Nangis, ni de Nicolas Triveth, ni de Jean de Paris, chanoine de Saint-Victor, quoique ces quatre auteurs aient ou achevé ou commencé d'écrire avant l'an 1300. Et néanmoins, parmi les extraits qu'il a insérés dans le volume dont l'impression vient de s'achever, il s'en trouve de Gilles de Roye, qui n'est mort qu'en 1478. On croira, sans doute, devoir s'interdire de pareilles exceptions à la règle, plus ou moins rigoureuse, qu'on se sera imposée; mais, quelle que soit l'époque de la rédaction d'une chronique, nul dommage réel ne résulterait, ce semble, de l'omission absolue des articles dont la substance, quelquefois les textes mêmes seraient empruntés de livres bien plus originaux, déjà insérés dans la collection.

Par sa nature même, cette collection ne doit rien admettre de tout ce qu'on a écrit, depuis l'an 1400 jusqu'à nos jours, sur les règnes antérieurs à celui de Philippe-de-Valois; car des compositions si tardives ne sauraient avoir le caractère de témoignages ou de monuments historiques. Nous demanderons seulement s'il ne serait pas utile de placer à la suite des relations primitives et des plus anciens précis, quelques notices bibliographiques des ouvrages modernes où les mêmes matières sont traitées, au moins de ceux qui, par l'importance des recherches ou par la convenance des formes, peuvent en rendre l'étude ou plus pro-

fonde ou plus accessible : l'espace que rempliraient ces additions n'égalerait point, à beaucoup près, ce qu'on retrancherait de celui qu'ont jusqu'ici occupé, avec bien moins de profit, les fragments de chroniques.

Il ne serait pas non plus très difficile de limiter plus étroitement qu'on ne l'a fait dans les séries précédentes, le nombre et l'étendue des monuments de la troisième classe, c'est-à-dire des lettres ou épîtres. La correspondance des papes a fourni près de 500 pièces aux tomes IV, VII, IX, X et XI; près de 1300 aux tomes XIV et XV; plus de 550 au seul tome XIX, qui va être mis au jour, et qui ne correspond qu'à quarante-six années de notre histoire. Nous avons dû y maintenir toutes celles dont M. Brial avait livré la copie à l'impression, et y comprendre surtout celles qui appartiennent au pontificat d'Honorius III: il y en a 248, dont 194 étaient inédites; elles sont prises des manuscrits de La Porte du Theil; c'est la partie la plus neuve du volume que nous publions.

Des 2350 épîtres qui viennent d'être désignées, il n'en est guère qui ne touchent par quelque point à nos annales : elles concernent des faits publics ou domestiques, éclatants ou vulgaires, arrivés en certaines régions, communes, ou habitations du royaume. Mais, s'il le faut avouer, beaucoup de ces lettres n'ont trait qu'à d'obscurs démêlés, éclos et ensevelis dans l'ombre des cloîtres, des chapitres ou des écoles, et constamment restés en dehors de l'histoire politique, civile, militaire, littéraire, et même ecclésiastique de la France. En continuant, comme on le doit, de puiser dans ces correspondances, peut-être jugera-t-on à propos de se prescrire un choix plus sévère, et d'écarter au moins les articles relatifs à des affaires purement locales ou personnelles, étrangères aux intérêts communs, et tellement inaperçues au milieu des mouvements généraux de la société que les historiens contemporains n'en ont fait ni dû faire aucune mention.

L'ordre à établir entre les épîtres réellement historiques, qu'il sera toujours indispensable de recueillir, semble mériter aussi quelque attention. Il serait possible de les ranger toutes selon leurs dates, et de n'en former ainsi qu'une seule et même suite, quels que soient les personnages qui les ont écrites ou reçues : cette méthode est la moins arbitraire, la plus commode, et souvent celle qui facilite et abrége le plus

les recherches. Mais on a cru obtenir à peu près les mêmes avantages par de simples catalogues chronologiques, tels que celui par lequel nous avons terminé les préliminaires du tome XIX, et qui distribue, dans le cours des quarante-six années de 1180 à 1226, toutes les épîtres et pièces officielles que renferme ce volume. Il ne paraît donc pas nécessaire de renoncer, dans le corps même du recueil, à la disposition que les bénédictins ont préférée, et qui consiste à diviser ces séries de lettres par les noms des personnes qui en sont ou passent pour en être les principaux auteurs, sauf à entremêler, par exemple, aux épîtres d'un pape, les demandes ou les réponses qui lui sont adressées. Cet arrangement ne laisse pas d'amener quelques embarras; cependant nous n'avons, à l'égard de toutes ces suites de monuments épistolaires, qu'une modification à proposer : ce serait de commencer, puisqu'il s'agit de l'histoire de France, par ceux qui portent des noms français. On aurait donc à recueillir d'abord les lettres des rois, des princes, seigneurs, officiers publics, hommes célèbres de France; puis celles de leurs correspondants étrangers, papes, empereurs, monarques et autres personnages, dans l'ordre qu'assigneraient à chacun d'eux l'époque et l'importance de ses relations avec nos ancêtres, l'influence qu'il a exercée sur leurs affaires et leurs destinées.

La quatrième et dernière classe de monuments historiques se composerait des actes publics et des pièces officielles qui ne se présentent pas sous la forme épistolaire, et ne comprendrait pourtant point les lois et les ordonnances qui seules fournissent la matière spéciale d'une vaste et savante collection. A la vérité, dom Bouquet a fait entrer dans ses premiers volumes la Loi Salique, les Lois des Ripuaires et des Bourguignons, les Formules de Marculphe, et plusieurs Capitulaires carlovingiens. Mais depuis que les annales de la troisième dynastie sont entamées, le Recueil des historiens de France ne peut plus admettre d'autres Lois que celles que ces historiens eux-mêmes ont textuellement citées; pour toutes les autres, il devra suffire de renvoyer au Recueil des Ordonnances, soit lorsque, afin d'éclaircir certains faits, on aura besoin de les rapprocher de quelques dispositions législatives; soit même encore, si pour offrir aux lecteurs tous les moyens de compléter leurs études historiques, on croyait nécessaire de mettre sous leurs yeux

un exposé sommaire et chronologique de la législation et de l'administration de chaque âge, ainsi que nous avons essayé de le faire à l'égard des règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII, dans quelques pages des préliminaires du tome XIX. Voilà, ce semble, les seuls cas et les seules formes où les Edits, les *Etablissements,* les Statuts, puissent utilement figurer dans la collection historique qu'il s'agit de continuer.

Il n'en est pas de même des traités, des conventions, des testaments, et de quelques autres actes publics. Non seulement les bénédictins en ont employé un grand nombre; mais ils en ont intercalé plusieurs au milieu des relations originales où ces pièces ne se lisaient point. Le tome XIX offrira encore des exemples de cette pratique : les récits de Pierre de Vaux-Sernay, de Guillaume de Puy-Laurent, y sont interrompus par des actes que ces deux historiens n'avaient pas transcrits, et que Rymer, dom Vaissete et d'autres modernes ont publiés. Quoique les lecteurs soient toujours avertis de ces interpolations, elles ont une apparence d'inexactitude, et peuvent quelquefois occasionner des méprises; car très souvent les livres auxquels les éditeurs se permettent de coudre ces pièces, en contiennent déjà de pareilles insérées par les auteurs mêmes, et l'on a besoin de plus ou moins d'attention pour reconnaître et discerner les unes et les autres. Il serait plus régulier de former une suite particulière des actes publics que les historiens ne rapportent point, et de ne joindre aux récits originaux que de simples notes de renvoi aux pièces qui auraient pu les accompagner.

Le titre que dom Bouquet a donné à son recueil, *Rerum Gallicarum et Francicarum Scriptores*, en excluait les monuments matériels qui ne sont pas des écrits, et qui néanmoins contribuent à conserver la mémoire des faits, quelquefois à en constater certaines circonstances. Quel que pût être le caractère historique des tableaux, des statues, tombeaux, édifices et autres produits des arts de chaque âge, notre collection n'en a dû contenir ni la représentation, ni même la description, sinon quand les historiens du temps l'avaient faite. Il n'existe dans tout le recueil qu'un très petit nombre de figures : les vignettes qui ornent la première page de chaque volume ne sont que des compositions d'artistes modernes sur des sujets donnés par les éditeurs. Si

dans les cinq ou six tomes que remplira la dixième série, on substituait à ces gravures les images d'un égal nombre de monuments réels, exécutés au treizième siècle, ce serait là peut-être un embellissement plus conforme à la nature de l'ouvrage.

On n'était pas aussi rigoureusement obligé d'écarter les inscriptions, qui néanmoins, dans les neuf séries publiées, hormis dans la première, ont été presque toujours omises. Nous croyons qu'il conviendrait de recueillir les plus monumentales, celles qui perpétuent de grands souvenirs. Elles ne seront pas nombreuses si l'on fait entre les épitaphes un choix judicieux et sévère. On aiderait davantage encore les progrès de la science historique par une notice des principales monnaies et médailles de chaque règne, accompagnée de figures; toutefois, pour garantir l'utilité de ce dernier supplément, pour le faire accepter à plus de lecteurs, il importerait de ne pas lui laisser prendre trop d'étendue.

Après ces observations sur les divers genres de monuments que les éditeurs auront à recueillir, il nous reste à considérer leur propre travail, c'est-à-dire les notes, les tables, les préliminaires, qu'il devront rédiger.

Les notes marginales ne sont destinées qu'à compléter et rectifier les textes. Elles y joignent des dates, des traductions de noms géographiques, beaucoup de noms propres qui n'étaient indiqués que par des lettres initiales ou par des titres d'office, les variantes que les manuscrits et les éditions fournissent, quelquefois des leçons plus correctes ou plus plausibles que celles qui sont établies.

Au bas des pages, des remarques moins succinctes, mais fort concises, concernent les faits mêmes racontés par les historiens. Elles avertissent des erreurs, des contradictions, des incertitudes, que les récits peuvent présenter; elles provoquent et entament l'examen des questions historiques qui ne paraissent pas assez bien résolues.

Nous n'hésitons point à dire qu'à l'égard de toutes les notes de l'un et de l'autre genre, les rédacteurs futurs n'auront rien de mieux à faire que d'étudier et d'imiter les exemples que Brial leur a laissés dans les tomes XIV, XV, XVI, XVII et XVIII. Il serait difficile de se prescrire des soins plus attentifs, des recherches plus laborieuses, une méthode plus exacte. S'il y avait lieu à de légères améliorations, elles

consisteraient surtout dans quelques renvois de plus, soit à des livres originaux, soit à des ouvrages et à des mémoires modernes qui servent à éclaircir des détails mal exposés ou mal connus.

Il nous semble au contraire que les tables pourraient être fort abrégées et débarrassées des doubles emplois qui les ont grossies. Déjà celles qui terminent le tome XIX n'occupent que trente-deux pages, au lieu de cent, à trois colonnes et en petits caractères, que remplissaient celles du dix-huitième. Le nombre de ces tables s'est élevé jusqu'à huit: *Index geographicus*, *Index onomasticus*, *Index personarum per nomina officiorum*, *Index personarum per cognomina*, *Index genealogicus*, *Index historicus et chronologicus*, *Index vocum exoticarum et infimæ latinitatis*, Glossaire français. Si nous ne devions épargner à l'Académie de trop minutieux détails, nous ne manquerions pas de moyens de lui prouver que ces huit tables peuvent se réduire à trois, celle des noms géographiques, celle des expressions étrangères ou barbares ou vieillies, et intermédiairement un *Index rerum et personarum*, qui, moyennant quelques dispositions faciles et commodes, comprendrait l'*Index onomasticus*, le *genealogicus*, ceux des noms d'offices et des surnoms.

Les préliminaires de chaque volume se divisent en trois parties, dont la première porte le nom de préface, et présente l'aperçu de tous les monuments historiques qu'on s'est proposé de rassembler, avec des notices sur les auteurs auxquels ils sont dus, sur les manuscrits ou les livres imprimés d'après lesquels ils vont être ou publiés ou reproduits. L'utilité de ces notices est incontestable; mais parmi celles que les bénédictins ont rédigées, il en est qui se rencontrent deux fois dans un même tome; d'abord comme morceaux de la préface, puis, dans les mêmes termes ou peu s'en faut, et sous le titre de *Monitum*, à la tête des divers monuments qu'elles concernent. Il suffisait sans doute de renvoyer aux pages de l'introduction, où tous ces renseignements biographiques et bibliographiques étaient plus convenablement rassemblés.

La seconde partie des préliminaires consiste en une ou deux dissertations ou notices destinées à exposer les résultats généraux ou bien à éclaircir certains détails des récits qui vont composer le corps du volume. M. Brial a placé ainsi à la suite de ses préfaces, des Mémoires sur l'adminis-

tration civile et ecclésiastique du royaume, sur le costume des Français, sur le divorce de Philippe Ier avec Berte, sur l'origine de la pairie. Les règnes de Saint-Louis et de ses successeurs jusqu'à Charles IV inclusivement fourniront assez de sujets à des recherches du même genre. Alors même que les historiens spéciaux des croisades continueraient, comme nous le proposons, d'être écartés du recueil, la part que les Français ont prise à ces expéditions dans le cours du XIIIe siècle, resterait toujours digne de l'attention de leur postérité, et pourrait donner lieu à des observations ou discussions importantes. Quoiqu'on n'ait pas non plus à réimprimer le code qui porte le nom de Saint-Louis, ni ses ordonnances, ni celles de ses successeurs, il peut arriver aussi qu'on soit entraîné par le cours de l'histoire à jeter quelques regards sur leurs actes législatifs, particulièrement sur les réformes ou les vicissitudes du régime judiciaire depuis 1226 jusqu'en 1328. Des recherches qui auraient pour objet dans les mêmes limites, les progrès de l'industrie et du commerce, l'état des produits et des consommations, des fortunes privées, des finances publiques et du système monétaire, se rattacheraient à l'un des suppléments que nous avons proposé d'ajouter à la collection des monuments; et pour ne plus citer qu'un seul exemple, les éditeurs pourraient entreprendre, toujours pour l'espace de ces cent deux années, une description géographique de la France, l'examen des diverses divisions de son territoire, civiles, ecclésiastiques, militaires, dynastiques ou féodales. Une carte qui offrirait aux yeux des lecteurs tous les résultats de ce travail, ferait suite à celles qui se rencontrent, en trop petit nombre, dans quelques tomes de la collection.

Les derniers articles préliminaires sont des tables non alphabétiques, et par conséquent fort différentes de celles qui terminent chaque volume. A partir du XIIe, les tables préliminaires ont été réduites à deux, dont l'une est intitulée : *Syllabus auctorum et monumentorum;* l'autre, *Series omnis generis instrumentorum quæ passim describuntur :* elles annoncent tous les livres, tous les opuscules, toutes les pièces, que le volume doit contenir; mais, dans les onze premiers tomes, elles étaient précédées d'un tableau chronologique retraçant tout le fil des événements, avec des renvois aux relations originales où ils allaient être décrits. Il est permis de regretter que les bénédictins aient interrompu

ce travail, dans lequel on eût puisé les éléments d'un abrégé chronologique plus exact et plus complet que celui qui a obtenu un si grand succès. Cependant nous n'avons commencé de remédier à cette omission, dans les préliminaires du tome XIX, que par un essai fort imparfait qui ne pouvait prendre ni la même étendue ni les mêmes formes que ces premiers tableaux, et qui ne correspond qu'aux deux règnes de Philippe-Auguste et de Louis VIII. Il reste une lacune de cent vingt ans depuis 1060 jusqu'en 1180, ou plutôt même de 1060 à 1226. On parviendrait à la combler tout entière, et à prolonger cette chronologie jusqu'en 1328, en distribuant les deux cent soixante-huit ans entre les cinq ou six volumes qui vont suivre.

Ainsi, loin d'altérer le plan primitif de la collection, nous proposons de le rétablir, de le suivre plus fidèlement qu'on ne l'a fait quelquefois depuis la mort de dom Bouquet en 1754, jusqu'à l'époque où Brial fut chargé par l'Institut de reprendre ce travail. Bouquet lui-même avait, à ce qu'il nous a semblé, trop morcelé les matières, et ses premiers continuateurs ont adopté quelques autres dispositions qui n'étaient peut-être pas plus heureuses. Le Recueil n'en a pas moins mérité, acquis, conservé en France et chez les nations étrangères l'estime des juges les plus éclairés; et si la saine critique, si l'expérience pouvait conseiller en effet d'en modifier les méthodes, ce ne serait, comme nous venons de l'exposer, qu'à l'égard de certains détails, qui ne sont pas à beaucoup près les plus importants. Il faudra déjà bien assez de travaux pour rendre la dixième série digne en tout point des neuf précédentes : on aurait assurément bien moins de peine à imaginer quelque autre plan qui se présenterait avec le double avantage de paraître moins vulgaire, et de ne pas exiger tant de soins et de recherches. Il est toujours plus aisé de faire autrement que de mieux faire; et quelquefois même les irrégularités qui ont coûté le moins d'efforts deviennent les plus sûrs moyens de succès. Dès qu'une fois il est convenu qu'on vit à une époque de rénovation ou de transition, les routes éprouvées doivent passer pour des ornières, l'exactitude pour servilité, toute déviation pour une méthode, toute aberration pour un progrès, toute hypothèse gratuite pour une création. Mais le travail dont nous venons d'entretenir l'Académie n'est pas d'un ordre

assez élevé pour que ces théories transcendantes lui soient applicables : il doit par sa nature même échapper à de pareils perfectionnements.

Nous n'avons donc que deux propositions à présenter comme résultats du rapport que nous terminons : l'une tend à ce que l'Académie élise deux ou trois de ses membres, qu'elle chargera d'entreprendre et de publier une Collection des Historiens des Croisades ; l'autre, à ce que deux autres de ses membres soient élus par elle pour continuer le recueil des historiens de France, par une dixième série qui ne comprendra point les historiens spéciaux des croisades, mais qui embrassera les cent deux années écoulées depuis l'avénement de Saint-Louis jusqu'à celui de Philippe de Valois. » NAUDET, DAUNOU, *rapporteur.*

L'Académie a adopté les conclusions de ce rapport ; elle a désigné MM. Daunou et Naudet pour continuer le *Recueil des Historiens de France*, d'après le plan proposé ; elle a confié à une commission composée de MM. Étienne Quatremère, Reinaud, Hase, Guérard et Arthur Beugnot, le soin des travaux nécessaires pour la publication d'un *Recueil des Historiens des Croisades.* Les Chambres législatives, dans la dernière session, ont attribué à l'Académie, sur la proposition de M. le Ministre de l'instruction publique, les fonds destinés à couvrir le foible surcroît de dépense occasionné par ce dernier ouvrage. Nous espérons pouvoir insérer dans l'un des prochains cahiers du Bulletin le rapport fait à la même Académie sur le meilleur plan à suivre dans la publication *des Historiens des Croisades.* J. D.

MUSÉES D'ANTIQUITÉS DANS LE DÉPARTEMENT DU JURA. — DU CULTE DES ESPRITS DANS L'ANCIENNE SÉQUANIE ; PAR M. MONNIER.

(*Annuaire du département du Jura, rédigé au secrétariat de la préfecture.* An 1834, Lons-le-Saulnier, chez Escalle, in-12, 182 pages, et 10 p. avec 8 planches.)

Ce volume est composé de deux parties distinctes, ayant chacune leur pagination particulière. L'*Annuaire* occupe la première, le reste du volume est rempli par une dissertation intitulée *du Culte des esprits dans la Séquanie*, dont

l'auteur est M. Monnier de la Société royale des Antiquaires.

Nous allons commencer par extraire de l'Annuaire les renseignements en petit nombre qui peuvent intéresser nos lecteurs.

Il existe dans le département du Jura deux musées: l'un à Lons-le-Saulnier, l'autre à Dôle. Le premier contient une collection de médailles romaines qui sont intéressantes sous le rapport de l'histoire numismatique de la province, plusieurs figurines en bronze, des vases, et des urnes cinéraires trouvées dans des tombeaux. Le second possède une tête de sibylle en bronze, qui a été trouvée en l'année 1720, entre Dôle et Tavaux. C'est un des plus précieux monuments de l'antiquité que possède la Franche-Comté.

La Bibliothèque publique de Dôle renferme des manuscrits curieux sur l'histoire de cette province.

Venons maintenant à la dissertation qui orne cet Annuaire. Elle est l'ouvrage d'un savant antiquaire, qui en 1823 publia des recherches pleines d'intérêt sur *les mœurs et usages singuliers du peuple dans le Jura*. M. Monnier s'est proposé, par ce nouvel ouvrage, de faire connoître et d'interpréter les croyances populaires qui, dans l'ancienne province des Séquanes et particulièrement dans le département du Jura, se rapportent aux *esprits*, aux *fées*, à *la vouivre*, au *chasseur sauvage*, à *la dame verte*, aux *déesses maires*, aux *dames blanches*, etc..... Les personnes qui se plaisent à rechercher dans certains usages des habitants de nos campagnes, le signe toujours défiguré et souvent méconnoissable des mœurs et des idées religieuses qui existoient avant l'établissement du christianisme, trouveront dans cette dissertation une multitude de faits curieux, peu connus et présentés avec autant d'esprit que de science. Si l'exposition des faits ne laisse rien à désirer, leur interprétation au contraire nous semble être de nature à ne pas réunir tous les suffrages. L'auteur admet, comme principe de ses recherches, un fait dont personne ne pourra jamais démontrer la certitude, c'est à savoir que les peuples de race japétique « ont apporté à l'Europe les notions religieuses que « la France, même *christianisée* a professées pendant long- « temps, et dont le sceau est resté empreint sur plusieurs « points de ce royaume, particulièrement sur le sol de la « Séquanie. » L'auteur après avoir posé cet axiome, s'en sert

pour établir une relation directe entre diverses croyances populaires qui sont en honneur dans le département du Jura, et les idées religieuses des plus anciens peuples de la terre. Il met ensuite à contribution la science de l'Etymologie, et, en décomposant les mots avec une rare dextérité, il arrive à des résultats qui, à mon avis, étonnent plus qu'ils ne satisfont. Nous croyons que cette dissertation auroit eu beaucoup plus de prix, si l'auteur, après avoir recueilli les traditions populaires du département du Jura relatives aux *esprits*, s'étoit borné à chercher parmi les idées religieuses des Romains ou les croyances superstitieuses accréditées pendant le moyen âge, le principe qui leur a donné naissance. On a souvent exagéré, en étudiant les systèmes religieux, deux éléments de recherches très utiles en eux-mêmes, savoir, l'analogie et l'étymologie. Ne devroit-on pas réfléchir que partout et dans tous les temps, l'esprit humain a été soumis aux mêmes penchants, exposé aux mêmes foiblesses, et que ses produits doivent, malgré les variétés de la civilisation, avoir plusieurs points de ressemblance? Les habitants du Jura honorent la *dame verte*, les Mœsiens d'Asie adoroient un soleil vert, les Indiens de la côte de Coromandel peignent en vert Wishnou; conclurons-nous avec M. Monnier, que ces peuples divers se sont communiqué les uns aux autres cette coutume? Non sans doute, nous penserons plutôt que l'esprit de superstition est partout le même, et que, condamné à de perpétuelles métamorphoses, il se reproduit souvent à d'énormes distances de lieu et de temps, sous des aspects semblables.

A. Beugnot.

Histoire du Privilége de Saint-Romain, *en vertu duquel le chapitre de la cathédrale de Rouen délivroit anciennement un meurtrier, tous les ans, le jour de l'Ascension;* par M. Floquet. 2 vol. in-8°, 568 et 650 pages. Rouen, 1833-1834.

Sous ce titre, M. Floquet, greffier en chef de la cour royale de Rouen, et ancien élève de l'École des Chartes, vient de donner au public un ouvrage qui mérite d'être signalé à l'attention de tous ceux qui s'occupent de recherches sur nos antiquités nationales. Ce livre, œuvre de

conscience, présente, dans un ordre parfait, une série de tableaux qui n'offrent pas seulement l'histoire complète d'un privilége aussi singulier que celui dont l'église de Rouen jouissoit seule en France, mais qui permettent de pénétrer, pour ainsi dire, d'année en année, dans le sanctuaire de la vie privée de nos pères. Trop souvent les scènes de la vie privée sont négligées par les historiens contemporains; on ne croit pas qu'il soit utile de peindre ce que tout le monde peut voir chaque jour; on ne s'attache qu'aux faits historiques de grande importance, et les traditions de mœurs locales ne laissent bientôt plus aucune trace. Il ne reste plus alors à la postérité, pour ressaisir quelques unes de ces traditions, qu'à se jeter dans l'étude des textes de lois qui avoient un rapport spécial avec ces mœurs particulières, et dans la recherche des jugements rendus en exécution de ces lois ou de ces usages, lorsque l'usage étoit parvenu à acquérir l'autorité d'une loi. C'est à ce travail, qui présente un vaste champ à moissonner, que M. Floquet a consacré plusieurs années de sa vie. Placé dans une position admirable pour parvenir à son but, préparé par de longues études à un succès certain, il a entrepris de réunir tous les documents qui pouvoient être relatifs à une cérémonie extraordinaire, toute particulière à sa patrie, et dont il existe encore de nombreux témoins.

Le privilége de Saint-Romain, ainsi que le titre même du livre l'explique, consistoit dans le droit que le chapitre de la cathédrale de Rouen avoit d'élire tous les ans, pour le jour de l'Ascension, un criminel qui avoit encouru la peine de mort. A cet effet, le chapitre se présentoit, quelques jours avant cette fête solennelle, dans toutes les prisons de la ville, dont les portes s'ouvroient devant le privilége, et là, après avoir entendu la confession de tous les prisonniers, il faisoit son choix, qu'il signifioit au parlement. Aussitôt le prisonnier devoit être remis à l'autorité ecclésiastique, qui, après l'avoir couronné de fleurs, le conduisoit processionnellement, avec toutes les pompes de l'Église, à l'autel du Dieu libérateur, qui, par la bouche du prêtre, lui faisoit rémission de toute peine et de toute poursuite. Désormais l'autorité publique étoit sans force aucune contre celui qui avoit été tiré des prisons pour *lever la fierte*.

Quelle étoit l'origine d'un semblable privilége, qui mettoit un simple chapitre de cathédrale au-dessus, non pas

seulement d'un parlement, mais du souverain lui-même, c'est ce qu'il est impossible de savoir d'une manière certaine; et l'excellente critique à laquelle s'est livré M. Floquet prouve qu'il faut désespérer de la connoître jamais. La clameur populaire en faisoit honneur à saint Romain, évêque de Rouen, qui avoit, disoit-on, délivré son diocèse des ravages de *la Gargouille*, hydre épouvantable qui désoloit toute la province.

C'étoit au nom de la Vierge que le monstre avoit été dompté ou mis à mort, et, en reconnoissance du miracle, le roi régnant alors avoit accordé au saint évêque ce noble privilége, qu'il devoit transmettre à ses successeurs jusqu'aux siècles les plus reculés. Tel étoit le récit le plus accrédité.

Mais lorsque l'on est remonté aux sources, il a été impossible de trouver les traces historiques d'un fait qui eût quelque rapport avec le récit fabuleux que le chapitre de la cathédrale n'avoit pas manqué de propager, en le consignant dans ses annales. Mais l'histoire de saint Romain et sa légende, qui remontent au siècle même où il a vécu, ne font pas mention du miracle, qui se trouve d'ailleurs avoir trop de ressemblance à toutes les fables de même nature qui s'appliquent à divers autres diocèses. Du reste, on ne trouve rien dans la législation qui puisse expliquer la source du privilége, et, malgré toutes les recherches qu'a pu faire M. Floquet, il faut répéter encore aujourd'hui ce que disoit à ce sujet, dans le commencement du siècle dernier, Froland, célèbre jurisconsulte normand : « Je ne conseillerois à qui que ce fût de se donner le moindre mouvement pour tâcher de découvrir cette origine; *ce seroit chercher la pierre philosophale.* »

Il a donc fallu prendre le privilége tel qu'il existoit, sans qu'il soit possible de constater s'il avoit une origine légale; toujours est-il qu'il s'exerçoit d'ancienneté, et que, survivant à l'abolition de tous les autres priviléges ecclésiastiques de même nature, il s'est perpétué, pour ainsi dire, sans interruption, toujours contesté, et toujours triomphant, depuis nombre de siècles jusqu'à nos jours, puisqu'en 1790 encore, un prisonnier fut élu pour lever la fierte; mais ce fut le dernier.

Ce qui se rapporte aux premiers temps nous est tout-à-fait inconnu. Tout ce que l'on sait, c'est que, dans le cours

du XIIIe siècle, le privilége étoit en pleine vigueur. Remontoit-il réellement à saint Romain, dont il porte le nom, et qui vivoit au VIIe siècle, on l'ignore; mais il n'en est fait mention pour la première fois, dans notre histoire, que vers le XIIe. On voit que, dès-lors, un prisonnier étoit délivré tous les ans, pour la fête de l'Ascension, au chapitre de Rouen; mais dès-lors aussi ce privilége étoit contesté par l'autorité publique, qui le considéroit comme une atteinte portée au droit de justice. C'est ainsi qu'en 1210, lors de l'établissement du gouvernement anglois en Normandie, le gouverneur de Rouen refusa de délivrer le prisonnier élu au chapitre. Mais il y eut enquête constatant que c'étoit l'usage de toute ancienneté, et la délivrance eut lieu, fait dont le prisonnier témoigna sa reconnoissance par la donation qu'il fit de ses biens à l'église de Rouen. Dans la charte de cette donation, qui nous a été conservée, il ne dit point quel étoit son crime, mais il annonce qu'il a été sauvé par le chapitre, « alors qu'il se trouvoit détenu dans les prisons « du roi à Rouen, en danger de perdre la vie. »

Depuis lors, l'histoire du privilége devient plus précise; et c'est un spectacle bien digne d'attention que celui que nous offrent les débats sans cesse renouvelés entre le chapitre et le parlement. Ce sont les deux puissances toujours en présence et toujours aux prises; non plus qu'on osât contester le privilége, mais il s'agissoit de le restreindre. C'est alors que l'on voit le clergé en appeler souvent à la sédition, et sortir triomphant de toutes les épreuves, jusqu'à ce qu'enfin l'autorité royale, après avoir pris tout son développement, fût parvenue à déclarer que le privilége ne pourroit être appliqué aux assassins de guet-apens et aux criminels de lèse-majesté. C'est dans ces dernières limites qu'il a subsisté jusqu'en 1791.

M. Floquet, qui avoit à sa disposition toutes les archives du parlement de Rouen, et qui a pu consulter facilement les archives de la ville, a recherché depuis 1210 quels étoient les arrêts qui, d'année en année, avoient été rendus au sujet de la fierte; il a vu les procès-verbaux et les confessions constatant les crimes qui étoient reprochés, avec toutes les circonstances qui les avoient accompagnés, et il a pu reconnoître que plus le crime étoit odieux, plus les droits du coupable au privilége étoient assurés; et la raison en étoit bien sensible : c'est, disoit-on, que cela montroit

la grandeur du privilége de pouvoir remettre les grands crimes. On trouvoit d'ailleurs ainsi un moyen de faire grâce à ceux-là même que le roi s'étoit interdit de gracier, à cause de la nature du forfait. Aussi voit-on souvent les hauts et puissants seigneurs, les premiers princes du sang et les reines elles-mêmes, user de tout leur pouvoir auprès du chapitre pour obtenir que la fierte fût accordée à ceux de leurs favoris qui s'étoient rendus indignes de la clémence royale.

M. Floquet a fait un choix remarquable de tout ce qu'il y avoit de plus saillant dans chacune de ces histoires privées, qui nous montrent l'homme à nu, toujours aux prises avec ses mauvais désirs, ses emportements sans bornes et ses passions désordonnées; et si quelques uns de ces tableaux sont hideux, il s'en trouve aussi, et c'est le plus grand nombre, qui sont pleins d'un intérêt tout historique. C'est là que nous voyons parfaitement l'homme du moyen âge, tel qu'il étoit réellement, toujours prêt au dégaîner s'il étoit gentilhomme, toujours prêt à se jeter sur un bâton ou sur un couteau s'il étoit roturier, et frappant toujours juste et fort, car toujours il y a mort d'homme. Toutes les passions humaines trouvent là leur place, mais avec le caractère qui étoit tout particulier à cette époque : ainsi l'on voit paroître en grand nombre ces crimes commis en troupe par les gentilshommes et leurs affidés, qui couroient livrer bataille à un ennemi privé qu'ils rencontroient avec son escorte; ici c'est tout un village qui, exaspéré contre les exactions des gens de guerre, court aux armes et massacre les soldats, que l'autorité publique se fait un point d'honneur de venger; tantôt c'est un de ces aventuriers pleins de courage, qui, nés pour commander, se mettoient à la tête d'un certain nombre de partisans, et, courant la campagne, attaquoient tous les seigneurs dont ils prétendoïent avoir à se plaindre. Ici ce sont des querelles de chasse qui dégénèrent en meurtre; là des vengeances conjugales et des crimes de famille qui sont couverts par la fierte. De tous ces actes, M. Floquet n'a extrait que les détails les plus curieux, en les classant par ordre de date, en sorte que l'on peut suivre le développement naturel des mœurs de nos pères pendant les cinq siècles que comprend l'histoire bien connue maintenant du privilége de saint Romain. A. Teulet.

Recherches sur Randan, ancien duché-pairie ; par M. le vicomte Henri de Bastard. Riom, 1830.

Randan, aujourd'hui chef-lieu du canton de ce nom, un de ceux de l'arrondissement de Riom, département du Puy-de-Dôme, est une des plus petites villes de cette belle Limagne, que Salvien appeloit *la moelle des Gaules*, et que Delille a célébrée dans ses chants. Il est situé au 1er degré 3′ 23″ de longitude, et au 46° 5′ 44″ de latitude; à 5 lieues ½ N. de Riom, à 7 lieues N.-E. de Clermont, et à 94 lieues S. de Paris. Tout le pays qu'il domine n'est pas moins riche en souvenirs historiques qu'en sites pittoresques, et méritoit sans doute qu'on nous le fît connoître.

Sans offrir au naturaliste et au géologue les points d'étude que présentent en foule les montagnes volcaniques, si nombreuses en Auvergne, Randan et ses environs ne sont pas, même sous ce rapport, entièrement dénués d'intérêt; et le botaniste, en parcourant cette contrée dont la végétation participe à la fois, comme dans la plus grande partie de l'Auvergne, de celle du nord et de celle du midi, y amassera d'abondantes récoltes.

On n'est point d'accord sur l'étymologie du nom de Randan, non plus que sur l'origine des premiers habitants qui l'occupèrent. Toutefois les vêtements, le langage, les mœurs des habitants actuels appuient assez bien l'opinion qu'ils descendent, comme ceux du reste de la province, si ce n'est précisément des anciens Celtes, dont on veut que le Cantal, *Mons celticus*, ait été le berceau, du moins des premiers Gaulois qui durent s'établir en Auvergne bien avant la conquête des Romains. Au reste, les Commentaires de César ne font aucune mention de Randan, *Randanum :* entraîné en silence dans le premier asservissement dont on ait conservé le souvenir, il reste obscur et inaperçu, et son histoire, durant plusieurs siècles, ne peut que se confondre avec l'histoire de la province même dont il faisoit partie.

Randan, célèbre dans l'Église, dès le 6e siècle, comme nous le verrons bientôt, fit, dès le commencement, partie de l'évêché d'Auvergne ou de Clermont, fondé, vers 250, par saint Austremoine, et n'en a jamais été séparé.

Quelques évêques d'Auvergne et de Clermont ont joué un rôle important dans l'histoire. Mais parmi eux, deux surtout, dont l'épiscopat est séparé par treize siècles de dis-

tance, ont laissé un souvenir populaire et cher à tous les habitants de l'Auvergne : Sidoine Apollinaire et Massillon.

Suivant la tradition et le témoignage même de Grégoire de Tours, les religieux qui, les premiers, dès le 6e siècle, défrichèrent le territoire de Randan, appartenoient à cet ordre si vénérable qui n'a jamais troublé la terre de son ambition, qui a rendu à la culture une partie de la France, qui a fourni les congrégations du Mont-Cassin, de Cluni, de Saint-Vannes, de Saint-Maur, et tous les savants religieux qui ont habité sous leurs voûtes.

Tandis que la religion élevoit ses asiles et ses temples, la féodalité construisoit ses tours et ses créneaux. Mais il en est des monuments civils du moyen âge comme des établissements religieux : l'histoire nous apprend leur existence; elle se tait sur leur origine, et ne permet de former à cet égard que des conjectures plus ou moins hasardées, plus ou moins ingénieuses. Il est donc bien difficile de déterminer l'époque précise de la première construction de ces anciens châteaux, et en particulier de celui de Randan. La première maison de ce nom ne paroît qu'en 1204; sans doute elle existoit bien avant cette époque, ainsi que la terre dont elle portoit le nom.

Le système féodal grandissoit cependant, et comme un immense réseau, il embrassoit la France entière. La terre de Randan, entraînée dans le sort de ses suzerains, et d'abord soumise aux anciens comtes, fit ensuite partie du duché d'Auvergne, érigé, en 1360, en faveur de Jean de France, dit plus ordinairement Jean de Berry, frère du roi Charles V.

A sa mort, le duché d'Auvergne, et avec lui la suzeraineté de Randan, furent dévolus à sa fille Marie de Berry et à Jean de Bourbon son gendre, qui prit le titre de duc d'Auvergne, et auquel succéda Charles de Bourbon. Celui-ci fut remplacé par Louis XI, surnommé le Bon, qui le fut lui-même par Pierre de Bourbon, son frère. Ce prince ne laissa qu'une fille unique, Suzanne de Bourbon, épouse du fameux connétable Charles de Bourbon, qui se trouva réunir sur sa tête le duché et le dauphiné d'Auvergne. Confisqué après la révolte du connétable, le duché fut donné en jouissance à Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême. Réuni, à sa mort, à la couronne, il forma le douaire de Catherine de Médicis; fut donné, du consentement de cette princesse, en apanage au duc d'Anjou, depuis Henri III; et Louise de Lorraine, veuve de ce prince, portoit le titre de duchesse

d'Auvergne. A sa mort, le duché retourna de nouveau à la couronne. Au mois d'octobre 1773, le duché d'Auvergne devint de nouveau l'apanage d'un fils de France. Il fut donné à ce titre par Louis XV, à son petit-fils le comte d'Artois, depuis roi sous le nom de Charles X.

Quant aux seigneurs immédiats de la terre de Randan, le premier connu fut un Baudoin de Randan, qui vivoit en 1200 ou 1204. Après l'extinction de cette première maison de Randan, la terre passa à celle du Château-Randan-Saligny; et c'est à cette époque que se rattache le monument trouvé, il y a quelques années, dans le bâtiment qu'on appeloit le Monastère ou le Vieux-Château : ce monument est une pierre tumulaire qui recouvroit le tombeau d'Etienne du Castreau ou du Château, seigneur de Randan, décédé en 1316.—La maison de Chalençon, substituée, en cette circonstance, à celle de Polignac, occupa ensuite la terre et seigneurie de Randan; et c'est à cette époque que se rapportent deux traditions, dont l'une veut que Bayard soit venu en Auvergne, et que l'amour y ait arrêté ses pas auprès d'une dame de Randan, qui ne peut être qu'Anne de Polignac; et l'autre raconte que Clément VI, avant d'être pape, allant de Paris à son abbaye de la Chaise-Dieu, fut arrêté et dépouillé dans la forêt de Randan. — A la maison de Chalençon succéda, dans la seigneurie de Randan, celle de Bueil et Sancerre, et bientôt après à celle-ci la maison de La Rochefoucauld : ce fut en faveur de cette dernière que la terre de Randan fut érigée en comté. A la fin du règne de Henri III, lorsque la ligue prit un nouveau développement, l'Auvergne fut alors, comme toute la France, divisée en deux camps. A la tête du parti protestant, qui, après la mort de Henri III, s'appela le parti royaliste, marchoient le marquis de Chabannes-Curton, le comte de Rastignac, le marquis de Chazeron, et Jean de la Mothe-Arnaud. A la tête du parti opposé marchoient le comte de Randan, que soutenoit l'évêque de Clermont, son frère, et plusieurs autres seigneurs. Le comte de Randan périt au milieu de ces troubles, à la bataille de Croz-Rolland, et après sa mort la terre de Randan passa dans la maison de Beaufremont : ce fut à cette époque et en faveur de la marquise de Senecey, que le comté de Randan fut rendu mouvant de la grosse tour du Louvre, puis érigé en duché-pairie. A cette maison succédèrent tour à tour celles de Foix, de Nompar, de Caumont, de Durfort, de Choiseul, de Grollier.

Les désordres qui accompagnèrent la révolution ne furent pas inconnus à Randan : les archives du château furent incendiées, le château lui-même ne fut sauvé que par l'extrême solidité des tours, qu'on désespéra de détruire rapidement; le tombeau des anciens comtes de Randan, qui renfermoit encore trois bières intactes, fut violé et profané, les ossements en furent dispersés, le caveau fut comblé, la chapelle nivelée.

Le calme étoit cependant revenu depuis long-temps déjà, lorsqu'en 1806 on s'occupa de partager la succession du duc et de la duchesse de Praslin, encore indivise entre leurs enfants, du moins pour ce qui concernoit la terre de Randan.

Les experts nommés déclarèrent que la terre ne pouvoit être partagée. Il fallut procéder à la vente, et M. le duc de Praslin et la comtesse de Grollier sa tante se rendirent tous les deux adjudicataires, et ne firent leur partage définitif qu'en 1818.

En 1819, madame la comtesse de Grollier vendit la portion qui lui appartenoit à M. le baron de Forget, son gendre, et à M. le comte Lavalette, ancien aide-de-camp de Napoléon, et directeur général des postes, celui-là même qui a dû son salut au courage et à la présence d'esprit de celle qui lui a sacrifié plus que sa vie. L'autre portion de la terre, qui comprenoit le château, a été vendue, en 1821, par M. le duc de Praslin, à S. A. R. *mademoiselle d'Orléans*, aujourd'hui *Madame Adélaïde*. Par contrat du 24 mars 1826, S. A. R. a racheté la portion vendue à MM. Lavalette et de Forget. Elle a de plus acquis les terres de l'ancien domaine de Pragoulin, maintenant réunies à la terre de Randan.

Nous venons de donner l'analyse succincte d'un volume d'environ 300 pages, écrit avec savoir, et plein de particularités attachantes sur l'histoire de l'Auvergne, en particulier sur sa législation et ses antiques coutumes, sur son ancienne administration et les hommes qui ont le plus illustré cette province. Contentons-nous de rappeler ici quelques uns de ces grands noms : l'Auvergne a été en effet la patrie de Grégoire de Tours, de Sidoine Apollinaire, du savant Génébrard; c'est elle qui a produit Pascal, Thomas, Marmontel, Delille, presque né sur les terres des seigneurs de Randan, qui vint au monde près d'Aigueperse, et qui, repoussé par ceux dont il devoit faire la gloire, fut vengé, par le génie, du malheur de sa naissance.

M.-L. Boutteville.

SECTION IV.

MÉLANGES.

ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES (INSTITUT DE FRANCE).

Rapport fait, dans la séance du 25 *juillet* 1834, *par la commission des Antiquités de la France, sur les Mémoires envoyés au Concours pour les trois médailles d'or accordées en prix par M. le Ministre de l'Instruction publique, aux trois auteurs qui, au jugement de l'Académie, auroient composé les meilleurs Mémoires sur nos antiquités, depuis le* 25 *juillet* 1833, *jusqu'au* 25 *juillet* 1834.

« Messieurs, l'année qui vient de s'écouler a été, plus qu'aucune autre, féconde en ces recherches sur lesquelles reposent la certitude de notre histoire et la connoissance du passé. Votre Commission éprouve une grande satisfaction en vous annonçant qu'à aucune époque, elle n'a reçu un nombre aussi considérable de Mémoires dignes d'intérêt; qu'à aucune époque les hommes instruits qui habitent nos départements ne se sont livrés avec plus dezèle à des investigations ayant pour objet les antiquités de la France. Au milieu des bruyères et des bois, sur les falaises de la mer du Nord, comme dans les hautes vallées des Alpes, dans le sein de nos anciennes cités ou le long de nos routes, si quelques vestiges romains rasent encore le sol, ils excitent l'attention d'ingénieurs habiles, de savants empressés à les faire connoître. Les monuments grandioses du moyen âge, les édifices élégants du temps de la renaissance, sont dessinés, décrits, comparés avec une égale sollicitude; des découvertes inattendues ont donné lieu à des fouilles, dont les produits enrichissent nos musées. On est parvenu à déterminer avec plus d'exactitude la position des villes anciennes, la direction des voies romaines; et si cette ardeur générale se soutient et se propage, nous pourrons espérer de voir bientôt la topographie de la France, à l'époque romaine et

pendant les premiers temps de la monarchie, fixée avec une précision de détail dont les géographes des siècles derniers ne pouvoient même se faire une idée.

Nous ne pouvons ici, Messieurs, donner l'énumération complète de tous les Mémoires, de tous les ouvrages dont votre Commission a dû s'occuper cette année, et dont les auteurs ont fait preuve d'un véritable talent d'observation, d'une bonne critique, d'études fortes et consciencieuses, ou du moins de zèle et de connoissances spéciales. Nous passerons donc sous silence quelques unes de ces communications; l'importance de celles dont nous avons à vous entretenir, la variété des découvertes, l'abondance des matériaux nous en fait une nécessité indispensable. Mais nous réclamons tout votre intérêt pour les ouvrages suivants, *au nombre de vingt environ*, dont nous allons vous présenter une rapide analyse.

Parmi les hommes instruits qui, à une grande distance de Paris, sans secours aucun, se dévouent à tout ce qui est grand, noble et utile, nous devons citer, comme un des plus distingués, M. Alexandre du Mège, inspecteur des antiquités, membre de la direction du musée de Toulouse, commissaire pour la recherche des monuments des départements de Tarn-et-Garonne, du Tarn, de l'Aude, de la Haute-Garonne et des Basses-Pyrénées. Grâce à ses soins, le musée qu'il a formé dans l'ancienne capitale du Languedoc acquiert chaque jour une plus grande importance. Huit à neuf cents objets antiques, ou du moyen âge, déjà réunis dans cet établissement, sont devenus un puissant moyen d'instruction; et cette année, votre Commission, en comparant l'indication des acquisitions nouvelles qui lui a été envoyée, avec le catalogue raisonné, publié, en 1828, par M. du Mège, a pu juger de ce que le même musée, agrandi aujourd'hui, offre de plus qu'à cette époque si peu éloignée. Nous avons vu que l'ancienne Novempopulanie et la province romaine fournissent chaque jour aux recherches de ce savant, des documents d'un haut intérêt et que Toulouse recueille avec soin. Les fouilles de *Calagoris* et de *Neræ Aquæ*, aujourd'hui Nérac, ont révélé des faits nouveaux; elles pourront peut-être ajouter des traits importants à l'histoire de la Gaule romaine; elles ont fait connoître des bas-reliefs, des fragments de mosaïques qui, considérés seulement sous le rapport de l'antiquité, ont une valeur incon-

testable; enfin des inscriptions, dont toutefois l'authenticité a été révoquée en doute.

Parmi les nombreuses communications que M. du Mège a bien voulu nous adresser cette année, il y en a quatre sur lesquelles nous devons principalement appeler votre attention; ce sont les fruits précieux des longues études d'un homme qui, au talent de l'observation, joint l'intelligence des arts, et qui les juge avec autant de goût que de lumières. Dans une dissertation manuscrite, il nous a fait connoître *deux autels votifs* trouvés à environ deux lieues de *Lugdunum Convenarum*, aujourd'hui Saint-Bertrand-de-Comminges, et consacrés à des divinités locales, dont le culte, toléré sous la domination romaine, avoit pris toutes les formes de celui des vainqueurs.

Deux Mémoires du même auteur, l'un *sur une maison du seizième siècle conservée à Toulouse*, l'autre *sur l'origine, le port et les fortifications d'Aigues-Mortes, construites par Philippe-le-Hardi*, contiennent des faits importants pour l'histoire de l'architecture civile et militaire pendant le moyen âge et lors de la renaissance; ce dernier travail surtout présente, d'une manière brillante, le tableau fidèle de l'un des points les plus intéressants du midi de la France. Mais ce qui méritera un accueil encore plus favorable de la part des hommes en état de l'apprécier, ce sera l'*Archéologie pyrénéenne* de M. du Mège, ouvrage essentiellement national, attestant le zèle ardent et infatigable que l'auteur n'a cessé de déployer pendant quinze ans avec la même constance, les mêmes sacrifices, et qui s'est même accru avec les obstacles qu'il a dû rencontrer. Deux livraisons de ce grand travail ont déjà paru. On y trouvera les monuments que renferme le vaste territoire compris entre la Garonne, l'Océan et les Pyrénées; ils y seront figurés avec soin, et même avec une sorte de luxe, en deux cents planches, avec plus de deux mille trois cents sujets inédits, choisis parmi les nombreux fragments découverts depuis ces dernières années. Si on en juge par une centaine de dessins qui sont publiés, et qui, sous le rapport de l'exécution, ne laissent rien à désirer, le possesseur de l'ouvrage aura en quelque sorte sous les yeux tout ce qui se trouve d'intéressant parmi les vestiges d'antiquités de cette partie de la Gaule, c'est-à-dire de toute la Novempopulanie ou de l'Aquitaine de César, et d'une partie considérable de la première Narbonnaise. On

y verra les plans des anciennes villes dessinés par M. du Mège, et dont quelques unes étoient inconnues avant lui; il y recherchera l'origine des peuplades qui, depuis les premiers temps de l'histoire, se sont établies dans ces provinces; il y donnera des développements nouveaux sur les routes et les chemins militaires de l'époque romaine, et sur certaines voies anciennes omises dans les Itinéraires. L'auteur y fera connoître tous les monuments encore existants du paganisme gallo-celtique et gallo-romain, les édifices religieux plus récents, qui retracent en partie le style romain du bas temps ainsi que le style byzantin; il recueillera les traditions encore vivantes dans les montagnes, les légendes qui sont un débris des vieilles croyances; enfin les chants et les antiques ballades, dont la poésie naïve n'est pas sans grâce. Votre Commission connoît déjà une partie de ce travail, que l'auteur a détaché de la préface de son grand ouvrage, et qu'il a fait imprimer séparément sous le titre de *Mythologie Pyrénaïque.*

Dans les *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France,* dont le dernier volume vient de nous être adressé, nous avons également trouvé cinq Dissertations de M. du Mège qui se rattachent au même sujet; et nous croyons devoir saisir cette occasion pour adresser publiquement nos félicitations à chacun des hommes éclairés à la coopération desquels on doit la publication de cet intéressant recueil. Le seul moyen qu'il y ait pour l'Académie de marquer sa satisfaction à la Société archéologique du Midi, c'est de l'encourager à continuer ses travaux avec le même zèle et le même succès; puisse l'exemple qu'elle donne déterminer la formation de plusieurs Sociétés semblables dans les provinces du centre, du nord et de l'est. Celle du midi exerce déjà avec distinction son savant patronage sur un pays immense qui renferme près de cinq millions d'habitants.

D'après les développements où nous sommes entrés, nous estimons que M. du Mège, l'un des membres les plus actifs et les plus distingués de la Société que nous venons de nommer, a droit à la première des trois médailles d'or qui sont à la disposition de l'Académie pour la présente année 1834. Déjà cet habile antiquaire avoit obtenu une semblable distinction en 1821, et nous nous félicitons, Messieurs, qu'une décision prise récemment par l'Académie nous permette de

solliciter pour lui, une seconde fois, une récompense qu'il mérite à tant de titres.

M. Guadet nous a envoyé un ouvrage très étendu, intitulé : *Recherches sur la monarchie des Francs.*

L'auteur traite de notre histoire nationale depuis l'origine de l'empire des Francs, jusqu'au démembrement de cet empire sous les successeurs de Charlemagne.

Il divise son travail en trois parties : il consacre la première aux *éléments de la monarchie des Francs;* la seconde à la *formation de la monarchie des Francs;* la troisième à la *constitution générale de la monarchie des Francs.*

La grande étendue de ce travail consciencieux qui touche aux questions les plus délicates et les plus difficiles de l'histoire de France, et le peu de temps qui nous est accordé pour la lecture de ce rapport, nous interdisent d'en présenter ici une analyse détaillée.

Nous signalerons seulement les recherches de l'auteur sur la population de la Gaule vers la fin du 4ᵉ siècle et le commencement du 5ᵉ, question neuve encore, et dont la solution est très importante pour l'intelligence des premiers temps de notre histoire. Il évalue cette population, au moyen de calculs qui ont paru à votre Commission aussi rigoureux que possible, à un peu plus de neuf millions d'habitants.

Les institutions municipales de la Gaule, l'organisation sociale et l'état de la propriété chez les Germains, la formation de la monarchie des Francs, la constitution générale de cette monarchie, la persistance de l'organisation romaine et ecclésiastique dans les Gaules sous les rois francs, enfin les usages germains qui ont donné naissance au système de la féodalité, toutes ces grandes questions sont largement développées dans l'ouvrage de M. Guadet, disposées avec beaucoup d'ordre et de méthode, et appuyées de nombreuses autorités. Il règne une grande clarté dans la marche des déductions et des raisonnements. L'auteur n'a point négligé de recourir aux sources originales, et votre Commission a pensé qu'il méritoit, à juste titre, la seconde médaille d'or.

M. Jollois, ingénieur en chef, aujourd'hui directeur des ponts-et-chaussées à Paris, exerçant auparavant les mêmes fonctions dans le département du Loiret, a déjà fait parvenir à l'Académie plusieurs dissertations sur les antiquités de ce département, et notamment un Mémoire pour lequel,

en 1823, vous lui avez décerné une médaille d'or. Continuant de consacrer ses loisirs à l'étude de la géographie ancienne et de celle du moyen âge, M. Jollois nous a adressé cette année un travail beaucoup plus étendu que tous les précédents, et dans lequel on retrouve la même méthode, la même sagacité, la même critique exacte et rigoureuse. Son Mémoire manuscrit de 207 pages, *sur les Antiquités du département du Loiret*, est une excellente topographie de la majeure partie de l'ancien Orléanois; le savant auteur y fait connoître cette province telle qu'elle étoit sous le gouvernement des Romains. Il recherche à cet effet toutes les ruines antiques, restes de substructions, vestiges d'aqueducs, amas de poteries, traces reconnoissables de grandes routes. Ses judicieuses investigations l'ont conduit à émettre des opinions neuves et très probables sur le gisement de plusieurs villes anciennes, telles qu'*Aquæ Segestæ*, qu'il suppose être Chenevières, situé près du canal de Briare; *Vellaunodunum*, dont il croit voir des ruines près de Dordives; *Belca*, qu'il place à Bonnée, d'autres stations romaines qui n'ont encore été signalées par aucun auteur; enfin *Gennabum*, qu'il décrit avec un soin particulier et où il reconnoît Orléans. Les nombreux arguments par lesquels il prouve l'identité de ces deux localités, nous semblent enfin décider la question agitée pendant long-temps parmi les savants, dont quelques uns cherchoient l'emplacement de l'antique *Gennabum* à Gien-le-Vieux. Nous passons sous silence une foule d'observations et de découvertes qui donnent à la géographie ancienne de l'Orléanois un aspect tout nouveau; mais nous devons dire qu'à ce grand travail M. Jollois a joint une description exacte des principaux *tumulus* ou tombelles qui se voient dans le département du Loiret. Il nous apprend qu'un de ces tertres, de ceux qui sont situés dans la commune de Saint-Cyr-en-Val, ayant été ouvert sous ses yeux, il y a été découvert plusieurs urnes; qu'auprès d'un autre, dans le voisinage de Lion, canton de Sully, on a trouvé, il y a une vingtaine d'années, une statue à laquelle il ne manquoit qu'un bras, et qui avoit à peu près quatre pieds de hauteur. On l'avoit déposée dans un fossé des environs; mais les enfants l'ont brisée depuis et en ont dispersé les morceaux, qui aujourd'hui sont probablement enfouis de nouveau sous terre. Il seroit à désirer, en effet, que des fonctionnaires aussi instruits et aussi zélés que M. Jollois, pussent faire

entreprendre des fouilles dans plusieurs de ces tertres, qui presque toujours renferment des caveaux souterrains dans lesquels on a déposé les cendres des morts dont on a voulu honorer la mémoire. Espérons que plus la véritable instruction pénétrera dans les campagnes, moins on éprouvera à cet égard de résistance de la part des propriétaires qui, dans l'état actuel des choses, s'imaginant que des trésors sont cachés dans leurs *buttes*, font toujours naître de grandes difficultés, en imposant pour les fouilles des conditions onéreuses, et en quelque sorte inexécutables.

Le Mémoire sur les antiquités du Loiret, accompagné d'un atlas in-folio renfermant vingt-six cartes, dessins et planches parfaitement exécutés, n'est pas le seul ouvrage dont M. Jollois ait enrichi la science dans le courant de cette année. Il nous a fait parvenir, au mois d'avril dernier, une *lettre* adressée à MM. les membres de la Société royale des Antiquaires de France, *sur l'emplacement du fort des Tourelles de l'ancien pont d'Orléans*, dissertation imprimée qu'on peut considérer comme le complément obligé d'un autre ouvrage du même auteur, où se trouvent des renseignements précieux sur le fameux siége d'Orléans et sur les événements militaires qui, en 1429, eurent tant d'influence sur l'avenir de notre patrie. Cette dissertation est une nouvelle preuve de l'exactitude que M. Jollois apporte à toutes ses recherches, et en conséquence elle mérite le suffrage de l'Académie. La même approbation nous paroît due aux diverses planches que l'auteur a jointes à son Mémoire, et dont le *fac-simile* d'un ancien plan des Tourelles, de 1500 à 1543, n'est pas la moins intéressante.

Ces savantes et importantes investigations ont paru à votre Commission entièrement dignes d'une médaille d'or. Précédemment l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres étoit dans l'usage de n'accorder un prix de cette nature qu'une seule fois à un même concurrent; et déjà, comme nous venons de le dire, M. Jollois a obtenu d'elle cette récompense de ces travaux. Mais vous avez décidé, Messieurs, à l'occasion des Mémoires de MM. du Mège et Charles Texier, que la règle que l'Académie s'est faite à cet égard n'est pas tellement obligatoire que l'on ne puisse y déroger, et les résultats obtenus par M. Jollois sont d'une importance assez grande pour mériter une honorable exception. En conséquence, la Commission a l'honneur de

vous proposer d'accorder à ce savant ingénieur une des trois médailles.

Un seul Mémoire, intitulé : *Études historiques sur les principaux caractères de l'architecture en France et en Italie, depuis le IVe siècle de notre ère jusqu'au XIIIe*, avoit été adressé à l'Académie sur cette question, mise au concours de l'année dernière. En s'attachant aux édifices religieux, seuls monuments de cette grande période qui se soient conservés jusqu'à nous dans un état plus ou moins complet, et en examinant ces édifices dans toutes les modifications qu'ils éprouvèrent, suivant les temps et suivant les lieux, sous l'influence du principe chrétien, l'auteur a distribué son travail en trois grandes divisions, qui répondent aux trois principales écoles de cette architecture chrétienne, et qu'il a intitulées de cette manière : 1°. Art d'Occident, ou de l'église latine ; 2°. Art d'Orient, ou de l'église grecque ; 3°. Art du Nord, ou des temps de l'extrême décadence. Ce seul énoncé suffit pour donner une idée de la vaste carrière que l'auteur avoit embrassée ; et ce qui suffiroit aussi à son éloge, ce seroit de dire qu'il l'a parcourue tout entière, avec le même zèle et avec un égal succès sur presque tous les points. Un travail aussi étendu que celui-là, qui embrasse presque tous les édifices religieux connus ou existant en Europe, et qui, abondamment fourni des connoissances littéraires relatives au sujet, est enrichi d'une grande quantité de dessins, dus à la main d'un habile architecte, travail rédigé dans un excellent esprit d'observation et de critique, satisfait aussi complétement que possible aux conditions du programme et aux vœux de l'Académie, et en accordant à son auteur, M. Albert Lenoir, architecte, le prix proposé, l'Académie n'a pu que se féliciter d'avoir à proclamer pour la seconde fois dans cette enceinte un nom qui s'est honoré par des services de plus d'un genre rendus aux arts et aux antiquités de notre pays.

M. Jollois, aux savants travaux duquel nous venons de rendre justice, n'est pas le seul fonctionnaire public qui, consacrant quelques loisirs aux recherches de l'érudition, s'est montré habile explorateur de nos antiquités nationales. Votre Commission a reçu une dissertation imprimée, intitulée : *Attila dans les Gaules, en 451* ; l'auteur, qui ne se nomme pas sur le titre, est M. Tourneux, que la mort

vient de frapper dans un âge peu avancé. Ingénieur en chef à Châlons-sur-Marne, qu'il habita pendant douze ans, il appartenoit, comme M. Jollois, à ce corps si éclairé des ingénieurs des ponts-et-chaussées qui est une des gloires de la France, et auquel nous devons déjà tant de découvertes précieuses. Dans la dissertation qu'il nous a fait parvenir, M. Tourneux s'est proposé de donner une relation aussi complète que possible de l'invasion des Huns qui, pénétrant dans les Gaules au cinquième siècle de notre ère, menacèrent d'anéantir les monarchies naissantes des Visigoths et des Francs. L'auteur suit Attila depuis le passage du Rhin, au mois de mars, jusqu'à sa retraite au-delà du même fleuve; il parle en détail de tous les événements intermédiaires, tels que la prise et la destruction de Metz, le passage de la Seine et de l'Yonne, le siége d'Orléans, et surtout la bataille sanglante dans les champs Catalauniens. M. Tourneux cite, avec une attention scrupuleuse et une extrême exactitude, les auteurs qui ont rapporté les différents événements de cette guerre; il a réuni et comparé les différents renseignements, trop souvent incomplets et vagues, que pouvoient lui fournir Idace, Jornandès, Sidoine Apollinaire, Cassiodore, les chroniques de Prosper et de Marcellin, Grégoire de Tours, Frédégaire, Isidore de Séville et les anciens légendaires; il discute les faits sans nuire à l'intérêt de la narration. Mais nous devons surtout signaler à l'Académie la partie du Mémoire qui traite de la bataille décisive livrée aux environs de Châlons. Après avoir reproduit et examiné les hypothèses de ceux qui avoient écrit sur le même sujet, et parmi lesquels nous ne nommerons qu'Adrien de Valois, Trasse, Sabbathier, Grangier et Grosley, l'auteur essaie lui-même de déterminer d'une manière précise le lieu où Aëtius, par une victoire sanglante, retarda la chute d'un empire prêt à s'écrouler. Des observations multipliées faites sur le terrain, des fouilles dirigées avec intelligence, lui font supposer que la bataille qui décida du sort de l'invasion, fut livrée à sept mille toises environ au nord-est de Châlons. Là, des traces de retranchements semblent indiquer que l'armée des Huns s'étendoit de la redoute de Nantivet au village de Lacheppe, que M. Tourneux croit être l'ancien *Mauriacum*. Nous ne donnerons pas ici l'analyse des plans et cartes qui accompagnent la dissertation; nous passerons

également sous silence plusieurs discussions neuves et intéressantes qui ont pour objet la topographie des environs de Châlons à l'époque romaine; nous nous contenterons de dire qu'aidé par une connoissance exacte du local, l'auteur est parvenu à concilier des contradictions apparentes et à éclaircir des difficultés qui jusqu'à présent paroissoient insurmontables.

Nous pensons, Messieurs, que la dissertation de M. Tourneux mérite une mention très honorable, tant à cause de l'intérêt du sujet que par la somme des connoissances que l'auteur a su y répandre; et l'Académie profitera sans doute de cette circonstance pour honorer la mémoire d'un ingénieur habile, enlevé trop tôt aux sciences qu'il cultivoit avec zèle et avec succès.

Vous vous rappelez, Messieurs, que M. Allou, ingénieur en chef des mines, secrétaire de la Société des Antiquaires de France, nous adressa en 1822 un essai sur les monuments de la Haute-Vienne; ce travail obtint alors un des trois prix que le ministre met annuellement à votre disposition. La variété des connoissances archéologiques de M. Allou, la sagacité de ses réflexions, son excellent esprit, donnent à ses productions le plus grand intérêt; et nous retrouvons toutes ces qualités dans un travail dont nous avons à vous entretenir aujourd'hui. Il a bien voulu nous communiquer le résultat de recherches commencées depuis plus de quatre ans, sur les armes et armures employées depuis la destruction de l'empire romain jusqu'aux temps modernes. Son envoi se compose d'un fragment imprimé, extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de France, et d'une seconde et dernière partie encore manuscrite, le tout accompagné de dessins explicatifs, ayant pour objet *les Casques du moyen âge*. L'auteur n'a rien négligé pour rendre son travail utile et complet; il a lu et mis à profit les nombreuses collections de nos chroniques nationales, il a compulsé les manuscrits de la Bibliothèque du Roi et une grande quantité d'ouvrages qui lui ont fourni des renseignements exacts. Les fragments que nous avons été chargés d'examiner sont une sorte de *specimen*, indiquant la marche méthodique que M. Allou se propose de suivre pour décrire successivement toutes les armes défensives et offensives. Nous faisons des vœux pour qu'il puisse bientôt terminer ce grand travail, auquel il

consacre les loisirs dont ses fonctions lui permettent de disposer. Son ouvrage offrira des documents certains à nos artistes; il épargnera une foule d'erreurs et d'anachronismes à nos jeunes poètes et à nos romanciers modernes, si dévoués pour la plupart au culte du moyen âge et dont plusieurs, cependant, sont loin d'être irréprochables dans ce qui regarde l'exactitude du costume.

En attendant que la publication de ce grand travail permette à l'Académie de lui décerner la récompense que, sans doute, il méritera, nous vous proposons d'accorder à M. Allou, dès à présent, une mention très honorable.

Depuis l'ouverture de ces concours où votre Commission doit vous rendre compte, Messieurs, des communications archéologiques dont vous avez bien voulu lui confier l'examen, il y a eu peu de séances publiques où nous n'ayons prononcé, avec estime et gratitude, le nom de M. le baron Chaudruc de Crazannes, maître des requêtes, officier de l'université, inspecteur-conservateur des monuments historiques et d'antiquité. Depuis 1822, où il obtint de vous une médaille d'or, ce savant n'a cessé de servir utilement la science; les dissertations qu'il nous a successivement envoyées sont remplies de recherches curieuses et de découvertes intéressantes; il y fait briller tour à tour l'érudition de l'antiquaire et la sagacité du géographe. Cette année nous avons reçu de lui cinq Mémoires manuscrits, *Sur quelques antiquités de la ville de Figeac*, *Sur l'origine d'Agen*, et *Sur l'histoire de la ville de Lectoure pendant le moyen âge.* En faisant les recherches que ce dernier travail rendoit nécessaires, M. Chaudruc de Crazannes a consulté les archives de la ville que nous venons de nommer, et il nous apprend, pour nous servir de ses propres termes: « que les archives y sont tenues avec « plus d'ordre et de soin que celles de beaucoup d'autres « villes autrement considérables que ne l'est aujourd'hui « l'ancienne capitale des *Lactorates* d'Aquitaine. » La même cité a fourni à M. de Crazannes le sujet d'une autre dissertation, où, en expliquant une inscription publiée déjà par Boissard, il examine si l'antique *Lactora* avoit le titre de *Colonie romaine;* enfin, dans un cinquième Mémoire, cet habile archéologue décrit un *autel votif,* travail des hauts temps de l'art, appartenant au siècle d'Auguste ou, au plus tard, à celui des Antonins. Une inscription inédite, tracée

sur la face principale de l'autel, est expliquée d'une manière savante par l'auteur; elle nous révèle l'existence d'une nouvelle divinité tutélaire ou topique; elle nous fixe sur le véritable nom d'une position itinéraire ou géographique de l'Aquitaine, sur lequel il existoit des doutes; et nous devons des remercîments à M. de Crazannes pour avoir fait connoître un monument qui se trouve encore aujourd'hui abandonné dans le jardin du presbytère, exposé journellement aux effets de l'intempérie de l'air et aux dégradations des hommes. Nous ne pouvons que joindre nos vœux à ceux de l'auteur, pour que cet autel votif soit acquis par le département de Lot-et-Garonne, et transféré au chef-lieu par les soins de l'administration ou de la Société académique d'Agen, pour être placé dans une des salles de la Bibliothèque publique de cette ville, avec les autres monuments antiques qui existent déjà dans la cité des *Nitiobriges*.

Votre Commission, Messieurs, a pensé qu'une mention honorable étoit due à M. Chaudruc de Crazannes. Elle désire que cet écrivain laborieux et savant continue à entretenir avec nous des relations qui ne peuvent que tourner au profit de la science, qui éclaircissent les points les plus obscurs de l'histoire du moyen âge, et qui ont déjà fourni tant de moyens d'arriver à un plus grand degré de certitude, pour la géographie comparée de l'ancienne Aquitaine.

Tels sont, Messieurs, les ouvrages qui doivent être mentionnés les premiers dans ce rapport; mais il nous reste à parler de plusieurs autres, dont les auteurs ont également droit à notre reconnoissance. Nous devons citer avec éloge les *Lettres* de M. Frédéric Galeron, conservateur des monuments historiques de l'arrondissement de Falaise, et connu déjà par une excellente statistique de cette contrée. Dans le hameau actuel de Vaton, lieu jadis beaucoup plus considérable, des fouilles dirigées par M. Galeron ont fait connoître les restes d'un édifice antique, probablement la *villa* de quelque riche Romain, à en juger par son développement de plus de cent pieds de façade, par son large péristyle, orné d'une colonnade, par une belle salle de bains avec des enduits bien conservés encore. Des fresques élégantes se sont retrouvées sous les couches de ruines qui les recouvroient; un jardin ou parc paroît avoir accompagné l'édifice, dont le plan et les détails sont reproduits

sur trois planches lithographiées. Les Lettres de M. Galeron renferment aussi une notice très bien faite, concernant les voies romaines qui jadis traversoient les départements de l'Orne et du Calvados; enfin, dans une autre partie de son recueil, l'auteur se livre à des réflexions judicieuses sur l'origine de la ville de Falaise qui, selon toutes les probabilités, n'a été fondée que par les Normands, vers le temps de Rollon, c'est-à-dire, aux commencements du dixième siècle.

La commune de Vivaise, à deux lieues de Laon, est peu considérable aujourd'hui, mais les vastes plaines qui l'environnent ont dû être fort habitées à l'époque romaine. Au mois de juillet 1833, un laboureur y mit à découvert une espèce de caveau, renfermant un nombre assez considérable d'objets en fer, en verre et en cuivre ou bronze; on y trouva aussi des fragments de poterie, des meules et un stylet en ivoire. M. Le Maistre nous a communiqué une notice manuscrite sur ces divers objets; il entre dans des détails curieux concernant l'emploi de l'acier pendant les premiers siècles de notre ère, et sur le mode de fabrication du verre chez les anciens. M. Le Maistre se propose de publier un Mémoire particulier sur les procédés que les Romains paroissent avoir employés dans cette fabrication, et nous ne pouvons que l'engager à se livrer au travail qu'il promet d'entreprendre. Nous ne doutons pas qu'on n'y retrouve le même esprit d'observation et de bonne critique qui se fait remarquer dans la Notice que nous avons sous les yeux.

Au dehors du caveau dont nous venons de parler, on a retiré de la terre une urne contenant une très grande quantité de monnoies. Mais presque toutes celles qui étoient en argent ayant été soustraites, on n'en a pu sauver que treize; les autres, au nombre de 849, sont de cuivre rouge ou blanchi. M. Le Maistre en donne la description; la plus ancienne appartient au règne de Trajan; les plus récentes sont de Galère Maximien, qui mourut en 311.

Votre Commission, Messieurs, a distingué le *Rapport* intéressant *fait à l'Académie royale de Bordeaux, sur Nérac et ses antiquités*, par notre savant et zélé correspondant M. Jouannet. Elle n'a pas examiné avec un moindre intérêt l'ouvrage important intitulé : *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes*, seconde édi-

tion, avec un atlas, par M. le baron Ladoucette, ancien préfet du département. Son livre offrira un grand attrait à la curiosité du voyageur, une instruction solide à ceux qui s'occupent de statistique; mais ce sont surtout la deuxième et la troisième partie, contenant l'*Histoire des Hautes-Alpes*, et une notice des *lieux remarquables*, qui ont fixé notre attention. L'archéologue y trouvera quelques inscriptions inédites, et le géographe y puisera des renseignements précieux sur la position des villes qui existoient jadis dans ces contrées, limites antiques de la Gaule et de l'Italie.

Nous devons accorder les mêmes éloges aux deux savants numismatistes qui, en visitant un grand nombre de collections, en interrogeant les rituels, les diptyques, les registres de paroisses, ont cherché à mieux faire connoître, par un ouvrage spécial, quelques unes des folles pratiques du moyen âge. Plusieurs points de chronologie et d'antiquité se trouvent discutés dans leur monographie, *Monnaies inconnues des Evêques des innocens et des fous, recueillies et décrites par M. R., d'Amiens, avec des notes et une introduction, par M. Ch. L.*, et souvent, s'élevant à des considérations plus générales, ils font voir qu'aucun fait n'est sans importance dans l'histoire des mœurs d'un grand peuple.

Des recherches curieuses, semées d'aperçus ingénieux, donnent du prix à deux Mémoires imprimés, composés par M. Monnier, conservateur du musée départemental du Jura. Ils ont pour objet *le culte des rochers dans la Séquanie*, et *le culte des esprits*; l'auteur a recueilli avec soin un grand nombre de traditions locales, et cherche, souvent avec succès, à éclaircir la mythologie gauloise antérieure au polythéisme romain. Votre Commission a reconnu le même genre de mérite dans une dissertation manuscrite intitulée: *Recherches sur les origines et antiquités de l'arrondissement de Remiremont*, par M. Ch. Friry, substitut du procureur du roi près le tribunal de cette ville. Elle doit louer les efforts de la sagacité de ce magistrat, qui emploie noblement ses loisirs à enrichir la science du résultat de ses observations.

Nous terminerons ici cet exposé succinct, en assurant que jamais une plus noble ardeur pour les recherches savantes ne s'est manifestée sur tous les points de la France,

et que l'histoire, la géographie, l'architecture, en un mot, presque toutes les branches de nos antiquités nationales, ont trouvé des investigateurs habiles et des interprètes ingénieux. »

Les Membres de la Commission des Antiquités de la France,

Signés : NAUDET, le comte ALEXANDRE DE LABORDE, HASE, JOMARD, RAOUL-ROCHETTE, ÉMÉRIC-DAVID, DUREAU DE LA MALLE, *Rapporteur*.

L'Académie, après avoir entendu la lecture de ce rapport, en a adopté les conclusions.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE, DEPUIS LE 9 JANVIER JUSQU'AU 19 JUILLET 1834; (*par M. Allou, secrétaire de cette Société.*)[1]

Séance du 9 janvier 1834.

Le secrétaire de la Société des Antiquaires de la Morinie envoie le programme des questions proposées par cette compagnie pour un concours dont les prix seront décernés le 15 décembre prochain.

M. Mermet, correspondant, adresse à la Société son *Histoire de la ville de Vienne* en Dauphiné, de l'an 438 à 1039. M. Berriat-Saint-Prix est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage.

M. B. de la Pilaye, correspondant, présent à la séance, donne des détails intéressants sur un voyage exécuté par lui en Bretagne. Il a observé à Langon, sur la Vilaine, une chapelle de Sainte-Agathe, de construction romaine. Au milieu, se voit un autel de forme cubique; et sur le pourtour du rond-point des peintures très anciennes, dont quelques unes ressemblent beaucoup à celles des monuments égyptiens, d'après le jugement de M. Caillaud; dans une lande du voisinage, il existe des pierres isolées semblables à celles de Carnac, et sous l'une d'elles on a trouvé des monnoies gauloises.

[1] Les détails d'administration intérieure ont été retranchés.

M. de la Pilaye a observé encore une chapelle romaine à Domagné, près de Vitré, et à l'île de Noirmoutiers. Près de la première on trouve des cercueils de pierre, et quelques vases usuels, qui doivent remonter aux premiers temps du christianisme. Le même correspondant raconte d'autres excursions dans la lande de Saint-Just, et aux environs de Vannes. Tous ces détails pouvant former l'objet d'un mémoire intéressant, M. le président engage M. de la Pilaye à le rédiger, et à le communiquer à la Société, dans une de ses prochaines séances.

Séance du 20 janvier 1834.

M. Rey lit une lettre de M. le général de Penhouet, qui désireroit qu'on pût comparer la langue bretonne avec celle des peuples de l'Atlas. Notre établissement actuel à Alger offriroit de précieuses ressources pour cette expérience. M. de Penhouet suppose qu'il doit exister une grande analogie entre les deux idiomes, et cite des exemples qui tendent à le prouver. Ce correspondant annonce une nouvelle communication plus détaillée sur le même sujet. On attendra qu'elle soit parvenue à la Société pour répondre à toutes deux en même temps.

Séance du 29 janvier 1834.

M. Jollois fait hommage à la Société d'un portefeuille in-folio, intitulé : « *Monuments anciens et modernes érigés en* « *France à la mémoire de Jeanne d'Arc; recueil composé de* « *neuf feuilles de dessins, lithographiés par Ch. Pensée, pro-* « *fesseur à Orléans, avec un texte historique et descriptif par* « *M. Jollois, membre de plusieurs sociétés savantes*, 1834. » M. Jollois est prié d'agréer les remercîments de la Société.

M. le baron de Ladoucette exprime ensuite son regret de la disparution, pour ainsi dire systématique, des monuments druidiques que renferme le département de la Sarthe. Il cite une grande réunion de Peulvans, appelée le Cimetière de Jouisse, dont on a fait une carrière pour le pavage d'une route royale.

Séance du 10 février 1834.

M. de Penhouet, correspondant, répond à la circulaire du 29 décembre dernier; il envoie un mémoire sur l'*origine de la langue armoricaine*, sujet qu'il avoit déjà traité plu-

sieurs fois. Il y propose de vérifier les rapports qui peuvent exister entre la langue des Cabyles, peuples de l'Afrique septentrionale, et celle des Bretons de l'ouest. M. Auguis donne des explications sur cette demande, déjà indiquée dans le procès-verbal de la séance du 20 janvier dernier. Une dame angloise, voyageant parmi les tribus de l'Atlas, s'étoit, dit-on, fait comprendre en parlant la langue du pays de Galles. M. de Penhouet a déjà adressé un premier travail sur cet objet.

La lecture est renvoyée à l'une des prochaines séances.

Séance du 19 *février* 1834.

M. Drojat lit une note abrégée sur les antiquités de la vallée de la Drôme, qu'il a pu y étudier pendant son séjour des trois dernières années. Il indique, d'une manière spéciale, des mosaïques observées à Die; des inscriptions très nombreuses en latin ou dans la langue du pays, existant dans la même ville; cinq autels tauroboliques, des tombes qui paroissent d'une haute antiquité, et des médailles, vases, et lampes de toute dimension. M. Drojat a recueilli, en outre, des observations curieuses sur les usages du pays, et sur quelques points de géographie ancienne. Les inscriptions ont été calquées avec soin, les monuments principaux dessinés; et l'auteur de la note espère pouvoir, au moyen de ces matériaux, offrir bientôt aux archéologues un travail complet sur le haut bassin de la Drôme.

Séance du 28 *février* 1834.

On lit une lettre de M. Guillemot, correspondant à Douai, relative au Dictionnaire de la langue romane, destiné à servir de supplément à celui de M. de Roquefort, commencé par lui, et dont les matériaux sont entre les mains de M. Le Glay. Il pense qu'il seroit utile que la Société écrivît à ce dernier, son correspondant à Cambray, pour l'inviter à lui adresser ses minutes.

M. Depping fait connoître une lettre inédite de Jeanne d'Arc, datée de Sully, 3 mars 1430, traduite en allemand et insérée dans l'Annuaire historique de Munich pour 1834, publié par le baron de Hormayr. Cette lettre est adressée aux Hussites qui occupoient alors la Bohême, à qui Jeanne d'Arc reproche leur aveuglement et leur obstination à mé-

connoître les droits de l'Eglise. Elle les menace, en même temps, de tourner contre eux toutes ses forces aussitôt qu'elle aura achevé de disperser les Anglois. On ignore si cette lettre est authentique. Toutefois, M. Depping fait observer qu'un dominicain, Jean Nider, prieur de Bâle, a fait allusion à une démarche, vraie ou supposée, de Jeanne envers les Hussites, et qu'on en faisoit aussi mention dans un mystère joué vers le même temps à Ratisbonne.

Séance du 9 mars 1834.

M. Jeuffrain, correspondant à Tours, envoie un article qu'il a fait insérer dans les journaux de cette ville, et où il annonce la publication prochaine d'un ouvrage du savant Lelewel sur la numismatique du moyen âge. L'auteur, retiré maintenant à Bruxelles, se trouve dans une position qui ne lui permet pas de publier ce grand travail sans avoir la certitude de retirer du moins ses avances. M. Jeuffrain désireroit que la Société pût aider à la publication d'un ouvrage aussi recommandable. Il rappelle en même temps qu'il a adressé un mémoire sur une médaille inédite de la famille Eppia, et qu'il désireroit le voir insérer dans le volume publié par la Société.

Séance du 19 mars 1834.

M. de Ladoucette lit une notice de M. Rivière sur le théâtre d'Arles, et sur des fouilles qui y ont été faites récemment pour la recherche et l'étude des restes du monument lui-même, et non plus de ses accessoires. On a pu reconnoître, par suite de ces fouilles, que l'axe principal de cet édifice étoit de 103 mètres, et qu'il pouvoit renfermer 40,000 spectateurs, distribués dans trois étages formant une hauteur totale de 22 mètres. Les travaux dont il s'agit ont produit, en outre, des fragments précieux de statues en marbre et en bronze, des fûts de colonne, un autel votif bien conservé, etc. A la suite de cette note se trouve une observation de M. le baron de Ladoucette, sur la question de savoir s'il a été célébré des jeux dans l'amphithéâtre d'Arles; ce qu'il croit démontré par un passage d'Ammien Marcellin.

On donne lecture du mémoire de M. de Penhouet, sur la langue armoricaine et sur ses rapports avec celle des peuples de l'Afrique septentrionale. L'auteur désireroit que la

Société invitât le gouvernement à profiter de l'occupation actuelle de la régence d'Alger pour faire des recherches à cet égard. La Société, après avoir décidé qu'il sera fait un dépôt aux archives de ce mémoire, arrête que des remercîments seront adressés à l'auteur; qu'il sera invité à continuer ses recherches; mais que, jusqu'ici, elles offrent trop peu de certitude, et reposent sur des faits trop peu nombreux pour qu'il lui convienne de prendre, à cet égard, l'initiative auprès du ministre.

Séance du 9 *avril* 1834.

M. Jollois offre le premier volume des Mémoires de la Société des sciences et lettres, récemment établie à Blois, des recherches sur la Sologne, avec un plan de travaux pour cette même Société, et un Mémoire sur l'origine de la ville de Blois; le tout envoyé par M. de La Saussaye, correspondant et auteur des deux derniers ouvrages.

M. Allou présente le dessin qui doit accompagner la deuxième et dernière partie de son travail sur les *Casques du moyen âge*. Il dépose en outre, au nom de M. le baron Solikoffre, un Plan et deux Mémoires dont la date remonte à 1708, et qui sont relatifs au château d'Arques, près de Dieppe.

M. Allou rendra compte de ces documents à la Société.

Séance du 19 *avril* 1834.

Lettre de M. Duthilleul, correspondant à Douai (Nord). Il répond à la circulaire du 19 décembre dernier, et donne des détails sur des objets d'antiquité récemment découverts à Bavay, ou provenant du cabinet de feu M. Tarlier, curé de cette ville, et qui ont été apportés au Musée de Douai. M. Duthilleul promet d'en envoyer prochainement la description.

M. Delacroix, correspondant à Valence, répond à la même circulaire, et annonce l'envoi, dans quelques mois, d'une seconde édition fort augmentée de son travail, publié en 1817, sur les antiquités de la Drôme,

M. Berriat-Saint-Prix lit un rapport sur le deuxième volume de l'Histoire de Vienne en Dauphiné, par M. Mermet; il y signale un fait important de notre histoire, et pense que, d'après l'opinion établie et démontrée par l'auteur, Rodol-

phe, duc de Bourgogne, est le même que ce Raoul placé, par les historiens de la deuxième race, entre Charles-le-Simple et Louis-d'Outre-mer.

M. de Beaulieu lit un rapport sur le travail relatif au département des Hautes-Alpes, publié par M. le baron de Ladoucette. Il fait ressortir le mérite de cet ouvrage, et rappelle les services rendus par l'auteur au département dont il s'agit, qu'il a administré pendant plusieurs années.

Séance du 29 avril 1834.

La Société reçoit une lettre de M. Piers, bibliothécaire de la ville de Saint-Omer, qui fait envoi à la Société d'une Histoire de la ville de Térouane, avec des notices historiques sur les camps de Saint-Omer; d'une dissertation sur cette expression de Virgile *Extremi hominum morini* (Æneid., lib. VIII); d'un Mémoire sur les entreprises d'Henri IV sur l'Artois; d'une Histoire de la ville de Bergues-Saint-Vinox. M. Depping rappelle à cette occasion que, dans un livre du même antiquaire, intitulé : *Variétés sur Saint-Omer*, il est fait mention d'un manuscrit relatif à l'Histoire des anciens Normands, supposé du 9e siècle, et qui présente des peintures, des armes et des costumes de cette époque; M. Depping désireroit qu'on demandât à l'auteur sur quoi il se fonde pour attribuer à ce manuscrit une date si reculée, qui, si elle étoit certaine, lui donneroit une grande importance. Ces éclaircissements seront demandés.

M. de Caumont, correspondant de la Société, présent à la séance, fait hommage, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, du sixième volume de cette compagnie, 1831-1833, avec atlas. M. Depping est prié d'en rendre un compte verbal.

M. Allou donne quelques détails sur une collection d'armes et d'objets d'art, appartenant surtout au 16e siècle, formée par un coutelier de la rue du Montblanc, M. Lesueur. Cette collection est devenue très utile aux artistes qui s'occupent des sujets tirés de l'histoire du moyen âge. M. Allou cite surtout un poignard ou dague avec fourreau et monture en bronze ciselé, offrant des sujets et ornements d'un goût très délicat. L'artiste à qui on doit ce bel ouvrage, M. Triqueti, chargé en ce moment de l'exécution des portes en bronze de la Madelaine, a cherché à imiter le style des

armes de ce genre fabriquées en Italie, au temps de la renaissance, et y a réussi de manière à produire une illusion complète.

M. Grégoire, ex-chef de bureau à la préfecture de la Seine, chargé alors d'un service relatif à la construction des édifices civils et religieux, qui a été supprimé en 1830, envoie le prospectus de plusieurs brochures offrant la description des diverses églises de la capitale, et des tableaux et autres objets d'art qui y avoient été placés antérieurement à cette époque.

M. Allou achève la lecture de la dernière partie de son mémoire *sur les Casques du moyen âge*. — Une deuxième lecture est ordonnée.

M. Paris, au nom d'une commission, rend compte d'un travail de M. Cartier, de Tours, sur les monnoies chartraines frappées par les comtes de Blois et de Tours. Quelques doutes s'élèvent au sujet de la figure gravée sur une des faces de plusieurs de ces monnoies, et que le rapporteur croit représenter une forteresse. Un membre, qui a vu les pièces elles-mêmes, pense qu'il est fort difficile de déterminer ce que ce peut être. M. Paris conclut en proposant d'accorder à M. Cartier le titre de correspondant, qu'il avoit sollicité en envoyant son mémoire. — On vote au scrutin sur cette proposition. Elle est adoptée. En conséquence, M. Cartier est nommé correspondant.

Séance du 19 *mai* 1834.

M. Arnaud, peintre à Troyes, membre correspondant, fait hommage à la Société de la troisième livraison de son travail sur les antiquités de Troyes. Cet ouvrage est intitulé : *Description historique de la Cathédrale de Troyes*, avec des planches lithographiées, publié par Cardon, imprimeur-lithographe à Troyes.

M. De La Querière, membre correspondant, fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Notice sur la maison des Archives de Rouen*, extraite de la *Revue de Rouen*.

La Société reçoit deux prospectus : le premier d'une Biographie des Hommes célèbres du département de la Somme, le deuxième des Monuments historiques du même département, par plusieurs artistes et gens de lettres.

Séance du 29 mai 1834.

La Société reçoit une lettre de M. Olivier (Jules), correspondant à Valence. Il adresse un mémoire sur les peuples qui habitoient autrefois le territoire du département de la Drôme, et en annonce deux autres qui compléteront celui-ci.

Brochure *sur les Etablissements littéraires et scientifiques de Bayeux*, par M. Pluquet, correspondant de la Société.

M. Allou présente, au nom de M. de La Saussaye, correspondant à Blois, un mémoire *sur l'abbaye de Tremblevif*, en Sologne, et celui du même antiquaire *sur la pile Saint-Mars*, que l'auteur avoit réclamé pour y faire quelques changements, et qui doit paroître dans le prochain volume des Mémoires.

M. Rey fait hommage d'un extrait de son travail sur *l'Histoire du Drapeau, des Couleurs et Insignes de la Monarchie françoise.*

On donne lecture d'un mémoire de M. le baron de Gaujal sur le titre de *comtor*, employé surtout dans le midi de la France pendant une partie du moyen âge. — Une deuxième lecture est ordonnée.

On fait une deuxième lecture de l'inscription trouvée en 1833, dans le tombeau d'un abbé de Corbie. Ce tombeau renfermoit, avec les ossements, une table de plomb indiquant que c'étoient les restes de Nicolas, 31e ou 34e abbé, élu en 1098.

Séance du 19 juin 1834.

M. Depping communique une lettre de M. de Fréminville, membre correspondant, qui parcourt en ce moment la Bretagne, et se flatte d'en rapporter des observations neuves et intéressantes. Il promet, entre autres, des détails sur plusieurs maisons de Templiers. Il a remarqué que dans ces antiques constructions, les églises n'avoient jamais qu'un seul bas-côté, ce qu'il croit avoir un sens mystérieux non encore expliqué.

Le même membre a reçu des nouvelles de M. F. Michel, actuellement à Londres, avec une mission du gouvernement françois pour la recherche des manuscrits qui intéressent notre histoire littéraire. M. Michel a publié dernièrement, à Londres même, cinq poëmes et fragments des

XIIe et XIIIe siècles, relatifs à Tristan. Il annonce encore la publication prochaine de fragments inédits sur Guillaume-le-Conquérant.

Séance du 29 juin 1834.

La Société reçoit un volume de Documents sur le sceau des princes de Savoie, recueillis et publiés par ordre du roi Charles-Albert; Turin, 1834. Cet ouvrage, en italien, avec de belles planches, est envoyé par le ministère de l'intérieur du royaume de Sardaigne.

M. Depping offre, de la part de M. de Fréminville, une notice sur la maison des Templiers de Loctudy, près Pont-l'Abbé (Finistère), déjà annoncée dans la séance précédente.

Le prospectus d'un ouvrage de M. Frary sur les monuments du département du Vaucluse, qui sera composé de planches et d'un texte explicatif, est adressé par l'auteur, qui sollicite le titre de membre résident.

Séance du 19 juillet 1834.

M. Depping rend compte de la Chronique de Nestor, l'un des premiers historiens russes, traduite pour la première fois en françois par M. Louis Pâris, qui l'a adressée à la Société.

Ce volume contient des détails précieux sur les rapports diplomatiques entre la France et la Russie au moyen âge, et sur le voyage d'un François dans cette contrée pendant le XVIe siècle.

On lit un mémoire de M. de Crazanne sur l'origine d'*Aginnum*, capitale des Nitiobriges. — Après quelques observations, une deuxième lecture est demandée et aura lieu.

On donne de même une deuxième lecture d'un rapport fort court, adressé à M. le préfet de la Creuze, par M. Mangon de Lalande, correspondant, sur les eaux thermales d'Évaux, situées dans ce département. Il en sera fait un extrait détaillé dans le compte-rendu.

CONGRÈS MÉRIDIONAL. PREMIÈRE SESSION, A TOULOUSE, EN MAI 1834.[1]

Vœux exprimés par la section d'histoire et d'archéologie.

— Que chaque département envoie, à ses frais, un élève à l'école des chartes de Paris, à la charge par l'élève de revenir, ses études terminées, se fixer dans son département au moins pendant dix années.

— Que les bibliothèques publiques se refusent à l'échange des manuscrits et des ouvrages spéciaux, concernant l'histoire locale.

— Qu'il soit imprimé et publié, aux frais du gouvernement, un catalogue méthodique et fidèle de ces livres et manuscrits, afin que leur existence soit facilement connue des savants.

— Qu'il soit formé dans chaque département une Société spéciale, chargée de correspondre avec la Société instituée à Paris pour la publication des monuments de l'Histoire de France.

— Que l'on s'occupe activement de recherches sur la langue et la littérature romane.

— Enfin le Congrès propose la solution de la question suivante : « Quel est le système de composition historique « qui répond le mieux aux besoins de notre époque ? »

[1] *Congrès méridional.* 1 vol. in-8°, 224 pages, Toulouse, Paya, libraire-éditeur, 1834.

SECTION V.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

MANUSCRITS.

Catalogue descriptif et raisonné des Manuscrits de la Bibliothéque de Cambrai, par A. Le Glay. In-8°. 1831, Cambrai, imprimerie de A.-F. Hurez; Paris, chez Levrault, libraire, rue de La Harpe, n° 81.

La plupart des *Histoires de France* publiées jusqu'à ce jour sont tombées justement dans un discrédit profond; elles portent ainsi la peine d'avoir été écrites, sans que leurs auteurs aient eu le courage ou la possibilité de consulter les documents originaux, les chroniques précieuses et en grand nombre que nous ont laissées les siècles passés.

On comprend mieux aujourd'hui les devoirs de l'historien; notre époque toute politique, instruite déjà à l'école de révolutions nombreuses, avide par conséquent de connoître toutes les phases de ses destinées antérieures, afin de plonger d'un œil plus intelligent dans ses destinées à venir, impose à l'écrivain une critique savante, large et philosophique, et par suite la nécessité de remonter aux sources authentiques, de se livrer d'abord, et avant tout, à des études fortes et consciencieuses, de compulser d'immenses archives, de déchiffrer de vieux manuscrits enfouis dans la poussière de nos bibliothéques. C'est ce qu'ont fait déjà MM. de Barante, Sismondi, Thierry et d'autres encore; ils ont préféré constamment et avec raison Grégoire de Tours à Du Haillan, les chroniques de Saint-Denis et Froissart à l'abbé Legendre, etc.

Au reste, le temps nous paroît encore éloigné où l'on pourra avec succès appliquer à l'histoire de notre pays la méthode synthétique; il faut commencer d'abord par analyser nos richesses, et c'est un travail qui exige bien des années encore.

Chaque province, chaque contrée de la France possède une foule de chroniques inédites, dont la publication, dont l'indication seule seroit déjà un bienfait immense. Les Bénédictins, comme on sait, avoient entrepris, sur un plan gigantesque, cette œuvre dont l'exécution exige tant de patience, tant de soins laborieux. Il n'y a plus

de Bénédictins, et nulle société savante ne les a remplacés jusqu'ici.

C'est donc aux bibliothécaires qu'il faut nous adresser; c'est à chacun d'eux qu'il appartient en effet de faire connoître les richesses du dépôt qui lui est confié, et les trésors ignorés dont la révélation peut intéresser les sciences, l'histoire, la littérature et les beaux-arts. En signalant d'avance tout ce que renferment leurs bibliothéques, de combien n'abrégeroient-ils pas les recherches des savants qui s'occupent de faire revivre les écrits et les monuments, riche et précieux héritage que nos pères nous ont légué. Ce motif bienveillant, et qui mérite de notre part tant de reconnoissance, a sans doute animé les travaux des Montfaucon, des Labbe, des Sanderus, des Lambecius, des Van-Praet, des Senebier, des Delandine, qui ont publié de si précieux catalogues. A tous ces noms vient s'adjoindre aujourd'hui celui de M. le docteur Le Glay, qui, en 1831, nous a donné l'inventaire raisonné des Manuscrits de la Bibliothéque publique de Cambrai, l'un des plus riches dépôts du nord de la France, formé de la réunion des manuscrits que possédoient le chapitre métropolitain, les abbayes du Saint-Sépulcre, de Saint-Aubert, de Vaucelles, de Saint-André-du-Cateau, des Guillemins, de Wallincourt.

Cet inventaire nous fait connoître que la bibliothéque de Cambrai renferme actuellement 1046 manuscrits : 619 sont des livres ecclésiastiques, ascétiques, mystiques et de théologie, de droit canonique et civil; 151 traitent de l'histoire ecclésiastique et civile; 26 se composent d'armoriaux et de généalogie; 39 ont trait à l'histoire naturelle et à la médecine; 43 sont des mélanges. — Ici, dit M. Le Glay, se terminoit le catalogue primitif de nos manuscrits, tel qu'il est déposé au ministère de l'intérieur, et tel que M. Gustave Haenel l'a fait imprimer depuis peu à Leipsick. Tout ce qui suit a été récemment ajouté sur la proposition du bibliothécaire actuel.

Ce sont 168 manuscrits qui n'ont pu être classés dans les divisions précédentes, mais presque tous historiques.

Le but des efforts de la Société de l'Histoire de France étant de donner à tout ce qui intéresse cette histoire la plus grande publicité possible, nous croyons devoir mentionner ici, en élaguant les détails qui ne nous paroîtront point d'une nécessité absolue, un certain nombre des manuscrits indiqués par le précieux catalogue qui nous occupe.

DROIT CANONIQUE ET CIVIL.

558. Decreta Pontificum. Canones apostolorum. In-4°.
Ecriture minuscule du 8e au 9e siècle.

576. Plura concilia Œcumenicæ Ecclesiæ. In-fol.
Ecriture du 9e siècle.

602. Lettres sur l'élection de Joseph de Bergaigne, archevêque de Cambrai, et sur quelques affaires des États. — Lettres de Pierre Hustin, échevin de Cambrai, capitaine d'une compagnie bourgeoise, procureur fiscal de la junte établie pour les affaires de Cambrai. — Quatre registres pour servir de contrôle à la recette générale des finances de Bourgogne et de Bresse, 1708-1720. — Ordonnance du roi portant réglement pour le paiement des troupes pendant la campagne de 1744.

603. Commentaire sur la coustume de Cambrai. — Chartres de la ville du Châtel, en Cambrésis, renouvelées en 1573. — Lois, chartres et coustumes du noble pays et comté de Hainault qui se doivent observer en la souveraine et haute court de Mons, et jurisdictions dudit pays ressortissantes à ladite court de Mons. — Lois, chartres et coustumes du chef-lieu de la ville de Mons, et des villes ressortissantes audit chef-lieu de Mons. In-fol.

604. Coustumes du pays et comté de Cambrai et de Cambrésis. In-4°.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE ET CIVILE.

621. Histoire des Belges ou du Hainaut. In-fol.

C'est une traduction abrégée de la grande histoire de Hainaut, par Jacques de Guise, dont M. le marquis de Fortia donne aujourd'hui une traduction complète.

622. Les Chroniques de Saint-Denis, finissant au trépas du roi Philippe en retournant d'Aragon. In-fol.

623. Chronique anonyme. In-fol.

Elle est mentionnée dans la Bibliothèque historique du P. Lelong, n. 16569.

624. Gregorii Turonensis Historia Francorum. In-fol.

Ce manuscrit jouit d'une grande célébrité.

625. Libri quinque Historiæ Tripartitæ. In-fol.

626. Le livre de Jehan Boccace : des Cas des nobles hommes et femmes. In-fol.

629. Historia Ecclesiastica Rufini Presbyteri. In-fol.

631. Historia Ecclesiastica Eusebii. In fol.

634. Collection de pièces relatives au chapitre métropolitain de Cambrai. In-fol.

635. Copie de plusieurs lettres et chartres de l'église métropolitaine de Cambrai. In-fol.

636. Sommaire des antiquités de l'église de Cambrai. — Ca-

lendarium historiale SS. episcoporum camerac. et atrebat. festa complectens. — In cronicon camerac. et atrebat. carmen. — Notes historiques sur les églises de Cambrai. — Martyrologium et mortuologium ecclesiæ cameracensis. — Histoire brève de saint Julien, martyr. — Histoire des évêques et archev. de Cambrai. In-fol.

637. Extraits des registres aux plaids du bailly de Cambrésis, de la Tour du chapitre métrop. du prévôt séculier et francs-servans. In-fol.

638. Recueil de pièces relatives aux Etats de Cambrai et du Cambrésis. In-fol.

639. Dénombrement des communes de Quentin, Hestrumel, Hesnne, Corroise, Troisvilles, Bertry, etc. — Item épitaphes, immunités des ecclésiastiques. In-fol.

640. Recueil de pièces relatives aux travaux, octrois, prestations et aumônes dans la ville de Cambrai. In-fol.

641. Recueil de pièces relatives à l'histoire de Cambrai, depuis Charles-Quint, en 1543. In-fol.

642. Collection de pièces relatives aux Etats de Cambrai et de Cambrésis. In-fol.

643. Pièces relatives aux Etats de Cambrai, etc. In-fol.

644. Collection de pièces relatives à l'Eglise métropolitaine, aux évêques et archevêques, à la ville et aux églises de Cambrai : le tout écrit par Julien Delingue, prêtre. In-fol.

645. Recueil de pièces relatives à l'église de Saint-Renfroye de Denain, et à l'école dominicale de Cambrai. In-fol.

646. Recueil de pièces relatives aux Etats du pays et comté de Hainaut. In-fol.

647. Collectanea D. Jacobi Moart, canonici ecclesiæ metropolitanæ camerac. spectantia ad res ejusd. ecclesiæ et ad alias urbis ecclesias. In-fol.

648. Collectanea D. Jacobi Moart ad res ecclesiasticas spectantia. In-fol.

649. Collectanea D. Jacobi Moart ad res ecclesiasticas et seculares, ad archiepis., monasteria, ecclesias et ædificia publica urbis Cameracensis spectantia. In-fol. 4 vol.

650. Collectanea D. Moart ad res et jus ecclesiæ metropolitanæ cameracensis spectantia. In-fol.

651. Collectanea D. Moart ad ecclesiam et res alias urbis Cameracensis spectantia. In-fol.

652. Pièces relatives à l'église de Saint-Géry de Cambrai. In-fol.

653. Historiæ Cameracensis ecclesiæ compendium et collectanea de rebus cameracensibus. In-fol.

654. Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Saint-Aubert, depuis sa fondation. In-fol.

Ce manuscrit a pour auteur Joseph Pouillaude, abbé de Saint-Aubert, de 1709 à 1732.

655. Registre contenant ce qui s'est passé de plus remarquable à l'abbaye de Saint-Aubert, depuis la mort de M. Denis jusqu'au 12 novembre 1708. In-fol.

Ce manuscrit est du même auteur que le précédent.

656. Etat de l'abbaye de Saint-Aubert, depuis le premier abbé mitré jusqu'en 1730. — Panégyrique de Marie Stuart, reine d'Angleterre, etc. In-fol.

Le premier ouvrage est encore de l'abbé Pouillaude; quant au Panégyrique, qui forme un cahier à part, rien n'indique quel en est l'auteur.

657. Mélanges historiques concernant principalement les évêques de Cambrai, depuis Saint-Aubert, septième évêque, en 636, jusqu'en 1467. In-fol. 6 vol.

658. Notices intéressantes sur l'église de Notre-Dame de Cambrai, et sur toutes les autres églises, abbayes, chapitres, hôpitaux, et autres établissemens pieux de ladite ville. In-fol.

659. Chronique de Cambrai. In-fol.

Elle a été composée par M. Mutte, d'après plusieurs copies anciennes qui offroient des lacunes et des inexactitudes.

660. Dignitates, canonicatus, vicarii perpetui et capellani ecclesiæ metropol. camerac. In-fol.

661. Narratio controversiæ exortæ inter Gerardum abbatem monasterii Sti-Sepulchri et conventum prædicti monasterii. Petit in-4° de 52 pages.

Curieux document qui, sans doute, auroit trouvé place dans le Recueil des Historiens de France, s'il eût été connu des éditeurs de cette importante et volumineuse collection. L'auteur est Jean de Raillencourt, religieux du Saint-Sépulcre, qui l'écrivit vers 1274.

662. Registre de l'abbaye de Saint-Aubert, commençant aux abbés mitrés; constitutions, nécrologes. In-fol.

663. Abrégé de l'histoire de l'abbaye de Saint-Aubert. In-fol.

Ce manuscrit, qui est encore de Joseph Pouillaude, porte la date de 1710.

664. Histoire de maître Jehan Molinet. In-fol. 3 vol.

665. Protocole ou registre d'affaires, tant séculières qu'ecclésiastiques, de M. Foulon. In-fol.

Ce protocole contient une quantité de documents précieux sur l'histoire ecclésiastique et civile de Cambrai.

666. Protocole pour les vicaires généraux, ou Registre d'affaires, tant séculières qu'ecclésiastiques, depuis 1571 jusqu'en 1584 environ. In-fol.

667. Extrait des comptes de la massarderie de Valenciennes, écrit par Jean de Pitpan, sgr de Montauban, prévôt de Valenciennes, en 1631, 1635 et 1638. In-fol.

668. Abrégé d'histoire romaine, d'histoire universelle et de cosmographie. In-fol.

Ce manuscrit, qui porte la date de 1769, et qui est accompagné de cartes gravées, a pour auteur un sieur Le Pan.

669. Legatus civilis pro civitate cameracensi. In-4°.

Ce n'est point ici le *Legatus civilis* attribué à Joseph de Bergaigne, mais bien un recueil de Mémoires relatifs au procès qui a eu lieu au 18e siècle entre l'archevêque et le magistrat de Cambrai. On ne trouve, dans ce manuscrit, que le Mémoire et les pièces produites par le magistrat.

670. Mémorial de plusieurs choses remarquables arrivées tant à Cambrai qu'aux lieux circonvoisins, depuis 1576 jusqu'en 1616. In-4°.

671. Chroniques diverses de l'an 1200, etc. In-fol.

Ces chroniques générales commencent à la naissance de la vierge Marie, et finissent à l'année 1349. A la suite des chroniques, on trouve quelques détails intéressants sur des localités du Cambrésis, et entre autres sur l'événement qui fit passer la ville d'Oisy dans le comté d'Artois.

672. Chronique de Cambrai. In-4°.

673. Chroniques des évêques de Cambrai. In-4°.

674. Histoire des évêques et archevêques de Cambrai, écrite par M. Julien de Lingne, avec des additions de M. Louis Foulon, chanoine de Notre-Dame de Cambrai, secrétaire de mgr. François Vanderburch, archevêque. In-4°.

675. Chroniques des évêques de Cambrai. In-4°.

676. Abrégé de l'Histoire de France. In-4° 3 vol.

Tout indique que ce manuscrit est un ouvrage inédit et inconnu du ministre cardinal de Fleury.

677. Guerres de Flandres, qui ont duré sept ans. In-4°.

Cet ouvrage, qui porte la date de 1535, est de Hector Saudoyer, *aliàs* de Harchies.

678. Notices de Jacques Moart sur divers sujets ecclésiastiques, civils et criminels. In-8°. 7 vol.

679. Procès-verbal des limites en exécution du traité de Nimègue, par MM. Le Pelletier et de Vuoerden, commissaires députés par S. M. T. C.; et MM. Simon et Vaes,

élus depuis M. Chrystin, au lieu du premier, commissaires députés par S. M. C., à Courtray, le 20 décembre 1679. In-fol. de 510 feuillets.

680. Mémoires de M. le comte de Fuensaldagne, touchant la guerre de Flandre et d'Italie, en 1648. Item différentes lettres du même et d'autres seigneurs, et plusieurs affaires traitées pendant 1660, 61, 62 et 63. In-fol.

681. Journal de l'ambassade extraordinaire du comte de Fuensaldagne en France. In-fol.

684. Mémoires du baron de Vuoerden, depuis l'ouverture de la campagne de 1653 jusqu'au traité des Pyrénées, en 1659. In-fol. 2 vol.

685. Lettres et Mémoires écrits par le baron de Vuoerden, depuis 1669 jusqu'en 1698. In-fol. 12 vol.

686. Mémoires du baron de Vuoerden, contenant ce qu'il a fait et écrit de plus important depuis sa naissance en 1629, jusqu'à sa mort en 1699. In-fol. 1 vol.

688. Dépêches du marquis de Louvois, ministre et secrétaire-d'état depuis 1667 jusqu'en 1691. In-fol.

689. Lettres, mémoires, affaires, galanteries de M. de Vuoerden, depuis 1656 jusqu'en 1668. In-fol. 4 vol.

690. Lettres écrites à M. le baron de Vuoerden, par le roi, les princes, les ministres, les généraux et autres seigneurs de la cour. In-4°.

691. Lettres latines familières du baron de Vuoerden, depuis 1660 jusqu'en 1682. In-4°. 3 vol.

692. Maladie et mort de M. le comte de Fuensaldagne, et son éloge par M. de Vuoerden. In-4°.

693. Joyeuse entrée des archiducs en diverses villes des Pays-Bas. In-fol.

694. Recueil de lettres, fragments généalogiques et autres pièces provenant de Laurent Leblond, généalogiste de Valenciennes, Pitepan de Montauban, etc. In-fol.

695. Cy après sensieult la déclaration des gaiges de tous les officiers du Brabant, Flandre, Artois, Hainaut, Luxembourg, Namur, Hollande, Zélande, et autres pays de l'empereur en ses pays d'en bas. In-fol.—Ce recueil contient en outre une quantité de lettres écrites par les chefs de la rébellion des Pays-Bas.

696. Mémoires pour l'histoire de l'abbaye de Fontenelle, recueillis par Dom Gille Lolivier et D. Augustin Dourdier,

religieux de Cambron, copiés par Mre Antoine-Alexandre de Pitepance, Sr de Montauban. In-fol.

698. Historia scholastica. In-fol.

699. Angelus de curibus Sabinis, poeta laureatus, de Vastatione Leodiensi per Carolum, principem Burgundiæ. In-fol.

700. Sensieult la chronique de la rébellion de cheulz de Gand et aulcunes villes de Flandre contre leur seigneur et droicturier prince, qui dura sept ans et commencha l'an mil trois cens soixante et dix-huit, jusques en l'an de grâce mil trois cens quatre vingtz et chincq, par sire Jehan Froissart. In-fol.

701. Chronique de Flandres. In-fol.

Cette chronique anonyme est du 16e siècle.

702. Troiziesme partie de l'histoire des causes de la désunion, révoltes et altérations des Pays-Bas, par messire Renoux de France. In-fol.

703. Sommaire, recueil et traité des paix faites, dict communément la paix de Saint-Jacques, receu et approuvé tant par la reine que par les estats. In-fol.

704. Cestuy livre contient les trois records rendus par la haulte et souveraine justice du païs de Liége, l'an 1532, le IX de septembre, au faict de la jurisdiction du prince, de son chapitre et de sa cité. Item les priviléges impériaulx octroyés par les empereurs de haulte et heureuse recordation et mémoire, Maximilien et Charles-le-Quinct, l'an 1518 et l'an 1521 respectivement. In-fol.

705. Histoire de Liége. In-fol.

706. Remarques sur l'Histoire ecclésiastique de M. l'abbé Fleury. In-4°.

707. Œuvres diverses relatives aux institutions de l'Eglise pour les ecclésiastiques. In-4°.

708. Histoire du monde et de France. In-4°.

710. Historia Jerosolimitana. In-4°.

Cette prétendue histoire de Jérusalem est une relation de la première croisade, par Robert, abbé de Saint-Remi de Reims.

711. Historia mystica ecclesiæ catholicæ quam ex Maximo et Germano transtulit Anastasius. Gesta regum Francorum. In-4°.

712. Miracula beatæ Mariæ virginis. In-fol.

La plupart des miracles que rapporte cette légende sont indiqués comme ayant été opérés dans le nord de la France.

713. Cæremoniæ monasterii S. Andreæ de Castello, ordinis S. Benedicti. In-fol.

714. Exemplar legendarii de Sanctis. In-fol.

715. Vitæ SS. Gregorii et Nicolai. In-fol.

716. Oraison funèbre de Mgr Lamoral, prince de Ligne, décédé en 1624. In-fol.

717. Passiones apostolorum. In-fol.

718. Vita SS. Basilii et Martini, etc. In-fol.

719. Légende dorée. In-fol. 2 vol.

720. Vie de Jésus-Christ. In-fol. 3 vol.

721. Acta quorumdam sanctorum. In-fol.

723. Smaragdi diadema monachorum. In-4°.

724. Idem. In-4°.

725. Expositio smaragdi in regulâ S. Benedicti. In-fol.

727. Vitæ quorumdam sanctorum. In-fol.

728. Epistola Eusebii ad Damasum et Theodosium de morte S. Hieronymi. In-fol.

729. B. Hieronymus in vitas patrum. In-fol.

730. Martyrologium monasterii Fidemiensis. — Regula S. Benedicti. — Necrologium. In-fol.

731. Martyrologium. — Regula S. Benedicti. — Necrologium. In-4°.

732. Speculum monachorum. In-4°.

733. Passio S. Juliani et Legenda S. Martini a Gergorio Turonensi et Sulpicio Severo editæ. In-4°.

734. Martyrologium. — Regula S. Benedicti. — Necrologium. In-4°.

735. Liber Hugonis de Folieto, prioris canonicorum regularium S. Laurentii, in pago Ambianensi, de xx abusionibus claustri. In-4.

736. Le Riule Sains Benois. In-4°.

737. Speculum monachorum et Profectus religiosorum. In-8.

738. Beatæ virginis Mariæ miracula. In-4°.

740. De Institutione juvenum et noviciorum. In-4.

741. Regula S. Benedicti. — De professione monachorum. In-4°.

742. De regimine seu de diversis gravaminibus religiosorum. — Tractatus de instructione confessorum. In-4.

744. Vitæ quorumdam sanctorum. In-4.

745. Nonnullæ sanctorum martyrum et confessorum Legendæ. In-4°.

746. Extractum ex manuscripto Henniacensi cui titulus *Collectanea aliquot historiarum, epistolarum, diplomatum, etc., summorum pontificum, archiepiscorum, episcorum, etc., per fratrem Joannem de Telu, canonicum Henniacensem, etc., anno* 1600 *compacta.*

747. Modus monachum benedicendi, professionem faciendi, infirmum inungendi et mortuum sepeliendi. In-4°.

748. Recueil des vertus de madame la marquise de Maintenon, et son épitaphe. In-4°.

749. Vita S. Lutgardis. Tractatus de munditià et castitate sacerdotum, etc. In-4°.

750. Abrégé de la vie et des miracles de B.-F. Séraphin de Montegranario, capucin, béatifié par Clément XII. In-4°.

751. Vitæ quorumdam sanctorum. In-4°.

752. Regula S. Benedicti. In-8.

753. Sanctiniana, ou bons mots et réponses des Saints, par M. D. In-8°. 2 vol.

755. Protocole des formules du Secrétariat. In-8°.

756 et 757. Regula S. Benedicti. In-24.

758. Sermones varii. Passiones plurimorum apostolorum et sanctorum, simul et vitæ sanctorum, etc. In-fol.

759. Sermones. Passiones et vitæ multorum sanctorum. In-fol.

760. Vitæ et passiones plurimorum sanctorum. In-fol.

761. Vitæ et passiones patrum sanctorum. Miracula S. Auberti, episcopi Cameracensis. In-fol.

762. La Vie de Jésus-Christ, en cinq parties, appelée Vita Christi. In-fol.

763. Le livre de la Fleur des histoires, nommé la Légende dorée. In-fol.

764. Narratio Cisterciensis ordinis. In-fol.

765. Martyrologium. Regula S. Benedicti. Necrologium. In-fol.

766. Vitæ B. Lietberti, Cameracensis episcopi. In-fol.

767. Acta plurimorum sanctorum. In-fol.

768. Acta plurium sanctorum. In-fol.

769. Vita S. Bernardi abbatis, etc. In-fol.

770. Tractatus de vità Christi. In-fol.

ARMORIAUX, GÉNÉALOGIE.

771. Sceaux de divers empereurs, impératrices, comtes, et des différens ordres établis en Europe. In-8°.
772. Album héraldique. In-8°.
773. Chy porés trouver les noms et armes de la plus grande part des nobles, pers, barons, chevaliers et gentilzhommes de la noble et saincte conté de Hainau. In-16.
774. Collection de généalogies de plusieurs familles anciennes, telles que Alkemade, Amiens, Saint-Aubin, Barbençon, Berghes-Saint-Winoc, Carondelet, La Chapelle, Croix, etc., etc. In-fol.
775. Différens tournois et joustes, depuis 1236 jusqu'en 1447, avec une table alphabétique des lieux où ces tournois se sont donnés. In-fol.
776. Description de la très noble, ancienne et illustre famille et maison de Vuoerden. Généalogie de la maison de Croix. In-fol.
777. Généalogies et armoiries des familles du Cambrésis; la descente des Poyures, de père en fils, depuis 1273 jusqu'en 1608. Item d'Anneux, marquis de Wargny, Lannoy-du-Haut-Pont, Berlaymont-Claibrocke, dit Haumer. In-fol.
778. Généalogie et armoiries de la famille des de Ligne, de Barbençon, de Lannoy, etc. In-fol.
779. Recueil de quartiers nobles du chapitre de Nivelles. In-fol.
780. Recueil de pièces relatives à la noblesse et aux armoiries de différentes familles de France, d'Angleterre, d'Allemagne, etc. In-fol.
781. Recueil de pièces relatives à la famille des Carondelet, aux familles des Pays-Bas. In-fol.
782. Mélanges de chroniques, généalogies et armoiries de M. de Montauban. In-fol.
783. Armoiries des chevaliers de la Toison-d'Or; Liste des élus et des trépassés. In-fol.
784. Généalogie. Petit in-fol.
785. Tables généalogiques des maisons de Croy, de Blois et Montmorency; *item* continuation du *Compendium chronologiæ hujus mundi.* In-fol.
786. Généalogie et armoiries de la famille de Vandernoot. In-fol.

787. Généalogie, chartres et priviléges, par Jean de Pitepan, Sr de Montauban. In-fol.

788. Insignia quorumdam nobilium. In-fol.

789. Armorial formé par M. Jean de Pitpance, sḡr de Montauban. In-fol. 3 vol.

790. Généalogies et armoiries de la famille de Trasegnies et autres familles de France et de Brabant, avec la représentation d'anciens monumens. In-fol.

791. Devises des armes de plusieurs rois, princes, chevaliers et autres grands seigneurs. In-fol.

792. Généalogie de la maison de Carondelet. In-fol.

793. Armoiries de différentes villes de France, Paris, Senlis, Rheims, etc. In-fol.

794. Mémorial contenant la naissance et la mort des chefs, des enfans de la maison de Carondelet, suivant les générations d'un chacun; le tout revu d'après d'anciens, bons et certains mémoriaux. In-4°.

795. Anciennes collections de quelques pièces relatives à la branche des Carondelet-Noyelle. In-4°.

796. Recueil tiré des registres, des chartres de la chambre des comptes du roi à Lille, de toutes les lettres d'anoblissement, etc. In-4°.

MÉLANGES.

839. Epistolæ et litteræ variorum de rebus variis. In-4°.

Ce manuscrit, entre autres pièces intéressantes et sans doute inédites, contient des lettres des rois de France, des ducs de Bourgogne, des rois de Sicile, de l'Université de Paris.

876. Instruction sur l'histoire de France. Siége de Bude, etc. Histoire amoureuse de France sous Louis XIV, etc. In-4°.

879. Statuta ordinis Cisterciensis. In-fol.

880. Histoire du chapitre de Denain, par Jean d'Arleux. In-4°.

881. Petit discours contenant le sommaire des guerres de Cambray, commençant l'an 1579 jusques la réduction de la ville, qui fut l'an 1595, sous les sieurs d'Inchy et Balligny, gouverneurs dudit Cambray et Cambrésis. In-4°.

882. Journal d'un voyage au Levant, par La Condamine. In-fol.

Copié en 1823 par les soins de M. Le Glay sur le manuscrit autographe de La Condamine.

883. Mémoires pour servir à l'histoire de Louys de Berlay-

mont, archevêque duc de Cambray, prince du Saint-Empire romain et comte du Cambrésis, etc., où l'on voit les troubles arrivés en ce pays par l'usurpation du sieur d'Inchy, du duc d'Alençon, du sieur de Balagny et d'Henry IV, roi de France, avec plusieurs anecdotes curieuses, par *****, Balique et Cotolendy. In-fol.

884. Chronique de Cambrai. In-fol.

885. Mémoires historiques de l'église collégiale de Saint-Gery, à Cambrai. In-4°.

886. Recueil de pièces sur l'histoire de l'église et de la ville de Cambrai. In-4°.

887. Recueil de pièces pour servir à l'histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai. In-4°.

902. Répertoire des priviléges, franchises, droits, jurisdiction et aucthorité de messieurs du Magistrat de Cambray, rédigé par ordre alphabétique, par Ladislas de Baralle, eschevin, l'an 1679. In-fol.

903. Histoire des evesques et archevesques de Cambray, divisez en seize catalogues et deux calendriers, etc. In-4°.

905. Mémoires sur les communautés de femmes qui existoient à Cambray. In-4°.

907. Calendrier historial touchant les choses principales et plus notables, sacrées et profanes, faictes et advenues depuis mille ans jusqu'à cet an 1604, en la cité métropolitaine de Cambray, etc. In-4°.

908. Dénombrement de la terre et seigneurie de Honnecourt avecq tous les fiefs et deppendans d'icelle et toute haulte justice, moïenne et basse, le 19 novembre 1506. In-fol.

917. Antiquités de l'église de Cambrai et de son clergé, etc. In-fol.

918. Généalogies, par Antoine-Alexandre de Pitpance, S[r] de Montauban. In-fol. 7 vol.

919. Armorial, formé et écrit de la main de M. Antoine-Alexandre de Pitpance, seigneur de Montauban. In-fol.

920. Recueil d'épitaphes. In-fol.

921. Epitaphes de la ville de Valenciennes, par Jean de Pitpance, sḡr de Montauban. In-fol.

922. Epitaphes de Cambrai, Lille et Tournay. In-fol.

923. Epitaphes de la ville d'Arras, par Jean de Pitpance. In-fol.

724. Registre aux délibérations des assemblées générales des

états de Cambrai et du Cambrésis, commençant en 1763, etc. In-fol.

925. Assemblée générale des états de Cambrai et du Cambrésis, le 12 novembre 1781. In-4°.

926. Collectanea Dñi Pitpance de Montauban. Epitaphes de Lille, Douay, etc. In-fol.

928. Epitaphes vues dans l'église cathédrale de Tournay. In-fol.

933. Cartulaire. In-4°.

934. Cartulaire de l'église collégiale de Sainte-Croix, à Cambrai. In-4°.

935. Incipiunt decreta et Sessiones sacri concilii Basiliensis feliciter. In-4°.

936. Remarques sur le gouvernement du royaume durant les trois règnes de Henry IV, de Louis XIII et de Louis XIV.

937. Recueil de toutes les pièces relatives à l'historique du monument que la ville de Cambrai a délibéré, sous l'approbation de S. M. impériale et royale, d'ériger à la mémoire de l'immortel Fénelon. In-fol.

938. Index copiosus omnium dignitariorum et canonicorum ecclesiæ Cameracensis. In-4°.

939. Miscellanea Jacobi Moart. In-fol.

941. Collectio omnium inscriptionum in metropolis ecclesiæ Cameracensis monumentis seu tabulis cereis, marmoreis et saxeis incisarum, facta anno salutiferæ redemptionis nostræ millesimo septingentesimo sexagesimo quarto. In-fol.

942. Recueil de sceaux et écussons dessinés à l'encre de la Chine. In-fol.

943. Partage de l'abbaye d'Anchin. In-fol.

944 à 987. Acta capituli ecclesiæ primum cathedralis, postea metropolitanæ Cameracensis. In-fol.

997. Archives et journal de l'assemblée générale du clergé de France, tenue à Paris, par permission du roi, au vingt-cinquième jour de mai 1635. In-fol.

998. Les mémoires de Mgr. de Montchal, archevêque de Toulouse, avec le journal de l'assemblée du clergé de France, tenue à Mantes en 1641. In-fol.

1000. Mélanges historiques. In-4°.

1001. La vie de saint Amand, évesque de Maestricht, apôtre de Gand. In-8°.

1009. Regula sancti Benedicti. Constitutiones variæ. In-16.

1010. Mémoire pour MM. les maîtres des requêtes. Mémoires sur les intendances de la Flandre françoise et de la Flandre flamingante, de Hainaut, d'Artois et de Champagne. In-fol.

1012. Manuscrit des plus curieux et utile pour toutes les personnes qui aiment la lecture et l'histoire, etc. In-8°. 5 vol.

C'est une compilation historique et chronologique qui s'étend depuis le premier siècle de l'Eglise jusqu'en l'année 1752.

1013. Antiquitez et mémoires de la très renommée et très fameuse ville et comté de Valentienne, avecq les généalogies, ordre et suite de ses comtes et seigneurs; ensemble la fondation des églises et lieux pieux de ladite ville, par sire Simon Le Boucq, escuyer, prévost dudit Valentienne. In-fol. 2 vol.

1015. Liasse contenant une quantité de titres, chartes et autres documens concernant les établissemens charitables de Valenciennes.

1017. Mémorial de plusieurs choses remarquables arrivées tant à Cambray qu'aux lieux circonvoisins. In-8°.

1018. Mémoires sur l'Eglise et le chapitre de Sainte-Croix à Cambrai. In-4°.

1020. Metropolitanæ ecclesiæ Cameracensis capituli Stat[illegible]. In-4°.

1022. Priviléges de Saint-Aubert en Cambrésis, Bertheries, etc. In-fol. 2 vol.

1023. Mélanges d'actes recueillis par l'abbé Mutte. In-fol.

1024. Lettres de convocation pour l'assemblée des états de Cambrai et du Cambrésis, adressées au chapitre de l'église collégiale de Saint-Géry. In-fol.

1025. Liber catenatus ecclesiæ Cameracensis. In-fol.

1026. Liber pilosus secundus omnium titulorum, munimentorum atque negotiorum monasterii Sancti-Sepulchri. In-fol.

1027. Inventaire analytique des titres, chartes, bulles et autres documens concernant l'abbaye de Vaucelles. In-fol. 2 vol.

1028. Munimenta pro juridictione capituli Cameracensis, et Francis-Servientibus. In-fol.

1029. Liber privilegiorum ecclesiæ et civitati Cameracensi concessorum. In-4°.

1030. Instruction et recueil sur les coustumes générales d'Arthois, avec les allégations des lois civiles, etc. In-fol.

1037. Registrum certarum bullarum pro diversis causis religiosis. In-4°.

1038. Bulle clémentine octroyée à la sacrée religion militante de Hierusalem. In-fol.

1041. Bulles originales des papes, munies de leurs sceaux de plomb.

1042. Farde de pièces relatives aux contestations qui eurent lieu par suite de l'érection de Cambrai en archevêché.

1043. Actes originaux en françois vulgaire du 13e et du 14e siècle.

1044. Actes originaux en latin, du 11e et du 12e siècle.

1056. Abrégé des conciles généraux et particuliers; l'éclaircissement tant des anciens que des nouveaux canons qui prouvent les dogmes et la discipline de l'église romaine; ensemble l'état de la religion chrétienne, depuis Jésus-Christ jusqu'à la présente année; la suite des papes, depuis saint Pierre, des empereurs depuis Auguste, des rois de France et des écrivains ecclésiastiques. In-8°. 2 vol. — C'est une bonne histoire ecclésiastique qui s'arrête en 1687.

***

M. Le Glay, en composant ce catalogue, œuvre de savoir et de conscience, nous semble avoir compris parfaitement toute la tâche qu'il s'étoit imposée : déchiffrer chaque manuscrit, en caractériser l'écriture, en fixer l'âge, mentionner le nom des auteurs, des copistes, préciser la nature de chaque ouvrage, indiquer s'il est inédit ou publié; telles sont en résumé les conditions exigées pour un bon catalogue : on les trouve toutes réunies avec exactitude et concision dans celui dont nous venons d'offrir une analyse.

M.-L. Boutteville.

SECTION PREMIÈRE.

ACTES ET TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Membres de la Société dont le nom doit être ajouté à la liste contenue dans le premier numéro du Bulletin, page 11.

MM. de Lavergne ;
comte Molé, pair de France;
Reinaud, de l'Institut, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la bibliothèque royale.

SÉANCE DU CONSEIL DU 4 AOUT 1834.

M. le président proclame membres de la Société :

MM. Alex. Petitot, chef de division au ministère de l'instruction publique ;
Nigon de Berty, procureur du roi, à Mantes ;
H. Dusevel, avocat à la cour royale d'Amiens, membre de plusieurs sociétés savantes ;
Guérard, conseiller-auditeur à la cour royale d'Amiens ;
Albert Merkleim, libraire à Paris.

La Société reçoit une lettre du secrétaire de la Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord qui annonce que cette Société souscrit à la Société de l'Histoire de France. En conséquence, suivant l'usage précédemment adopté, le secrétaire de cette Société, M. Pronnier, est admis au nombre des membres de la Société de l'Histoire de France comme représentant la Société du département du Nord.

M. Allou, secrétaire de la Société des Antiquaires de

France, fait connoître que cette Société, suivant le désir qui lui en avoit été exprimé, met à la disposition de la Société de l'Histoire de France, pour son Bulletin, des extraits de ses procès-verbaux.

M. de Monmerqué communique une lettre de M. Biseuil, notaire à Blains près Nozay (Loire-Inférieure), qui offre à la Société d'acquérir, pour les publier, une collection de lettres originales de plusieurs rois et autres personnages historiques, appartenant surtout aux trois règnes de Charles VIII, Louis XII et François Ier.

Plusieurs membres observent qu'on ne peut juger, sur le catalogue envoyé, de l'importance et de l'authenticité de ces lettres; et même qu'une copie, non collationnée à Paris sur les manuscrits, seroit insuffisante. En conséquence, M. de Monmerqué voudra bien se charger d'écrire à M. Biseuil pour lui demander de communiquer ces documents sous la condition que la Société ne les publieroit que de son consentement, après des arrangements pris avec lui.

M. Champollion donne quelques détails sur la proposition qui avoit été faite dans une des précédentes séances, de confier à M. Guadet la traduction de l'*Histoire* de Grégoire de Tours, dont la publication a été décidée; M. Guadet s'en chargera volontiers, et va commencer à préparer ce travail.

M. de Fortia offre d'ajouter à cette publication une vie de Grégoire de Tours, et une notice sur les ouvrages de cet historien, proposition acceptée par le conseil.

M. Champollion explique le retard qu'a souffert jusqu'ici l'impression des premières feuilles de la *Chronique d'Aimé*. Il falloit adopter un système pour l'orthographe et les dates, ce qui a donné lieu à quelque hésitation. Cette incertitude est levée, et l'ouvrage se continuera activement, la copie du manuscrit étant entièrement terminée.

M. de Fortia communique au conseil une lettre de M. l'abbé Olivier, bibliothécaire de Carpentras, qui fait connoître l'existence, dans cette bibliothéque, à la suite

d'un livre d'Heures, d'une charte de Bozon, premier roi de Provence (au IXe siècle). M. de Fortia, qui possède une première copie de cette charte, en demandera un *fac-simile;* il se propose de la discuter, et de présenter au conseil le résultat de son examen.

SÉANCE DU CONSEIL DU 1er SEPTEMBRE 1834.

Le procès-verbal de la séance du 4 août est lu et adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. H. Dusevel (Amiens, 20 août), qui promet d'adresser à la Société, pour son Bulletin, une notice des documents historiques conservés à la bibliothéque et aux Archives de la mairie d'Amiens. En attendant, M. Dusevel donne le titre de dix de ces pièces, qui lui ont semblé des plus intéressantes. Ces pièces sont :

1°. Quatre lettres d'Ingelburge aux chanoines de la cathédrale d'Amiens, après sa séparation d'avec Philippe-Auguste, et les réponses de ces chanoines, transcrites dans le *cartulaire du chapitre* déposé aux archives du département;

2°. Une traduction en langue picarde (du XIVe siècle au plus) de la charte latine octroyée par Philippe-Auguste en 1209 et portant établissement, ou plutôt confirmation de la commune d'Amiens;

3°. Le procès-verbal de l'entrevue de Louis XI et d'Edouard, roi d'Angleterre, à Piquigny, qui se trouve dans le registre aux chartes de la ville d'Amiens, coté C, fol. 299.

4°. Une relation assez curieuse des funérailles de Charles VII, transcrite dans le même registre, fol. 220 et suivants.

5°. Une ordonnance du duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, portant injonction à toutes les femmes des gentilshommes au service de l'empereur, résidentes dans son gouvernement, d'en sortir sous huit jours;

6°. Des lettres de Henri II, aux maieurs et échevins d'Amiens, du 4 septembre 1557, au sujet de la perte de la bataille de Saint-Quentin;

Reg. aux ordonnances de police de la ville d'Amiens, fol. 104.

7°. Les articles présentés au roi Henri IV, pour la réduction de la ville d'Amiens, et par lui répondus en son conseil, au camp devant Laon, le neuvième jour de juin 1594;

8°. L'édit de réduction de la ville d'Amiens, du mois de sep-

tembre 1594 (pièce originale), signée de Henri IV, et de Pottier, secrétaire d'état.

9°. Une ordonnance de Henri IV, datée d'Amiens, le 27 octobre 1595, contenant rappel de tous les François servant sous les drapeaux espagnols;

10°. Une délibération prise par le corps de ville d'Amiens, afin d'offrir 50,000 écus au fameux maréchal d'Ancre, qui *exigeoit un présent* pour obtenir du roi la démolition de la citadelle d'Amiens, où il s'étoit retiré, etc.

M. Dusevel annonce avoir préparé quelques essais sur les erreurs qu'il a reconnues dans Froissart.

Il fait connoître l'existence, à la bibliothéque d'Amiens, d'une chronique de l'abbaye de Corbie, qui contient, outre l'histoire des abbés de Corbie, depuis 662 jusqu'en 1556, beaucoup de détails curieux sur les principaux événements qui se sont passés en France et dans les États voisins pendant ce laps de temps. Cette histoire a été composée par un religieux de Corbie et pourroit former un vol. in-8°.

Au sujet de cette communication, un membre du conseil fait observer que si le nombre des documents inédits, relatifs à l'histoire d'Amiens, étoit assez considérable, il vaudroit mieux en former un volume que de les insérer successivement dans le Bulletin. — Un autre membre rappelle que le dépôt des manuscrits de la Bibliothèque Royale possède la grande collection de D. Grenier sur l'histoire de Picardie, et qu'il seroit utile de comparer ces deux sources de matériaux pour l'histoire de la même province.

M. de Fortia communique une nouvelle copie plus exacte de la charte de Boson, conservée dans la bibliothéque de Carpentras.

Quelques renseignements sur l'impression de la *Chronique des Normands de Sicile* sont présentés au conseil par MM. Champollion et Crapelet. Il en résulte que cet ouvrage, eu égard à une correction d'épreuves que le style du manuscrit rend nécessairement lente et difficile, ne suffit pas pour occuper constamment à l'imprimerie un compositeur, et que, dans l'intérêt de la Société, il seroit

convenable de commencer le plus tôt possible l'impression de quelqu'un des autres ouvrages désignés.

M. Guérard annonce que la traduction de Grégoire de Tours, dont s'est chargé M. Guadet, étant à peu près terminée pour le premier volume, on pourroit adjoindre cet ouvrage aux deux autres déjà choisis, comme devant paroître des premiers. M. Teulet, à qui a été confiée la collation des manuscrits, annonce être disposé à s'en occuper immédiatement; prenant pour base l'édition de D. Ruinart, revue par D. Bouquet, il commencera par l'examen des trois exemplaires qui sont à Paris, et M. le Glay, bibliothécaire de Cambray, sera prié par M. le président de la Société de vouloir bien lui confier l'exemplaire, plus précieux encore, du même historien, conservé dans cette bibliothéque, ou d'en surveiller lui-même la collation.

Aussitôt que trois livres du texte et de la traduction seront achevés, ils seront remis au comité de publication, qui les livrera de suite à l'imprimerie.

M. P. Paris annonce être également disposé à s'occuper de Villehardouin.

M. de Monmerqué annonce que le *Journal d'un Bourgeois de Paris* sera prêt pour le mois de novembre.

SÉANCE DU CONSEIL DU 8 OCTOBRE 1834.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la précédente séance, sont proclamés membres de la Société :

MM. Charles Cunin, manufacturier à Sedan;
de Gerville, membre de plusieurs sociétés savantes, à Valognes;
Emile Lebreton, avocat à la cour royale de Paris;
Lebrun, juge de paix à Avizé, près Épernay.

Dons faits à la Société. — Correspondance.

La Société reçoit de la part de M. Frère, libraire à Rouen, un ouvrage, dont il est éditeur, intitulé : *Contes*

populaires, et patois de l'arrondissement de Bayeux, recueillis et publiés par M. F. Pluquet, deuxième édition, Rouen, 1834, 1 vol. in-8°. — A l'occasion de cet ouvrage, M. de Fortia annonce que M. de Saint-Léger s'occupe d'un *Dictionnaire général des patois de la France;* il demande si ce travail ne seroit point de nature à être publié sous les auspices de la Société. Le conseil attendra que la rédaction en soit plus avancée, d'autant plus que l'objet de ces recherches ne rentre qu'accessoirement dans les travaux de la Société.

La Société reçoit en outre les deux ouvrages suivants, de M. le Glay, bibliothécaire à Cambray, dont il est éditeur et auteur : *Chronique d'Arras et de Cambray*, écrite au XIe siècle, par Balderic, chantre de Terouanne (Chronicon camer. et atreb.), 1834, un vol. in-8°. — *Notice sur Jean le Carpentier, historiographe du Cambrésis*, 1833, broch. in-8°.

En faisant hommage à la Société de la *Chronique de Balderic*, M. le Glay écrit qu'il se seroit empressé de lui soumettre préalablement son travail, si l'impression n'en eût été déjà fort avancée, lorsque la Société s'est trouvée constituée. Le conseil exprime le regret de ne pouvoir encourager directement cette publication utile et consciencieusement dirigée, en souscrivant pour quelques exemplaires; mais il la recommande à tous les amis de notre histoire nationale.

M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai, adresse la copie des lettres de Lannoy et l'extrait d'une notice de M. Arthur Dinaux, relatives à la bataille de Pavie.

M. Viollet-Leduc, conservateur des résidences royales, adresse des remercîments de son admission au nombre des membres de la Société.

M. Poey d'Avant, receveur de l'enregistrement à Cluny, annonce qu'il s'occupe de recherches historiques sur l'abbaye de Cluny; et qu'il mettra à la disposition de la Société la copie des pièces originales les plus curieuses de celles qu'il possède concernant cette célèbre abbaye.

M. Pernet écrit de Saint-Michel, près Salins, pour demander des renseignements sur les statuts de la Société.

M. de Gerville (de Valognes) exprime le désir de faire partie de la Société.

M. J. Taschereau communique au conseil une lettre qui lui a été adressée, comme directeur de la *Revue Retrospective*, par M. Morellet, professeur de rhétorique au collége d'Agen. Cette ville possède des archives fort curieuses, dont les chartes sont encore inédites pour la plupart. Quelques unes de ces pièces sont des traités d'alliance entre les *Universités* de l'Agenois, c'est ainsi qu'on désignoit en cette partie de la France, les communes et les villes d'échevinage; d'autres pièces sont des suppliques adressées au Roi, ou des pièces émanées de lui; d'autres enfin, quoique uniquement relatives à la province, répandent une grande lumière sur certaines parties de l'histoire de France: elles sont écrites soit en françois, soit en latin, soit en patois agenois. M. Morellet offroit à la *Revue Retrospective* l'envoi des plus intéressantes de ces pièces; M. le directeur de ce recueil, pensant qu'à raison de leur caractère et de leur ancienneté, elles rentrent plutôt dans le cadre des travaux de la Société de l'Histoire de France, engage le conseil à se mettre en relation, à ce sujet, avec M. Morellet.

Travaux de publication et objets d'administration.

M. J. Renouard rend compte au conseil de la distribution qu'il a faite, comme libraire de la Société, de 200 exemplaires environ de la première livraison du Bulletin, soit aux membres actionnaires, soit à un très petit nombre de souscripteurs étrangers à la Société. Ceux-ci, en s'abonnant au Bulletin seulement pour le prix fixé de 20 fr., ne jouiront pas des autres avantages attachés au titre de membre, et à la souscription de 30 fr. par année.

Le même membre demande qu'il soit donné de la publicité au Bulletin et aux autres travaux de la Société par un nouveau prospectus et par des annonces dans les journaux. Le conseil trouve suffisante la distribution déjà faite du *Réglement* de la Société, et le tirage à part de l'*Introduction* du premier numéro du Bulletin. Les membres sont cependant invités à accroître cette publicité par la voie des autres journaux, ou recueils périodiques.

Un membre (M. J. Taschereau), tout en reconnoissant l'utilité du travail *sur la Bibliographie historique et archéologique de la France*, commencé par le secrétaire (M. Desnoyers) dans la première livraison du Bulletin, et en appuyant le projet d'une continuation de la *Bibliothèque historique de France* depuis 1778, exprime l'opinion que ces recherches perdroient une partie de leur intérêt et offriroient moins de ressources à l'étude si elles étoient divisées en un grand nombre de cahiers du Bulletin, comme l'auteur en avoit manifesté l'intention. Il semble plus convenable de n'insérer au Bulletin que l'annonce des ouvrages récents ainsi qu'il a été fait dans le premier article pour 1833-1834, et de réunir les matériaux des années antérieures en un corps d'ouvrage distinct, qui seroit pareillement publié sous les auspices de la Société avec les encouragements du ministère de l'instruction publique. Cette opinion, à laquelle se range l'auteur des premières recherches, est adoptée par le conseil, après quelques discussions sur le mode d'exécution le plus convenable. En conséquence, ce projet sera communiqué à M. le Ministre de l'instruction publique, qu'on présume être disposé à le favoriser. Les recherches commencées seront continuées dans cette vue, et le secrétaire offre de soumettre au conseil le plan de l'ouvrage, afin d'en assurer une meilleure exécution, avec le concours de plusieurs collaborateurs.

M. J. Renouard, en vue de rendre plus complètes les indications bibliographiques des travaux relatifs à l'his-

toire de France entrepris à l'étranger, demande que la Société souscrive à deux journaux bibliographiques, analogues au *Journal de la librairie française*, et qui se publient en Angleterre et en Allemagne : cette proposition est agréée.

Sur la proposition d'un membre, le conseil exprime unanimement le désir que les *Mémoires du cardinal de Retz*, dont la Bibliothèque Royale a depuis quelques mois recouvré un exemplaire plus complet que tous ceux connus par les éditions antérieures, soient publiés immédiatement par la Société. Cet ouvrage, qui ne coûteroit que des frais de copie et dont le débit seroit assuré, fourniroit à la Société les moyens d'accroître les publications d'autres ouvrages plus scientifiques, dont la vente seroit beaucoup plus restreinte. Toutefois, d'après les observations présentées par un autre membre, la délibération sur ce sujet est ajournée à la prochaine réunion du conseil, afin que dans l'intervalle il soit avisé aux moyens d'exécution.

SECTION II.

EXTRAITS ET ANALYSES.

Notices sur les principaux Recueils de Documents originaux relatifs à l'Histoire du moyen âge, particulièrement en ce qui concerne la France.[1]

II.

HISTORIENS DES CROISADES.

Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le 10 *janvier* 1834; *sur la publication du recueil des historiens des croisades.*

La France a pris une part si glorieuse aux guerres des croisades, que les documents historiques qui contiennent les récits de ces expéditions mémorables, semblent entrer dans son domaine; c'est à elle qu'il appartient de les réunir, de les coordonner, et d'élever, en les publiant, un monument qui conserve dans son exactitude originale, le souvenir du plus grand ébranlement que la société chrétienne ait éprouvé durant le moyen âge. La popularité dont avoient joui si long-temps chez elle les récits des guerres entreprises pour conquérir ou pour défendre les saints lieux; l'abondance des matériaux mis particulièrement à sa disposition, la voix de l'Europe savante; tout engageoit la France à ne pas laisser acquitter par d'autres la dette qu'elle avoit contractée.

Vers la fin du XVIe siècle, un savant François que ses connoissances variées rendirent justement célèbre, J. Bongars, encouragé par François Pithou, forma le projet de publier un recueil qui devoit contenir tous les historiens des croisades alors connus. Cette collection parut en 1611, sous le titre de *Gesta Dei per Francos*, et obtint le succès dont elle étoit digne. A la vérité, Bongars plaça dans son

[1] Voir dans le troisième numéro du Bulletin, p. 125, le *Rapport sur le Recueil des Historiens de France*.

recueil plusieurs historiens qui déjà avoient été imprimés; mais, comme il le dit lui-même, ces auteurs sembloient paroître pour la première fois, tant ils avoient été défigurés par leurs précédents éditeurs. Sa critique habile compléta et rétablit le texte de ces historiens, de manière à laisser à de nouveaux éditeurs peu d'occasions de l'améliorer.

Si une nouvelle collection des historiens des croisades est jugée nécessaire par tous les amis de notre ancienne histoire, ce n'est pas, nous nous plaisons à le déclarer, que Bongars n'ait fait tout ce qui lui étoit possible de faire, et nous sommes loin de vouloir atténuer ses titres à notre reconnoissance; mais depuis la découverte d'une foule de monuments littéraires et historiques dont Bongars ne pouvoit soupçonner l'existence, son travail est devenu nécessairement très incomplet, et nous croyons pouvoir, avec beaucoup moins d'habileté, présenter un recueil sinon meilleur du moins plus étendu.

En effet, depuis le commencement du XVIIe siècle, les amples recueils des Duchesne, des d'Achery, des Mabillon, des Martenne et des nombreux compilateurs étrangers, ont fait connoître une si grande variété de documents originaux relatifs aux expéditions des croisés, que le *Gesta Dei per Francos* ne doit être aujourd'hui regardé que comme le modèle dans des proportions beaucoup trop restreintes, d'une autre collection plus vaste, plus méthodique, et par conséquent plus véritablement utile.

Les bénédictins formèrent, vers le milieu du siècle dernier, le projet de cette nouvelle collection; ils avoient reconnu combien il seroit difficile de faire entrer, dans leur recueil des historiens de la France, tous les auteurs qui ont parlé des croisades, sans nuire à l'ordre qui règne dans un ouvrage regardé à bon droit comme un de leurs titres de gloire : ils résolurent donc de former une collection spéciale pour les historiens des croisades, dans laquelle une multitude de monuments historiques devoient, après avoir été soumis à une critique sévère, trouver une place plus digne que celle qu'ils occupoient dans ces vastes recueils de pièces détachées, au sein desquels ces monuments sembloient perdus.

Les bénédictins avoient sagement pensé que l'histoire des croisades resteroit incomplète, aussi long-temps qu'elle ne seroit point éclairée par les récits des écrivains de

l'Orient, et il entroit dans leur plan de joindre les relations des historiens orientaux à celles des historiens latins et grecs.

Tout ce qui se rapportoit à cette nouvelle entreprise littéraire, semble avoir été réglé par ces religieux avec la sûreté de jugement et l'étendue de vues qui présidoient à la disposition des ouvrages dont nous leurs sommes redevables; il est à regretter qu'un tel projet, conçu par des savants qui étoient dans une position si avantageuse pour le conduire à son terme, n'ait pas même reçu son commencement d'exécution.

Cependant l'Académie des Inscriptions ayant regardé comme un devoir de recueillir l'héritage que lui a légué l'illustre congrégation de Saint-Maur, et d'achever les ouvrages qu'elle fut en périssant condamnée à laisser imparfaits, a voulu qu'une pensée aussi utile que celle dont nous venons de vous entretenir, fût réveillée pour la science, et elle a décidé qu'une commission choisie dans son sein s'occuperoit de réaliser sans retard l'engagement pris par les bénédictins.

La première pensée de votre commission a été de jeter les bases de son travail avec assez de précision, pour que plus tard la nécessité de modifier le plan qui auroit été arrêté, ne se fît pas sentir, et pour que chacun de ses membres, libre désormais de toute préoccupation relative à l'ensemble ou aux principales distributions de l'entreprise, pût se livrer tout entier aux travaux spéciaux qui lui seroient dévolus. Nous avons été plus loin : le recueil dont vous avez, Messieurs, prescrit la publication sera nécessairement très étendu; il est donc possible que les personnes qui vont l'entreprendre ne soient point appelées à y mettre la dernière main. Nous avons cru, en conséquence, qu'il étoit convenable de déposer dans ce rapport l'expression fidèle de toutes nos pensées, afin que nos successeurs, si nous devons en avoir, ne puissent pas se tromper sur le caractère que les premiers éditeurs de ce recueil ont voulu lui imprimer. Cette considération servira d'excuse à un rapport qui, ne devant laisser sans solution aucune difficulté probable, présentera quelquefois des détails qui pourront être jugés minutieux. Nous espérons que l'Académie trouvera dans le soin que nous avons apporté à déterminer clairement le plan et les proportions de notre recueil, une

garantie du zèle qui nous animera quand le moment sera venu de réaliser ce que nous avons projeté.

L'ordonnance générale de tous les matériaux, mis à la disposition de votre commission, étoit le premier objet à régler. Nous avons promptement reconnu qu'il convenoit d'admettre trois grandes divisions, fondées autant sur la différence des idiomes dont les historiens se sont servis que sur le contraste qui existe entre les mœurs, les intérêts et les passions de ces écrivains. La collection sera donc partagée en trois séries distinctes dont les volumes auront un numérotage particulier et seront mis au jour séparément. Voici les titres de ces séries :

1°. *Historiens occidentaux ;*
2°. *Historiens byzantins ;*
3°. *Historiens orientaux.*

Après avoir soumis à l'Académie des observations particulières à chacune de ces séries, nous lui en présenterons quelques autres qui leur sont communes.

SECTION PREMIÈRE.

Observations particulières à chacune des trois séries d'Historiens.

§. 1er. HISTORIENS OCCIDENTAUX.

L'histoire des croisades n'existe pas uniquement dans les récits des historiens ou des chroniqueurs, on peut même dire qu'elle n'y existe pas complétement. Parmi les auteurs du moyen âge qui traitent des croisades, plusieurs appartenoient à des ordres religieux, et rarement ils eurent l'occasion d'approcher des personnages illustres entre les guerriers aventureux qui jouoient les premiers rôles dans ces guerres mémorables. Ils ne connurent donc pas toujours les véritables intérêts et les passions secrètes qui, en agitant l'esprit des chefs, faisoient mouvoir une multitude uniquement placée sous l'influence de l'exaltation religieuse. Nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation meilleure pour découvrir la vérité, puisque nous possédons une multitude de lettres, d'actes publics ou privés, et de traités d'alliance dont souvent ils n'ont pas soupçonné l'existence, et à l'aide desquels il est facile aujourd'hui de rectifier

leurs erreurs, et de développer les faits que souvent ils rapportent d'une manière incomplète.

Nous avons donc pensé qu'il convenoit de subdiviser la première série de cette sorte : A. *Historiens*; B. *Pièces diverses.*

A. HISTORIENS.

Le nombre des historiens des croisades est assez considérable pour que nous nous croyons permis, non pas assurément de faire parmi eux un choix arbitraire, mais de fixer des conditions sous le mérite desquelles certains historiens seroient admis dans notre collection et d'autres en seroient exclus : ce qui importe ici c'est de déterminer ces conditions avec prudence.

Il semble au premier aspect qu'il suffise d'admettre en principe que les historiens originaux composeront seuls la collection ; mais le sens de cette qualification d'*originaux* n'est point assez nettement défini, pour qu'il ne reste pas quelque doute dans l'esprit des éditeurs de la collection.

Si l'on qualifie d'historiens originaux non seulement les écrivains qui ont été contemporains des événements, mais encore ceux qui, sans avoir vécu dans le temps où les faits qu'ils rapportent se passoient, ont pu avoir à leur disposition des documents émanés d'auteurs réellement contemporains; alors, sur cette simple présomption, nous serions conduits à admettre dans notre recueil des historiens tels, par exemple, que Sébastien Mamerot, qui écrivit dans le xve siècle son livre intitulé les *Passages d'outre-mer*.

L'Académie comprendra qu'il est nécessaire de déterminer une époque au-delà de laquelle les historiens ou les chroniqueurs qui auront écrit sur les croisades devront être regardés comme de simples compilateurs, et, à ce titre, ne point trouver place dans notre collection.

L'histoire des croisades est renfermée dans des limites faciles à reconnoître : ces guerres commencèrent vers la fin du xie siècle, et furent terminées par la prise de Saint-Jean-d'Acre en 1290, que suivit de près la perte des autres places de la Palestine qui avoient été conquises sur les Infidèles, telles que Sidon, Bérite et le château des Pélerins. Ces événements consommèrent la ruine des établissements chrétiens dans ces contrées; au-delà, on n'aperçoit plus que des essais avortés, que des vœux, que des regrets

qui tombent sans objet. L'historien scrupuleux a sans doute raison d'en recueillir le témoignage, mais on ne peut pas dire qu'ils forment une partie intégrante de son sujet.

Si après la ruine des colonies chrétiennes en Palestine, on n'aperçoit plus aucune expédition à laquelle le nom de croisade puisse véritablement convenir, il semble naturel de prendre pour limite de notre recueil à peu près le milieu du XIV[e] siècle, puisque plus tard les historiens ne pouvoient pas écrire ce qu'ils avoient vu ou entendu dire, mais seulement ce qu'ils avoient lu dans des auteurs que nous possédons et que nous publierons.

Nous vous proposons donc de décider que les historiens ou les chroniqueurs qui ont écrit sur les croisades après le milieu du XIV[e] siècle, ne feront point partie de la collection. Cette décision, si elle est adoptée par l'Académie, frappera seulement d'exclusion des chroniqueurs qui n'ont guère que les défauts des véritables historiens des croisades; au reste, il sera facile d'extraire du sein de leurs ouvrages les faits intéressants qui pourroient s'y trouver, pour les reporter, sous la forme de notes, dans la collection elle-même.

C'est ainsi que nous vous proposons d'en user à l'égard de ces chroniques arides qui, n'offrant au lecteur que la date et la mention sommaire des événements, surchargent sans profit les anciens recueils historiques et ne nous paroissent pas devoir être admis dans le nôtre. Si ces chroniques, quelle que soit l'époque où leurs auteurs vivoient, ne complètent aucun récit, n'éclaircissent aucun point douteux, ne déterminent aucune date incertaine, nous les écarterons. Si, au contraire, elles peuvent quelquefois servir d'utile commentaire à des historiens obscurs ou incomplets, au lieu de les faire entrer par lambeaux dans la collection, nous nous contenterons de les citer ou de les transcrire en partie dans les notes, de manière que la rectification soit voisine de l'erreur et que le complément se trouve à l'endroit même de la lacune.

Le second volume du recueil de Bongars est entièrement rempli par l'ouvrage de Marin Sanuti, intitulé : *Liber secretorum fidelium crucis.* Ce livre, qui fut présenté au souverain pontife en 1321, est moins historique que politique, puisqu'il ne contient la relation d'aucune des six principales croisades, et donne seulement le conseil et indique le

moyen d'en entreprendre de nouvelles. Nous ne croyons donc pas utile de réimprimer en totalité ce volumineux mémoire, mais nous en publierons divers extraits qui donneront des renseignements utiles sur l'état d'une contrée que l'auteur avoit visitée cinq fois.

Il existe ensuite un autre genre de monuments plus littéraires qu'historiques, que nous ne croyons pas davantage devoir admettre dans notre collection; je veux parler de ces romans sur les croisades, que fit éclore en abondance pendant les XIV et XVe siècles, l'amour du merveilleux, qui cependant auroit pu se contenter des relations historiques. Il est inutile d'ajouter que s'il arrive qu'en rédigeant nos commentaires sur les historiens l'occasion se présente d'employer utilement cette sorte d'écrits, nous ne la laisserons pas échapper.

Nous espérons que l'Académie ne verra pas dans le soin que nous apportons à délimiter clairement le cercle de nos travaux, un moyen de diminuer leur étendue. Les conditions d'admission établies, tous les historiens qui les rempliront auront leur place marquée dans notre recueil, et jamais nous ne nous croirons le droit de créer des motifs d'exclusion différents de ceux que l'Académie auroit connus et approuvés.

Le désir que nous éprouvons d'enrichir la science d'un recueil véritablement complet, a peut-être influé plus qu'il ne le devoit sur la manière dont nous avons envisagé une question secondaire, mais qui ne doit pas être laissée plus long-temps indécise, parce qu'elle touche à d'autres intérêts qu'à ceux de la collection dont nous avons été chargé de vous entretenir.

Les savants continuateurs du *Recueil des Historiens de France* ont, dans le rapport lu à l'Académie le 19 octobre de l'année dernière, signalé avec raison la nécessité d'éviter les doubles emplois dans deux collections dont les matières sont voisines et parallèles (1); ils ont de plus, et afin de faire comprendre les motifs qui avoient déterminé D. Brial à introduire dans le 18e volume des historiens de France, les relations de Ville-Hardouin et de son continuateur, exprimé la pensée que les événements compris dans ces deux livres, tendent, par leur nature, à se détacher de

[1] Voir ce Rapport dans le troisième numéro du Bulletin.

l'histoire des croisades proprement dites. On en donne cette raison, que les conquérans de Constantinople en 1203, bien que croisés pour la délivrance des lieux saints, ne prenoient à peu près aucune part aux guerres contre les musulmans [1]. Enfin, la même commission semble avoir le dessein d'insérer dans le recueil qu'elle publie le célèbre historien de saint Louis, *Joinville*. [2]

Nous avouons avec regret que nous ne partageons pas sur ces deux points l'avis de votre commission chargée de continuer la publication du recueil des historiens de la France.

Exclure de la collection des historiens des croisades le récit de la prise de Constantinople, ce seroit, il faut en convenir, la priver d'un des épisodes les plus intéressants de ces guerres mémorables. On peut, on doit flétrir une expédition qui avoit été conseillée par l'injustice et qui ne fut même pas utile aux intérêts des croisés, mais il faut en même temps reconnoître que toutes leurs expéditions dans l'Asie mineure, dans la Syrie et dans l'Egypte, avoient pour but d'affermir la puissance des chrétiens dans la Palestine. Un fait aussi ressortissant que la prise de Constantinople, et qui dans l'opinion des croisés devoit y contribuer puissamment, ne peut pas être détaché de l'histoire des croisades.

Si, comme nous pouvons l'espérer, l'Académie nous autorise à comprendre dans notre collection les historiens qui nous ont transmis le récit de la conquête de Constantinople, nous serons conduits à reproduire la chronique de Ville-Hardouin; cette publication formera à la vérité un double emploi, mais nous espérons le rendre moins visible par les efforts que nous ferons pour imprimer quelque caractère de nouveauté à notre édition.

Les historiens qui ont fait le récit de la prise de Constantinople seront seuls admis à composer cette portion du recueil. Nous ne croyons pas qu'il nous appartienne de grouper autour de ce fait principal tous les faits accessoires qui en découlèrent, ainsi, l'établissement des principautés françoises dans la Grèce, ne se rattachant par aucun point aux guerres des croisades, ne deviendra pas l'objet de nos travaux.

[1] Voir ce Rapport dans le troisième numéro du Bulletin.
[2] *Idem.*



La publication de l'histoire de Joinville n'a point encore eu lieu dans le recueil des historiens de France, la question reste donc entière, et l'Académie peut déterminer dès ce moment si cet écrivain sera classé parmi les historiens généraux de la France ou parmi les historiens spéciaux des croisades.

L'illustre rapporteur de la commission chargée de publier les historiens de la France nous fait une forte concession, lorsqu'il reconnoît que les deux tiers du livre de Joinville, correspondent à la première croisade de Louis IX[1], Nous ajouterons que les mots *Croisades* et *Joinville* sont attachés l'un à l'autre par une sorte de popularité littéraire.

Si cette histoire nous étoit retirée on nous reprocheroit un jour son absence comme une lacune, avec d'autant plus de fondement que la partie de notre collection qui auroit rapport à cette croisade ne se composeroit alors que de chroniques peu intéressantes, et seroit beaucoup plus appauvrie par l'absence de cet auteur que le recueil des historiens de France ne seroit enrichi par son insertion.

Nous prions l'Académie de décider à laquelle des deux collections appartiendra Joinville, et d'examiner si l'insertion de cet historien dans l'une et dans l'autre entraîneroit avec elle assez d'inconvénients pour qu'il y ait nécessité de faire un choix.

Le caractère des documents historiques qui doivent devenir l'objet de nos travaux étant ainsi déterminé, nous allons maintenant vous faire connoître l'ordre dans lequel il nous semble convenable de ranger ces documents.

Nous avions d'abord songé à subdiviser la première série de la collection en six sections correspondantes aux six principales croisades, et à répartir les historiens dans ces diverses sections, en ne considérant que la date des événements qu'ils rapportent. Ce plan simple, analogue à l'ordre des faits, et qui paroît dessiné par l'histoire elle-même, sembloit devoir être préféré; mais bientôt nous avons reconnu qu'en le suivant nous serions nécessairement conduits, ou à morceler le texte des historiens, chose que nous ne devons même pas regarder comme possible, ou à créer une septième et dernière subdivision dans laquelle

[1] Voir ce Rapport dans le troisième numéro du Bulletin.

seroient placés ceux des historiens qui auroient écrit les événements de deux ou de plusieurs croisades, mais dans ce dernier cas l'ordre méthodique se seroit évanoui. Nous avons dû chercher un autre moyen de fixer la marche de nos travaux, et je vais, Messieurs, vous soumettre la détermination à laquelle nous nous sommes arrêtés.

Aucune division en série ou en croisades ne seroit admise. Nous placerions les textes d'après l'ordre chronologique des faits qu'ils contiennent. Quand un historien traiteroit à la fois de plusieurs croisades, nous nous déterminerions pour lui trouver une place convenable, par la considération des époques dont il a parlé avec plus de détail ou de celles qui se rapprochent davantage du temps où il écrivoit. Si plusieurs historiens avoient traité des mêmes faits, nous placerions en premier rang les témoins oculaires, au second les historiens contemporains, au troisième ceux qui ont écrit plus tard; en un mot l'ordre chronologique serviroit, autant que possible, au classement de tous les matériaux mis à notre disposition sans jamais prévaloir sur la loi impérieuse de ne point altérer la forme donnée par les auteurs à leurs écrits.

Une seule exception nous a semblé devoir être admise, et il suffira pour la justifier de prononcer le nom de l'historien en faveur duquel nous la sollicitons. Nous nous proposons de placer dans le premier volume Guillaume de Tyr, et son traducteur Hugues Lagon, auteur du XIIIe siècle, qui après avoir traduit en françois l'histoire de Guillaume, la continua jusqu'à l'année 1275. Ce premier volume offriroit donc comme introduction à tout l'ouvrage une histoire presque complète des croisades.

B. PIÈCES DIVERSES.

Sous ce titre seront placés les actes publics ou privés et toutes les lettres qui peuvent servir au développement ou à la rectification des faits rapportés par les historiens. Le nombre de ces pièces détachées étant considérable, nous avons cru devoir établir dans cette seconde partie deux subdivisions ayant pour titres : 1° *Lettres;* 2° *Actes publics et privés.* Il est inutile d'ajouter que les lettres et les actes publics ou privés seront classés chronologiquement et rapprochés suivant l'analogie qui existera entre eux.

Si le Gouvernement ne réalisoit pas le projet qu'il a formé de faire publier une nouvelle édition des *Assises de Jérusalem*, nous placerions dans cette section de notre recueil ce monument si utile pour l'étude des mœurs et de la législation féodale de la France au moyen âge.

§ II. HISTORIENS BYZANTINS.

La série qui contiendra les auteurs byzantins, comprendra une partie considérable de l'Alexiade d'Anne Comnène, la topographie de Jean Phocas, qui visita la Syrie et la Palestine dans la seconde moitié du XIIe siècle, et des extraits plus ou moins étendus de Jean Cinamme, de Nicetas Choniate, de Georges Acropolite, et d'autres écrivains grecs ecclésiastiques ou profanes qui nous ont conservé des faits épars relatifs aux croisades.

Comme dans les deux autres séries, nous ferons précéder d'une préface les extraits tirés de chaque auteur, toutes les fois que nous pourrons le faire avec fruit. Les textes seront reproduits d'après la nouvelle édition des historiens byzantins entreprise à Bonn, et continuée avec tant de succès par les hommes habiles qui la dirigent. Notre tâche pourra donc se borner à quelques modifications des versions latines, et à la rédaction de notes qui, en établissant une sorte de concordance entre les trois séries, auront pour objet principal d'éclairer l'histoire de l'époque et la géographie; on y joindra le petit nombre de morceaux inédits que nos recherches auront pu nous fournir.

§ III. HISTORIENS ORIENTAUX.

Cette série comprendra ceux des documents relatifs aux croisades qui sont le moins connus; mis pour ainsi dire en regard des chroniques de l'Occident, ils donneront la facilité de contrôler des récits altérés quelquefois par la passion, plus souvent par l'ignorance, et fourniront sur la situation politique, morale et religieuse des pays envahis par les croisés une foule de renseignements que l'on demanderoit vainement aux historiens de l'Occident.

Cette série se composera principalement de relations en langues arabe, syriaque et arménienne. La chronique d'Aboulfaradj, autrement nommé Grégoire Bar-Hebrœus, for-

mera la partie syriaque. La portion arménienne sera surtout représentée par la chronique de Mathieu d'Edesse, ainsi que par l'élégie du patriarche Nersès sur la prise de cette ville. L'histoire en vers des rois de la petite Arménie, écrite par Vahram d'Edesse, et publiée à Madras en 1810, fournira quelques extraits. Il en sera de même de la traduction arménienne de la chronique du patriarche Michel. Les auteurs Persans et Turcs offriront un petit nombre de renseignements; mais la partie la plus riche et la plus importante de cette série se composera des écrivains arabes; nous prévoyons qu'à eux seuls ils occuperont les sept huitièmes de cette division du recueil. Sans doute ces historiens ne présentent pas tous une égale importance, quelques uns sont de simples compilateurs qui se bornent à copier les récits de leurs devanciers; mais d'autres ayant été contemporains des faits qu'ils racontent et à portée de les bien voir, formeront réellement des autorités importantes. Nous pouvons citer en ce genre les biographes de Saladin, qui pour la plupart avoient vécu à la cour de ce prince, et dont l'un, Imad-Eddin-Isfahani, avoit rempli auprès de lui les fonctions de secrétaire.

Nous venons, Messieurs, de parcourir les trois grandes divisions du recueil des historiens des Croisades, vous pourriez en ce moment porter votre jugement sur le plan que nous avons arrêté, et dire si nous nous sommes complétement associés à votre pensée. Nous vous prions cependant de suspendre votre décision quelques instants, et de nous permettre de vous présenter des observations relatives aux trois divisions sous lesquelles seront classés les historiens.

SECTION DEUXIÈME.

Observations applicables aux trois séries d'historiens.

L'annotation est le complément nécessaire des textes. Nous nous efforcerons de nous rapprocher le plus possible du système de commentaires adopté par les bénédictins pour leur collection des historiens de France. Notre but étant de fournir aux amis de notre ancienne histoire un recueil de matériaux utiles et non de mettre nous-mêmes ces matériaux en œuvre, nous nous contenterons de placer au commencement de chaque volume un tableau chronologique retraçant la suite des événements avec des renvois aux

relations originales où ils sont décrits. L'utilité de pareils tableaux pour des ouvrages composés de monuments historiques étrangers les uns aux autres, a été depuis long-temps reconnue. En établissant l'harmonie dans une collection de ce genre, ils facilitent beaucoup les recherches et autorisent quelquefois le lecteur à penser qu'il a entre les mains, plutôt une véritable histoire qu'une collection de morceaux détachés.

Une préface précédant chaque historien et donnant des détails suffisants sur sa personne et sur le mérite de son ouvrage, nous semble devoir satisfaire à ce que les hommes instruits ont droit d'attendre de nous.

Nous avons toutefois admis une exception pour la série des historiens de l'Orient. Il a paru nécessaire ici qu'une introduction précédât le texte de ces écrivains. L'état de l'Orient à l'époque des croisades, les révolutions qui, depuis quelque temps l'agitoient, et le caractère de ses souverains, ne sont pas assez généralement connus pour que des lecteurs, même au courant de la science, puissent lire sans quelque embarras les récits des historiens orientaux que nous publierons. Ils trouveront dans l'introduction un exposé succinct, mais fidèle, des faits les plus nécessaires à l'intelligence des événements rapportés par ces historiens.

Nous avons dit que les textes grecs et orientaux seroient accompagnés de traductions, et que des préfaces et des notes viendroient au secours des historiens de chacune des trois séries. De quelle langue fera-t-on usage pour rédiger ces traductions, ces préfaces, ces notes? Voici, Messieurs, les considérations qui ont été présentées à la commission, quand cette question est devenue l'objet de ses délibérations.

Quoique les historiens qui doivent composer la collection aient fait usage d'idiomes différents, nous n'avons eu à choisir pour rédiger les préfaces, les commentaires et les traductions qu'entre deux langues : la langue françoise et la langue latine.

On peut motiver le choix qui seroit fait de la première de ces langues par des raisons puissantes : dire, par exemple, qu'elle dispute aujourd'hui à la langue des Romains le caractère de langue universelle ; qu'en lui accordant la préférence nous ne restreindrions pas le nombre des personnes auxquelles notre collection pourroit être utile, et enfin que nous obtiendrions un avantage qui n'est pas à dédaigner,

celui d'astreindre à un système uniforme la traduction et l'annotation des textes grecs, latins, françois, italiens, arabes.... Car nous verrons bientôt que l'emploi de la langue latine, s'il prévaut, devra se plier à quelques exceptions inévitables.

On pourroit alléguer à l'appui de l'opinion opposée, l'usage qui a consacré l'emploi de la langue latine dans des recueils du genre de celui dont nous vous entretenons, et l'obligation qui nous est imposée de ne nous éloigner que le moins possible de la grande collection des historiens de France, dont la nôtre sera un appendice naturel. L'habitude, a-t-on dit, de publier des ouvrages rédigés en langue latine est presque entièrement perdue en France, et il n'est pas un ami sérieux des lettres et de la propagation des lumières qui ne s'en afflige. Il convient à l'Académie des belles-lettres de protester en faveur des traditions scientifiques que les siècles derniers nous ont laissées, et de ne pas sanctionner par l'autorité de son exemple, une innovation qui, si elle étoit adoptée par les peuples étrangers, tourneroit au détriment de la France.

Votre commission, Messieurs, après avoir balancé ces motifs, s'est décidée à suivre un plan qui participe à la fois des deux que nous venons d'indiquer.

Les commentaires sur les historiens grecs ou latins et les traductions d'auteurs grecs seront rédigés en langue latine; mais, conformément à l'exemple donné par D. Brial, les textes françois seront annotés en françois; pour ceux qui entendent cette langue nulle difficulté, quant à ceux qui ne l'entendent pas il seroit inutile de leur offrir des notes en latin, sur des textes qu'ils ne pourroient pas lire.

Nous vous proposons d'approuver une seconde dérogation au principe qui tend à faire regarder la langue latine comme la langue usuelle de notre collection; cette dérogation s'appliqueroit aux traductions des historiens orientaux.

L'usage, Messieurs, n'est plus ici en faveur de la langue latine, nos plus habiles orientalistes se sont servi et se servent habituellement de leur idiome national pour traduire et pour commenter les écrivains de l'Orient. Cet usage recevra bientôt une sanction imposante par la publication d'un recueil d'auteurs orientaux accompagné de traductions françoises entreprises par l'ordre du dernier gouvernement et confiée à l'imprimerie royale.

L'Académie tiendra compte, sans doute, quand elle discutera la question que nous nous bornons à lui soumettre, du désir que nous devons avoir de faire descendre jusque dans les rangs de ceux des lecteurs qui ne sont animés que par une louable curiosité, la connoissance des faits qui tiennent par plusieurs points à l'histoire même des François.

Les tables de matières sont le fil à l'aide duquel le savant se dirige vers le fait ou vers le mot qui lui est nécessaire. On ne peut donc apporter trop de soin à rédiger ces instruments de recherches, qui ne doivent jamais se trouver en défaut quel que soit l'appel qu'on leur fasse ou le secours qu'on leur demande. Nous nous conformerons à l'usage généralement établi pour la rédaction des tables, toutefois nous croyons qu'une seule table générale remplaceroit avantageusement ces tables spéciales qui exposent souvent le lecteur à des méprises.

Vous nous permettrez, Messieurs, d'exprimer en terminant ce rapport, un vœu qui, reporté par vous vers le Gouvernement, pourra, s'il est agréé, contribuer à donner au recueil que nous allons entreprendre un lustre d'autant moins condamnable qu'il auroit pour but l'utilité. Nous désirons joindre à plusieurs de nos volumes des cartes géographiques, quelques plans topographiques, et enfin des planches reproduisant l'empreinte de plusieurs espèces de monnoies. Nous ne pouvons en ce moment déterminer le nombre de cartes et de plans qu'il sera nécessaire de joindre à notre collection, mais nous souhaitons que le premier volume de la série des historiens d'Occident, ne paroisse pas sans être orné d'une carte représentant l'itinéraire des croisés depuis la France jusqu'à Constantinople, et depuis cette ville jusqu'à Jérusalem par l'Asie mineure.

Nous recommandons cet objet à la sollicitude de l'Académie, et nous nous flattons qu'en cette circonstance, comme dans toutes celles où nous aurons besoin de le réclamer, son appui ne nous manquera pas.

Messieurs, nous venons de développer sous vos yeux le plan de l'entreprise littéraire dont vous avez confié l'exécution à nos soins: nous n'attendons plus que le jugement que vous allez porter pour entrer avec courage dans la carrière ouverte devant nous; et si nos pas sont d'abord marqués par la lenteur inséparable des commencements

d'une entreprise de la nature de celle-ci, nous espérons qu'après avoir triomphé des premiers obstacles, nous pourrons marcher avec constance et sûreté vers le but indiqué. Chacun de nous comprend, Messieurs, combien il est honorable d'avoir été choisi par l'Académie pour la publication d'un ouvrage qui ne sera pas seulement un encouragement donné aux recherches historiques, mais qui doit rester comme un monument national, et attester aussi les efforts que l'Académie fait incessamment pour raviver ce goût des graves études qui a tant contribué à la gloire et à l'amélioration intellectuelle de la France.

HASE, ET. QUATREMÈRE, REINAUD, GUÉRARD.

BEUGNOT, *rapporteur.*

Questions soumises à l'Académie.

1°. Les historiens ou chroniqueurs qui ont écrit sur les croisades postérieurement au milieu du XIVe siècle feront-ils partie de la collection? — *Réponse :* Non.

2°. Les historiens qui racontent la prise de Constantinople en 1203 seront-ils insérés dans le recueil? — *Réponse :* Oui.

3°. Les éditeurs de la collection publieront-ils l'histoire de Saint-Louis, par Joinville? — *Réponse :* Ils ne publieront que la portion de cette histoire qui se rapporte aux croisades.

4°. Publieront-ils la totalité ou seulement une partie de l'ouvrage de Jacques de Vitry? — *Réponse :* Ils publieront tout l'ouvrage de cet auteur.

5°. Devront-ils faire usage de la langue françoise pour traduire et commenter les historiens orientaux? — *Réponse :* Oui.

SECTION III.

NOTICES HISTORIQUES.

Précis historique concernant un dépôt très important fait à l'abbaye de Cluny, en l'année 1245, *par le pape Innocent IV, qui y vint peu après la clôture du premier Concile de Lyon.* [1]

Par les actes du concile assemblé à Lyon en 1245, on voit qu'à la troisième session tenue le lundi 17 juillet, le souverain pontife dit : qu'ayant fait rassembler tous les originaux des priviléges accordés à l'Eglise romaine, par les empereurs, les rois et les autres princes, il en avoit fait faire lecture, et en avoit présenté aux pères du concile des copies exactes, auxquelles il avoit fait apposer les sceaux des prélats qui étoient présents, voulant que ces copies eussent la même autorité que les originaux.

Sur cela se levèrent les ambassadeurs du roi d'Angleterre; et le comte Rigod, l'un d'eux, ayant apparemment, suivant M. Fleury, pour objet principal, la fameuse charte du roi Jean, déclara qu'il s'opposoit à l'autorisation de certains priviléges et cessions accordés par le roi d'Angleterre, fondé sur ce que les grands de cet État n'y avoient pas

[1] Cette pièce, tirée des papiers de l'abbaye de Cluny, a été rédigée vers 1775, par *Lambert de Barive,* qui travailla, durant plusieurs années, dans les archives de cette abbaye, pour la collection de copies de chartes réunie aujourd'hui à la Bibliothèque du Roi. Ce curieux Mémoire nous a été communiqué par M. Champollion-Figeac, ainsi que la *Description du trésor de Cluny,* imprimée ci-après. Les Archives de Cluny furent dispersées par l'effet de la suppression des maisons religieuses au commencement de la révolution; mais elles ne furent pas détruites. Sur divers renseignements, l'administration de la Bibliothéque Royale s'est occupée, avec succès, de recueillir les documents provenant de Cluny, qui se trouvoient déposés en plusieurs mains. Ainsi elle a acquis, en 1829, deux cent quatre-vingts chartes datées du IXe au XVIe siècle, y compris la charte de fondation de l'abbaye; en 1833, deux cent trente-une chartes ou lettres, datées du Xe au XVIIe siècle; en 1834, de M. Poey-d'Avant, des cartulaires, divers manuscrits et des chartes, provenant également de Cluny. On peut assurer que le plus grand nombre, comme les plus anciens et les plus utiles des documents des anciennes archives de Cluny ont été sauvés, et existent aujourd'hui à la Bibliothéque Royale.

[2] *ActaConcilior.*, t. VII, in-fol., p. 379; *Paris,* 1714. Ex. Typ. Regiâ.

consenti; le contraire paroissoit néanmoins par les titres eux-mêmes.

Ensuite Thadée de Suesse, chevalier et docteur ès-lois, ambassadeur de l'empereur Frédéric, consentit l'autorisation de plusieurs priviléges, etc.

Les annales de Baronius et les historiens ecclésiastiques n'apprennent, sur ce sujet, rien de plus que le texte propre du concile, mais le procès-verbal inscrit en tête de la transcription de ces priviléges, au bas duquel est l'énoncé des noms des prélats qui y apposèrent leurs sceaux, contient des détails plus précis.

On y voit effectivement que les originaux en bonne forme furent présentés aux pères du concile, qui les reconnurent pour authentiques, que le pape en proposa la transcription, et que la collation solennelle en fut faite de l'approbation de tous, afin d'y recourir, en cas que les originaux vinssent à éprouver quelques événements, comme aussi pour que ces *vidimés*, revêtus des sceaux du saint père et des prélats, acquissent pour toujours la caractère et la force dont les titres eux-mêmes pouvoient être susceptibles.

Il paroît encore que les *vidimés* ne se bornoient pas à contenir seulement les priviléges concédés à l'église romaine par la plupart des souverains de l'Europe, puisque le procès-verbal de collation inscrit sous le nom du souverain pontife comprend non seulement ces différents priviléges, mais encore quantité de diplômes d'autre nature, collectivement compris sous la dénomination générique de lettres: *Privilegia et litteræ quæ temporibus retroactis ab imperatoribus et regibus, etc.*

Effectivement il est manifeste que cette collection précieuse, qui se trouve à présent (1775) à l'abbaye de Cluny, renferme outre les priviléges, donations, concessions, etc., quantité de traités, de négociations, projets d'alliance, lettres de créances, pleins pouvoirs et autres gestes publics, émanés des empereurs, rois et princes, qui, pendant leurs règnes, ont eu des relations nécessaires, ou des intérêts à démêler avec les souverains pontifes, depuis le dixième siècle jusqu'au milieu du treizième.

C'est entre ces deux époques que sont renfermés les quatre-vingt-deux diplômes qui composent la partie essentielle du dépôt dont il s'agit. Le plus ancien a pour date le 13 février 962.

Celui-là, de l'empereur Othon Ier, dit le Grand, où paroît

Othon II son fils, alors roi des Romains, contient la confirmation de toutes les donations faites à l'église romaine par leurs prédécesseurs, particulièrement de celles dont Pépin et Charlemagne enrichirent le saint siége.[1]

Si leurs bienfaits signalés n'étoient rappelés qu'en masse, dans le diplôme dont on parle, il ne serviroit qu'à fortifier les preuves de la réalité de leur munificence envers l'église de Rome; mais un avantage bien rare, c'est qu'on y trouve une énumération détaillée des états, provinces, villes, territoires, îles, ports, etc., qui avoient été les objets des grandes donations de Pépin et de Charlemagne.

On y lit de plus la dénomination et la consistance des villes, bourgs, châteaux, aussi concédés à la même église, par cet Othon-le-Grand et son fils de leur propre domaine : *de proprio regno nostro, civitates, oppida et castella.... id est, etc....;* ensemble une énonciation aussi complète que curieuse de tous les états et domaines qui, à cette date de 962, appartenoient au saint siége, de quelque part qu'ils lui fussent arrivés, circonscrits et confinés avec évaluation des distances par milles, et une précision vraiment unique.

La ville de Rome tenoit le premier rang parmi ces propriétés immenses, mais alors les papes n'en possédoient pas la souveraineté. Il est constant au contraire que la suprême protection et puissance, tant sur cette ville que sur son duché, territoire, ports, etc., appartenoient et avoient appartenu aux empereurs : *Sicut a predecessoribus nostris usque nunc* (dit Othon-le-Grand, dans le diplôme dont il s'agit), *in nostra potestate atque ditione, tenuimus atque disposuimus civitatem Romanam cum ducatu suo et suburbanis suis atque viculis omnibus et territoriis et montanis, ac maritimis littoribus ac portubus, etc.*

Suivant ces expressions, il est indubitable que les empereurs avoient toujours été les vrais souverains de Rome, ainsi que de son duché, territoire, ports et dépendances. Une autre preuve de cette vérité, se tire de ce que l'empereur, après avoir réitéré la confirmation des donations de Pépin et Charlemagne, ajoute : *Salvâ super eosdem ducatus nostrâ in omnibus dominatione, et illorum ad nostram partem, et filii nostri subiectione.*

Par une clause plus générale, il paroît ensuite que toutes les possessions de l'Eglise avoient été tenues par les papes

[1] On sait cependant que la critique historique considère la plupart de ces dernières donations comme apocryphes.

sous la même domination des empereurs, à laquelle celui-ci ne vouloit aucunement porter atteinte, puisqu'il continue en disant : *Omnia superius nuntiata ita ad nostram partem... roboramus, ut in nostro permaneant iure, principatu atque ditione.*

Enfin en récapitulant collectivement le détail complet de tout ce que possédoit l'Église, Othon-le-Grand finit par manifester de plus en plus, que lui et son fils en sont les vrais souverains, et que son intention est que ses successeurs le soient de même : *Sed potius omnia quæ superius leguntur, id est provinciæ, etc., salvâ in omnibus potestate nostrâ et filii nostri, posterumque nostrorum, etc.* Il rappelle, dans cet endroit, les conventions de l'Empire avec le pape Eugène et ses successeurs, et à l'article de la confirmation des bienfaits de Charlemagne, il avoit aussi rappelé les traités de ce dernier avec le pape Adrien.

Après avoir constaté les droits suprêmes de l'Empire avec tant de force et de clarté, Othon-le-Grand fait encore deux réserves importantes qui portent également l'empreinte du maître.

La première concerne l'élection des papes et le pouvoir des empereurs de les confirmer, défendant qu'aucun ne soit consacré, avant qu'il n'ait été présenté et qu'il n'ait prêté serment, dans les termes employés par le pape Léon, entre les mains de ses ambassadeurs ou de son fils : *Ne consecratus fiat pontifex priusquam talem in presentia missorum nostrorum vel filii nostri faciat promissionem, qualem dominus et venerandus pater noster spiritualis Leo sponte fecisse dinoscitur.*

Par la deuxième réserve, l'empereur ordonne que obéissance soit gardée au saint père par les ducs et juges nommés par lui pour rendre la justice, mais il prescrit, *par constitution impériale*, qu'en cas de plaintes et de réclamations contre ces ducs et juges, ses envoyés aient à les déférer au saint siége, ou pourvoient tout de suite au redressement des torts qu'ils reconnoîtront, sinon que sur-le-champ ils aient soin d'en donner avis à l'empereur, afin qu'il y mette ordre.

Les résidents, les délégués de l'empire, étoient donc à Rome, aux termes de ce diplôme, des juges suzerains revêtus d'un caractère supérieur aux ducs chargés par les papes de rendre la justice. Les papes ne jouissoient donc

pas du droit de souveraineté et de ressort, que quelques auteurs énoncés par Mézerai, disent que Charlemagne concéda à Adrien Ier, lors du premier voyage de cet empereur à Rome, puisque, sous les Othon, moins puissants que lui, résidoient de leur part, dans cette ville, des juges supérieurs et réformateurs des ducs et juges nommés par le pape.

De cette prépondérance, ainsi que des réserves et de l'exercice de la suprême domination, résulte une preuve complète de la pleine souveraineté qu'avoient aux neuvième et dixième siècle, les empereurs sur la ville de Rome, son duché et toutes les possessions du saint siége, et une démonstration bien plus frappante de cette vérité, que celle que tirent nos auteurs de ce que Charlemagne fit frapper à Rome des monnoies à son coin, et de ce que les actes publics étoient datés de l'année de son règne.

L'éblouissement de sa gloire, les triomphes qui l'accompagnoient partout, la vaste étendue de sa domination imposante, surtout ses services signalés et sa prodigalité envers le saint siége, auroient été capables d'engager le pape Adrien à tolérer ces actes de souveraineté qui pouvoient être facilités d'ailleurs par la dignité et les prérogatives de Patrice, dont cet empereur avoit été revêtu, et qui, sans conséquence pour ses successeurs, ne lui auroient été que personnels et passagers; mais suivant le diplôme qui nous occupe, et les lumières sûres qu'il fournit, il est d'une évidence manifeste que Charlemagne, ses descendants, les Othon, étoient et avoient été les vrais souverains, non seulement de la ville de Rome et ses dépendances immédiates, mais encore de tous les états et domaines du saint siége. Et cette preuve positive de fait et de droit est hors de toute atteinte puisqu'elle se trouve solennellement administrée par Innocent IV lui-même, dans la même session, où, en prononçant despotiquement la dégradation de l'empereur Frédéric II, il agissoit et procédoit en souverain des souverains.

Le dispositif de ce diplôme donneroit lieu à des remarques bien plus amples et du même mérite, mais ce n'est pas ici le moment et le lieu de s'y livrer. Cette esquisse pourra néanmoins faire apercevoir une partie de son importance.

Celui qui suit et qui se trouve sur le même rouleau, est aussi emané d'un empereur du nom de Henry, et quoiqu'il

soit sans aucune date, il est aisé de reconnoître que c'est saint Henry, second du nom.

Il contient non seulement un détail aussi complet que le premier de tous les domaines du saint siége, mais on y trouve encore les augmentations de possessions qui, depuis le diplôme des Othon, avoient grossi le patrimoine de l'Église, ensemble les mêmes droits et réserves de souveraineté sur le tout, de nomination des juges supérieurs résidant à Rome, de confirmation des papes, etc. En sorte que ce second diplôme vient à l'appui du premier, en assure de plus en plus les diverses spitulations, et tout le contenu de l'un et de l'autre.

Dans les autres rouleaux, au nombre de dix-sept en totalité, se trouvent les principaux priviléges, traités, hommages, négociations, etc., des rois de Bohême, de ceux de Hongrie, de Naples et de Sicile, la soumission et l'hommage des couronnes d'Angleterre et d'Irlande par le roi Jean, avec la stipulation de mille marcs sterling d'argent de redevance annuelle, dont sept cents marcs pour le royaume d'Angleterre, et trois cents pour celui d'Irlande. Pareil hommage du royaume d'Aragon, chargé du tribut annuel de deux cent cinquante masses de Modène; une convention très curieuse entre le pape, le sénat et le peuple romain; la cession du droit d'investiture des papes par la crosse et l'anneau, faite par l'empereur Henry, du consentement des princes de l'Empire souscrivant; un très grand nombre de traités et de négociations d'entre le saint siége et l'empereur Frédéric II, qui procurent sur l'histoire de son temps et la sienne propre, des éclaircissements et des lumières qui manquent et qui ne se trouvent pas ailleurs, etc. Tous ces différents monuments souscrits, et faisant mention de quantité de princes, des principaux officiers, des plus grands seigneurs et des noms les plus illustres des différents états de l'Europe; en sorte que tout concourt pour que cette collection du premier ordre, capable de contribuer à débrouiller la géographie ancienne, à perfectionner la moderne, à éclaircir l'histoire, à lui fournir du neuf, et à jeter un jour lumineux sur les idées religieuses, comme sur les opinions et les mœurs des 10, 11, 12 et 13e siècles, réunit, pour la plus grande partie, au mérite de la nouveauté et à l'intérêt le plus piquant, les lumières les plus satisfaisantes et les plus certaines.

Mais comment et pourquoi cet ensemble de découvertes heureuses se trouve-t-il à l'abbaye de Cluny? c'est ce que nous allons établir, autant qu'il est en notre pouvoir de le faire.

Quoiqu'il ne paroisse par aucun monument précis comme quoi et à quelle époque ce dépôt y a été fait, et que des recherches relatives n'aient fourni ni registre qui en fasse mention exacte, ni acte public ou particulier qui le constate avec précision, néanmoins ce qui suit sera capable de satisfaire les curieux.

Suivant une tradition conservée au célèbre monastère de Cluny, on croit qu'au concile dont il est parlé ci-devant, on présenta trois copies pareilles des quatre-vingt-deux diplômes en question; qu'elles y furent revêtues des mêmes formalités, que l'une fut destinée et déposée à Cluny; la seconde, dans l'abbaye de Sion en Valais, et la troisième, dans une abbaye d'Allemagne, ou, selon d'autres, réunie aux originaux dans la bibliothéque du Vatican.

On ne connoît rien qui prouve que ces trois copies aient existé, et conséquemment qui mette en droit d'y ajouter quelque créance. Ce qui est certain, c'est que les actes du concile, loin d'autoriser cette opinion en aucune sorte, paroissent lui être contraires.

On y lit en effet: *Dominus papa dixit quod omnia privilegia quæ... concessa fuerant, eidem exemplari fecerit, et in eis apponi fecit sigilla,* etc.

Ces expressions paroissent prouver clairement qu'il n'y a eu qu'un seul exemplaire, *eidem exemplari*. Ces derniers mots (*eidem exemplari*) sont au singulier, et par conséquent ne désignent qu'un seul exemplaire; à la vérité suivent ceux-ci: *Et in eis apponi fecit sigilla:* mais ce pluriel *eis* se réfère, soit aux rouleaux qui furent scellés au nombre de dix-sept, soit aux quatre-vingt-deux diplômes ou priviléges transcrits et répartis sur les dix-sept rouleaux.

D'ailleurs, s'il y avoit eu trois copies présentées et scellées par le concile, le procès-verbal de collation, en tête de chaque rouleau, ou la clôture qui les termine, en auroit dit ou indiqué quelque chose, et c'est ce qui ne se voit ni n'a lieu de se conjecturer par le contexte de ce procès-verbal.

Une autre raison qui fait penser encore qu'il n'y a eu qu'un seul exemplaire ou que celui de Cluny subsiste seul, c'est

que le pape Benoist XIV fit témoigner il y a environ vingt-deux ans, par M. le cardinal de Larochefoucaut, alors abbé de Cluny, qu'il seroit flatté que le monastère voulût lui céder ce *vidimé* du concile devenu vraiment original. On répondit à S. S. que c'étoit un dépôt dont on ne pouvoit se dessaisir sans porter atteinte à l'ancienne confiance, mais on offrit au saint-père une copie, qu'il accepta et qui fut faite par dom Dumont actuellement prieur de Sousilange. Cela fait penser que les originaux eux-mêmes ne se trouvent plus à Rome, sans quoi l'offre de cette simple copie n'auroit été ni consentie ni acceptée.

Jusqu'à ce qu'on soit plus particulièrement instruit, on a donc lieu de croire que l'exemplaire de Cluny est le seul qui ait été effectué, collationné et scellé par les pères du premier concile de Lyon, et qu'on doit le regarder aujourd'hui comme un morceau unique aussi précieux en lui-même qu'intéressant à plusieurs égards.

On y a joint, postérieurement au dépôt, deux pièces originales bien importantes, toutes les deux sont des lettres-patentes de Charles, fils du roi de France, comte d'Anjou, de Provence et de Forcalquier, frère de Saint-Louis.

Par les premières, datées de la veille des calendes de mai 1265, ce prince dit qu'il approuve et accepte toutes les conventions du traité fait en son nom, avec le souverain pontife et ses frères les cardinaux, au sujet de la couronne de Sicile, et que pour la parfaite consommation de cette grande affaire, il s'oblige de se rendre à Rome avant la fête de saint Pierre et saint Paul pour recevoir cette couronne de Sicile, soit de la part du pape, soit de celle du collége des cardinaux en cas de vacance du saint-siége. Il fait ensuite plusieurs promesses pour l'avantage de l'Eglise, rappelle d'autres conventions précédentes, et s'oblige par serment de garder et observer toutes les stipulations portées par le traité d'inféodation de la même couronne de Sicile, dont tout le dispositif se trouve de suite entièrement transcrit dans ces lettres-patentes originales, ainsi que la forme de l'hommage du serment de fidélité; les droits respectifs du saint-siége et du nouveau roi, etc...., le tout souscrit d'un grand nombre de prélats, de cardinaux, etc., muni de sept sceaux existants, celui du comte d'Anjou placé au milieu: on en donnera le dessin lorsqu'on se sera occupé d'extraire cette pièce importante.

La deuxième, jointe à la précédente, est aussi en forme de lettres-patentes, munie des mêmes sceaux moins bien conservés, et a pour date le 2 des calendes de mai, même année 1265. Le comte d'Anjou y consent, accepte et ratifie les précédentes, et prête le serment stipulé pour la couronne de Sicile, et toutes les clauses et conditions sous lesquelles elle lui a été conférée, etc.

On ne sait ni on ne peut établir par qui et dans quel temps ces deux monuments précieux, intervenus vingt ans après le dépôt du pape Innocent IV, se trouvent aussi réunis et renfermés dans le même dépôt, qu'ils contribuent à enrichir de plus en plus.

Pour dire présentement à quelle date fixe ce dépôt fut apporté à l'abbaye de Cluny, c'est encore ce qu'on ne peut assurer précisément.

Ce qui est certain c'est qu'il y est parfaitement conservé, qu'il n'y a pas dix sceaux de perdus sur plus de sept cents, et que le tout est dans une malle antique fermée, revêtue et traversée de bandes de fer qu'on est persuadé être la même qui fut apportée de Lyon, après l'accomplissement des formalités qui furent observées par le concile, ou qu'elle y arriva en même temps que le pape Innocent IV lui-même, lors du premier voyage qu'il fit à Cluny, quelques mois après la clôture du concile.

On fixe son arrivée à la mi-novembre 1245; le jour de la fête Saint-André, il y célébra pontificalement la messe au maître-autel de la grande église, assisté ou accompagné de douze cardinaux, de deux patriarches latins de Constantinople et d'Antioche, de trois archevêques, de quinze évêques et de plusieurs abbés.

Le roi Saint-Louis y vint quinze jours après avec la reine Blanche sa mère, la princesse Isabelle sa sœur, ses trois frères, Robert, comte d'Artois, Alphonse de Poitiers, Charles d'Anjou et toute leur cour; Baudouin II, de Courtenay, empereur de Constantinople, l'infant d'Aragon, celui de Castille, et grand nombre d'autres princes et seigneurs du premier ordre, s'y trouvèrent aussi en même temps.

Le séjour qu'Innocent IV fit à Cluny fut d'un mois, pendant lequel Guillaume III de Pontoise, vingt-quatrième abbé, le traita magnifiquement avec toute sa suite. Il obtint du pape, pour dédommagement, la décime d'une année

sur tout l'ordre, à la charge néanmoins de donner au souverain pontife trois mille marcs d'argent sur cette décime.

Martin Marier nous donne, dans sa Bibliothéque de Cluny (qui devroit fournir des éclaircissements satisfaisants sur ce qui nous occupe), une liste curieuse de tous les souverains, princes, cardinaux, prélats, grands-officiers, ducs, comtes et autres qui se trouvèrent à cette époque réunis à l'abbaye de Cluny, et qui y logèrent pour la plupart, sans que les religieux qui composoient alors en très grand nombre la communauté fussent dérangés, etc. Cette auguste compagnie a pu être témoin du dépôt dont il est question; la liste des personnages qui la composent pourra servir d'ailleurs à donner une idée soit de la haute estime et de la vénération qu'inspiroit, dans ce temps-là, l'abbaye de Cluny, soit de l'immensité de ses bâtiments, soit de la modestie, du peu de luxe et d'apparat dans les logements, dont les plus grands princes savoient se contenter.

Description du grand Trésor des Chartes de l'abbaye de Cluny.

Copie des Inscriptions extérieures qui se trouvent sur les Armoires, Layettes, Tiroirs; et Mention des malles, coffres, cassettes, qui composoient ce dépôt précieux en 1775. [1]

Le trésor est placé dans une grosse et grande tour carrée située à gauche en entrant dans le beau vestibule, ou second portique qui précède l'église.

On va au grand Trésor, dont l'emplacement est de niveau avec le premier étage du palais abbatial, par une antichambre, un corridor et une ancienne galerie en mauvais état.

Au bout de cette galerie se trouve à droite, et au nord, une première porte qui ferme à trois serrures, ensuite une seconde à deux serrures; l'une et l'autre de ces portes très

[1] La célébrité bien méritée des Archives de Cluny doit donner de l'intérêt à un court exposé de l'ordre dans lequel elles étoient rangées. Cet exposé a été rédigé sur les lieux quand ces Archives étoient encore dans toute leur prospérité, par le même *Lambert de Barive*, auteur du Mémoire qui précède cette description.

épaisses et revêtues de clous et de larges bandes de fer, ne sont séparées que par l'épaisseur du mur, qui porte environ cinq pieds.

Entré, on se trouve dans le grand Trésor, qui consiste dans une seule et vaste pièce carrée, éclairée par deux grandes croisées hautes et un peu étroites, dirigées au levant et au couchant, revêtues de forts grillages de fer, sans vitrages; au-dessous de ces croisées sont deux portes basses qui, se fermant avec de gros verroux, pourroient, par deux petites voûtes, conduire à des échelles extérieures, sans autre communication.

Dans l'intérieur règnent de toutes parts des armoires hautes et basses, séparées par des tiroirs grands et profonds; ces armoires occupent les quatre faces, excepté depuis la porte d'entrée, jusqu'à la croisée grillée, du côté du couchant, où il n'y a que le mur. Les armoires sont distribuées dans l'ordre qui suit, ainsi que leur contenu.

Côté du nord, à gauche en entrant; première armoire supérieure.

Elle est comme toutes les autres, ainsi que les tiroirs et les layettes, intitulée extérieurement, et porte pour suscription : VISITES.

Elle contient onze layettes qui renferment les anciens procès-verbaux des visiteurs délégués pour visiter les maisons de l'ordre, en France, en Allemagne, en Italie, en Angleterre, etc. On a eu occasion de voir que ces visites n'ont commencé à être établies dans l'ordre de Cluny, qu'aux environs de l'an 1250. Elles ne contiennent rien d'intéressant.

Au-dessous de cette première armoire, se trouvent quatre grands tiroirs : le premier, le plus près de la porte, a pour inscription : *Abbaye de Baulme*, *diocèse de Besançon; Saint-Germain d'Auxerre*, *et Vezelay*, *diocèse d'Autun.* — Le second, qui suit : *Abbaye de Moissac*, *diocèse de Cahors;* — le troisième, *abbaye de Figeac*, *diocèse de Cahors;* — et le quatrième : *Autun*, *Maragny*.

Plus bas que les quatre tiroirs : deuxième armoire intitulée : ABBAYE DE CLUNY.

Elle est divisée en deux parties par des rayons.

La partie supérieure ne contient que nombre d'anciens terriers.

Dans la partie inférieure sont huit layettes : La première

est inscrite : *Fondation de l'abbaye de Cluny;* la deuxième, *Justice de Cluny;* la troisième, *juridiction;* la quatrième, *Priviléges, péages, amortissemens;* la cinquième, *donations, acquisitions, asservissages;* la sixième, *couvent de Cluny;* la septième, *habitants de Cluny;* la huitième, *Fermes et dénombrement de Cluny.*

Troisième armoire supérieure intitulée : TITRES DES TERRES DÉLAISSÉES AUX P. P.

Elle ne contient que des terriers, recettes incorporées, manuels, anciens comptes de régisseurs, pièces éparses, fragments, procédures, etc.

Plus bas sont quatre tiroirs : Le premier a pour inscription : *Abbaye de Thiers et de Ménat, diocèse de Clermont;* — le deuxième, *abbaye de Saint-Martial de Limoges, de Saint-Gilles de Nîmes, Saint-Bertin et Saint-Omer;* — le troisième, *abbaye de Lezat, diocèse de Pamiers; Monstierneuf, diocèse de Poitiers;* — le quatrième, *abbaye de Beaulieu en Argonne, diocèse de Verdun; Saint-Jean d'Angeli, diocèse de Xaintes.*

Au-dessous, quatrième armoire, intitulée : ESTRIGNY, MAZERAY, MARLAY, FIEFS.

Incluses, cinq layettes : La première, *fiefs* 1re; — la deuxième, *fiefs* 2e; — la troisième, *Mazeray;* — la quatrième, *Estrigny;* — la cinquième, *Marlay.*

Plus deux cartulaires en papier, in-4°, intitulés *fiefs* 1er, et *fiefs* 2e, contenant les anciens hommages rendus par les vassaux possédant fiefs mouvants de l'abbaye, et en outre plusieurs anciens terriers, recettes incorporées, etc.

Cinquième armoire supérieure, portant pour inscription : COMPTES. On y trouve une immensité de vieux comptes de régisseurs, des mémoires, marchés, devis, registres de recette et de dépense, etc., le tout sans ordre, en partie par fragments, dépareillé et jeté pêle-mêle.

Au-dessous, deux tiroirs intitulés, l'un : *La Charité, diocèse d'Auxerre;* — l'autre, *Saint-Martin des Champs de Paris.*

Sixième armoire inférieure, intitulée : PARAY et TOULON.

Dans icelle, sont douze layettes : La première porte pour inscription : *Donation de Parey, Vivant, Montceau, Digoin; droits et hauteurs de M. l'abbé en son doyenné de Paray, à l'encontre de M. le comte de Charollois;* — la deuxième, *droits et hauteurs de M. l'abbé à l'encontre des habitants dudit Paray;* — la troisième, *successions des bâ-*

tards et mainmortes du doyenné de Paray; — la quatrième, *dixmes et novalles du doyenné de Paray;* — la cinquième, *fondations, contrats de rentes, ventes, leides, rentes et asservissages;* — la sixième, *Paray, Guichard, Labeluze, Baron, Bernaut, Champlecy, Charolles, Lachapelle, etc.* — la septième, *Poisson, Pouilly, Putiéry, Sainte-Radégonde;* — la huitième, *Villers, Vitry, Soleure;* — la neuvième, *Prévôté, sacristie, aumônerie, et cure de Paray;* — la dixième, *Toulon et Mont-le-Châtel;* — la onzième, *Dénombrement et ferme de Paray;* — et la douzième, sans étiquette, et ne contenant que des baux à fermes.

Côté du levant, jusqu'à la croisée, septième armoire supérieure, sans étiquette.

Incluses, deux layettes : l'une, *portions congrues;* l'autre, *cures et chapelles;* — plus *pièces éparses, vieilles procédures, recettes.*

Plus bas, quatre tiroirs : le premier, intitulé : *Souvigny, Soussilange, diocèse de Clermont;* — le deuxième, *Amiens, Angoulême et Apt;* — le troisième, *abbaye de Moussac, diocèse de Clermont;* — le quatrième, *Autun, Saint-Romain, et Saint-Vincent.*

Au-dessous des quatre derniers tiroirs se trouve la huitième armoire, portant pour inscription : ARPAYÉ et BÉSORNAY.

Il y a trois layettes : la première est intitulée : *Bésornay 1er*; la deuxième, *Bésornay 2e*; la troisième, *Arpayé.*

Plus, terriers, recettes incorporées, mémoires, etc.

De l'autre côté de la croisée, toujours de celui du levant :

Neuvième armoire supérieure; l'étiquette effacée.

Dedans, trois layettes : la première, *bénéfices, diocèse d'Amiens;* — la deuxième, *Bauluse et Moustiers, diocèse de Besançon;* — les troisième, quatrième et cinquième, non étiquetées, et ne contenant que des pièces éparses, procédures et papiers de peu d'importance.

Plus bas, quatre tiroirs : le premier inscrit, *Auch et Auxerre;* — le deuxième, *Bâle et Besançon;* — le troisième, *Beauvais, Belley et Boulogne;* — le quatrième, *Cahors, Châlons, Chartres, Clermont, Coutances, Condom.*

Dixième armoire inférieure, intitulée : MONTBERTOND en DOMBES.

Incluses, trois layettes, toutes portant pour inscription : *Montbertond*, avec plusieurs terriers, recettes, registres et papiers épars.

Côté du midi, onzième armoire, intitulée : CHAVERIA.

Dedans, une seule layette : *Chaveria* et quantité de terriers.

Au-dessous, deux tiroirs : l'un *Gap*, *Genève*, *Saint-Flour*, *Grenoble*, *Lavoultre*; — l'autre, *Langres*.

Douzième armoire, sous la précédente : VALENSOLLES. (DIOCÈSE DE TIEZ).

Incluses, deux layettes : *Valensolles* 1er, *et Valensolles* 2e.

Treizième armoire supérieure : DÉCIMES.

Dedans, trois layettes : La première, *association*; — la deuxième, *miscellanea*; — la troisième, *décimes*.

Au-dessous, quatre tiroirs : le premier, *Lausanne*, *Lyon*, *Limoges et Liége*; — le deuxième, *Mâcon*, *Charlieu*, *Meaux*, *Grandchamp*, *Metz*, *Thicourt et Montpellier*; — le troisième, *Saint-Etienne et Saint-Sauveur de Nevers*, *Lursy*, *Lebourg*, *Nismes*, *Tournai*; — le quatrième, *Orléans*, *Pont-aux-Moines*, *Pluviers*, *Perrigueux*, *Roche*, *Bourghacourt*, *Le Puys*, *Romaine*, *La Chaume*, *Parys*, *Longpont*, *Poitiers*, *Montgon*.

Quatorzième armoire inférieure : ESCUROLLES. Trois layettes : la première, *Escurolles* 1er; — la deuxième, *Escurolles* 2e; — la troisième, sans étiquette. Plus, quelques terriers, recettes, fragments, etc.

Quinzième armoire supérieure : GRÉSAC.

Dans cette armoire sont trois layettes : la première et la deuxième intitulées : *Grésac un et deux*; — la troisième, *Saint-Martin des Vignes proche Mâcon*.

Plus, des terriers, registres, recettes, etc.

Plus bas, quatre tiroirs : le premier, *Reims*, *Soissons*, *Senlis*, *Sisteron*; — le deuxième, *Thoul*, *Trois-Châteaux*, *Troyes*; — le troisième, *abbaye de Lerins*; — le quatrième, *Valence*, *Vienne*, *Viviers*, *Usez*.

Seizième armoire inférieure : BLANZY, SEMMELAY, LUZY. Trois layettes : la première, *Blanzy*; — Les deux autres, *Semmelay*, *Luzy*.

Dix-septième armoire supérieure : ALIÉNATIONS, PENSIONS DE L'ORDRE, COTTES MORTES.

Incluses cinq layettes : la première, *Saint-Gengoux*, *Saint-Laurent*, *petit Cluny*, *Monthelie*; — la deuxième, *Saint-Cosme-lès-Châlons*; — la troisième, *Saint-Cosme-lès-Châlons*; — la quatrième, *pensions de l'ordre*; — la cinquième, *cottes mortes*. Plus un gros sac de procédures.

Plus bas, deux tiroirs : le premier, *Xaintes*; — le deuxième, *Espagne*.

Dix-huitième armoire inférieure : MONT SAINT-VINCENT.

Une layette de titres assez modernes, et une immensité de terriers, fragments de terriers, registres, recettes incorporées, comptes de régisseurs, devis, etc.; le tout dans le plus grand désordre.

Au levant, jusqu'à la croisée de ce côté. Dix-neuvième armoire supérieure : CHAPITRES GÉNÉRAUX.

Incluses : sept layettes remplies des procès-verbaux des chapitres généraux de l'ordre, depuis l'an 1200 jusqu'en 1500.

Au-dessous, quatre tiroirs : le premier, *Angleterre* (Il y a quelques chartes qui concernent l'Écosse, la Pologne, la Morée et Ptolémaïde, ou Acre); — le deuxième, *collége de Paris;* — le troisième, *collége d'Avignon;* — le quatrième, *Collége de Dôle en Franche-Comté.*

Vingtième armoire inférieure, intitulée : ESCUSSOLES, AULNAY et GENRAY-LA-MONTAGNE.

Incluses, cinq layettes : la première et la deuxième : *Escussoles;* — la troisième, *aumônerie de Beaujeu;* — la quatrième, *Aulnay;* — et la cinquième, *Genray-la-Montagne, près de Dijon.* Plus un terrier, et une recette incorporée.

Là finissent les armoires. Sur le pavé, le long des armoires, ou près d'icelles, au midi, se trouvent :

Une malle revêtue de bandes de fer, où sont les Chartes romaines, par *Vidimés* scellés des sceaux du pape Innocent IV et de quarante des principaux pères du premier concile de Lyon, en 1245. Plus l'original de l'inféodation de la couronne de Sicile au comte d'Anjou, avec les lettres-patentes des acceptations et ratifications de ce prince;

Trois autres malles revêtues comme la précédente, où l'on trouve un très grand nombre de bulles anciennes, pour la plupart émanées des papes, soit en faveur des abbés, couvents et ordre de Cluny, soit sur d'autres objets;

Une cassette d'environ vingt pouces en carré, remplie de chartes anciennes, qui sont les originaux des cartulaires en partie;

Une autre cassette couverte de chagrin noir attaché avec des petits clous jaunes, et des bandes de fer sur les angles, pleine d'originaux, la plupart des 12, 13 et 14e siècles;

Un grand coffre de bois, couvert de même au-devant, rempli d'une immensité de chartes originales et précieuses, dont la plus grande partie date de la seconde race de nos rois; comme aussi d'un fatras de fragments, chartes mutilées, procédures, notes, mémoires, etc., de tous les âges,

le tout ni liassé, ni connu, ni inventorié, et dans le plus grand désordre.

Dépouillement et triage faits, on a formé, de ce qui a paru important, deux layettes complètes intitulées : *Chartes originales tirées du grand coffre placé au bas des armoires.* Le rédacteur y travaille présentement ; il en est à la huitième liasse de la première de ces deux layettes.

On ajoute, qu'indépendamment de ce qui précède, il y a chez le religieux trésorier de l'abbaye et du monastère :

Le grand cartulaire [1], en deux gros volumes in-folio, cotés extérieurement A, B., couverts en bois, recouverts de parchemin, lesdits volumes entiers, bien conservés et d'une belle écriture d'environ l'an 1200, époque à laquelle ont commencé les plus anciens cartulaires qu'on connoisse. Ceux-ci commencent à la fondation de l'abbaye, c'est-à-dire en l'an 910 et finissent en 1115 ;

Plus un autre cartulaire, appelé le petit cartulaire, en un volume in-4° couvert de basane, sur laquelle est une étoffe de soie noire, composé de cent cinquante-six feuillets écrits à deux colonnes, en assez petits caractères, mais de très bonne main : les chartes qui y sont transcrites sont des 12 et 13ᵉ siècles.

Quelques pièces anciennes et tous les titres modernes, courants et utiles, sont en grande partie chez le trésorier et le procureur.

La partie principale des terriers est dans une grande salle du monastère : le réunion de tous les papiers terriers, équivaudroit à une bibliothéque.

Les religieux ont des archives particulières fort considérables et de beaux cartulaires.

Comme ayant charge pour le roi, sous les ordres du Ministre, je certifie l'exactitude du contenu ci-dessus et des autres parts. Au grand Trésor de l'abbaye de Cluny, ce 18 décembre 1775.

Signé LAMBERT DE BARIVE.

[1] Les cartulaires sont, comme l'on sait, des transcriptions ordinairement exactes des chartes et titres qui ont précédé ; ils deviennent d'autant plus précieux, que leurs originaux n'existent plus.

A Cluny, on trouve l'un et l'autre, ce qui est un avantage rare. Les originaux et les transcriptions conformes s'entre-aident ; il en résulte un degré de force et de certitude à l'abri de toute critique.

Au reste, l'utilité essentielle des cartulaires de Cluny est de suppléer ceux d'entre les originaux qui s'y trouvent copiés, et que le temps a détruits ; ce triage sera fort embarrassant. (*Note du même.*)

SECTION V.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

Note indicative des Mémoires, Notices, Extraits et Dissertations relatifs aux antiquités et à l'Histoire de Lorraine, publiés ou analysés dans les Annuaires statistiques du département DES VOGES *(partie de la Lorraine), les Journaux et les Annales de la Société d'Emulation de ce département, depuis l'année* 1822 *jusqu'au* 1er *octobre* 1834. [1]

Antiquités de Lamerey près de Dompaire, extrait d'une notice adressée par MM. Jollois et Meschéné. (Annuaire des Vosges, 1822, pag. 56-62. — Journal de la Société d'Émulation, 1826, n° 6, pag. 282-294.)

Catalogue des Médailles romaines en argent trouvées à Lamerey. (Journal de la Société d'Émulation, 1827, n° 7, pag. 15-17. — *Idem*, n° 8, pag. 81-86.)

Mémoire sur l'abbaye de Chaumouzey, par M. Hoyard. (Annuaire, 1822, pag. 63.)

Antiquités de Saint-Dié, notice historique sur la ville et le val de Saint-Dié, par M. Gravier. (Annuaire statistique, 1822, pag. 66-74.)

L'auteur se propose de publier très incessamment une Histoire de Saint-Dié, qui formera un vol. in-8°.

Antiquités du Donon, extrait du Mémoire de M. Jollois. (Annuaire, 1822, pag. 74-82. C'est un extrait du Mémoire ci-après.)

Mémoire sur les antiquités du Donon, par M. Jollois, in-8. pag. 35; fig. Épinal, Gérard, 1828.

Antiquités du Donon, extrait du Mémoire de M. Gravier. (Journal de la Société d'Émulation, 1827, n° 7, pag. 18-36.)

Voies romaines, extrait d'un Mémoire de M. Mangin, sur l'ensemble des anciennes routes qui traversoient la partie

[1] Cette liste nous a été adressée par notre collègue M. Richard (des Vosges), bibliothécaire à Remiremont. La lecture difficile du manuscrit peut avoir occasionné quelques erreurs, qui seront rectifiées.

occidentale du département des Vosges. (Annuaire statistique, 1822, pag. 82-85.)

Mémoire sur les antiquités de Gran, par M. Jollois. (Annuaire, 1823, pag. 131-177.)

Antiquités de Bouremont, extrait du Mémoire de M. Parisot. (Annuaire, 1824, pag. 177-189. *Idem*, 1824, pag. 191-194.)

Tombelles de Bouremont, extrait du Mémoire de M. Parisot. (Journal de la Société d'Émulation, 1826, n°. 5, pag. 227-242.)

Antiquités de Plombières, extrait de la Notice de M. Amé-Jacquet. (Annuaire, 1823, pag. 189-192.)

Précis d'un Mémoire sur le canton de Plombières, par le même. (Annuaire, 1824, pag. 177-181.)

Précis d'un Mémoire de M. Didelot sur les antiquités de l'arrondissement de Remiremont, sur l'histoire civile et surtout ecclésiastique des Vosges. (Annuaire, 1824, pag. 181-183.)

Précis du Mémoire de M. Perrin sur les antiquités de l'arrondissement de Remiremont. (Annuaire, 1824, pag. 173-176.)

Antiquités de Bruyères, par M. Didelot. (Annuaire, 1824, pag. 181-183.)

Antiquités de Bains. Précis du Mémoire de M. Levaillant de Bovent. (Annuaire, 1824, pag. 185-188.)

Antiquités de Soulosse. Précis du Mémoire de M. Jollois. (Annuaire, 1824, pag. 194-199.)

Monuments découverts dans la commune de Damase. Précis du Mémoire de M. Parisot. (Journal de la Société d'Émulation, 1825, n° 1, pag. 32-40.)

Châtelet de Bonneval. Précis du Mémoire de M. Mangin. (Journal de la Société d'Émulation, 1825, n° 2, pag. 86-94.)

Exploration archéologique de la montagne de Baucamp, près de Venc..., extrait du rapport de MM. Parisot et Meschéné. (Journal de la Société d'Émulation, 1825, n° 2, pag. 95-97.)

Vestiges d'un camp romain sur la montagne de Repy, près d'Etyval. Précis avec un plan, d'un Mémoire de M. Gravier. (Annuaire, 1824, pag. 199-207. — Journal de la Société d'Émulation, 1826, n° 3, pag. 103-111.)

Carrière de meules à bras dite des Fossottes-Lasalle. Précis, avec un plan, de la Notice de M. Gravier. (Journal. *Idem*, 1826, n° 4, pag. 178–190.)

Notice sur la ville et le château d'Epinal, par M. Parisot. (Journal de la Société d'Émulation, 1827, n° 11, pag. 101-114.)

Dissertation sur l'antiquité du château de Darny en Vosges, etc., par M. Mangin, in-8., pag. 52. Épinal, Gérard, 1828.

Précis historique et topographique sur le canton de Gerardmer, par un membre de la Société d'Émulation. (M. Defranoux), in-12, pag. 23. Épinal, Gérard, 1832.

Notice statistique sur le canton de Gerardmer, par M. Chartin, extrait de l'Annuaire statistique de 1824, in-12, 30 f. Épinal, Gérard, 1834.

SECTION PREMIÈRE.

ACTES ET TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PUBLICATION PAR LE GOUVERNEMENT,

SOUS LA DIRECTION DE M. LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,

DE DOCUMENTS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE.

Deuxième Rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique au Roi.[1]

27 novembre 1834.

« SIRE, Votre Majesté a daigné accueillir les vues que j'ai eu l'honneur de lui soumettre relativement à la recherche et à la publication des monuments inédits de l'histoire de France. Les Chambres ont voté, dans le budget de 1835, un crédit de 120,000 fr. consacré à ces travaux, et qui atteste hautement l'intérêt qu'inspire l'entreprise scientifique et nationale qu'a approuvée Votre Majesté.

Je me suis appliqué à en préparer le succès; et je demande à Votre Majesté la permission de mettre sous ses yeux le plan que je me propose de suivre, et les dispositions que j'ai déjà prescrites.

Dès le 22 novembre 1833, je me suis adressé à MM. les préfets pour leur demander des renseignements précis et détaillés sur la situation des bibliothéques et des archives des départements qu'ils administrent, ainsi que sur les divers ouvrages manuscrits qui peuvent être contenus dans ces dépôts. Les réponses que j'ai reçues m'ont déjà fourni quelques documents curieux; elles m'ont surtout indiqué les voies qu'il convient de suivre pour arriver à des résultats importants.

[1] Le premier Rapport, antérieur au vote des Chambres, est inséré dans le premier cahier du Bulletin, p. 47.

Le 20 juillet dernier, je me suis mis en rapport avec les académies et sociétés savantes établies dans les départements; j'ai sollicité leur concours; j'ai cherché à encourager leurs efforts, et tout me porte à croire qu'elles me seconderont avec zèle et efficacité.

Le 18 juillet dernier, j'ai formé auprès du ministère de l'instruction publique un comité où se réunissent quelques uns des hommes les plus considérables par leur savoir et par le mérite de leurs travaux historiques. Ce comité sera spécialement chargé de surveiller et de diriger, de concert avec moi, tous les détails de cette vaste entreprise. Il s'est déjà réuni plusieurs fois sous ma présidence; et, grâces à l'assistance éclairée que ses membres ont bien voulu me prêter, on entrevoit déjà les résultats qu'il sera possible d'obtenir.

Un premier soin a dû occuper le comité; c'est de déterminer nettement le but que doit se proposer l'administration, et les limites dans lesquelles il convient de se renfermer. Il suffit à cet égard de s'en tenir rigoureusement aux termes mêmes de la loi de finances de 1835. Ils contiennent et expliquent toute la pensée de l'entreprise: puiser à toutes les sources, dans les archives et les bibliothéques de Paris et des départements, dans les collections publiques et particulières; recueillir, examiner et publier, s'il y a lieu, tous les documents inédits importants, et offrant un caractère historique, tels que manuscrits, chartes, diplômes, chroniques, mémoires, correspondances, œuvres même de philosophie, de littérature ou d'art, pourvu qu'elles révèlent quelque face ignorée des mœurs et de l'état social d'une époque de notre histoire, tel sera le but de ces travaux.

J'ai examiné soigneusement en comité quels seroient les plus sûrs moyens d'exécution.

La recherche des documents présente d'assez grandes difficultés. A Paris, et dans quelques villes en petit nombre, il existe des archives classées méthodiquement, et dans lesquelles a été dressé avec exactitude l'inventaire des pièces qui s'y trouvent déposées; mais partout ailleurs règnent le désordre et la confusion. A l'époque des orages révolutionnaires, une foule de documents, jusque-là conservés dans les anciens monastères, dans les châteaux ou dans les archives des communes, ont été livrés tout à coup au pillage et à la dévastation. Des amas de papiers et de parche-

mins, transportés dans les municipalités voisines, ont été jetés pêle-mêle dans des greniers ou dans des salles abandonnées; le souvenir même est effacé, dans plusieurs endroits, de ces translations opérées négligeamment et sans formalités. De là, l'opinion généralement établie, et devenue, pour ainsi dire, de tradition dans un grand nombre de départements, que tout a péri dans ces temps d'agitation. Il est certain néanmoins qu'on peut retrouver encore une partie considérable des anciennes archives, notamment dans les villes d'évêché et de parlement, et qu'une foule de pièces importantes ont été sauvées et rendues aux villes, lorsque, plus tard, une autorité conservatrice fit déposer dans les chefs-lieux des districts les débris des anciennes abbayes, confondus avec les chartes et autres monuments authentiques. Plusieurs pièces aussi furent gardées alors comme titres de propriétés ou de droits utiles des biens qui avoient été vendus par l'autorité publique.

Je ne saurois former le dessein de procéder actuellement et directement à un classement général et méthodique de toutes les archives locales, soit des départements, soit des communes: le temps et les ressources manqueroient pour un si immense travail. La Bibliothéque du Roi possède d'ailleurs un inventaire général de toutes les archives qui existoient en France avant la révolution; inventaire dressé vers 1784, sous le ministère de M. Bertin, et auquel est joint un grand nombre de cartulaires et répertoires des principales pièces que ces archives locales renfermoient; ces renseignements suffiront aux premières recherches. A mesure d'ailleurs que l'on pénétrera dans les dépôts publics pour en explorer les richesses, on éprouvera le besoin de les mettre en ordre; de premières améliorations susciteront le zèle qui aspire à des améliorations nouvelles, et le zèle créera des ressources. Les autorités locales, les conseils généraux et municipaux seront naturellement provoqués et conduits, on peut l'espérer, à réintégrer leurs archives dans des lieux convenables, et à faire dresser le catalogue des pièces qu'on y conserve. Il convient donc de se mettre dès à présent à l'œuvre, sans prétendre commencer méthodiquement par un travail de classement général qui offriroit, dans l'état actuel des choses, plus d'embarras que d'avantages, et que nos recherches amèneront d'ailleurs presque nécessairement.

J'ai cherché, de concert avec MM. les membres du comité, quels pouvoient être, dans chaque département, dans chaque ville, les hommes déjà connus par leurs travaux ou leur zèle pour l'histoire nationale, et capables de s'associer à ceux que je dois faire entreprendre. Nous avons dressé une première liste de quatre-vingt-sept personnes avec lesquelles je me propose de me mettre en rapport, afin de les charger spécialement des recherches relatives aux lieux qu'elles habitent. Une correspondance régulière s'établira entre elles et mon département, par l'intermédiaire de MM. les préfets; et, sans imposer partout un ordre toujours le même, une organisation systématique et uniforme qui s'accorderoit mal avec les besoins et les ressources particulières de chaque localité, j'ai rédigé cependant des instructions générales qui peuvent s'appliquer également à toutes les recherches et à tous les pays, et qui seront adressées à tous les correspondants du ministère.

Dans les lieux où je ne pourrai obtenir le concours de quelques correspondants propres à ce genre de travail, je tâcherai d'y suppléer en envoyant des commissaires spéciaux déjà exercés, et dont le mérite me soit bien connu. Du reste, j'accueillerai avec empressement toutes les communications, toutes les propositions. Je sais que beaucoup d'hommes modestes et laborieux vivent dispersés et presque ignorés sur notre territoire, prêts à mettre leur savoir et leur zèle à la disposition d'une administration bienveillante. Je serai attentif à les rechercher, et heureux de les découvrir. Le comité central se tiendra constamment au courant des diverses recherches qui seront entreprises à Paris et dans les départements. Il dirigera, par des instructions particulières, tous les travaux que j'aurai prescrits ou autorisés; il transmettra aux correspondants du ministère les renseignements qui leur seront indispensables pour juger de la valeur de telles ou telles archives, de tels ou tels manuscrits.

Aussitôt qu'une découverte importante aura été signalée à mon attention, l'un des membres du comité sera chargé spécialement de l'examiner, de s'entendre avec la personne qui m'aura adressé cette communication, de rechercher toutes les pièces relatives au même sujet qui pourroient exister dans d'autres collections; et toutes les fois qu'après cet examen la publication de tel ou tel manuscrit, de telle

où telle pièce, sera jugée convenable, elle aura lieu sous la surveillance du comité, soit par les soins directs de l'un de ses membres, soit par une révision attentive du travail de ses correspondants.

Tel est, Sire, dans ses traits essentiels, le plan que je crois devoir adopter. L'exécution en est déjà commencée, et je puis en indiquer à Votre Majesté les premiers et prochains résultats.

Les archives de plusieurs villes du royaume sont en assez bon ordre, et assez bien connues pour qu'on ait pu s'y livrer immédiatement à d'utiles travaux. La bibliothéque publique de Besançon est depuis long-temps dépositaire des papiers du principal ministre de Charles-Quint et de Philippe II, d'un homme qui a été mêlé à toutes les grandes affaires du seizième siècle, du cardinal Perrenot de Granvelle. Ce vaste recueil se compose des correspondances de ce ministre, des notes de ses agents, et de toutes les pièces relatives à son administration dans les Pays-Bas et dans le royaume de Naples. Il n'a été connu des savants jusqu'à ce jour que par l'ébauche d'un catalogue imprimé, et par la courte analyse de quelques pièces, que l'on doit à un religieux bénédictin du dix-huitième siècle. J'ai formé à Besançon, sous la présidence du savant bibliothécaire de cette ville, M. Weiss, une commission chargée de procéder à l'analyse complète de ces matériaux. Elle en fera le dépouillement, et mettra à part ceux qui présentent assez d'intérêt pour être livrés à la publicité. J'espère que bientôt une partie considérable de ces pièces historiques sera préparée pour l'impression.

Les riches et précieuses archives des anciens comtes de Flandre sont conservées à Lille; elles contiennent des documents qui remontent jusqu'au onzième siècle. Je prends des mesures, de concert avec M. le préfet du département du Nord, pour faire explorer ces archives, et en tirer tous les documents qui paroîtroient dignes d'être mis en lumière.

Les restes des anciennes archives du Roussillon sont conservés à Perpignan: on y trouvera des renseignements intéressants pour l'histoire de cette province et celle des relations des rois de France avec les rois d'Aragon. Des spoliations nombreuses et une longue négligence, dont ces archives sont enfin préservées, grâce au zèle du biblio-

thécaire de la ville de Perpignan, ne les ont pas tellement appauvries qu'elles ne puissent encore offrir des pièces importantes.

A Poitiers, où sont déposées les archives de l'ancienne province d'Aquitaine, j'ai envoyé, avec le titre d'archiviste de la ville, un des élèves les plus distingués de l'École des Chartes, M. Redet. M. Chelles, élève de la même école, a été également envoyé à Lyon, avec le même titre.

Dans les bibliothéques et les archives de Paris, les travaux sont déjà en pleine activité, et promettent d'importants résultats.

Le département des manuscrits à la Bibliothéque Royale, dépôt immense de matériaux de toute espèce, est, pour la première fois, livré à une exploration générale et régulière. Il présente des corps d'ouvrages rédigés tantôt par des hommes instruits sur des sujets divers de notre histoire, tantôt par des personnes qui ont voulu transmettre à la postérité le détail des affaires auxquelles elles ont pris part. On y trouve aussi des recueils de pièces détachées en nombre considérable, formant des sources de documents authentiques sur presque tous les sujets. Des collections rassemblées par des particuliers dont elles ont conservé les noms, celles de *Colbert*, de *Dupuy*, de *Brienne*, de *Gaignières*, de *Baluze*, du *président de Mesmes*, et plusieurs autres, y ont été déposées dans leur intégrité, après la mort de leurs possesseurs. Des jeunes gens, exercés à ce genre d'études, sont chargés, sous la surveillance et la direction des conservateurs, MM. Champollion-Figeac et Guérard, d'explorer ces mines fécondes, et de signaler les manuscrits divers, mémoires, pièces ou autres qui leur paroîtroient dignes de publication, pour que le comité en fasse ensuite l'objet d'un examen spécial.

Déjà plusieurs ouvrages ont été puisés à cette source et sont livrés aux personnes chargées d'en préparer la publication. Je citerai entre autres une réunion de notes curieuses, écrites de la main même du cardinal Mazarin, et relatives aux incidents journaliers de sa conduite pendant les guerres de la Fronde. Ces notes, écrites le plus souvent en italien, et d'une façon fort abrégée, seront publiées avec une traduction françoise et les éclaircissements nécessaires.

Un journal des états-généraux tenus à Tours, en 1483,

dont la Bibliothéque Royale possède plusieurs copies, a été rédigé en latin, par Jean Masselin, l'un des membres de ces états. Les nombreux détails qu'il fournit sur les discussions, les usages et les idées politiques de ce temps ont été en grande partie ignorés de nos historiens. Quelques uns se sont contentés de le faire connoître par des extraits que les autres ont copiés. Il sera publié, pour la première fois, dans son texte original et accompagné d'une traduction.

Un monument important de la langue, de la poésie et de l'histoire d'un temps déjà reculé, est une vaste chronique en vers de la guerre des Albigeois, écrite dans le langage du pays, à une époque très voisine encore de cet événement, par un auteur qui avoit été témoin des faits qu'il raconte. C'est une source de renseignements également intéressants pour les philologues et pour les historiens, et aussi l'un des plus curieux monuments littéraires du XIII[e] siècle. Le soin de sa publication est confié à M. Fauriel.

Après la paix de 1763, M. de Bréquigny fut envoyé à Londres, avec un bureau composé de sept personnes, pour y prendre copie de toutes les pièces déposées aux archives de la Tour de Londres, qui pouvoient se rapporter à l'histoire de France. Ce travail dura plusieurs années; il a produit une collection d'environ cent cinquante volumes in-fol. de copies de documents divers, concernant celles de nos provinces qui avoient été rangées long-temps sous la domination angloise. Les originaux de plusieurs de ces documents se sont perdus depuis à la Tour de Londres. La nature de ces recherches, leur étendue, et jusqu'aux événements qui ont eu lieu depuis qu'elles ont été accomplies, tout contribue à donner à cette immense collection un intérêt que le temps n'a fait qu'accroître. J'ai ordonné le dépouillement de ce recueil, déposé maintenant à la Bibliothéque du Roi; chacun des documents qu'il renferme sera successivement examiné; ceux qui n'ont point encore été publiés, et qui néanmoins mériteront de l'être, seront relevés, classés et mis au jour.

Une autre collection que je crois propre à jeter des lumières nouvelles sur l'histoire politique de l'ancienne monarchie françoise, sera celle des chartes concédées aux villes et aux communes par les rois et les seigneurs, du

XIe au XVe siècle. Ces chartes sont en grand nombre; elles embrassent presque toute l'étendue de la France, et la teneur en est fort variée. Plusieurs ont été déjà publiées, mais beaucoup d'autres n'ont point vu le jour; et peut-être ces dernières ne sont-elles pas les moins curieuses et les moins importantes. La Bibliothéque du Roi en possède une collection formée par les soins de Dupuy, et qui remplit quelques volumes in-fol.; elle sera soumise à une sévère analyse; on évitera de reproduire ce qui est déjà connu; on y ajoutera les pièces et les documents nécessaires pour la compléter. Enfin, j'ai l'intention d'y faire joindre les chartes et constitutions primitives des différentes corporations, maîtrises et sociétés particulières établies en France; de telle sorte que cette collection rapproche et mette dans tout leur jour les nombreuses et diverses origines de la bourgeoisie françoise, c'est-à-dire les premières institutions qui ont servi à affranchir et à élever la nation. Ce travail s'exécutera sous la direction de M. Augustin Thierry.

Les Archives générales du royaume, compulsées en même temps et de la même manière que la Bibliothéque du Roi, fourniront également un grand nombre de pièces détachées : actes de l'autorité publique, relations d'événements particuliers, diplômes, chartes et autres monuments authentiques, propres à jeter de nouvelles lumières sur les points les plus obscurs de notre histoire, et à corriger souvent des versions fautives ou incomplètes.

Les archives spéciales des différents ministères nous promettent encore de plus importantes richesses; ces matériaux doivent être exploités avec prudence et discernement; aussi nos recherches s'adresseront-elles exclusivement aux époques qui peuvent être considérées comme tombées dans le domaine de l'histoire. Mais nous trouverons, dans ces limites, de quoi exciter et satisfaire la plus avide curiosité des savants et du public. MM. les directeurs de ces précieux dépôts ont bien voulu me promettre leur plus empressé concours.

Les archives du ministère des affaires étrangères, classées avec un ordre parfait, forment le dépôt historique le plus considérable par l'abondance et la valeur de ses documents. Les publications que je me propose d'y puiser s'exécuteront par les soins du directeur, M. Mignet, qui a déjà préparé un recueil important et étendu, destiné à en

commencer la série. Les longues et curieuses négociations relatives à la succession d'Espagne après la mort de Charles II, seront l'objet de ce recueil. Entamées immédiatement après le traité de Pyrénées, en 1659, elles n'ont été terminées qu'en 1713, à l'époque où la paix d'Utrecht vint fixer enfin le droit public de l'Europe, et sa distribution territoriale sur de nouvelles bases. Cette publication fera connoître la marche progressive des grands événements qui en sont l'objet, et mettra pour la première fois au jour, dans toute sa réalité et son étendue, la politique de Louis XIV.

Les archives du dépôt de la guerre seront consultées en même temps que celles des affaires étrangères, et les renseignements empruntés à ces deux sources différentes seront rapprochés entre eux et comparés les uns avec les autres. Ainsi, tandis que l'on recherchera, dans les archives de notre diplomatie, tout ce qui se rapporte aux négociations qu'entraîna l'affaire de la succession d'Espagne, le dépôt de la guerre mettra à notre disposition l'histoire des campagnes qui suivirent et secondèrent ces négociations, accompagnée de la correspondance de Louis XIV, de Philippe V, du duc d'Orléans, du maréchal de Berwick et du duc de Vendôme.

A ces dernières publications seront joints les cartes et plans nécessaires pour l'intelligence des opérations militaires. M. le directeur du dépôt actuel de la guerre a bien voulu m'offrir de riches matériaux de ce genre qu'il a recueillis lui-même. Ils seront mis au jour par ses soins personnels et sous sa surveillance.

Des travaux analogues seront exécutés aussi dans les archives du ministère de la marine; l'état de notre marine, l'histoire de nos campagnes maritimes ou des grandes batailles navales, celle de nos colonies depuis plus de cent cinquante ans, y seront conservées dans des collections authentiques dont le choix sera fait par des hommes versés dans cette étude toute spéciale.

Après l'histoire politique, l'histoire intellectuelle et morale du pays a droit également à notre attention. C'est aussi une grande et belle partie des destinées d'un peuple que la série de ses efforts et de ses progrès dans la philosophie, les sciences, les lettres. Sans doute l'abondance et le caractère spécial des monuments de ce genre doit nous prescrire à cet égard quelque réserve; ils ne sauroient être accueillis

facilement ni en grand nombre dans une collection dont l'histoire proprement dite est l'objet dominant. Mais les ouvrages qui, à certaines époques, ont fortement agité les esprits, et exercé une action puissante sur le développement intellectuel des générations contemporaines; ceux qui ont ouvert, dans le mouvement des idées, une ère nouvelle; ceux enfin qui, sous une forme purement littéraire, nous révèlent des mœurs oubliées, des usages ou des faits sociaux dont on avoit perdu la trace, de tels ouvrages se rattachent de bien près à l'histoire; et si nous découvrions quelques monuments de ce genre, nous croirions devoir nous empresser de les publier, en en formant, dans la collection générale, une série particulière.

Je puis déjà, Sire, signaler en ce genre à Votre Majesté une découverte récente, et d'un haut intérêt pour les personnes qui se vouent à l'étude de la philosophie et de son histoire parmi nous. Le manuscrit du fameux ouvrage d'Abailard intitulé le *Oui et Non* (*Sic et Non*) vient d'être retrouvé dans la bibliothéque d'Avranches. Ce livre, qu'on croyoit irréparablement perdu, est celui qui donna lieu à la condamnation d'Abailard au concile de Sens, en 1140. M. Cousin en surveillera la publication.

Enfin, Sire, l'histoire des arts doit occuper une place dans ce vaste ensemble de recherches qui embrassent toutes les parties de l'existence et des destinées nationales. Aucune étude, peut-être, ne nous révèle plus vivement l'état social et le véritable esprit des générations passées que celle de leurs monuments religieux, civils, publics, domestiques, des idées et des règles diverses qui ont présidé à leur construction, l'étude, en un mot, de toutes les œuvres et de toutes les variations de l'architecture, qui est à la fois le commencement et le résumé de tous les arts.

Je me propose, Sire, de faire incessamment commencer un travail considérable sur cette matière. Je m'appliquerai à faire dresser un inventaire complet, un catalogue descriptif et raisonné des monuments de tous les genres et de toutes les époques qui ont existé ou qui existent encore sur le sol de la France. Un tel travail, en raison de sa nature spéciale, de son importance et de sa nouveauté, doit demeurer distinct des autres travaux historiques dont je viens d'entretenir Votre Majesté. Aussi, mon intention est-elle d'en confier la direction à un comité spécial, et d'en faire

l'objet d'un rapport particulier, que j'aurai l'honneur de présenter à Votre Majesté.

Telles sont, Sire, les mesures que j'ai prises, préparées ou projetées, pour assurer l'accomplissement de la grande entreprise au sujet de laquelle le vote des Chambres a répondu aux vues de Votre Majesté. Cette entreprise ne doit pas être un effort accidentel et passager; ce sera un long hommage, et, pour ainsi dire, une institution durable, en l'honneur des origines, des souvenirs et de la gloire de la France. J'ose espérer que, grâce au savant et zélé concours des personnes qui veulent bien me seconder, les premiers résultats ne se feront pas long-temps attendre, et ne seront pas indignes de la noble pensée dont Votre Majesté a daigné me confier l'exécution. » *Signé* Guizot.

Instruction adressée par M. le Ministre de l'Instruction publique aux correspondants du Comité historique.

Pour assurer l'exécution des dispositions contenues dans le rapport précédent, M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser l'instruction suivante aux membres correspondants du comité des études historiques :

« Monsieur, j'ai formé le projet de faire rechercher et publier les monuments inédits relatifs à l'histoire de France qui peuvent exister dans les bibliothéques et archives de Paris et des départements, dans les diverses collections publiques ou particulières. Vers la fin de l'année dernière, j'ai eu l'honneur de soumettre ce projet à l'approbation du Roi et des Chambres, et un crédit de 120,000 fr. m'a été ouvert à cet effet dans le budget de 1835.

« Je me propose de commencer, dès à présent, cet important travail, et, afin de n'éprouver aucun retard, j'ai cru devoir arrêter d'avance les dispositions qui m'ont paru les plus propres à assurer son accomplissement.

« Un comité central a été institué près le ministère de l'instruction publique, et chargé spécialement de diriger et de surveiller, sous ma présidence, tous les détails d'une si vaste entreprise. J'ai adressé plusieurs circulaires à MM. les préfets, dans le but d'obtenir des renseignements positifs et circonstanciés sur la situation des dépôts de tout genre qui

sont placés dans le ressort de leur administration; j'ai sollicité la coopération de toutes les académies et sociétés savantes organisées dans les départements; j'ai choisi, enfin, parmi les personnes qui m'ont semblé les plus capables de me seconder dans ces travaux sur tous les points du royaume, un certain nombre de correspondants, avec lesquels je désire entretenir des relations fréquentes et régulières.

« Je vous ai désigné, Monsieur, comme l'un de ces correspondants : j'espère que vous ne vous refuserez pas à en accepter le titre et les devoirs. J'ai compté sur votre zèle pour notre histoire nationale; et avant de vous transmettre des instructions particulières, relatives aux recherches spéciales qui devront être faites dans votre département, je m'empresse de vous faire passer, d'abord, un programme d'instructions générales, qui peuvent s'appliquer à toutes les localités et servir de règle à toute espèce de recherches. D'après mes ordres, les archives et dépôts publics vous seront ouverts, et vous trouverez, de la part des agents de l'autorité, toutes les facilités désirables pour vous livrer avec fruit au travail que je vous propose.

« Une foule de documents précieux, de pièces authentiques, originales ou en copie, étoient déposées autrefois dans les diverses archives des villes, des évêchés, des parlements, des abbayes et congrégations religieuses. Dans la plupart de ces établissements, elles avoient été classées avec ordre, et un inventaire exact en avoit été dressé par les soins de leurs anciens possesseurs. La Révolution détruisit les établissements eux-mêmes, bouleversa leurs archives, anéantit ou dispersa la plus grande partie des documents qu'elles contenoient; les uns furent transportés confusément dans les chefs-lieux des districts; les autres passèrent de mains en mains, exposées à toutes les chances d'altération que leur faisoit subir l'ignorance ou l'esprit de spéculation.

« Il s'agit aujourd'hui de rechercher et de réunir tous les manuscrits de ce genre qui auroient échappé à la destruction, et qui seroient de nature à offrir quelque intérêt pour la science historique. Il en est qui présentent une certaine étendue, et qui peuvent former à eux seuls la matière d'un ou plusieurs volumes; quelques autres consistent simplement en pièces détachées, chartes, diplômes, ordonnances, lettres ou actes divers, et peuvent être rassemblés en corps d'ouvrage. Aucun de ces documents ne doit être négligé.

« Je n'ignore pas toutes les difficultés qui s'opposeront, dans beaucoup d'endroits, à l'exécution d'un tel travail; je sais qu'il est fort peu de villes dont les archives ne soient abandonnées au plus grand désordre; il est certain, néanmoins, qu'une partie considérable des anciennes archives a été sauvée, et qu'à l'aide d'une investigation patiente et laborieuse, il sera possible encore d'en retrouver les restes. Afin de vous guider, Monsieur, dans ces perquisitions, et de donner un point de départ assuré à toutes les personnes qui voudroient bien m'assister dans cette entreprise, je me suis fait remettre la nomenclature complète de tous les dépôts de titres connus en France avant 1788. Cet état général, qui fut dressé par toute la France en 1784, et dont l'original existe encore au cabinet des manuscrits de la Bibliothéque royale, a été décomposé en quatre-vingt-six états particuliers, applicables à chacun des départements actuels, et dans lesquels sont même indiqués les différents arrondissements dans lesquels on pourroit rechercher la trace des anciennes collections.

« J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint celui qui se rapporte particulièrement à votre département; il vous indiquera nominativement les villes, les communes, et même les établissements qui étoient pourvus d'archives avant la Révolution, dans les localités voisines de celles que vous habitez; il vous sera d'un utile secours pour la recherche des matériaux qui existoient autrefois dans ces archives, et dont les débris doivent être conservés actuellement dans les dépôts des diverses communes.

« Je vous prie de m'adresser, Monsieur, par l'intermédiaire de M. le préfet de votre département, tous les renseignements que vous pourrez recueillir, soit sur ces dépôts eux-mêmes et leur situation, soit sur les pièces qu'ils renferment. Si vos travaux ou le hasard vous faisoient rencontrer quelques manuscrits ou documents intéressants, vous voudriez bien m'en donner avis : je ferai part au comité central des découvertes que vous m'aurez signalées, et, dans le cas où il seroit décidé que ces documents sont dignes par leur importance d'être mis au jour, je ferai rechercher soigneusement toutes les autres pièces qui pourront se rapporter au même sujet; je les rassemblerai en un seul et même ouvrage, et je chargerai un ou plusieurs membres du comité d'en surveiller la publication, sans vous enlever

toutefois l'honneur d'attacher votre nom à votre découverte.

« Vous aurez peut-être besoin, Monsieur, d'être aidé, dans ces recherches mêmes, par des hommes intelligents et exercés, qui ne se rencontreront pas dans votre département : vous manquerez peut-être des ressources nécessaires pour donner suite à des travaux que vous aurez jugés importants, mais difficiles à exécuter; adressez-vous à moi, et je chercherai les moyens de surmonter ces obstacles, en envoyant auprès de vous des jeunes gens habitués aux recherches de cette nature, ou bien en vous fournissant toutes les indications que vous m'aurez demandées. S'il existoit dans le département où vous avez fixé votre domicile quelques hommes instruits et d'un mérite solide, dont la collaboration pût m'être utile, je vous serois obligé de me le faire connoître : je n'ai point besoin, toutefois, de vous faire observer à cet égard, qu'il est certaines conditions sans lesquelles on ne sauroit être propre à un semblable travail : il ne suffit point, pour s'y livrer avec succès, d'avoir le goût de l'étude ou le talent d'écrire, de s'être adonné même aux recherches générales de l'histoire; il faut posséder en outre des connoissances paléographiques toutes particulières, qui ne s'acquièrent qu'à force de temps et de patience: l'art de déchiffrer les anciens manuscrits ne s'apprend point en quelques jours, et celui qui n'auroit pas, au moins à un certain degré, cette instruction préalable, risqueroit de tomber souvent dans les erreurs les plus graves et les plus fréquentes.

« Au surplus, quiconque se sentira capable de travailler sérieusement et avec suite dans la voie que j'ai l'honneur de vous indiquer sera indemnisé de ses efforts par le Gouvernement : j'ai exprimé cependant l'intention positive de ne point accorder de traitement fixe, et réglé d'avance; les indemnités viendront après le travail, et seront proportionnées aux résultats obtenus et constatés.

« Dans le but d'éviter à toutes les personnes qui voudront bien me seconder, des recherches pénibles, et peut-être inutiles, je crois devoir vous adresser un certain nombre de questions et d'observations qui vous indiqueront particulièrement la nature des recherches qui doivent être entreprises par toute la France, et vous serviront de règle dans vos travaux.

« 1°. Parmi les documents relatifs à l'histoire de France,

qu'il s'agit de rechercher et de réunir, les uns sont conservés dans les bibliothéques, et comprennent les histoires, les chroniques, les mémoires, les relations, les notices, les journaux, les biographies: les autres sont des pièces d'archives, et consistent principalement en registres, rôles, comptes, cartulaires, chartes, diplômes, lettres, etc., etc. Quelques uns sont relatifs à l'histoire politique et sociale du pays, à sa législation, à ses institutions générales ou locales: il en est, enfin, qui se rapportent particulièrement à l'histoire philosophique et littéraire, à l'histoire des arts et de leurs monuments.

« 2°. Toutes les fois qu'un manuscrit ou document inédit de quelque importance aura été découvert, on devra m'en donner avis sur-le-champ, en ayant soin d'indiquer, dans une courte notice, son âge et sa date, son titre, sa forme ou son format, l'énoncé de la période historique embrassée par l'ouvrage, l'aperçu de ce qu'il contient, ses rapports avec les ouvrages imprimés les plus connus; on dira s'il est écrit sur parchemin, sur papier, sur papyrus d'Égypte ou sur écorce d'arbre; de quel dépôt ou collection il est tiré; on en donnera un *fac-simile*, dans le cas où il paroîtroit fort ancien; et, dans tous les cas, on prendra copie des premières et dernières phrases, soit de l'ouvrage entier, soit, suivant les circonstances, des différents livres dont il se compose.

« 3°. Si le manuscrit n'est pas daté, on examinera si les raies sur lesquelles s'appuient les lignes d'écriture sont tracées à la pointe sèche (avant 1200), au plomb (du XIe au XIVe siècle), ou en rouge (du XIVe au XVe siècle); si les *i* simples sont accentués (après 1200), ou pointés (après 1400), si l'*u* est surmonté d'un ou de deux accents aigus (du Xe au XIIe siècle); si les mots sont séparés entre eux ou non; si l'*æ* est formé d'un *a* et d'un *e* conjoints (avant 1200), ou d'un *e* simple (du XIIIe au XVe siècle), ou d'un *ę* (avant 1100); si les chiffres sont arabes (après 1200); à quelle distance les signatures des cahiers, si toutefois il y a des signatures, sont placées au-dessous de la ligne inférieure.

« 4°. Quant à ce qui regarde plus spécialement les chartes, on aura soin d'indiquer si elles ont des sceaux; si les sceaux sont plaqués ou pendants; s'ils sont ronds ou ovales,

en cire ou pâte blanchâtre, verte ou rouge; si les attaches sont en soie ou en parchemin.

« 5°. Il ne faudra jamais s'en rapporter uniquement au titre des manuscrits, ni même à la table de leurs matières; mais on parcourra chaque manuscrit, pièce par pièce, feuille par feuille, page par page : on regardera avec attention les feuilles volantes, la reliure, les marges et les notes diverses qui peuvent avoir été ajoutées au commencement, à la fin ou dans le courant de l'ouvrage.

« Relativement aux collections de pièces, telles que titres, rôles, etc., on distinguera les pièces détachées de celles qui sont inscrites sur des registres suivis.

« 6°. Enfin, la transcription d'un document, en entier ou par extrait, n'aura lieu qu'après un examen attentif, et sur mon ordre formel.

« Telles sont, Monsieur, les principales observations que je crois devoir vous adresser dès à présent; je vous prie de les communiquer à toutes les personnes qui vous paroîtroient capables de comprendre ces instructions et de les mettre à exécution. J'ai la ferme confiance que vous ne me refuserez point l'appui que je réclame de vous, et que bientôt, grâces au concours de tous les hommes qui s'intéressent au progrès des études historiques, nous parviendrons à élever un monument digne de la France et des lumières de l'époque actuelle.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le ministre de l'instruction publique*,

« Guizot. »

Nota. La liste des correspondants du Comité sera insérée dans le prochain numéro du Bulletin.

SECTION II.

EXTRAITS ET ANALYSES.

Histoire de la ville de Thérouanne, et Notices historiques sur Fauquembergues et Renti; par H. Piers, bibliothécaire de la ville de Saint-Omer, secrétaire archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie. Saint-Omer, 1833, in-8°.

Thérouanne, une des douze cités de la deuxième Gaule belgique, et ancienne capitale de la Morinie, étoit située sur la Lys, à sept mille pas de Saint-Omer, vers le 19e degré 55 de longitude occidentale, et le 50e degré 33 de latitude septentrionale. Cette ville, la plus célèbre peut-être de la Flandre et de l'Artois, se recommande à l'histoire par son antiquité, son importance de longue durée, les grands événements dont elle fut le théâtre, ses siéges nombreux et ses malheurs.

La Morinie, comme on sait, étoit comprise entre la mer, l'Escaut et la Somme. Peu d'années après l'établissement des Romains dans cette province, Thérouanne jouissoit déjà d'une renommée notable; elle prit part aux fréquentes révoltes qui se succédèrent dans les premiers temps de cette domination étrangère, et fut détruite d'abord par Annolin, digne lieutenant de Néron, l'an 63 de l'ère chrétienne. Quand le jour approcha, qui devoit punir les Romains d'avoir rougi leur sceptre du sang de tant de nations, la Morinie reçut la loi des chefs des tribus franques, et Thérouanne tomba au pouvoir de Clodion; mais bientôt après, en 451, elle fut saccagée dans l'invasion d'Attila. Après avoir enfin réparé ce désastre, elle eut des gouverneurs tributaires de la couronne, qualifiés de ducs ou de comtes, et son territoire fit partie du royaume de Soissons.

Voici comme M. Piers expose l'établissement du christianisme dans cette contrée :

« Les Morins, les premiers de la Gaule, reçoivent la lumière évangélique, et l'hérésie jadis si multipliée ne

trouve aucun accès auprès d'eux. Simon le Cananéen y arbore le premier l'étendard de la foi. Joseph d'Arimathie aborde ensuite avec ses compagnons au port Itius. Saint Pierre, fuyant la persécution, s'embarque aussi à ce port célèbre pour se retirer en Angleterre. Saint Paul, saint Luc, saint Philippe, proclament également dans ce pays la précieuse doctrine du salut, saint Martial, saint Sixte, y entreprennent une mission salutaire; ils sont suivis de saint Eucaire, de saint Valère et de saint Materne, envoyés par le prince des apôtres, » etc. — Nous croyons qu'il seroit difficile d'appuyer ce récit sur des témoignages historiques, et nous pensons que M. Piers lui-même n'a voulu ici que rappeler d'anciennes traditions conservées dans quelques chroniques, aussi bien que dans plusieurs romans de chevalerie; nous ne l'en blâmons pas; mais ce qui paroît plus certain, c'est que l'idolâtrie ne s'éteignit tout-à-fait dans cette contrée que sous le règne de Dagobert, alors que Saint-Omer fut promu par lui à l'évêché de Thérouanne.

La plupart des historiens s'accordent à raconter que l'ancienne capitale de la Morinie fut renversée de fond en comble par les Normands, vers 850. C'est alors, ajoute-t-on, que disparurent deux tours, ouvrages des Romains. — En 881, une nouvelle irruption des barbares du Nord porta de nouveau dans les murs de Thérouanne le carnage et la dévastation. Ils y revinrent encore en 884 et achevèrent de ruiner ce qu'ils avoient épargné trois ans auparavant. Ainsi bouleversée, cette ville ne put être rebâtie, et demeura plusieurs années presqu'entièrement déserte. — C'est dans ce triste état que les Normands la revirent, lorsqu'entraînés par une perfide illusion, ils firent en 918 une dernière excursion dans les environs de Fauquembergues.

Arnould-le-Grand prit possession de Thérouanne vers l'an 936. Cette ville faisoit-elle alors partie des domaines du comte de Flandre? Les annalistes de ce comté le décident affirmativement, mais Malbrancq soutient au contraire que, depuis la conquête de Clodion, Thérouanne n'a jamais été aliénée de la couronne de France, et M. Piers paroît avoir adopté cette opinion. Nous lisons cependant qu'au commencement de son règne, Lothaire voyant son autorité méconnue par de puissants vassaux qui guerroyoient à l'envi, entreprit de profiter de la minorité d'Arnould II, comte de Flandre, descendit tout à coup dans

ses états, et s'empara momentanément de plusieurs villes, entr'autres d'Arras et de Thérouanne. »

Rebâtie sous Baudoin IV, comte de Flandre, cette dernière ville fut, dans le quatorzième siècle, incendiée par les Flamands et les Anglois, dévastée ensuite deux siècles après par ces implacables ennemis réunis. Pour prix de l'opiniâtre résistance qu'on y avoit faite, elle fut alors démantelée et brûlée, à la réserve des édifices religieux, et les habitants en furent inhumainement chassés. Quelques mois après, Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, craignant que les François n'entreprissent de réparer cette ville, acheva de ruiner ce qui restoit encore de bâtiments.

François Ier, dès qu'il fut roi, prit d'abord toutes les mesures nécessaires pour réédifier l'ancienne cité de Thérouanne. Les fortifications en furent rétablies, et cette ville se trouva en peu de temps sur un pied plus respectable qu'elle n'avoit jamais été.

Après la bataille de Pavie, lorsque François Ier dut renoncer à tous ses droits sur l'Artois, on excepta dans la cession mentionnée au traité de Madrid la ville de Thérouanne et dix-sept villages du Bourbonnois, comme n'ayant jamais fait partie positivement du comté d'Artois. Cette disposition, confirmée ensuite par le traité de Crépy, paroît d'autant plus surprenante, que cette place importante étoit depuis long-temps convoitée par nos ennemis.

La mort de François Ier ne termina pas le grand différend de l'Espagne avec la France; Henri II avoit hérité de la haine paternelle contre Charles-Quint, et les Flamands étoient toujours disposés à ravager notre frontière.

Au printemps de 1553, l'armée ennemie, forte de soixante mille combattants, marcha sur Thérouanne. François Ier, qui avoit restauré cette ville, avoit coutume de dire que *Thérouanne et Acqs en Provence, étoient les deux oreillers sur lesquels le roi de France pouvoit dormir en paix..* Son successeur n'y fit pas assez d'attention.

Il est peu de siéges plus célèbres que celui de Thérouanne par les troupes de Charles-Quint; aussi M. Piers a-t-il voulu en rappeler les principales circonstances. Disons seulement ici que ce siége commença le 13 avril 1553, et que le 20 juin, au moment où, après une héroïque défense, la capitulation étoit enfin résolue par un conseil de guerre, la ville fut emportée d'assaut. La plus grande partie des habi-

tants fut passée au fil de l'épée. Thérouanne fut incendiée de tous côtés, les églises elles-mêmes devinrent la proie des flammes; il ne resta plus pierre sur pierre, et l'on y sema du sel en signe d'extermination irrévocable.

Par le traité de paix du 3 avril 1559, conclu au Cateau-Cambresis, il fut stipulé que Thérouanne, dont le territoire étoit restitué à la France, ne pourroit jamais être rebâtie, ni même aucun fort construit sur son plateau. L'Espagne mit toujours un soin rigoureux à faire respecter cette clause.

Thérouanne soulève aujourd'hui lentement ses ruines : c'est maintenant une bourgade d'environ cent cinquante maisons, et sa population ne tardera guère à s'élever au-delà de mille habitants. Avant un siècle, ce sera peut-être une ville nouvelle qui recommencera d'éclatantes destinées.

En lisant l'ouvrage de M. Piers, nous avons compris ces paroles de M. de Chateaubriand : « On se plaît à rechercher l'origine des grandes cités comme à remonter la source des grands fleuves. »

M. Piers a joint à son histoire de Thérouanne une biographie littéraire de cette ville. Nous y avons remarqué le nom de Grimbald, moine de Saint-Bertin, qui se montra, auprès de l'illustre Alfred roi d'Angleterre, le digne émule de l'Anglois Alcuin, précepteur du roi de France; et celui de Baldéric, auteur des *Chroniques de Cambrai et de Thérouanne*.

Fauquembergues n'a point été le théâtre de grands événements; mais la naissance de *Monsigny*, sur qui M. Piers nous donne ici une notice biographique écrite avec chaleur, a suffi pour en immortaliser le nom.

Renti, d'origine romaine, habité d'abord par les Morins, converti au christianisme dans le septième siècle, ravagé plusieurs fois par les Normands, incendié par les Audamarois dans une querelle particulière, momentanément au pouvoir de quelques pillards d'Albion, renversé par le duc de Vendôme, repris par les Espagnols, et défendu avec succès par Charles-Quint, est un des lieux les plus célèbres de l'ancienne histoire d'Artois.

Les François s'étant rendus maîtres de cette place au mois de juillet 1638, la cour ordonna qu'elle fût rasée de fond en comble. Elle n'a jamais été relevée depuis.

Il y a, dans le volume d'où nous venons d'extraire cette courte analyse, beaucoup de savoir et de recherches laborieuses. Cependant on pourroit peut-être reprocher à l'auteur une sorte de précipitation dans le narré des faits, qui affoiblit quelquefois l'intérêt de son livre.

Histoire de la ville de Bergues-Saint-Winoc; par H. Piers, bibliothécaire de la ville de Saint-Omer, secrétaire archiviste de la Société des Antiquaires de la Morinie. Saint-Omer, 1833, in-8°.

La dénomination primitive de Bergues (*Groen-Berg*, montagne verte) offre d'abord à l'imagination une image riante et pittoresque; on découvre en effet de cette hauteur des champs et des pâturages fertiles, une mer inoffensive que l'œil parcourt sans fatigue, et quelques lacs paisibles à de courtes distances entre l'Océan et de vastes forêts. Toutefois cette contrée, exposée à des vents violents, à des brouillards stationnaires en automne, à la fétidité des eaux marécageuses, et souvent à des alternatives trop rapides de froid et de chaud, ne présente pas un séjour favorable à la santé.

Les peuples qui habitoient anciennement le territoire de Bergues étoient une branche des Morins; l'assiette de cette ville se trouvant favorable aux entreprises des Romains, il est probable qu'ils en jetèrent les premiers fondements, afin de faciliter leurs conquêtes en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, vers la fin du VIIe siècle, Winoc, prince breton, proche parent de saint Josse, plein de foi dans le christianisme, et dédaignant le trône qu'il devoit un jour occuper, abandonna les côtes britanniques, suivi de trois amis, qui partageoient ses sentiments, et bientôt, attiré par la grande réputation de l'abbaye de Saint-Bertin, il vint se soumettre à la discipline et aux statuts de ce monastère. Saint Bertin, toujours rempli de zèle pour la propagation des doctrines évangéliques, le désigna dans la suite, ainsi que ses compagnons, pour aller prêcher la parole du Christ aux cantons maritimes. Ils allèrent prendre possession du *Groen-Berg*, et se firent bientôt admirer par la sainteté de leurs mœurs et par l'aménité de leur caractère. — Les petits

seigneurs ou chefs de cette partie de la Morinie se convertirent successivement au christianisme; les habitations se multiplièrent autour des cellules religieuses, et la civilisation commença. Après la mort de saint Winoc, son culte devint bientôt célèbre dans toute la Morinie, et les habitants de Bergues, en particulier, ont dans tous les siècles témoigné une grande vénération pour leur fondateur.

Au commencement du x[e] siècle, Baudouin II, dit le Chauve, comte de Flandre, fortifia simultanément les places de Bergues et de Saint-Omer; il les garantit contre les irruptions des Normands, leur accorda le titre de cité, et les appela l'une et l'autre du nom de leurs apôtres.

Les habitants de Bergues, comme ceux de Saint-Omer, furent régis par les réglements des moines, jusqu'au moment où les comtes de Flandre séparèrent la direction des choses spirituelles de l'administration des affaires publiques.

En 958, Baudouin III, qui avoit succédé à son père Arnould-le-Vieux, dans le gouvernement de la Flandre, agrandit la ville de Bergues, et y fit faire des murailles et de nouveaux fossés. Soixante-dix ans après, Baudouin IV, le comte à la *belle Barbe*, qui régnoit sur la Flandre avec une haute réputation de piété et de loyauté, forma le projet d'édifier un fort castel sur le sommet de la verte colline. Il seroit difficile d'énoncer jusqu'à quel point les travaux de cette citadelle ont été poussés; car Baudouin IV « changea tôt après de propos, fondant au lieu dudit castel un excellent et magnifique monastère, à l'honneur de M. saint Winoc. En même temps il chassa hors l'église de Saint-Martin, les chanoines qu'il y avoit, et ce à raison de leur mauvaise et scandaleuse vie et peu de dévotion, et mit au cloître, qu'il avoit fait faire, des religieux de Saint-Bertin, auxquels il donna les biens desdits chanoines. » Telle est l'origine de l'abbaye des bénédictins de Bergues-Saint-Winoc.

Dans la guerre terrible soulevée par les prétentions de Robert-le-Frison au comté de Flandre, les habitants de Bergues soutinrent les intérêts de ce seigneur contre la comtesse Richilde et ses enfants, et firent preuve de valeur à la bataille de Cassel, où triompha la cause de leur chef. C'est lui qui, par suite de l'accroissement rapide de la po-

pulation de la paroisse de Saint-Martin, érigea, en 1070, dans une autre partie de la ville où avoit séjourné saint Winoc, une chapelle dédiée à saint Pierre, et qui fut ensuite désignée comme la deuxième paroisse de Bergues.

En 1083, cette ville et l'abbaye de Saint-Winoc furent dévorées par un incendie qui dura cinq jours. En 1121, le monastère, qui avoit été rétabli dans sa splendeur première, par les soins de Jean I[er], abbé de Saint-Bertin, et considérablement augmenté depuis, fut de nouveau consumé par la flamme, qui ne respecta aucune partie de l'édifice. Charles-le-Bon, qui avoit confirmé les possessions et les priviléges de l'abbaye de Saint-Winoc, s'empressa, dans cette circonstance, de lui porter un secours efficace.

Au commencement du XIII[e] siècle, tandis que Baudouin IX fondoit à Constantinople une dynastie nouvelle, la Flandre tout entière se trouva désolée par une troupe de rebelles qu'on appela *Bleumontins.* Ces brigands vinrent mettre le siége devant la ville de Bergues, en 1206, après avoir dévasté les environs; mais ils succombèrent sous les efforts réunis de la population, et ne retirèrent de leur entreprise qu'une défaite sanglante.

Bergues florissoit alors par ses manufactures de toiles et de draps; les sciences et les arts commençoient aussi à y faire des progrès, quand l'incendie du 10 octobre 1212, et celui de 1215, plongèrent dans un état déplorable cette industrieuse cité.

Le comte Gui de Flandre lui donna dans la suite une physionomie nouvelle; il augmenta de beaucoup son enceinte, et fit élever les murailles que l'on voit encore au nord, du côté du port.

Après la perte de la bataille de Furnes par les Flamands, en 1297, Robert II, comte d'Artois, s'empara presque aussitôt de Bergues. Trois ans après, le roi la visita dans sa tournée en Flandre et y ordonna quelques réparations.

Le comte *Jean de Namur* ne tarda pas à attirer dans son parti les habitants de Bergues, contre le préposé de Philippe-le-Bel, Jacques de Châtillon, vice-roi, détesté de toute la contrée. L'injuste détention du comte Gui attendrissoit ses sujets et les excitoit encore à prendre les armes. Ils mirent donc à leur tête Guillaume de Juliers, et la ville de Bergues, par la lâcheté de son gouverneur, *Païelle*, qui n'osa résister à la sommation du chef des insurgés, leur devint une facile

conquête. Cette ville eut, au reste, beaucoup plus à souffrir de ses nouveaux maîtres que des François.

Les Flamands supportoient en général avec impatience la tyrannie du roi de France. Une haine implacable animoit les deux nations, et les désastres qu'elles s'occasionnoient à l'envi, ne faisoient qu'accroître leur mutuel ressentiment. — Pour terminer leurs différends avec Philippe-le-Bel, les Flamands s'étoient engagés à lui payer dix mille livres de rentes. Bergues dut contribuer à l'acquit de cette charge; ce fut encore la source d'autres querelles. Philippe-le-Long venoit d'être couronné roi, lorsqu'il envoya une armée dans la Flandre pour lui rappeler ses obligations. Le seigneur de Cassel, chef des Flamands, empêcha alors les François de passer par Bergues.

L'avénement de Louis de Crécy, 24e comte de Flandre, donna lieu à de nouvelles contestations avec le roi de France et avec les divers prétendants à l'administration du comté. La répartition arbitraire des charges étoit le grief continuel des mécontents. Une anarchie complète, ensanglantée par d'horribles excès, désola long-temps ce pays. Louis de Crécy, toujours en guerre avec ses sujets qui se révoltoient sans cesse, fit un appel à son suzerain. Philippe de Valois marcha contre les rebelles et les extermina, en 1328, à la fameuse bataille de Cassel. Le comte de Flandre, aidé des François, rentra le même jour (23 août) en possession de Bergues, qui, plusieurs fois, avoit donné l'exemple du désordre et du brigandage; aussi en exigea-t-il des ôtages.

Les troubles s'étoient ensuite apaisés; le commerce et l'industrie refleurissoient insensiblement, quand le traître *Robert d'Artois* attira la Flandre dans ses prétentions de l'Angleterre contre la France. L'étendard de la châtellenie de Bergues figure sous les ordres d'Artevelle, au siége de Tournai. On le voit flotter encore à l'attaque de Saint-Omer, où les Flamands éprouvèrent une perte considérable.

Le 1er mars 1347 est célèbre dans les annales de Bergues, par les fiançailles de Louis de Male et d'Isabelle d'Angleterre, dans l'abbaye de Saint-Winoc. — Le 30 août 1350, Louis de Male fut installé comme seigneur de Bergues. Il confirma alors les priviléges de cette ville, et rendit en sa faveur plusieurs sentences équitables.

L'alliance conclue entre le roi d'Angleterre et les Fla-

mands, et surtout les désastres de Crécy et de Poitiers, avoient enhardi ces derniers dans leur opposition à la France. Charles V n'étoit plus; les turbulents démocrates de la Belgique attisoient de nouveau le feu des discordes civiles, et envoyoient des émissaires dans les villes de Flandre pour les engager à reconnoître l'autorité de *Philippe d'Artevelle*. — Le jeune roi de France résolut enfin d'étouffer avec éclat cette rébellion renaissante. Ils s'avança avec une armée formidable; au bruit de son approche les milices de Bergues, de Bourbourg et de Gravelines enfermèrent les capitaines qu'*Artevelle* leur avoit imposés, et implorèrent la clémence de Charles VI sur le mont d'*Ypres*. — L'ordre auroit pu renaître si les Anglois n'avoient eu soin d'entretenir cette interminable division.

C'est l'époque de l'invasion de l'évêque de Norwich. — A l'annonce effrayante du progrès des Anglois, le comte de Flandre avoit convoqué les milices des châtellenies de Bergues, de Cassel et des cantons maritimes; il ne put empêcher cependant que Dunkerque ne tombât d'abord au pouvoir de l'ennemi. — Le duc de Bourgogne fit alors garder ses frontières de Flandre et d'Artois, et envoya quelques chevaliers en garnison à Bergues; mais cette ville et celle de Bourbourg ne purent résister aux Anglois, qui y retirèrent leur butin.

Le roi de France dut se remettre en campagne. Il fut décidé qu'on marcheroit sur Bergues, alors occupée par le sire de *Calverly*, à la tête d'une garnison de trois mille soldats. Le comte de Flandre, les ducs de Bourgogne, de Berry, de Bourbon et de Bretagne, furent chargés de diriger l'attaque et de cerner les Anglois avec plus de 20,000 hommes.

Dès que les François parurent, les chevaliers anglois n'osèrent les attendre; ils se hâtèrent de rassembler les fruits de leur déprédation, se firent ouvrir la porte de Bourbourg, et transportèrent leurs richesses dans cette petite ville. *Calverly* se retira à Gravelines. — Cependant les assiégeants préludent par de vives escarmouches; les indépendants, qui n'espèrent point de quartier, déploient une bravoure acharnée. Enfin, les François se précipitent en furieux dans la ville, et y trouvent encore assez à prendre et à piller. Les hommes sont tous massacrés impitoyablement; les femmes, réfugiées d'abord dans une grande église, sont

heureusement soustraites à la brutalité des vainqueurs et envoyées avec leurs enfants à Saint-Omer. Louis de Male prodigue en vain ses efforts pour adoucir le sort de cette portion de ses états; la ville entière est livrée aux flammes. Ce feu épouvantable figure dans l'histoire sous la date du 8 septembre 1383. Les écrivains flamands l'ont comparé à celui de la ville de Troie; les descriptions qu'ils en ont tracées font frémir d'horreur, et le nom des vainqueurs demeura long-temps en exécration parmi les descendants des victimes. Quand bien même, disoit-on, tous les Flamands seroient morts, leurs os se lèveroient et s'assembleroient contre les François!

L'abbaye de Saint-Winoc, entourée de murailles et éloignée du centre de la ville, l'église de Saint-Pierre et le couvent des Dominicains, furent les seuls monuments qui demeurèrent debout après ce vaste embrasement.

A la mort de Louis de Male, le duc de Bourgogne se mit en possession de Bergues, et y fit faire l'année suivante des réparations considérables. — Le 10 août 1385, Philippe-le-Hardi ordonna que les habitants de Bergues, qui s'étoient réfugiés à Saint-Omer, retournassent dans leur patrie. Ce prince mit un grand zèle à relever les ruines de cette cité; en 1389, l'abbaye de Saint-Winoc étoit convenablement restaurée, et, à la fin de ce siècle, la place étoit redevenue plus forte qu'avant l'arrivée de Charles VI. En 1420, elle subit encore de notables agrandissements.

Mais, en 1558, un désastre semblable à celui de 1383 l'anéantit de nouveau. — La Flandre étoit alors, et déjà depuis long-temps, soumise à la maison d'Espagne. Les successeurs de François Ier et de Charles-Quint continuoient entre eux ces guerres sanglantes qui avoient tant pesé sur leurs sujets.

Le duc de Guise venoit d'expulser les Anglois des places qu'ils possédoient encore dans le pays autrefois conquis par eux; le maréchal de Termes voulut s'illustrer, de son côté, dans la Flandre maritime. Il s'avança à la tête d'une armée françoise; Dunkerque et Bergues ne purent résister long-temps. Les habitants de Bergues opposèrent une opiniâtre résistance, mais ils durent céder à la furie françoise, et leur ville fut emportée d'assaut. Les vainqueurs n'épargnèrent ni l'âge ni le sexe, et renversèrent ou brûlèrent les couvents.

et les églises. Dix-sept maisons seulement restèrent debout au milieu de ces ruines.

Le 13 juillet suivant, la bataille de Gravelines abaissa l'orgueil du maréchal de Termes; les Flamands reprirent immédiatement Dunkerque et Bergues, et la paix du Cateau-Cambresis, du 3 avril 1559, maintint cette ville au pouvoir de l'Espagne; elle ne tarda pas à être rebâtie.

En 1576, lors de l'insurrection des Pays-Bas contre la tyrannie de Philippe II, Bergues envoya des députés à Gand et prit ouvertement le parti des rebelles. Lors de la pacification opérée par les soins d'Alexandre Farnèse, en 1580, cette ville rentra en grâce auprès du roi d'Espagne, qui augmenta ses fortifications, lui accorda d'utiles priviléges, et fit fleurir son commerce.

La minorité de Louis XIV avoit éveillé l'ambition de l'Espagne; déjà elle croyoit se saisir à jamais de la Flandre et de l'Artois. Rocroy et Lens répondirent d'abord à ces folles espérances.

Cependant les François s'étoient réunis à Watten sous les ordres de Gaston d'Orléans, qui avoit à ses côtés le célèbre duc d'Enghien. Il s'empara de Bergues le 1er août 1646, et le maréchal de Rantzau reçut peu après le gouvernement de cette ville.

La paix de Munster ne changea rien à la face des choses dans les cantons de la Flandre. Le marquis de Fonderato, avec une partie des troupes de l'archiduc Léopold, assiégea Bergues, qui se rendit, le 17 ou le 27 septembre 1651, après une belle défense.

Les François ne furent pas long-temps sans y rentrer. — A l'ouverture de la campagne de 1658, Turenne s'avança vers Dunkerque, en fit la conquête après avoir gagné la bataille des Dunes, et investit Bergues, où il n'y avoit que sept à huit cents hommes de garnison. La première nuit on ouvrit la tranchée et on s'empara d'une redoute avancée. Le lendemain, le comte de Schomberg se logea dans les travaux extérieurs, et se prépara à canonner les remparts; les habitants effrayés arborèrent le drapeau blanc; la garnison fut faite prisonnière de guerre.

Schomberg mit alors cette ville en état de défense; mais, par le traité des Pyrénées du 7 novembre 1659, elle fut rendue au roi d'Espagne, et les François en sortirent en

bon ordre le 3 mars 1660. Le fort royal avoit été déjà bâti par eux.

La guerre s'étant rallumée entre la France et l'Espagne, le maréchal d'Aumont entreprit de replacer Bergues sous l'obéissance de son maître. Ses troupes se montoient à 8,000 hommes; elles livrèrent un assaut général le 6 juin 1667, et la ville se rendit presque immédiatement. Par suite de l'article 3 du traité d'Aix-la-Chapelle, du 2 mai 1668, Bergues fit désormais partie de la monarchie françoise.

Louis XIV affectionna cette ville; il la fit fortifier par Vauban, et la place devint dès lors susceptible d'une longue défense.

La description de Bergues-Saint-Winoc se trouve en divers traités de géographie. Parmi ses monuments existants, on vante surtout l'hôtel-de-ville et le beffroi; ce dernier édifice est le plus curieux de la ville; sa construction est d'une grande hardiesse, et sa forme offre beaucoup d'élégance : c'est une tour carrée, ornée de plusieurs rangs de cannelures et flanquée à son sommet de quatre guérites; le carillon est surmonté d'une flèche dont la girouette est armoriée aux armes de la ville. Les archives de la commune gisent éparpillées dans une salle de la tour; elles peuvent fournir à l'historien d'abondants matériaux et une foule de documents inconnus, surtout pour l'organisation municipale.

La merveille de la ville de Bergues n'existe plus; c'étoit l'abbaye de Saint-Winoc. Renversée de fond en comble dans le sac de 1558, elle ne fut jamais entièrement rétablie, et portoit encore les traces des guerres du moyen âge et de la furie françoise, quand la révolution l'anéantit à jamais. Abandonnée le 18 juin 1791, elle fut démolie en 1793 et vendue ensuite comme domaine national. Deux tours seulement furent réservées pour servir de phares aux marins.

A son histoire de la ville de Bergues, M. Piers a joint des notices historiques sur Hondschoote et Wormhoudt, Gravelines, Mardick, Bourbourg, Watten et Ruminghem. Les travaux de M. Piers nous offrent de l'instruction; on voit que les faits ont été soigneusement recueillis à de bonnes sources, mais ils sont rapprochés avec un peu trop de sécheresse : ces sortes d'ouvrages sont du nombre de ceux dont l'intérêt n'est pas assez général pour que le fonds puisse faire négliger la forme.

M. L. Boutteville.

SECTION III.

NOTICES HISTORIQUES.

Notice sur Lucius de Tongres.

Avant que M. le marquis de Fortia publiât Jacques de Guyse, on n'en possédoit qu'une traduction incomplète. Le comte de Cobentzel, qui avoit résolu de tirer de l'obscurité les monuments inédits de l'histoire de Belgique, avoit chargé de ce soin plusieurs personnes instruites, entre autres Paquot, aux yeux de qui les trois quarts de Jacques de Guyse étoient de nulle valeur. Quelques années plus tard, l'évêque de Nélis, en appréciant avec beaucoup de critique, dans son *Prodromus rerum Belgicarum*, tout ce qu'il y a de fabuleux dans ce chroniqueur, ne l'avoit pas moins destiné à faire partie du recueil des historiens belges; le projet qu'il n'avoit fait que concevoir, M. de Fortia l'a exécuté, et il s'est acquis ainsi de nouveaux droits à la reconnoissance des gens de lettres.

Jacques de Guyse a travaillé non pas sur Walstadt et Hunibaud, que Trithème dit avoir eus entre les mains; non pas sur les originaux dont Annius de Viterbe prétend donner des extraits; non pas sur Renatus Frigeridus, auteur perdu qui précéda Grégoire de Tours, ni sur Gildas, mais sur Hugues de Toul, Clairembaud, Nicolas Rucléri, Hélinand, le cosmographe Erodocus, l'historien écossois Crésus, le poète Alberic, Geoffroi de Montmouth, Barthélemi de Glanvill, Bucalio ou Buscalus, annaliste de Tournai, et d'autres écrivains peu instruits, amis du merveilleux, et entre lesquels et les temps antiques la chaîne des traditions paroît bien certainement interrompue. [1]

Son guide favori, dans les commencements, est Lucius de Tongres. Or, que peut-on penser de cet écrivain, que nous redemandons vainement à nos bibliothéques?

On ne sait rien de sa vie, quoiqu'il ait été un de ceux qui ont le plus contribué à répandre les fictions répétées

[1] *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*, par M. de R., seconde partie, p. 6.

par Van Vaernewyck et plusieurs historiens non moins crédules, sans être toutefois, ainsi que le présume Paquot, l'inventeur de la chronologie chimérique des rois de Tongres.

Il n'a point écrit après le milieu du quatorzième siècle, puisque Jacques de Guyse en a fait un fréquent usage; et il ne peut guère appartenir à un siècle plus éloigné que le douzième, car les romans et chroniques en prose françoise ne remontent pas plus haut. D'ailleurs, Lucius parle du blason en véritable roi d'armes, et comme d'une science dont les principes étoient déjà arrêtés.[1]

M. de Roquefort, qui, j'en conviens, avoit à s'occuper spécialement de poésie, auroit dû pourtant faire mention de ce romancier; mais il l'a totalement négligé. Lucius, en revanche, est cité par l'auteur du *Fasciculus temporum*, par Amand de Ziericzée[2] et Marc Van Vaernewyck, qui ne l'ont peut-être jamais consulté d'original et pouvoient n'en avoir connoissance que par les extraits de Jacques de Guyse.

Paquot, après Valère André, a consacré à Lucius de Tongres une courte notice, et a voulu deviner l'âge où il a vécu par la qualité de son style, prenant pour du françois de Lucius même celui du traducteur de Jacques de Guyse dans l'édition abrégée de 1531.

En recourant à la seconde édition de la *Bibliothéque historique de la France*, on seroit exposé à tomber dans une autre erreur. En effet, à la table des auteurs rappelés dans ce grand et utile répertoire, Lucius de Tongres est désigné comme *cordelier*[3]; mais en lisant le texte, on voit que cette dénomination ne convient qu'à Amand de Ziericzée, qu'on y appelle encore par méprise *Amand de Zuyderzée.*

Il est remarquable que la *Bibliothéque des manuscrits de la Belgique*, par Sanderus, ne mentionne qu'une fois son *Histoire des Belges*, conservée in-folio, en 1643, dans le

[1] *J. de Guyse,* édit. de M. de Fortia, I, 362, 364.

[2] *Chronica compendiosissima,* Antuerp., 1534, in-12; fol. 37 et probablement encore fol. 27 et 33, où sont invoqués simplement les chroniques de Tongres.

[3] Dans la table des cinq premiers volumes de l'édition de M. de Fortia, on a confondu Lucius, procurateur romain dans la Grande-Bretagne, avec Lucius de Tongres, I, 179; V, 353.

cabinet de Jean le Comte, chevalier et seigneur de Jandrain, secrétaire du conseil d'État et du conseil privé.[1]

Ce manuscrit contenoit-il le texte complet de Lucius, ou n'offroit-il que la réunion des fragments disséminés dans Jacques de Guyse? Il nous est impossible de répondre d'une manière catégorique.

Ce n'est, au surplus, que ce dernier chroniqueur qui nous fasse connoître Lucius de Tongres. Il le nomme d'abord avec Hugues de Toul, Nicolas Rucléri et Clairembaud, ses autorités pour l'histoire des Belges, des Tongrois et des Tréviriens[2], et il le place en tête de ces auteurs; ce qui ne prouve pas cependant qu'il ait observé l'ordre d'ancienneté, puisque quelques lignes plus bas il met le faux Turpin après Sigebert de Gemblours.

Dans un autre endroit[3], il s'exprime en ces termes : *Aliqui tractant dictam historiam (Belgensium) metricè satis subtiliter, ut Nicolaus Rucleri, alii rythmaticè, sed vulgariter, ut Clarembaldus, qui et licet multa minus digesta conscripserit, tamen quamplurima vera et ad propositum aliorum historiographorum in suis rythmaticis reliquisse videtur... alii dictam historiam tractaverunt prosaïcè et hoc dupliciter. Nam alius in gallico prosam texit seriosè, ut Lucius Tungrensis, qui solus videtur fuisse translator à latinis in grossum gallicum....*

Ainsi, Lucius de Tongres a écrit en mauvaise prose françoise, en prose grossière, les mêmes faits qu'ont retracés Nicolas Rucléri, Clairembaud, et même Hugues de Toul, moins raisonnables en cela qu'Hélinand, qui dédaigna les contes débités sur Belgis[4], et il s'est borné à peu près au rôle d'interprète : d'où il suit qu'il n'a pas été *inventeur,* comme l'a soupçonné Paquot.

Le nom qu'on lui donne, *Lucius Tungrensis,* indique-t-il décidément sa patrie? Tongres est une ville dont la langue naturelle n'est pas le françois, et où le françois étoit totalement ignoré il y a quelques siècles. C'est peut-être en qualité d'étranger que Lucius aura écrit dans un françois barbare *in grossum gallicum;* mais il n'est pas de nécessité que Lucius ait été de Tongres, et il se peut qu'ayant traité

[1] *Bibl. Belg. manuscripta,* II, 131.
[2] I, 34.
[3] I, 76.
[4] *J. de Guyse,* I, 72.

des Tongrois, ses plus anciens manuscrits aient porté pour titre Lucius, *de Tongres*, latinisme usité jadis, et qui rend très bien ces locutions : *Tacitus, de Moribus Germaniæ; Lucius, de Tungris; Lipsius, de Magnitudine romanâ*, etc., et l'on aura pris le titre d'un livre pour une indication de l'origine d'un individu.

Revenons à Jacques de Guyse.

A la page 80 du premier volume, il rapporte un fragment du *sixième chapitre des Histoires* de Lucius, où il est parlé de la fondation de Belgis par Bavo, prince de Phrygie et compagnon de Priam.

A la page 229 du même volume et ailleurs, scrupuleux dans le choix des fictions qu'il débite pour des vérités, il préfère Lucius à Clairembaud et à Rucléri; ce qui prouve que Lucius n'étoit pas le traducteur de Rucléri, qui a composé des vers latins, tandis que Clairembaud a rimé en françois : *rythmaticè sed vulgariter*.

Il est vraisemblable que Jacques de Guyse, grand compilateur s'il en fut, a copié presque tout Lucius de Tongres, comme il a reproduit ensuite Gilbert presque entier; car le nombre de chapitres et de passages qu'il lui emprunte, en avertissant le lecteur, est très considérable. Et il dit, en outre, lui-même : *Lucius Tungrensis cujus historiam prosequor istis temporibus*.... De sorte que si cet auteur est définitivement perdu, et s'il y a des amis des études historiques qui le regrettent, Jacques de Guyse leur offre de quoi les consoler. Quant à ceux qui, épris de l'ancienne littérature françoise, ne voient dans Lucius qu'un monument de la langue, leurs regrets n'ont reçu jusqu'ici aucun adoucissement.

Le baron De Reiffenberg.

SECTION PREMIÈRE.

ACTES ET TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE ET DU COMITÉ HISTORIQUE.

Liste des Membres correspondants du Comité historique, désignés par M. le Ministre de l'Instruction publique. [1]

Ain (Bourg). M. Riboud, correspondant de l'Académie des Inscriptions.
Aude (Narbonne). M. Tournal fils, secrétaire de la commission archéologique.
Bouches-du-Rhône (Marseille). M. Jauffret, bibliothécaire.
Idem (Aix). M. Fonscolombe.
Idem. M. Houard, bibliothécaire.
Idem. M. Porte, auteur d'*Aix ancien et moderne*.
Idem (Arles). M. Laugier de Chartrouse.
Calvados (Caen). M. l'abbé Delarue.
Idem. M. de Caumont.
Idem. M. Victor Roger, juge au tribunal de première instance.
Idem. M. Lechaudé d'Anysy.
Idem (Lisieux). M. de Formeville, procureur du Roi.
Idem (Falaise). M. Galeron, procureur du Roi.
Idem (Bayeux). M. Édouard Lambert, bibliothécaire.
Idem (Vire). M. Richard d'Isigny.
Idem. M. Réné Lenormant.
Charente-Inférieure (Saintes). M. Moreau, bibliothécaire.
Cher (Bourges). M. Louis Raynal.

[1] Voir dans les 1er et 5e cahiers, les Rapports au Roi et la circulaire de M. Guizot. — Les travaux de publication annoncés dans le deuxième rapport avancent rapidement; des renseignements nombreux arrivent de tous les points de la France, et de nouvelles recherches se poursuivent avec activité, tant à la Bibliothèque Royale que dans les principaux dépôts d'archives de Paris. — En même temps le second comité, tout récemment formé par M. le ministre de l'Instruction publique pour l'étude spéciale des monuments d'art et des antiquités nationales, prépare des instructions détaillées et doit s'occuper entre autres travaux d'un *Manuel de Statistique archéologique de la France*, et d'un *Manuel de Diplomatique françoise*.

Côte-d'Or (Dijon). M. Boudot, archiviste.
Idem. M. Baudot.
Idem. M. Peignot.
Idem (Sémur). M. Maillard de Chambure.
Côtes-du-Nord (Pontivy). M. Tablé.
Creuse (Aubusson). M. Hipp. Grellet, notaire.
Dordogne (Périgueux). M. de Mourcin, conseiller de préfecture.
Doubs (Besançon). M. Weiss, bibliothécaire.
Idem (Montbéliard). M. Duvernois.
Drôme (Valence). M. Ollivier, juge au tribunal de Valence.
Idem. M. de Lacroix.
Haute-Garonne (Toulouse). M. Dumége.
Idem. M. Sabatier.
Idem. M. Léonce de la Vergne.
Idem. M. Belhomme.
Gers (Aignan). M. de Gavanty.
Gironde (Bordeaux). M. Jouannet.
Eure (Évreux). M. Ch. de Stabenrath, juge d'instruction à Rouen.
Idem (Bernay). M. Le Prévost (Auguste), député.
Idem (Pont-Audemer). M. Alfred Canel, avocat.
Idem (Louviers). M. Paul Dibon.
Eure-et-Loir (Chartres). M. Hérisson, juge.
Indre-et-Loire (Tours). M. Hatry, professeur d'histoire.
Ille-et-Vilaine (Rennes). M. Maillé.
Isère (Vienne). M. Mermet aîné.
Jura (Lons-le-Saulnier). M. Monnier.
Loir-et-Cher (Blois). M. de La Saussaye, bibliothécaire.
Loire-Inférieure (Nantes). M. Chapplain, archiviste.
Lot (Figeac). M. Chaudruc de Crazannes.
Lot-et-Garonne (Agen)........
Marne (Reims). M. Valin, censeur du collége royal.
Idem (Châlons). M. Carlier.
Idem. M. Laigle.
Manche (Valognes). M. de Gerville.
Idem. M. l'abbé Viel.
Idem (Cherbourg). M. Auguste Asselin, ancien sous-préfet.
Moselle (Metz). M. de Saulcy.
Idem. M. Huguenin aîné.
Idem. M. Huguenin jeune.
Meuse (Verdun). M. Clouet, bibliothécaire.
Nord (Lille). M. de Gaulle.
Idem (Cambrai). M. Le Glay.
Idem (Valenciennes). M. Arthur Dinaux.
Idem (Douai). M. Taillard.
Oise (Beauvais). M. Graves, secrétaire général de la préfecture.
Orne (Alençon). M. Libert, député.

Orne (Mortagne). M. PATTU DE SAINT-VINCENT.
Pas-de-Calais (Saint-Omer). M. DE GIVINCHY.
Idem. M. PIERS.
Pyrénées [*Basses-*] (Pau). M. RIVES.
Pyrénées-Orientales (Perpignan). M. HENRI, bibliothécaire.
Rhin [*Bas-*] (Strasbourg). M. YOUNG, professeur au séminaire protestant, bibliothécaire.
Rhin [*Haut-*] (Colmar). M. DE GOLBÉRY.
Rhône (Lyon). M. PÉRICAND aîné, bibliothécaire.
Idem. M. BREGHOT DU LUT, secrétaire de l'Académie.
Idem. M. CHELLES, archiviste.
Sarthe (Le Mans). M. PESCHE.
Idem. M. CAUVIN, ancien oratorien.
Seine-Inférieure (Rouen). M. Achille DEVILLE.
Idem. M. FLOCQUET, greffier en chef de la cour royale.
Idem. André POTTIER, bibliothécaire.
Idem (A Roquefort près Yvetot). M. le marquis LEVER.
Idem (Dieppe). M. FERET aîné.
Idem (Eu). M. ESTANCELIN.
Idem (Neufchâtel). M. FERNEL.
Somme (Amiens). M. DUSEVEL.
Idem. M. RIGOLLOT.
Vienne (Poitiers). M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ.
Idem. M. REDET, archiviste.
Vienne [*Haute-*] (Limoges). M. ARDANT.
Vosges (Remiremont). M. Ch. FRIRY.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

SÉANCE DU CONSEIL DU 3 NOVEMBRE 1834.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, M. le président proclame membre de la Société :

M. Fr. Galeron, procureur du Roi à Falaise.

M. Taillandier fait hommage au conseil de plusieurs exemplaires de la notice historique qu'il vient de publier dans la *Revue rétrospective* sur les Confrères de la passion.

Le secrétaire annonce que M. le ministre de l'instruction publique a souscrit à 25 exemplaires du *Bulletin*.

Des remercîments seront adressés à M. le ministre au nom de la Société.

La Société reçoit, de la part de M. H. Royer-Collard, la série de questions adressées par la commission historique d'Angleterre aux antiquaires françois (broch. in-8°, 1834[1]); — de la part de M. Fr. Galeron, *Rapport sur les Monuments historiques de l'arrondissement d'Alençon* (in-8°, 49 p., Caen; 1834); — de la part de M. Smith (de Caen) l'*Éloge de S. Brochart*, par M. Ed.-Herb. Smith; — de la part de M. Tournal de Narbonne, le compte-rendu des travaux du congrès méridional en mai 1834.

Le secrétaire communique aussi les n°s 1 et 2 du *Bulletin monumental*, dirigé par M. de Caumont, l'*Histoire d'Amiens*, par M. Dusevel (2 vol. in-8°), et plusieurs Dissertations historiques qui lui ont été adressées par MM. Taillar et Quenson, conseillers à la cour royale de Douai.[2]

[1] Nous en donnerons dans le prochain n° un extrait détaillé, ainsi que des procès-verbaux de la *commission historique de Belgique*.

[2] *Notre-Dame de Saint-Omer*, par M. Quenson; *Pierres d'acques et autres anciens monuments d'Arras*, par le même; *Origine et organisation des Communes dans le nord de la France*, par M. E. Taillar, etc.

La Société entend la lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, en réponse à la demande qui lui avoit été adressée au nom de la Société à l'effet de savoir s'il seroit possible de faire imprimer aux frais du Gouvernement, sur les fonds de ce ministère, la continuation de la *Bibliothèque historique de France* de Fontette et Barbeau la Bruyère, publication proposée au conseil dans les précédentes séances.

M. le ministre, tout en reconnoissant l'importance et l'utilité d'une telle publication, exprime ses regrets de ne pouvoir intervenir aussi directement et efficacement qu'il désireroit dans cette entreprise. Les souscriptions sont les seuls moyens que le ministre ait à sa disposition pour soutenir les travaux littéraires ou scientifiques, et les règles administratives s'opposent à ce qu'il soit souscrit à un ouvrage non encore publié. M. le ministre exprime tout l'intérêt qu'il attache aux nouveaux travaux de la Société de l'Histoire de France; il l'engage à les poursuivre aussi activement que possible, et dès que la première livraison aura vu le jour, il s'empressera de faire pour cette publication tout ce que permettra la situation des fonds de souscription.

Par suite de cette communication, le conseil est d'avis, sur la proposition du secrétaire, de suspendre toute décision à cet égard jusqu'à ce qu'il ait eu connoissance du plan et de quelques détails sur l'étendue probable de l'ouvrage projeté. Auparavant, le secrétaire s'entendroit avec plusieurs membres de la Société qui participeroient volontiers à ce travail. En tout état de choses, il seroit aujourd'hui impossible à la Société d'appliquer aux frais de cette publication les fonds votés pour d'autres ouvrages.

— MM. Dusevel et Fr. Guérard écrivent l'un et l'autre d'Amiens (16 octobre) pour exprimer leur satisfaction d'être comptés au nombre des membres de la Société.

M. Dusevel adresse en même temps pour le *Bulletin* une relation manuscrite de l'*Assassinat des Guise aux états de Blois;* cette relation est l'œuvre d'un Amiénois nommé Jehan Patte, contemporain des événements. Le

même membre renouvelle son offre d'adresser pour le même recueil les pièces qui lui seroient indiquées parmi celles que possèdent les archives d'Amiens et dont il a précédemment envoyé une première liste. Il se propose encore d'adresser une *Notice des principaux ouvrages publiés sur la ville d'Amiens et le département de la Somme* [1], et d'y joindre des observations historiques sur *la Destruction et le pillage de la ville de Nesle, en 1472, par Charles-le-Téméraire*, événement dont le premier cahier du *Bulletin* contient une relation.

M. Dusevel annonce que, s'il pouvoit avoir à sa disposition l'ouvrage manuscrit de D. Grenier sur l'histoire de Picardie, que possède la Bibliothéque Royale, il en feroit avec plaisir un abrégé et trouveroit aisément à Amiens des imprimeurs qui entreprendroient cette édition. Cette demande est renvoyée à MM. les conservateurs des manuscrits de la Bibliothéque Royale.

— M. de Fortia donne lecture d'une lettre de M. Guillaume, qui fait connoître l'existence, aux archives de l'Hôtel-de-Ville de Besançon, de diverses pièces historiques.

Il adresse la copie de l'une d'elles (*Franchises accordées par Henri IV à la ville de Besançon*).

Il propose une copie des lettres de noblesse accordées par le roi d'Espagne à la famille de Baltazar Gérard, né à Vuillafans, dans le comté de Bourgogne, en récompense de ce qu'il avoit assassiné d'un coup de pistolet le prince d'Orange.

— Le secrétaire communique une lettre de M. Dumège, qui remercie la Société de l'Histoire de France, au nom de la Société des Antiquaires du Midi, séant à Toulouse, de l'envoi du *Bulletin ;* il exprime combien ce recueil paroît devoir offrir d'utilité et d'intérêt aux amis de notre histoire. Il offre de continuer d'adresser des extraits des procès-verbaux des séances de la Société dont il est secrétaire, ainsi qu'une notice sur les tra-

[1] M. Dusevel est lui-même auteur de plusieurs travaux importants sur l'histoire de cette contrée, indiqués en partie dans la section bibliographique du 1er cahier du Bulletin, n° 99, 99 *bis* et 99 *ter*.

vaux analogues de l'Académie de Toulouse, et diverses études historiques.

— M. Richard (des Vosges) envoie pour le *Bulletin* la copie d'une lettre inédite, écrite, en 1566, par un comte de Salm, sur une querelle qui s'éleva à cette époque entre les dames chanoinesses de Remiremont et le duc de Lorraine. Cet événement reçut le nom de *Guerre des Pannonceaux*.

Le même membre adresse une notice des articles historiques et archéologiques insérés depuis dix ans dans les annuaires, journaux et recueils académiques du département des Vosges.

— Le conseil entend ensuite une communication d'un de ses membres au sujet des Mémoires du cardinal de Retz, dont la publication sous les auspices de la Société avoit été proposée dans la dernière séance. Les personnes qui, ayant eu la libre disposition du manuscrit, en ont préparé une édition, se sont déjà entendues avec des libraires; mais elles préféreroient, aux mêmes conditions, publier l'ouvrage sous les auspices de la Société. Toutefois, des difficultés se présentent qui déterminent le conseil à ajourner sa décision à cet égard.

SÉANCE DU CONSEIL DU 1er DÉCEMBRE 1834.

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre est adopté avec une modification relative à l'article des Mémoires du cardinal de Retz.

M. le président proclame membres de la Société :

MM. Poncelet, professeur à l'École de Droit de Paris.
Adhelm-Bernier, avocat à Senlis.

Ouvrages offerts à la Société.

— *Histoire du château de Tancarville*, 1 vol in-8°, Rouen, 1834; de la part de l'auteur, M. Deville de Rouen.

— *Histoire ancienne et moderne d'Abbeville et de son arrondissement*, par M. F. C. Louandre; 1re livrai-

son, 1 vol. in-8°, 19 f.; Abbeville, 1834. De la part de l'auteur.

— *Monuments inédits de l'histoire de France* (1400-1600), *ou Mémoires originaux concernant principalement les villes d'Amiens, de Beauvais, de Clermont-Oise, de Compiègne, de Crépy, de Noyon et de Senlis*, par M. Adhelm-Bernier, avocat; 1 vol. in-8°, Paris, 1834. De la part de l'auteur.

— *Extrait des procès-verbaux des séances tenues les* 4 *et* 16 *août,* 27 *et* 28 *octobre* 1834, *par la Commission royale d'Histoire de Belgique*; de la part de M. le baron de Reiffemberg, secrétaire de cette commission.

— *Revue anglo-françoise*, publiée à Poitiers par M. de la Fontenelle; 6ᵉ livraison, septembre 1834.

Correspondance.

— M. de Reiffemberg adresse pour le *Bulletin* une notice manuscrite sur *Lucius de Tongres*, historien belge peu connu.

— M. Pronnier, secrétaire de la Société royale, centrale, d'agriculture du département du Nord, exprime sa satisfaction d'avoir été inscrit au nombre des membres de la Société.

— Le secrétaire de la Société des Antiquaires de Londres accuse réception du programme et des réglements de la Société de l'Histoire de France.

— M. Allou, secrétaire de la Société des Antiquaires de France, offre à la Société des documents historiques curieux, recueillis par lui en 1822, à l'époque où il s'occupoit de rédiger son travail archéologique sur la Haute-Vienne, travail qui a obtenu une des médailles pour les antiquités nationales, décernées par l'Académie des Inscriptions.

— M. Vieillot, président du tribunal civil de Meaux, envoie une histoire manuscrite des guerres de 1757 et 1758, les deux premières années de la guerre de sept ans. Il offre à la Société, pour en faire l'usage qui sera jugé le plus utile, ce manuscrit, qui lui appartient. M. de Monmerqué veut bien se charger de l'examiner.

M. Vieillot adresse en outre la liste de trente-trois manuscrits historiques, la plupart postérieurs au XVI[e] siècle, que possède la bibliothèque de la ville de Meaux.

Communications verbales.

M. de Monmerqué annonce s'être mis en relation avec M. Biseuil, notaire à Blains (département de la Loire-Inférieure), au sujet des lettres historiques que celui-ci possède, et dont il avoit offert à la Société la publication. La plupart de ces lettres, toutes en original ou en minute, que M. de Monmerqué n'a pu examiner que très superficiellement, lui ont cependant paru fort curieuses. Il a surtout remarqué la correspondance de Charles VIII avec la reine Anne de Bretagne, et deux lettres de Philippe de Comines relatives à son arrivée au ministère sous Louis XI. L'ensemble de ces pièces paroît digne d'être publié par la Société en un corps d'ouvrage ; le propriétaire paroît tout disposé à les confier gratuitement à la Société dans cette vue, en s'en réservant toutefois la propriété. Avant de les examiner plus attentivement, M. de Monmerqué a demandé qu'il en fût fait un inventaire exact.

— M. Champollion annonce que la *Chronique des Normands de Sicile* est entièrement imprimée, et pourra être présentée à la Société dans la séance générale de février prochain.

— Une proposition est faite, tendant à ce qu'un agent rétribué aux frais de la Société soit adjoint au secrétaire pour l'aider tant dans les travaux matériels de copies et de correspondance que dans les recherches et collations nécessaires à la publication du *Bulletin*.

Le secrétaire, tout en exprimant le désir d'épargner à la Société cette dépense, et en offrant de continuer autant qu'il lui sera possible, comme il l'a fait jusqu'ici, de consacrer gratuitement une partie de son temps aux travaux de la Société, est aussi d'avis qu'il lui soit adjoint, surtout pour le *Bulletin*, soit un autre membre de la Société, soit un agent choisi hors de son sein.

Un membre fait observer que les frais d'impression de la *Chronique des Normands de Sicile* et du *Bulletin* s'élevant déjà à une somme assez forte, il peut être convenable de connoître les ressources actuelles de la Société avant de contracter de nouveaux engagements. Il propose que cette demande soit renvoyée au comité des fonds et à une prochaine séance.

Après quelque discussion à ce sujet, la remise de la proposition est adoptée.

Un membre demande à partir de quelle époque devra être payée la contribution des sociétaires pour la première année : faut-il limiter l'année financière de janvier à janvier, ou la commencer seulement du jour de la publication du *Bulletin*, c'est-à-dire de juillet dernier?

Il est observé que les six premiers n^os^ du *Bulletin*, qui ne devoient contenir que 24 feuilles, en contiendront au moins 40, et que, réunis au volume de la *Chronique des Normands*, ils pourront représenter la contribution intégrale de 1834.

Le conseil, tout en paroissant adopter cette proposition, la renvoie également au comité des fonds.

SÉANCE DU CONSEIL DU 5 JANVIER 1835.

M. le baron de Barante, président, occupe le fauteuil. Sur la présentation de différents membres, il proclame membres de la Société :

MM. le lieutenant-général Pelet, directeur du dépôt de la guerre.
Prosper Merimée, inspecteur général des monuments historiques.
Duchesne aîné, conservateur-adjoint au département des gravures, à la Bibliothèque Royale.
Boismilon, secrétaire des commandements de Mgr le duc d'Orléans.
Delatour, précepteur du duc de Montpensier.
Fallot, sous-bibliothécaire de l'Institut.
Soulié, bibliothécaire à l'Arsenal.
Alfred de Roissy, ancien sous-préfet à Mantes.
Berbrugger, élève de l'École des Chartes.

MM. Bigant, conseiller à la cour royale de Douai.
Quenson, conseiller à la cour royale de Douai.
Quenescourt, ancien notaire à Nesles (Somme).
de La Saussaye, bibliothécaire de la ville de Blois.
Beaulieu, membre de la Société des Antiquaires.
Poisson, sous-préfet de Reims.
Bourgeois, maire de Suippes.
Ambert, officier d'instruction à l'École royale de Cavalerie de Saumur.

Ouvrages offerts à la Société.

— *Revue anglo-normande*, 7e livr.; de la part de M. de la Fontenelle (de Poitiers), rédacteur principal.

— *Le Messager des sciences, lettres et arts de la Belgique*, années 1832, 1833 et 1834; 5 livraisons in-8°; de la part de M. le baron de Reiffemberg, l'un des principaux rédacteurs de cet ouvrage.

— *Essai chronologique sur les mœurs, coutumes et usages anciens les plus remarquables de la Lorraine* (1 vol. in-12, 1834); de la part de l'auteur, M. Richard (des Vosges).

— *Les Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, t. III, 6e livr.; de la part de M. Arthur Dinaux.

— Une pièce historique extraite du précédent recueil et intitulée : *Prise d'Arras sur les François, en 1492*; de la part de M. Taillar (de Douai).

Correspondance.

— M. Le Glay adresse de Cambray la collation des Ier, IIe et IIIe livres de Grégoire de Tours, qu'il a bien voulu, d'après l'invitation du conseil, surveiller sur l'exemplaire manuscrit de la Bibliothéque de Cambray. Ce travail a été remis à M. Teulet, éditeur désigné pour cet ouvrage.

M. Le Glay demande s'il seroit agréable à la Société de recevoir deux chapitres inédits de la *Chronique* de Jehan Molinet; l'un ayant pour titre : *Le lit ou l'édit de justice tenu par le Roy et son parlement à Paris*;

cet édit a été tenu le 15 janvier 1487 (1488), par le roi Charles VIII pour déterminer certains ajournements à l'encontre des ducs d'Orléans et de Bretagne. L'autre chapitre de Molinet a pour titre : *La lamentable et très désolable mors et trespas du roi de Castille, archiduc d'Autriche, Philippe II.* L'offre de M. Le Glay est acceptée avec reconnoissance, et il sera vérifié si ces deux chapitres sont en effet inédits.

Dans une seconde lettre, M. Le Glay demande si l'on connoît à Paris une série d'inscriptions historiques latines mises en vers françois par La Fontaine, et portant le titre de *Galerie des conquêtes de Louis XIV*. M. Le Glay a la certitude de l'existence de cette galerie, dont il possède les textes latins.

Cette question sera communiquée à M. Walckenaer, qui s'est particulièrement occupé des travaux littéraires de La Fontaine.

— M. de Reiffemberg, recteur de l'Académie de Louvain, adresse une notice sur *Jean-le-Bel*, historien belge que Froissart dit avoir consulté pour les événements compris entre les années 1326 et 1356, et dont on ne connoît encore aucun écrit. M. de Reiffemberg distingue trois historiens de ce nom, dont le plus récent, postérieur à Froissart, a laissé une chronique de Richard II, insérée dans le XVe volume du Froissart de la collection de M. Buchon. Cette notice est destinée au *Bulletin*.

M. de Reiffemberg offre pour le *Bulletin* une série de notices semblables sur des historiens imparfaitement connus. Cette proposition est également agréée par le conseil.

— M. de la Saussaye, bibliothécaire de la ville de Blois, envoie à la Société, par l'intermédiaire de M. Paris, la copie de deux chartes latines, accompagnées de commentaires, qu'il offre pour être insérées dans le *Bulletin*. L'une de ces chartes, conservée en original dans les Archives du département d'Indre-et-Loire, est de l'année 1196 ; elle a pour objet la *Donation d'une dixme faite à l'abbaye de Pontlevoy par Mathilde d'Amboise et ses enfants ;* elle est intéressante en ce qu'elle signale

plusieurs membres de la famille d'Amboise tout-à-fait inconnus jusqu'ici.

L'autre charte, de l'année 1270, est une *Donation du quart d'un homme de corps et de ses enfants à l'abbaye de Pontlevoy, par Praxède de Montrésor*; l'original existe dans le cabinet de M. de la Saussaye.

A l'occasion de ces deux chartes, le secrétaire fait connoître au conseil qu'il y a eu dissentiment entre plusieurs membres sur leur insertion, et en général sur l'insertion de toute pièce latine dans le *Bulletin*. Il lui soumet l'examen en principe de cette question, sur laquelle les membres sont également divisés.

Toutefois il paroît généralement plus convenable de réserver ces sortes de pièces pour en faire un recueil à part, sans les exclure absolument du *Bulletin*, où elles ne devront être admises qu'avec une grande réserve. Celles dont il est question étant déjà composées à l'imprimerie, seront jointes en appendice au 6e numéro du *Bulletin*.

— M. de Gerville (de Valognes) remercie la Société de son admission au nombre des membres; il offre pour le *Bulletin* la communication de ses recherches sur la *Géographie romaine de la Basse-Normandie* et sur les *sépultures, tombelles et sarcophages* reconnus par lui dans plus de cent communes du département de la Manche. Une partie de son mémoire sur la géographie romaine a déjà obtenu une médaille à l'un des derniers concours de l'Académie des Inscriptions.

M. de Gerville annonce qu'il a découvert récemment un atelier de faux-monnoyeurs du XIVe siècle; les tenailles, les pinces, les marteaux, une enclume, une cuiller en fer contenant un culot en étain fin, deux emporte-pièces, deux coins de différents modules, des ciseaux de taillandier et une grande quantité de pièces en cuivre laminé prêtes à être mises dans deux coins du roi Philippe de Valois, et deux pièces fabriquées à l'empreinte de ces coins.

Il seroit intéressant, est-il observé par plusieurs membres, de savoir dans quel château a été découvert cet

atelier monétaire, et si le faux-monnoyeur n'étoit pas quelque seigneur du temps, comme il y en eut en si grand nombre dans la féodalité, un ou deux siècles antérieurement.

Le secrétaire communique de la part de M. Galeron, procureur du roi à Falaise, une liste de vingt-six chartes ou lettres, concernant l'histoire de Lorraine, depuis l'année 1181 jusqu'en 1702, et dont les originaux ayant encore leurs sceaux pour la plupart, sont entre ses mains. M. Galeron donne aussi la liste de six traités du XVI[e] siècle, conclus entre François I[er] et Charles V, entre Henri II et Philippe II d'Espagne, entre Henri IV et le même prince; des copies de ces actes, d'une écriture très lisible du XVI[e] siècle, sont également en sa possession.[1]

M. de Barante fait remarquer qu'aucun d'entre eux ne lui paroît être inédit.

— M. Crapelet présente de la part de M. Guillaume, de Besançon, la copie de Remontrances adressées en 1578 à Henri III par l'abbé de Cîteaux, et la copie d'une lettre inédite de Pichegru écrite de Rastadt, le . . . . 1802.

Ces deux pièces seront examinées par le comité du Bulletin.

— M. Richard (des Vosges) adresse la copie d'une lettre de Léopold, duc de Lorraine et de Bar à madame Beatrix Jeronime de Lorraine, princesse de Lillebonne, abbesse de Remiremont. Cette lettre, datée du 30 avril 1707, offre de nouvelles preuves de l'esprit d'indépendance qui animoit le chapitre de Remiremont à l'égard des ducs de Lorraine.

— M. Fr. Guérard, conseiller auditeur à la cour royale d'Amiens, membre de la Société, écrit qu'ayant eu connoissance que les archives de la mairie de cette ville renfermoient des documents précieux pour l'histoire, il

[1] Ces traités sont les suivants : Traité de *Madrid* (14 janvier 1526), entre Charles-Quint et François I[er]. — Traité de *Cambray* (août 1529), entre Charles-Quint et François I[er]. — Traité de *Soissons* (18 septembre 1544), entre Charles-Quint et François I[er]. — Traité de *Cateau Cambrésis* (1559), entre Henri II et Philippe II. — Traité de *Verdun* (12 mai 1598) entre Henri IV et Philippe II.

avoit eu l'intention de les compulser et de faire part à la Société du résultat de ses recherches; mais qu'il avoit éprouvé quelques difficultés de la part de l'administration. M. Fr. Guérard désireroit que son titre de membre de la Société de l'Histoire de France pût lui faire obtenir de consulter librement ces archives.

Le conseil exprime le regret de ne pouvoir intervenir plus utilement en cette occasion, qu'en renvoyant la demande de M. Fr. Guérard à M. le ministre de l'instruction publique. Les instructions adressées par ce ministre aux préfets et aux correspondants du comité historique devront lever toutes difficultés de cette nature.

M. Dusevel, d'Amiens, renouvelle de la part de M. Fr. Guérard une demande qu'il avoit déjà faite précédemment, celle de pouvoir emprunter à la Bibliothèque Royale, pour en prendre communication et en faire un abrégé à Amiens, les manuscrits de D. Grenier relatifs à la Picardie.

M. Champollion fait observer que cette demande doit être adressée directement au conseil d'administration de la Bibliothèque Royale; mais que l'énorme quantité de matériaux historiques laissés par D. Grenier rend tout-à-fait impossible cette communication à l'extérieur, et surtout hors de Paris.

M. Dusevel fait aussi savoir que M. Bouthors, greffier en chef de la cour royale d'Amiens, s'occupe de classer et mettre en ordre les anciens cartulaires du bailliage de la même ville, et qu'aussitôt son travail terminé, il voudra bien remettre à la Société une notice des titres les plus curieux qu'il aura pu découvrir.

— M. Taillar, conseiller à la cour royale de Douai, écrit pour demander l'admission parmi les membres de la Société de deux autres conseillers de la même cour, MM. Quenson et Bigant.

— M. Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, écrit pour exprimer en son nom le même désir.

— M. Teulet présente au conseil la copie d'une pièce

historique conservée aux Archives du royaume, et qui présente une sorte de *Statistique de Paris* vers le milieu du XVII[e] siècle (approximativement de 1635 à 1649). M. de Monmerqué voudra bien examiner cette pièce et faire part au conseil du genre d'intérêt qu'elle peut offrir.

M. Teulet fait connoître l'existence aux Archives de mémoires écrits en françois, et qui paroissent devoir être attribués à Mazarin. Il en fera un examen plus attentif, qu'il communiquera au conseil.

Le même membre, en présentant M. Berbrugger, ancien élève de l'École des Chartes, pour être admis parmi les membres de la Société, annonce que celui-ci pourra faire part au conseil des principaux faits intéressants pour l'histoire de France qu'il a de fréquentes occasions de rencontrer dans les recherches dont il a été chargé aux Archives du royaume et à la Bibliothèque Royale par la commission historique des records d'Angleterre.

— Le secrétaire présente de la part de l'auteur, M. Adhelm Bernier, avocat à Senlis, la notice manuscrite suivante : Examen d'un Manuscrit inédit, ayant pour titre : *Journal du Règne de François I[er]*, et embrassant l'espace de temps compris entre les années 1515 et 1536. Renvoi au comité de publication.

Un membre fait savoir qu'un double de cette même notice a été adressé par l'auteur à M. le ministre de l'instruction publique, en vue d'en faire décider l'impression par le comité historique, et qu'un rapport doit être fait prochainement sur cet ouvrage.

M. le président fait remarquer tout l'intérêt que peut présenter un journal véridique des événements de Paris pendant la captivité de François I[er], période du règne de ce prince durant laquelle la ville de Paris avoit organisé une sorte de gouvernement provisoire, avec une garde bourgeoise.

— M. de Barante fait aussi connoître au conseil l'existence à la Bibliothèque Royale de mémoires, qu'il croit inédits, de Pierre de Fenin, pannetier de Charles VII.

M. de Monmerqué indique la présence à la même bibliothéque d'un manuscrit des Mémoires de Lenet, particulièrement relatifs aux troubles de la Fronde, plus complet que ceux déjà publiés. Le secrétaire ajoute avoir acquis récemment une copie manuscrite des mêmes mémoires.

— Un membre reproduit la demande faite dans la séance précédente, qu'il soit adjoint au secrétaire, pour la rédaction du *Bulletin*, un auxiliaire qui seroit plus spécialement chargé de diriger la deuxième partie du *Bulletin*, celle des *Documents historiques originaux;* cette partie seroit toujours la plus étendue. Une indemnité de 50 fr. par numéro, en outre des frais habituels de copie, seroit allouée à cette personne, chargée de réunir, de collationner les textes et de surveiller l'impression. Cette mesure est de nouveau appuyée par le secrétaire, qui pense qu'elle devra apporter plus de promptitude et de régularité dans la publication de ce recueil.

M. Ravenel, sous-bibliothécaire à la Ville, déjà membre de la Société, est présenté comme pouvant parfaitement remplir cette tâche et comme étant disposé à l'accepter.

Après avoir examiné si l'état de la caisse permet d'adopter ce nouvel emploi des fonds, le conseil adopte la mesure proposée, qui aura son application à partir du numéro de janvier 1835, et M. Ravenel est agréé.

M. le trésorier présente un aperçu de l'état de la caisse, qui sera complété pour la séance générale.

Le conseil fixe cette séance annuelle générale pour la fin de février. Les membres en seront tous prévenus.

SECTION II.

EXTRAITS ET ANALYSES.

Notice sur cent quatre-vingt-seize Médailles romaines en or, trouvées, pendant l'été de 1834, *à Ambenay, canton de Rugles, département de l'Eure;* par M. Édouard de la Grange. In-8° de 2 feuilles, Paris, Lecointe, octobre 1834.

Il est bien connu maintenant que les bords de la Rille ont été occupés par les Romains. Chaque jour on y retrouve quelques traces de leur passage; et pour moi, dans ces dernières années, depuis Planches jusqu'à Ambenay, c'est-à-dire dans une étendue de six à sept lieues, j'ai noté sept emplacemens où ils ont certainement séjourné. La découverte des 196 médailles d'or d'Ambenay ajoute beaucoup à l'intérêt de nos premières observations.

C'est dans le jardin d'un artisan du village d'Ambenay, et dans un vase de grès d'une pâte fine et de forme évasée qu'a été trouvé le trésor que M. de la Grange a eu le bonheur d'acheter en entier, et qu'il nous a fait connoître, par sa brochure, en écrivain versé dans les études numismatiques. « Toutes les médailles, nous dit-il, sont de coin « romain, d'un or très pur et d'une magnifique conserva- « tion. Ce sont des pièces du module ordinaire; chacune « d'elles valait 25 *denares* ou 100 sesterces. Leur poids est « de 797 centigrammes et leur valeur intrinsèque est de « 24 fr. 70 c. de notre monnaie.........Les plus anciennes « ont été frappées vers la fin de la république, et près d'un « siècle avant l'ère chrétienne; les plus récentes l'ont été « dans la première moitié du règne d'Auguste, et par con- « séquent sont antérieures à la naissance de Jésus-Christ. « Et comme les pièces au type d'Auguste sont fleur de coin, « on peut en conclure que ce trésor gisait enterré depuis « plus de 18 siècles. »

Il faut avouer qu'un dépôt de ce genre mérite une attention toute particulière. Le trésor de Silly, trouvé près

d'Argentan, en 1830, renfermoit des monnoies d'argent de l'empire, depuis Néron jusqu'à Commode. Ambenay dut être occupé par les vainqueurs des Gaules dès les premiers temps de leur invasion.

M. de la Grange entre dans le détail des divers types qu'offrent ses médailles. Parmi les familles consulaires, il possède « un type de la famille *Servilia*, mentionné par « M. Mionnet comme faisant partie du musée impérial de « Vienne, et un autre de la famille *Rustia*, qui n'existait « que dans le cabinet de M. de Blacas. » Il cite ensuite, parmi les médailles impériales, un Jules César, un revers de la tête d'Octave, deux Sextus Pompée, les revers des têtes affrontées de son père et de Cnéus son frère, et surtout « l'unique type connu de la malheureuse Octavie, sœur « d'Octave et femme de Marc-Antoine. »

Les revers d'Auguste se rapportent en général à trois événements remarquables de la première partie de son règne : 1° à la conquête de la Sicile; 2° à la bataille d'Actium; 3° à la reddition des aigles romaines et des prisonniers tombés au pouvoir des Parthes, lors des revers de Crassus et d'Antoine. Parmi les monétaires d'Auguste, M. de la Grange cite *Lucius Aquilius Florus*, et *Caius Antistius Reginus;* puis enfin le beau revers de *Lucius Mescinius.*

Parmi les monnoies de ce trésor, en prenant pour base le livre de M. Mionnet, il s'en trouve dont la valeur s'élève à 300, 400, 600 et même 1200 francs. Trois sont inédites et par conséquent ne peuvent être évaluées.

Depuis que M. de la Grange a fait l'acquisition du trésor d'Ambenay, on lui a offert cinq cents monnoies de billon et de petit bronze, trouvées à Neauffle, près d'Ambenay. Elles sont aux types de Valérien, de Claude-le-Gothique, de Salonine, de Posthume, de Volusien, de Victorin. Ces localités doivent être étudiées avec soin par les antiquaires normands.

FR. GALERON.

Monuments inédits de l'Histoire de France. 1400-1600, *etc.;* par M. Adhelm-Bernier. 1 vol. in-8°, 641 pages; Paris, 1835 (1834.)

Voici un livre plein de faits curieux et inédits sur une des époques les plus intéressantes, les plus dramatiques de notre histoire. Il faut donc payer à M. Adhelm-Bernier le tribut d'éloges qu'il mérite, et pour tout le zèle qu'il a déployé en se rendant éditeur d'une collection de documents originaux importants, et pour les soins minutieux et éclairés avec lesquels il s'est acquitté de la tâche qu'il avoit entreprise.

Le premier des cinq documents contenus dans ce volume est intitulé : *Extrait en bref de ce qui s'est passé en la ville de Senlis et ès environs d'icelle, depuis l'an* 1400 *que Charles VI estoit roi France, jusqu'en* 1594 ; *par Jehan Mallet.* (p. 1-124.)

Citée maladroitement par Anquetil, qui l'a confondue avec une autre, cette relation pleine d'intérêt étoit restée jusqu'à ce jour inédite. Ce n'est pas sur la première partie, qui cependant renferme des documents curieux touchant l'histoire de Charles VII et de Louis XI, que nous ferons peser nos remarques; nous choisirons de préférence les dernières années du XVIe siècle, époque contemporaine de l'auteur et de la relation, qui, en ces années, devient plus circonstanciée, plus minutieuse, et donne sur différents faits et différents personnages des révélations importantes. Ainsi Guillaume Rose, évêque de Senlis, *le plus enragé ligueur qui fût en France*, dit Bayle, est peint de main de maître en plusieurs passages de ces mémoires. Nous voyons ce fougueux évêque quand il signa la ligue au mois de février 1589, ajouter à son nom cette phrase latine, *utinam qui præit sacramento antecedat et martyrio.*

Un mois plus tard nous le retrouvons encore à son retour de Paris, manifester à tout le diocèse son amour pour la sainte union :

Au même temps (en mars 1589, dit Mallet, p. 87), *ledit évêque revint de ladite ville de Paris, qui se montroit mal content de ce qu'on ne vouloit pas obéir audit conseil duquel il étoit des premiers. Il rapporta des nouvelles prières qu'il fit ob-*

server à Senlis : et de fait, le jeudi absolu 30 *dudit mois, sur le soir, il fut fait une procession où il assista couvert d'un linge blanc sans autres habits, la face couverte, les pieds nus, accompagné de quarante à cinquante personnes habillées de même, et suivies d'un plus grand nombre, chantant tous des psaumes sur un chant de Feuillants.*

Depuis, par chacun jour, à la même heure, ladite procession a été continuée jusqu'au 26 *avril suivant; et s'étoit tellement augmenté le nombre de jour à autre qu'en un jour se sont comptées jusqu'à mille personnes habillées de blanc et autant d'autres qui les suivoient. Cependant la plupart y alloient plutôt par curiosité que par dévotion.*

Et pour en finir avec cet évêque d'humeur belliqueuse et peu évangélique, nous citerons ici un passage du *Récit véritable de la surprise de Senlis* (ouvrage contenu dans le même volume, p. 421-478), qui montre à quel point il poussoit l'animosité et l'ardeur contre les royalistes :

Sera remarqué un cas étrange qui avint lorsque l'artillerie étoit prête à jouer : c'est que Rose évêque se trouva aux tranchées, et prosterné en terre murmurant quelques prières, non accoutumées entre chrétiens pour tel effet, aspergea avec eau bénite chaque pièce de canon, afin de leur inspirer quelques secrètes vertus pour foudroyer la ville et ses paroissiens, faisant plutôt office de cruel boucher que d'un pasteur charitable, et d'aiguiser un couteau pour égorger les brebis que Dieu et le roi lui avoient données en garde (p. 475).

Ce livre de Mallet échevin de la ville de Senlis pendant les troubles de la ligue est suivi d'une relation aussi inédite et non moins intéressante de Jehan Vaultier de Senlis, présent et acteur au siége que cette ville soutint en 1589.

Elle est intitulée :

Histoires et discours d'une partie des choses faites et passées en ce royaume, qui ont eu cours depuis le 13 *mai* 1588 *jusqu'au* 16 *juin* 1598 (p. 133-410).

Parmi les faits d'un intérêt général qui abondent dans ce second document, nous avons remarqué la prière du brave Lanoue au moment de livrer bataille : les paroles que ce capitaine adresse à Dieu, sont nobles et belles comme l'âme de celui qui prioit (p. 162).

Nous remarquerons encore les lettres du roi Henri IV au même M. de Lanoue après la victoire d'Ivry.

Les détails que le même auteur nous donne sur le sieur

de Rieux qui commandoit dans le château de Pierrefonds à une troupe d'hommes sans foi ni loi, qui pilloient tous ceux qui s'offroient à leur rencontre, nous font bien connoître la triste position dans laquelle étoit tombée la France au temps de cette longue guerre civile (p. 225, 228, 229 et suivantes).

Vaultier nous a aussi conservé de précieux détails sur l'entrée d'Henri IV à Paris. Nous lisons : *Et entrèrent avec sa majesté quinze cents gentilshommes armés de toutes parts avec le signal et écharpes blanches; conduits et menés par le seigneur de Pumières, Givry et autres grands seigneurs qui faisoient la pointe, fendant la presse, et entrèrent de si grande furie et hardiesse, de quartiers en quartiers, sans aucun empêchement, de sorte qu'en peu d'heures, le tout fut réduit en son obéissance, et fut ouïr messe dans l'église de M. Saint-Germain-l'Auxerrois, sa paroisse, cependant qu'on gagnoit et que la furie se passoit ; de là fut conduit dans l'église de Notre-Dame, où fut chanté le* Te Deum, *remerciant Dieu de telle reddition sans effusion de sang.*

Le siége d'Amiens, raconté page 353 et suivantes, par le même Vaultier qui en fut témoin oculaire, nous offre encore des particularités bien remarquables. — A la fin de cet ouvrage, p. 391, est une partie séparée que l'auteur a intitulée : *Description de Senlis et autres choses dignes de remarque y étant et es environs d'icelle.* Nous la recommandons aux amateurs de nos antiquités nationales.

Enfin M. Bernier a terminé son recueil (p. 421-478) par *le récit de la surprise de Senlis par la ligue*, pièce inédite du plus grand intérêt et dont nous avons cité plus haut le passage original de la bénédiction des canons de l'armée des ligueurs par Rose. Il a fait suivre cette pièce d'un appendice contenant des lettres et documents originaux dont plusieurs nous semblent très utiles à la connoissance des mœurs et des usages du 16ᵉ siècle.

Leroux de Lincy.

SECTION III.

NOTICES HISTORIQUES.

Notice sur Jean-le-Bel, historien belge du XIVe *siècle.*

Un historien moderne se présente à notre imagination, enfermé dans son cabinet, au milieu d'une multitude de livres, appliqué à dépouiller des notes, à extraire ou à confronter des chroniques, des mémoires, des journaux, des chartes, diplômes, dépêches, et embarrassé de difficultés chronologiques, s'efforçant de restituer un nom propre, de fixer des localités incertaines, de concilier des opinions contraires, attentif à quelque détail ignoré d'un fait connu, à travers l'immense et inextricable labyrinthe de ses matériaux, et, préoccupé de combinaisons philosophiques, de rapprochements inattendus; évoquant, par une inspiration pénible et forcée, l'esprit des siècles passés, sommé de déposer en faveur d'une idée favorite, d'un jugement *à priori*. Mais ce n'est pas ainsi que nous nous peignons Froissart et Jean-le-Bel qui lui servit de guide. Voyageurs comme Hérodote, avec lequel ils ont plus d'un trait de ressemblance, ils s'en alloient chevauchant vers les marches lointaines, visitant sur leur passage les cours des princes, les nobles manoirs, aucunes fois les *hôtels* des bourgeois opulents; devisant de prouesses avec les gentils chevaliers, de galanterie avec les belles dames, de l'église et du gouvernement avec les clercs, les prêtres et les hommes d'état, et donnant eux-mêmes, au besoin, un bon conseil ou un bon coup de lance. L'impression des événements leur arrivoit immédiatement sans être affoiblie par des relations mensongères, inexactes, infidèles à force d'art et en vertu des règles convenues. Leur partialité même trompe moins que notre réserve, parce que leurs passions sont aussi franches que naïves, et que d'ailleurs elles résument celles de l'époque.

Jean-le-Bel n'a pas de place dans la *Biographie universelle*, et pourtant il a été le précurseur de Froissart, qui a écrit d'après lui l'histoire des événements passés entre les années 1326

et 1356. « Et me veuil, dit-il au prologue de son premier « volume, fonder et ordonner sur les vrayes croniques jadis « faittes par révérend homme, discret et sage, monseigneur « maistre Jean Le Bel, chanoine de Saint-Lambert de Liége, « qui grand'cure et toute bonne diligence meist en ceiste « maniere, et la continua tout son vivant et plus justement « qu'il put; et moult lui coûta à querre et à l'avoir, mais « quelques fraiz qu'il y fit, riens ne les plaignit, car il es-« toit riche et puisant (si les pouvoit bien porter) et estoit « de soy-mesme large, honorable et courtois, et volontiers « voyoit le sien despendre; aussy il fut en son vivant « moult aimé et secret à monseigneur messire Jehan de « Hainaut, qui bien est ramenteu, et de raison, en ce livre; « car de moult belles et nobles advenues fut-il chef et cause « et des rois moult prochain; pourquoy le dessus dit messire « Jehan Le Bel peut delez lui voir plusieurs nobles beso-« gnes lesquelles sont contenues ci-après. »

Cette histoire, qui devoit être si animée et si intéressante, n'a point été retrouvée jusqu'ici. Sanderus ne la mentionne point dans sa Bibliothèque manuscrite, et toutes mes recherches à cet égard ont été infructueuses. L'ouvrage de Froissart a-t-il fait négliger celui de Jean-le-Bel et causé par là son anéantissement, ou ces chroniques ne sont-elles pas encore cachées dans la poussière de quelque bibliothèque ou dépôt d'archives d'où les tirera une découverte heureuse, un hasard inespéré ?

Jacques de Hemricourt écrivoit, vers 1398, son *Miroir des nobles de la Hasbaye;* il a tracé du caractère et des habitudes du chanoine de Saint-Lambert, un tableau que je regrette de ne pouvoir reproduire dans le dialecte de l'auteur, si impitoyablement défiguré par Salbray. Le bon sire assure que, d'âge d'homme vivant en son temps, il n'y eut en l'église de Liége personne plus franc, plus généreux. J'en puis parler ainsi, a-t-il soin d'ajouter, l'ayant hanté assiduement. C'étoit un homme de belle taille, toujours richement vêtu et de la façon que s'habilloient les bannerets les plus recherchés dans leur parure; ses surplis même étoient enrichis de perles et de pierres précieuses. Son train et son écurie n'étoient par moins magnifiques. En sa jeunesse, il avoit eu fauconniers et chasseurs, oiseaux et chiens. Ses écuyers d'honneur connoissoient tellement son hospitalité et étoient si bien dressés que, de leur propre mouvement,

quand ils voyoient quelque *vaillant homme* étranger, tel que prélat ou chevalier, ils le prioient, selon l'heure, à dîner ou souper chez leur maître. Survenoit-il un prince de la ville? la table du chanoine lui étoit ouverte. Il banquetoit soir et matin, se faisant servir en vaisselle d'argent aux jours solennels. Jamais il n'alloit à l'église qu'il ne fût escorté de seize ou vingt personnes de sa famille ou de sa maison. Ce nombre montoit jusqu'à cinquante dans les cérémonies, de sorte que sa suite égaloit celle de l'évêque. Tous ces suivants mangeoient chez lui et *étoient à ses draps* Dans son printemps, il s'étoit exercé aux armes et avoit brillé dans les tournois. Plein de bon sens naturel, et d'une haute sagacité, il se montroit enjoué, gracieux; la poésie recevoit aussi son hommage et il réussissoit à faire chansons et virelais. En un mot, il cherchoit *tous déduits et soulas,* ce qui ne l'empêcha pas d'acquérir de grands biens et d'obtenir de riches pensions des plus grands seigneurs. Dieu lui fit la grâce de passer ainsi toute sa vie en parfaite santé et au sein d'un bonheur continuel dont il jouit jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Il finit avec pompe comme il avoit vécu et ses obsèques furent des plus splendides.

Ce portrait d'un ecclésiastique du quatorzième siècle me rappelle des vers de Philippe Mouskes, évêque de Tournay au treizième siècle, et dont je fais imprimer en ce moment la chronique rimée, M. Guérard m'en ayant procuré une bonne copie:

Mais li siècles, quoique nus die,
Si est comblé de grant boisdie,
. . . .
On siout jadis tenir grant cours
Et despendre l'avoir à cours,
C'on en parloit outre la mer,
Et siout-on par amor amer
Et faire joustes et tornois
Et baleries et dosnois, etc.

De semblables regrets exprimés par un prélat ne répondent guère à l'idée qu'on se fait du fanatisme farouche de cette époque. Mais tous les contrastes existoient dans le moyen âge, qu'on voudroit vainement assujettir au principe de l'unité.

Un homme tel que Jean Le Bel écrivoit sans doute avec une verve originale et piquante. Son humeur belliqueuse, l'expérience qu'il avoit des affaires et la rectitude de son ju-

gement le rendirent cher au fameux Jean de Hainaut, sire de Beaumont et de Chimay. Il fut son conseiller et non pas celui de Jean II d'Avesnes, comme le rapportent Foppens et Paquot. Ce prince, qui avoit eu part à tous les événements remarquables de son temps, et qui mettoit en Jean-le-Bel une confiance illimitée, lui avoit révélé une foule de particularités ignorées, surtout dans ces temps où la publicité étoit difficile et les moyens de communication entre les divers ordres d'un même état, aussi rares qu'entre les nations. La situation de l'Angleterre lui étoit spécialement connue, et il est vraisemblable qu'il s'attacha bien plus aux affaires du sire de Beaumont qu'à celles de son propre pays; puisqu'au milieu des troubles qui agitèrent le pays de Liége, on ne voit point paroître le nom d'un personnage aussi prépondérant que Jean-le-Bel. M. Dewez n'en dit pas un mot, ni dans le texte de son Histoire de Liége, ni dans la liste des écrivains de ce pays; mais ce n'est pas la seule chose essentielle qu'ait omise M. Dewez.

On n'avoit encore rien publié sous le nom de Jean-le-Bel, avant M. Buchon, qui, après avoir été loué à toute outrance, se voit traité maintenant avec une sévérité qui nous paroît injuste et excessive, quoique nous soyons prêt à reconnoître que ses publications sont loin d'être faites avec l'exactitude et la conscience qu'elles exigeoient. M. Buchon a inséré dans le 15ᵉ volume de son édition de Froissart une chronique de Richard II, dont l'auteur, dès les premières lignes, déclare s'appeler Jean Le Bel ou Le Beau, chanoine de Saint-Lambert. Or, les événements rapportés dans cette chronique sont de l'an 1399, c'est-à-dire fort postérieurs à la mort de l'ami de Froissart et d'Hemricourt. Bien plus, M. Buchon dit avoir trouvé sur le manuscrit de la Bibliothéque du Roi 10212[3], la signature autographe de ce Jean-le-Beau, avec la date de 1449. Quelle parenté, se demande-t-il, existe entre ces deux auteurs? Jacques de Hemricourt parle de deux fils du chanoine dont nous venons de faire l'éloge, et des enfants de l'aîné, nommé Jean. Il paroît probable à M. Buchon que l'aîné des fils de ce dernier devint, avec le temps, chanoine comme son grand-père, et que, conservant toujours un attachement de famille pour Richard, fils du prince Noir, il se mit à chroniser, à son tour, cette partie de l'histoire d'Angleterre. La généalogie suivante confirme cette conjecture:

Gilles-le-Bel, suivant Froissart; **Le Beaz**, suivant Hemricourt; **Belius**, selon Valère André; échevin de Liége, épousa N. Cossent. Il portoit les armes d'Isle, de gueule à quatre griffes de lion d'or. Il fut père de

Jean-le-Bel, chanoine de Saint-Lambert, prevôt de Saint-Jean, conseiller de Jean de Beaumont, et auteur des Chroniques. — De Marie des Prez ou de Preit, fille de la sœur d'Eustache et de Gilles des Prez, *damoiselle de bonne extraction*, il eut dans un âge avancé:

Henri-le-Bel, chevalier, échevin de Liége, qui épousa Julienne de Beaufort-Liedekercke. Il en eut deux filles.

Gilles-le-Bel, chanoine de Saint-Jean.

N.-le-Bel, mariée à Hombert de Bernalmont, chevalier.

Jean-le-Bel, chevalier, frère de Hemricourt et de Lantremange, qui portoit les armes d'Opliew comme son père. Il épousa N... de Duffel et de Malines, dont il eut plusieurs enfants, entre autres:

Gilles-le-Bel, chanoine et chantre de Saint-Martin à Liége.

Jean-le-Bel, chanoine de Saint-Lambert, auteur présumé de la *Chronique de Richard II*.

Voilà, jusqu'à présent, tout ce que l'on sait sur deux écrivains, dont l'un surtout mérite de fixer l'attention [1]. Nous proposons en conséquence un nouvel objet de recherche aux investigateurs patients et laborieux des monuments du passé: 1° la découverte des chroniques de Jean-le-Bel; 2° celle de quelques actes ou passages mentionnant des circonstances relatives à cet auteur. Puissent ces perquisitions être couronnées de succès! Elles sont, dans tous les cas, de nature à intéresser à la fois le comité historique de France, la commission d'histoire de Belgique et celle des *Records* de Londres.

Le baron de Reiffemberg.

[1] Froissart, *ubi suprà*, Jacques de Hemricourt; *Miroir des nobles de Hasbaye*; Bruxelles, 1673, in-fol., pp. 157-161; Valère André, *Bibliotheca Belgica*, 457; Paquot, *Mémoires pour servir à l'Histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, éd. in-fol., II, 186; La Curne de Sainte-Palaye, *Mémoire concernant les ouvrages de Froissart*, Mém. de l'Acad. des Inscript., t. XIII, paragraphe 9; *Bibliothèque historique de la France*, nouv. éd., II, 166, n° 16991; *Archives philologiques*, par M. de R—g, II, 193-198; J.-A. Buchon, *Collection des Chroniques nationales françoises*, Froissart, I, 5; X, 73-74; XV, préface de la chronique de Richard II.

SECTION IV.

MÉLANGES.

EXTRAITS DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE.

(SUITE.)[1]

Séance du 30 *juillet* 1834.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Schweighauser de Strasbourg, adressée à M. le baron de Ladoucette comme président de la Société, et par laquelle ce savant sollicite le titre de correspondant.

Cette lettre renferme des détails fort intéressants sur une collection d'idoles qui, par leur style et leurs attributs, ne paroissent ni romaines ni gauloises, et semblent appartenir à une mythologie inconnue jusqu'à ce jour. Le savant antiquaire qui a déjà fait lithographier plusieurs de ces figures, promet d'envoyer à la Société ces lithographies, et des détails plus précis sur l'objet de sa lettre. Il est arrêté qu'on fera une seconde lecture de celle-ci.

M. Allou communique une notice de M. Ardant jeune, négociant à Limoges, qui a formé dans cette ville une précieuse collection de médailles romaines, très abondantes dans les marchés du pays, où elles sont données et reçues comme pièces de 10 centimes, particulièrement les médailles d'Antonin et Marc-Aurèle. Le Mémoire de M. Ardant se rapporte à des médailles d'or, dont une de Macrin, qui n'a pas été décrite par M. Mionnet.

Un membre témoigne le désir que le procès-verbal fasse mention des récompenses que l'Académie des Inscriptions a décernées, dans sa dernière séance publique, à MM. Jollois et Allou, dont le premier a obtenu une médaille d'or pour un Mémoire sur les *Antiquités du département du Loiret*, et le second une mention très honorable pour son travail sur

[1] Voir le n° 3 du Bulletin, p. 171.

les *Casques du moyen-âge*. La Société ordonne que cette indication sera mentionnée au procès-verbal.

M. Jollois annonce la découverte qui vient d'avoir lieu sous le sol de la nouvelle rue Louis-Philippe, qui fait suite au pont du même nom, d'une chapelle souterraine où l'on a rencontré plusieurs tombes en plâtre. M. Allou se joindra à M. Jollois, pour examiner ces restes curieux et en rendre compte à la Société.

Séance du 9 août.

M. Wolf, attaché à la bibliothéque de la ville de Vienne (Autriche), adresse au secrétaire, avec diverses brochures spécialement destinées à celui-ci, une lettre dans laquelle il remercie la Société, qui a bien voulu le nommer dernièrement l'un de ses associés correspondants; et lui fait hommage de son Mémoire en allemand, contenant l'examen critique du *Romancero* de M. Paris. — Remercîments à l'auteur.

M. Bottin adresse quelques observations au sujet d'une pirogue en chêne, de 28 pieds de longueur, dernièrement trouvée dans une tourbière, près de Saint-Valery-sur-Somme. Il a été lui-même témoin, il y a trente ans, d'une découverte semblable à Flines, département du Nord, et en a rendu compte dans l'annuaire de ce département pour l'an XII (1803 et 1804). On découvrit une seconde barque toute semblable, peu de jours après, mais en plus mauvais état encore que la première. — Il sera répondu à M. Bottin pour le remercier, et un extrait de sa lettre sera inséré au compte-rendu.

M. A. Jubinal adresse une brochure intitulée : *Des XXIII manières de villain*, avec une traduction française et des notes de M. Eloi-Johanneau. Il promet l'envoi d'une autre publication du même genre, et annonce qu'il s'occupe d'une édition de Rutebeuf. Il termine en demandant que la Société veuille bien lui accorder le titre de membre résident.

M. Berriat-Saint-Prix fait un rapport verbal sur l'ouvrage de M. Depping, intitulé : *Les Juifs au moyen-âge*, mentionné honorablement par l'Institut. Il lit plusieurs passages curieux de ce livre; entr'autres, celui qui contient le serment qu'on faisoit prêter aux juifs dans le moyen-âge. M. de Golbéry remarque que le serment exigé encore au-

jourd'hui en Alsace, *more judaïco*, ressemble beaucoup à celui-là.

M. le baron de Ladoucette fait connoître que le conseil général des Bouches-du-Rhône vient de voter des fonds, pour des recherches dans la ville d'Arles. Il ajoute que feu M. de Villeneuve-Bargemont, préfet de ce département, avoit l'attention de donner à la Société des nouvelles des travaux de ce genre qui s'y exécutoient. On pourroit demander la même faveur au préfet actuel, M. Thomas; le secrétaire est chargé de lui écrire à cet égard.

Séance du 19 *août.*

M. Jollois lit deux rapports verbaux sur des notices imprimées, envoyées par M. Vergniaud-Romagnési; la première a pour objet *la porte Saint-Jean d'Orléans*, que l'on vient de démolir, et qui paroissoit avoir été construite au temps de Louis XII. La deuxième notice se rapporte à des médailles anciennes et autres objets, trouvés près d'Orléans. Il y est aussi fait mention d'une voie romaine, qui conduisoit à des monuments druidiques.

M. Leber, à qui ces localités sont connues, donne des détails sur un collier d'or qu'on y avoit trouvé, il y a quelques années, et qui lui a été présenté. M. Jollois a vu ce même collier, découvert dans des bruyères près de Meun.

On lit pour la seconde fois un rapport adressé par M. le Maistre, correspondant de la Société, à M. le préfet de l'Aisne, sur des objets d'antiquités découverts au Grodisy. Ce sont des tombeaux remplis d'ossements, des vases de verre, des instruments en fer, des tables de marbre et des médailles. — La Société décide que ce Mémoire sera analysé dans le compte-rendu du secrétaire.

Séance du 29 *août.*

On donne lecture des Mémoires ci-après :

1°. Recherches sur *Castellum-Latara*, par M. Delmas de Marsillargues. — A analyser dans le compte-rendu du secrétaire.

2°. *Du culte des rochers dans la Séquanie*; par M. Monnier. — Il y aura une seconde lecture de ce Mémoire.

3°. *Sur des instruments en bronze connus sous le nom de*

haches celtiques; par M. Vergniaud-Romagnési. — Renvoyé au compte-rendu.

4°. *Mémoire sur la découverte de restes de murs romains, à Orléans,* sans nom d'auteur. M. Jollois est informé que ce Mémoire doit être imprimé parmi ceux de la société d'Orléans. — Il en sera fait une seconde lecture.

Séance du 20 octobre.

M. Allou donne quelques détails relatifs aux communications qu'il a reçues dans son voyage récent à Orléans, de M. Vergniaud-Romagnési, correspondant de la Société, et qui se rapportent, d'abord à la mosaïque de Mienne, près Châteaudun, dont M. Romagnési doit envoyer prochainement un plan lithographié; en second lieu, à une vieille bannière peinte des deux côtés, qui paroît être du temps de François Ier, et que l'on croit la même que ce prince donna à la ville d'Orléans, pour remplacer celle qu'on avoit portée autrefois à la procession de la Pucelle.

Un membre annonce la mort de M. Pluquet, correspondant à Bayeux, et à qui l'on doit, entre autres ouvrages, la publication du *Roman de Rou.*

M. Taillandier donne lecture d'une notice sur l'église de Champeaux, près Melun; cette église, dont la construction remonte au XIIe siècle, est grande et belle, et présente des détails d'architecture et de sculpture fort curieux. On y voit un tableau qui doit être des premiers temps de la peinture à l'huile, et de l'école du Cimabué.

M. Allou lit un article du bulletin de la société du Mans, contenant des détails relatifs à des fouilles faites près de Jublains (Mayenne), où l'on croit qu'a existé l'ancienne capitale des *Aulerci-Diablintes.*

Séance du 9 novembre.

M. Pelet, correspondant à Nîmes, envoie un Mémoire sur la Tour-Magne de cette ville.

M. le baron de Ladoucette fait parvenir un autre Mémoire sur les *Volces-Tectosages et Arécomiques,* rédigé par une personne qui ne fait pas connoître son nom.

M. Berriat-Saint-Prix offre de communiquer à la Société des lettres-patentes de barbier-chirurgien, accordées à une

époque assez reculée du moyen-âge. Cette pièce a paru curieuse à M. Dulaure, qui n'en connoît pas de semblables. Un membre fait observer qu'il existe plusieurs ordonnances de nos rois sur cette profession, mais qu'il ne nous en étoit pas parvenu jusqu'ici qui fussent relatives à des individus. M. Berriat-Saint-Prix est prié de présenter cette pièce à l'une des prochaines séances.

M. de Martonne a examiné, au nom de la commission des Mémoires, le travail de M. Delmas de Marsillargues sur l'*ancienne ville de Substancion*. L'impression de ce Mémoire est votée.

Séance du 19 *novembre*.

On reçoit une lettre de M. de la Saussaie, correspondant à Blois, relative à la découverte qu'il vient de faire des restes de la ville gallo-romaine de *Noviodunum*, assiégée par César quand il se rendoit de *Genabum* à *Avaricum*. Le détail de cette découverte sera inséré dans un ouvrage que l'auteur prépare sur la Sologne romaine.

M. Berriat-Saint-Prix lit un Mémoire sur les violences exercées à certaines époques, contre les sergents et les huissiers. Une deuxième lecture est demandée et ordonnée.

M. Allou communique une relation inédite du passage de Charles VII à Limoges, en 1438, rédigée par un moine de l'abbaye Saint-Martial de cette ville, et présente, en même temps, le texte latin de cette relation. La Société décide que ce texte seul sera imprimé dans le prochain volume, et M. Allou est invité à y joindre seulement quelques notes, relatives aux noms de familles et de localités qui, du reste, se retrouvent encore aujourd'hui dans le pays.

Séance du 29 *novembre*.

Lettre de M. Schweighauser qui invite la Société à nommer une commission pour rechercher sur les vases peints et autres objets antiques, ce qui pourroit se rapporter à la mythologie gauloise, dont l'auteur pense avoir trouvé des traces sur les antiquités par lui décrites de Rhunzaberne. Il croit qu'on trouveroit surtout matière à ces observations dans la collection achetée de M. Durand, par le Musée royal.

M. Depping présente, pour M. Schrœder, historiographe

du roi de Danemarck, bibliothécaire de l'université d'Upsal, qui se trouve en ce moment à Paris, un ouvrage intitulé : *de Universitate Parisiensi à Suecis medio ævo frequentatâ, etc.* Il est fait mention, dans ce livre, d'une maison de la rue Serpente, à Paris, vendue par l'église Notre-Dame-des-Champs, pour des princes suédois qui venoient faire leurs études dans cette capitale.

M. de Martonne lit un rapport sur le travail de M. Puygarry, relatif aux anciens idiomes méridionaux. L'auteur combat l'opinion de M. Raynouard, relative à l'antériorité de la langue des Troubadours, et croit que cet avantage appartient plutôt aux compositions des Trouvères.

M. Allou lit un rapport sur des notices et un plan relatifs au château d'Arques, près de Dieppe, soumis par lui-même, au nom de M. le baron Solicoffre, administrateur général des douanes. Il pense qu'un extrait de ces notices serait très digne de figurer dans le volume qui s'imprime en ce moment.

Séance du 9 décembre.

M. Taillandier communique une lettre de M. Lebeau, correspondant à Avesnes, qui annonce l'envoi prochain d'une histoire de cette ville et d'un mémoire sur les Nerviens. La même lettre annonce la découverte faite à Bavay et mentionnée par les journaux de cette semaine, d'une urne cinéraire en bronze contenant des os calcinés, et portant cette inscription : *Dis M. Hirtius. c. anno VIICX.*

M. de Boisvillette, ingénieur des ponts et chaussées, qui avoit déjà donné avis de la découverte d'une mosaïque à Mienne, près de Marboué, département d'Eure-et-Loir, fait parvenir, par l'intermédiaire de M. le directeur général des ponts et chaussées et des mines, qui les a transmis à M. le baron Ladoucette, une suite de dessins soignés et fort détaillés de toutes les constructions déjà reconnues et surtout de la mosaïque elle-même. Cet envoi est accompagné d'un mémoire assez étendu sur cette intéressante découverte.

M. de Martonne fait une seconde lecture de la dissertation sur le *Dict de Robert-le-Diable*, et fait voir que ce poëme a été écrit en vers de douze syllabes disposés par quatrains monorimes, et que, dans les publications faites

jusqu'ici, tous ces vers ont été copiés de manière à former des strophes de vers de six syllabes.

Séance du 19 décembre.

Rapport de M. de Martonne sur le poëme de Partonopeus de Blois, publié récemment par M. Crapelet. Un membre observe que M. Dulaure a rédigé une notice sur ce poëme ; l'auteur du rapport est invité à en prendre connoissance.

M. Depping fait connoître que M. Langlois, correspondant à Rouen, lui ayant demandé quelques détails sur les *Danses des morts* observées en Allemagne, il a rédigé à ce sujet une note assez étendue, qu'il communique à la Société.

Séance du 29 décembre.

La Société reçoit un paquet envoyé par l'Académie de Saint-Pétersbourg, composé de huit cahiers contenant les actes d'autant de séances publiques tenues dans les années 1826 — 1833. M. Depping est chargé d'examiner cet envoi et d'en rendre un compte détaillé.

Lettre de M. Henri, correspondant, sur les résultats des dernières fouilles du théâtre d'Arles. L'auteur a visité ces travaux au mois de septembre dernier; il annonce y avoir fait des observations qui l'engagent à modifier quelques assertions de son travail déjà envoyé sur cette matière. Il a aussi étudié ce qui concerne le jeu du rideau dans les théâtres antiques. Cette lettre est accompagnée de deux notices sur l'amphithéâtre et le théâtre d'Arles, et de dessins à la plume.

On lit un travail très étendu de M. Warnkœing, correspondant, sur l'état de la législation belge, aux douzième et treizième siècles. Il y aura une deuxième lecture de ce mémoire.

Allou, *secrétaire de la Société des Antiquaires de France.*

SECTION V.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

ANNÉES 1833-1834.

(SUITE).[1]

DOCUMENTS ORIGINAUX.

265. *Collection de Lois maritimes antérieures au* XVIII[e] *siècle*, par M. J. M. Pardessus, membre de l'Académie des Inscriptions, etc. Tom. III, in-4°, CLXXX et 531 p., ch. 15 à 23. 1834. Impr. Roy. libr. de Treuttel et Wurtz.[2]

Le tome I[er] de cet important ouvrage a été publié en 1828 (LXXXVIII et 514 p.), et le II[e] en 1831 (CXXXI et 558 p.).

Voici l'indication des matières contenues dans les trois volumes :

Tome I. Introduction. Tableau du commerce maritime antérieurement à la découverte de l'Amérique. L'auteur distingue dans cette grande période quatre époques : la première commençant aux temps historiques et se terminant à la fin de la république romaine ; la seconde embrassant toute la durée de l'empire romain ; la troisième depuis la chute de cet empire jusqu'aux croisades ; la quatrième depuis les croisades jusqu'à la découverte de l'Amérique. — Chapitre préliminaire. Objet et plan de l'ouvrage. — Ch. I. Des peuples anciens dont il n'existe aucun monument de législation maritime. — Ch. II. Législation maritime des Grecs, et principalement des Athéniens. — Ch. III. Législation maritime des Romains. Textes du droit romain relatifs au droit maritime. — Ch. IV. Droit maritime de l'Europe pendant l'invasion des barbares. Textes divers relatifs au droit maritime de l'Europe pendant les invasions. — Ch. V. Droit maritime de l'empire d'Orient. Textes des basiliques et autres. — Ch. VI. Compilation connue sous le nom de *Droit maritime des Rhodiens*. Textes. — Ch. VII. Droit maritime des pays conquis par les croisés en Orient. Extrait des

[1] Voir premier et deuxième numéros, pages 86 à 123.

[2] Qoique en apparence étrangère à l'objet de cette Bibliographie, a *Collection des Lois maritimes* s'y rattache cependant par les lumières qu'elle jette sur l'histoire du commerce et du droit maritime de la France pendant le moyen âge.

Assises de Jérusalem; cour des bourgeois. — Ch. VIII. Coutumes maritimes connues sous le nom de *Rooles*, ou *Jugemens d'Oléron*. Textes. — Ch. IX. Usages maritimes des Pays-Bas méridionaux, connus sous le nom de *Jugemens de Damme*, ou *Lois de Westcapelle*. Textes. — Ch. X. Usages maritimes des Pays-Bas septentrionaux, connus sous le nom de *Coutumes* d'*Amsterdam*, d'*Enchuysen* et de *Stavern*. Textes. — Ch. XI. Compilation vulgairement connue sous le nom de *Droit maritime* de Wisby. Textes.

Tome II. Introduction. Tableau du commerce maritime antérieurement à la découverte de l'Amérique (suite : depuis le commencement des croisades jusqu'à la destruction du royaume de Jérusalem, 1096-1291). — Ch. XII. Compilation connue sous le nom de *Consulat de la mer*. Texte et traduction. — Ch. XIII. Ouvrage connu sous le nom de *Guidon de la mer* (16ᵉ siècle). — Ch. XIV. Droit maritime de la ligue anséatique, texte et traduction : des Recès de la ligue anséatique relatifs au droit maritime.

Tome III. Introduction. Tableau historique du commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique (fin). — Ch. XV. Droit maritime de la Norwège. — Ch. XVI. Droit maritime de l'Islande. — Ch. XVII. Droit maritime de la Suède. — Ch. XVIII. Droit maritime du Danemarck. — Ch. XIX. Droit maritime de Brême. — Ch. XX. Droit maritime de Hambourg. — Ch. XXI. Droit maritime de Lubeck. — Ch. XXII. Droit maritime des Etats prussiens. — Ch. XXIII. Droit maritime de la Russie.

On peut voir dans le *Journal des Savans*, janvier 1829, p. 3-12; mars et mai 1831, p. 164-172, et p. 290-304, une analyse des deux premiers volumes, par M. Daunou.

266. *Recueil général des anciennes Lois françoises*, depuis l'an 420 jusqu'à la Révolution de 1789; par MM. Isambert, de Cruzy, Taillandier, feu M. Jourdan et Armet. Paris, imprimerie de Fain, librairie de Bellin-Leprieur. Tome XXXᵉ et dernier, in-8° (fin de 1833), contenant la table générale.

Les vingt-neuf autres volumes de cet utile et important ouvrage, ont paru successivement depuis 1822.

Le tome I, correspondant aux années 420-1270. — Tome II, années 1270-1308. — Tome III, années 1308-1327. — Tome IV, années 1327-1357. — Tome V, années 1357-1380. — Tome VI, années 1380-1400. — Tome VII à X, années 1401-1483. — Tome XI, 1483-1514. — Tome XII, années 1514-1546. — Tome XIII, années 1546-1559. — Tome XIV, années 1559-1589. — Tome XV, années 1589-1610. — Tome XVI, années 1610-1643 — Tome XVII, années 1643-1661. — XVIII, années 1661-1671. — XIX, années 1672-1686. — XX à XXIII années 1686-1774. — XXIV, années 1774-1776. — XXV, années 1776-1777. — XXVI, années 1777-1778. — XXVII, années 1779-1781 — XXVIII à XXIX, années 1781 à 1789.

267. *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*; de MM. Petitot et Monmerqué. 137 vol. in-8°, nouvelle souscription annoncée à 3 fr. 50 c. le volume : on

pourra retirer deux volumes par mois. Edit. Mme Foucault.

La première série, en 52 volumes, a été publiée de 1819 à 1826; la deuxième, en 79 volumes, de 1820 à 1828. Les œuvres de Brantôme, en 8 volumes in-8°, complètent cette vaste et importante collection.

267 *bis. Nouvelle collection complète des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, depuis le* XIIIe *siècle jusqu'à la fin du* XVIIIe, *avec des notices, éclaircissements et remarques;* par MM. Michaud et Poujoulat. Paris: Urbain Canel et Ad. Guyot, libr.-édit., 1834.

Le Prospectus, publié vers le milieu de cette année, annonçoit que cette nouvelle collection formeroit 20 volumes grand in-8 à deux colonnes, et qu'elle comprendroit tous les Mémoires de la grande collection de MM. Petitot et Monmerqué, en 131 volumes : chaque volume devoit se composer de 50 feuilles environ. Il auroit paru, tous les dix jours, une livraison d'un quart de volume, au prix de 2 fr. 50 c. ou 10 fr. le volume.

Cette entreprise, qui n'a point eu de commencement d'exécution, paroît tout-à-fait abandonnée.

268. *Chroniques, Mémoires et Documens de l'Histoire de France,* la plupart *inédits*, et publiés d'après les manuscrits originaux, par Paul L. (Lacroix) Jacob, bibliophile, pour servir de complément aux collections de MM. Guizot, Buchon, Petitot et Monmerqué. Paris : Silvestre libr. édit., 1834.

Le Prospectus annonce que la collection sera divisée en deux séries : la première comprenant les grandes histoires, telles que la *Chronique de Mathieu Pâris* et les *Chroniques de Saint-Denis;* la seconde série renfermant les chroniques particulières du XVe et spécialement du XVIe siècle. La publication des deux séries doit commencer simultanément. — La collection sera tirée seulement à 300 ou 400 exemplaires. Il paroîtra un volume de mois en mois. Prix du volume : 10 fr.

Ire Série. — *Chronique de Jean d'Autun* (de 1499 à 1507), publiée pour la première fois en entier, d'après les manuscrits de la Bibliothèque Royale, avec une notice et des notes, par M. Paul L. (Lacroix) Jacob, bibliophile. Paris : Silvestre, 1834, in-8°, tome I et II, qui seront suivis de deux autres.

L'éditeur annonce comme devant faire suite à cette chronique, qui concerne particulièrement l'Italie, les deux suivantes, dont ni l'une ni l'autre ne sont encore publiées en décembre 1834.

— *Chronique des sept premières années du règne de François Ier*, par le secrétaire du chancelier Duprat (inédit).

— *Chronique de la captivité de François Ier*, trad. de l'espagnol de Sandoval.

269. *Archives curieuses de l'Histoire de France, depuis Louis*

XI jusqu'à Louis XVIII, formant une collection de pièces rares et intéressantes, telles que chroniques, mémoires, pamphlets, lettres, vies, procès, testamens, exécutions, siéges, batailles, massacres, entrevues, fêtes, cérémonies funèbres, etc., publiés d'après les textes conservés à la Bibliothèque Royale, et accompagnés de notices et d'éclaircissemens. Ouvrage destiné à servir de complément aux collections Guizot, Buchon, Petitot et Leber, par M. L. Cimber (pseudonyme) et autres personnes employées à la Bibliothèque Royale. Prix de chaque vol. in-8° de 30 feuilles: 7 fr. 50 c. On annonce un volume tous les deux mois. Paris: chez Beauvais, rue Saint-Thomas-du-Louvre, 26. Décembre 1834.

L'ouvrage sera partagé en trois séries : 1° de Louis XI à Louis XIII (12 à 15 volumes); 2° de Louis XIII à Louis XV; 3° de Louis XV à Louis XVIII. Le nombre de volumes de ces deux dernières séries est indéterminé.

Le premier volume de la première série, publié vers la fin de décembre, contient les pièces suivantes :

— 1°. *Le cabinet du roi Louis XI*, ou *lettres et autres pièces relatives au règne de ce prince*, p. 1. — 2°. *Chronique sur le comte de Dammartin*, p. 77. — 3°. *Extraits des comptes et dépenses de Louis XI*, p. 91. — 4°. *Discours du siége de Beauvais par Charles duc de Bourgogne en 1477*, p. 111. — 5°. *Procès de Jean II duc d'Alençon*, 1458 à 1472, p. 139. — 6°. *Mémoire touchant Charles VIII, les personnes principales de son temps*, etc. p. 161. — 7°. *Relation du Voyage du roi Charles VIII pour la conquête du royaume de Naples*, p. 199. — 8°. *Diarium Joannis Burchardi, capellæ Alexandri sexti papæ ceremoniarum magistri*, p. 225. — 9°. *Le Vergier d'honneur, de l'Entreprise et Voyage de Naples*, par André de Lavigne, p. 315.

Les pièces n°s 3 et 6 sont les seules inédites. Le *Diarium de Burchard* est une édition bien plus complète que les précédentes. Le 2e volume est en partie imprimé.

270. *Revue rétrospective*, publiée par M. J. Taschereau : Morceaux historiques insérés dans les n^os I à XIV, d'octobre 1833 à novembre 1834. (Voir art. 15.)

— *Mémoires de l'abbé Blache sur le siècle de Louis XIV.*

— *Passages retranchés des Mémoires de Lauzun.*

— *Les filles du Régent*, par Lemontey.

— *Amour de Henri IV pour la princesse de Condé.* (Bibliothèque Royale, fonds Béthune, Dupuy, de Mesmes.)

— *Assassinat de Louis XV et supplice de Damiens.* (Mémoire manuscrit du duc de Croy.)
— *Mémoires remis au Régent pour le détourner de faire des ducs*, par Saint-Simon.
— *Le convoi funèbre de Henri IV* (fonds Dupuy).
— *Détails sur la jeunesse de Louis XIII* (fonds Dupuy).
— *Maladie de Louis XIII en* 1630 (fonds Dupuy).
— *Le Lanturelu, émeute des vignerons de Dijon en* 1630 (fonds Dupuy).
— *Chronique secrète de Paris sous le règne de Louis XVI en* 1774, par l'abbé Baudeau.
— *Disgrâce de Fouquet. Requêtes au roi*, tirées d'un manuscrit du temps de Louis XIV ayant pour titre : *Considérations sommaires sur le procès de M. Fouquet.*
— *Extraits des registres et manuscrits du Parlement de Paris, sous Charles V et Charles VI* (1354 à 1422).
— *Documens authentiques sur l'assassinat des ducs et cardinal de Guise* (Bibliothéque Royale : fonds Dupuy.—Béthune. — Colbert. — Fontanieu. — Registres de l'Hôtel-de-Ville.)
— *Mémoires de la cour de Henri II.* 1557-1559 (Bibliothèque Royale, fonds Dupuy).
— *Election et règne de Henri d'Anjou en Pologne* (1572-1576) (Bibliothèque Royale, fonds Baluze. — Fontanieu. — Colbert. — Béthune. — Dupuy. — Collection de M. Lucas Montigny.)
— *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs* (Archives générales du royaume).
— *Histoire particulière des barricades* (1588) (fonds Dupuy).
— *Chronique du règne de Louis XV* (1742-1743).
— *Journal de ce qui s'est passé en France durant l'année* 1562, *principalement dans Paris et à la Cour.* (fonds Dupuy).
— *Journal de Louis XVI.* — Extraits (Archives générales du Royaume).

271. *Extraits des chartes et autres actes normands ou anglo-normands qui se trouvent dans les archives du Calvados.* 2 vol. in-8°, accompagnés d'un atlas in-4°, contenant 500 sceaux ou contre-sceaux dessinés et mis en ordre par M. Léchaudé d'Anisy. Ouvrage imprimé aux frais de la

Société des Antiquaires de Normandie, et formant les tomes 7 et 8 des Mémoires de cette Société. A Caen, impr. de Hardel; chez l'auteur, rue des Chanoines, 21. Tom. I, in-8°, et atlas de 15 planches in-4°. Décembre 1834.

Ce volume contient (p. 1-35) un aperçu sur la diplomatique normande, et une suite d'analyses, rédigées avec exactitude et concision, de 4,466 chartes, et distribuées chronologiquement pour chaque établissement religieux, depuis la fin du XIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe : la plus ancienne charte françoise découverte par l'auteur est de 1267. Tous ces actes proviennent des abbayes dont suit la liste : *Abbaye d'Ardennes* (diocèse de Bayeux), 541 chartes, depuis l'an 1138 jusqu'à l'an 1628. — *Abbaye d'Aunay* (diocèse de Bayeux), 441 chartes, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'en 1573. — *Prieuré de Sainte-Barbe* (en Auge), ou de *Saint-Martin-d'Ecajeul* (diocèse de Lisieux), 501 chartes, de 1128 à 1599. — *Abbaye de Barberie* (diocèse de Bayeux), 589 chartes, de 1181 à 1642. — *Évêché et chapitre de Bayeux*, 764 actes, depuis la fin du XIIe siècle jusqu'en 1669. — *Prieuré de Beaumont-en-Auge* (diocèse de Lisieux), 36 chartes, de 1291 à 1661. — *Abbaye de Saint-Laurent-de-Cordillon* (diocèse de Bayeux), 73 chartes, de 1241 à 1693. — *Abbaye de N.-D.-de-Saint-Desir* à Lisieux (diocèse de Lisieux), 24 chartes, de 1060 à 1404. — *Abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives* (diocèse de Seez), 126 chartes, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'en 1404. — *Abbaye de Saint-Etienne-de-Caen* (diocèse de Bayeux), 417 chartes, de 1077 à 1603. Le chartrier de cette célèbre abbaye est fort incomplet. — *Hôpital de Saint-Jean-de-Falaise* (diocèse de Seez), 293 chartes, de 1132 à 1500. — *Prieuré de Fontenay-le-Pesnel* (diocèse de Bayeux), 364 chartes, de 1206 à 1614. — *Prieuré Saint-Cyr-de-Friardel* (diocèse de Seez), 69 chartes, de 1222 à 1369. — *Abbaye de Saint-André-en-Gouffern* (diocèse de Seez), 1228 chartes, depuis le milieu du XIIe siècle jusqu'en 1686. C'est l'une des plus riches en chartes originales accompagnées de leurs sceaux ; de ces 1228 actes, trois seulement sont postérieurs à 1600.

Un second volume terminera ce consciencieux et laborieux ouvrage, sorte de Cartulaire de la Basse-Normandie, fruit de six années consacrées à étudier dans les archives départementales du Calvados plus de dix mille chartes, bulles, lettres royaux et autres actes diplomatiques normands et anglois, revêtus de 500 sceaux et contre-sceaux que l'auteur a dessinés. La première livraison des planches, qui contient la représentation très soigneusement faite de 230 sceaux de ducs, barons, chevaliers, évêques et abbés de Normandie aux XIIe et XIIIe siècles, offre une foule de renseignements précieux sur le costume et les mœurs de cette époque. La Société des Antiquaires de Caen a rendu un nouveau service à l'étude de nos antiquités nationales en faisant les frais de cette publication.

272. *Documens inédits relatifs à l'Histoire des trente-neuf de Gand;* avec commentaires par M. Warnkœing. (Messager des Sciences de la Belgique, n° 2. 1833. p. 103-150.) Article important pour l'histoire du régime municipal.

1. *Sentence arbitrale des échevins de la ville de Saint-Omer*

entre le comte Guy de Flandre et les trente-neuf de Gand, portée l'an 1290.

2. *Enquête sur l'abolition ou le rétablissement des trente-neuf, faite par ordre du comte Guy de Flandre en la ville de Gand, vers la fin du XIIIe siècle* (1296).

Ces deux pièces en langue romane.

273. *Le siège de Paris par les Normands en* 885 *et* 886, *poème d'Abbon*, avec la traduction en regard et des notes explicatives et historiques par M. Taranne, professeur de rhétorique au collége Stanislas. Paris, impr. roy., libr. de Hachette; 1834, in-8°, XXVIII et 328 p.

274. *Chronique de Reims* (1138-1260). Récit historique publié pour la première fois sur le manuscrit unique de la Bibliothèque du Roi, par M. L. Paris. 1 vol. in-12. Paris, Techener. (Sous presse.)

275. *Complainte ou élégie romane sur la mort d'Enguerrand de Créqui, évêque de Cambray*, publiée et annotée par M. Ed. le Glay. Cambray. Paris, Techener. 1 vol. in-8°. 108 p. 1834. Tiré à 60 exemplaires.

276. *La Complainte d'Outremer et celle de Constantinople*, par Rutebeuf (13e siècle), publiées par M. Ach. Jubinal. Paris, 1834. in-8°. Techener.

277. *La Complainte du roi de Navarre ou oraison funèbre de Thibaut* (Th. le jeune, né en 1240, mort en 1270 devant Tunis.) Composée en langue romane, vers l'an 1271, par Rutebeuf, publiée avec une notice par M. Ach. Jubinal. (Instit. hist. 2e numéro, p. 104-115; d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale, belles-lettres françaises, n° 7633.)

278. *Les Tournois de Chauvenci, donnés vers la fin du* 13e *siècle* (1285), décrits par Jacques Breter, annotés par feu Philibert Delmotte, bibl. de la ville de Mons et publiés par A. Delmotte son fils, bibl. des archives de l'État de Mons. 1 vol. in-8°. A Valenciennes, chez Prignet; à Paris : Merkleim et Techener. (Sous presse.)

279. *La Bataille de Courtrai*, dite la *Bataille des Esperons d'or*, publiée d'après un manuscrit authentique et inédit par M. Voisin, de Gand. Paris : Techener. (Sous presse.)

280. *Lettre inédite de Jeanne d'Arc*, du 3 mars 1430, adressée aux Hussites de la Bohême. Annuaire historique de Munich, pour 1834. Publiée par le B. de Hormayr.

280 *bis*. *Prise d'Arras sur les François*, en 1492, extrait d'un

manuscrit appartenant à M. l'avocat général Hibon, à Douai. Archives historiques du nord de la France, octobre 1834. Tom. III, 6e livraison, p. 401-412.

281. *Histoire navale. Antiquités de Dieppe. Mémorable combat livré par les Dieppois aux Flamands l'an* 1555. Restitution du récit fait par Martin le Messigier et imprimé à Rouen en 1557. In-fol. 5 feuilles et demie; 1 planche. (Edit. M. Feret.) Dieppe : Delevoye-Barrier, 1834.

282. *Complainte de France*; 1568. Réimpression faite à Chartres en 1834 par les soins de M. G. D. (Duplessis) et tirée à 48 exemplaires in-8°. Paris : Techner.

283. *Sermon du cordelier aux soldats; ensemble la réponse des soldats au cordelier.* Paris 1592. Réimpression tirée à 30 exemplaires. Chartres : Garnier, 1833. Paris : Techener.

284. *Le testament de la Ligue* (en vers) 1594. Réimpression tirée à 32 exemplaires. Chartres : Garnier. Paris : Techener, 1834.

285. *Les Dames galantes,* par le seigneur de Brantôme. Nouvelle édition, avec une préface, par M. Ph. Chasles. 2 vol. in-8°. 51 feuilles un quart. Paris : Abel Ledoux. 3 fr. 25 c. le volume. Octobre 1834.

286. *Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, ou Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIIe siècle, édités par MM. Monmerqué, de Chateaugiron et Tascherau. t. V. in-8°. 25 feuilles et demie. Paris : Levavasseur. (Voir n° 13.) Un sixième volume terminera l'ouvrage.

---

287. *Lettres écrites en* 1786 *et* 1787, publiées par M. Ballanche, in-12, 11 f. et demie. Paris : J. Renouard. 1834. (Ces lettres sont de la princesse Louise-Adélaïde.)

288. *Correspondance inédite de Madame Campan avec la reine Hortense*, publiée avec notes et introduction, par J. A. C. Buchon. 2 vol. in-8° de 49 feuilles un quart. Paris : Levavasseur. Décembre 1834.

289. *Mémoires de Tous, collection de Souvenirs contemporains, tendant à établir la vérité dans l'Histoire.* Paris, Levavasseur, 1834-1835.

On s'abonne pour 3 ou 6 volumes in-8° de 400 pages au prix de 4 fr. Les volumes séparés se vendent 7 fr. 50.

Tome I. Mémoires de M. le comte de Peyronnet, sur les princi-

paux événemens politiques de son ministère. — Mémoires de la reine Hortense, sur la révolution d'Italie, sur son voyage en France et en Angleterre. — Mémoires du général Lafayette, sur l'Assemblée constituante, les journées des 5 et 6 octobre, etc. — Mémoires de lord Cornwalis, sur l'expédition du général Humbert en Irlande.

Tome II. Mémoires de M. Rouget de l'Isle, sur l'expédition de Quiberon. — Mémoires de M. le comte de Thibaudeau sur l'assassinat des plénipotentiaires français à Rastadt. — Mémoires de M. Amédée Gabourd, sur M. Decazes, et les événemens de Grenoble en 1816. — Mémoires du maréchal Augereau, sur la Bataille de Castiglione. Mémoires de M. Peuchet, sur la Sépulture du dauphin Louis XVII.

Tome III. (décembre 1834). Mémoires de Charlotte Robespierre sur sa famille et sur la vie privée de ses deux frères. — Mémoires du général du génie Vincent, sur l'arrivée et le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe, sur l'évacuation de la Toscane et la défection de Murat. — Déclaration de M. de Saint-Mars sur la naissance de l'homme au masque de fer. — Mémoire de M. Combelle de Caumont sur l'assassinat du général Ramel à Toulouse. — Le baron de Goguelat sur la mission dont il fut chargé par le roi Louis XVI et Marie-Antoinette, auprès des princes à Coblentz; lettre inédite de Louis XVI.

290. *Journal d'un déporté non jugé* (M. Barbé-Marbois). Paris, F. Didot, 1834, 2 vol. in-8°, XLVIII, 271 et 312 p.

On pourroit aussi mentionner ici *l'Histoire parlementaire de la révolution française, la vie de Mirabeau*, les *Mémoires de la duchesse d'Abrantès*, les *Mémoires d'un homme d'état*, etc, et d'autres écrits d'auteurs contemporains qui, tout en écrivant l'histoire, rassemblent ou fournissent eux-mêmes des documents historiques originaux, plus ou moins authentiques.

HISTOIRE D'EUROPE.

291. *Ed. Gibbon. History of the Decline and Fall of the empire*. Édit. compacte en un seul vol. in-8°. Paris, 1834. Rue des Vieux-Augustins, au dépôt de la librairie anglaise. Prix : 30 fr.

292. *Cours d'Histoire des États européens depuis le bouleversement de l'Empire romain d'Occident jusqu'en* 1789; par M. Fr. Schœll. T. 46. — Première partie : Histoire du XVIIIe siècle; t. 10; fin de l'ouvrage et table des t. 37 à 46. In-8°, 22 feuilles.—Deuxième partie, Notice littéraire sur les ouvrages de M. Schœll. In-8°, 29 feuilles et demie. Paris, Pihan de la Forest, impr.; Gide, libr., 1834. (Voir n° 16.)

Cette histoire se divise en quatre parties : 1re Histoire complète, de

l'Europe au moyen âge, depuis 476 jusqu'en 1453. — 2° Histoire de l'Europe depuis 1453 jusqu'en 1618. — 3° Histoire du XVIIe siècle, depuis 1618 jusqu'en 1713, c'est-à-dire depuis la guerre de trente ans jusqu'à la paix d'Utrecht. — 4° Histoire du XVIIIe siècle, depuis 1713 jusqu'en 1789. L'auteur a fondu dans ces deux dernières parties son histoire des *Traités de paix*.

293. *Tableau analytique de l'Histoire abrégée des traités de paix*, extrait de la notice littéraire sur les ouvrages de M. F. Schoell. In-8°, 4 feuilles; Paris, Pihan Delaforest, 1834.

294. *Geschichte Europas* (*Histoire de l'Europe*); par M. Fréd. de Raumer, professeur d'histoire à l'Université de Berlin. T. IV. Leipzig, Brockhaus, 1834.

294 *bis*. *Heeren's political system of Europe and its colonies*. 2 vol. in-8°. Lond. 1834. Trad. angl. de l'ouvrage de M. Heeren.

295. *Précis des Révolutions de l'Europe*, ou *Ses Quatre Ages*, *depuis le* VIIIe *siècle*; par M. Dailly, ancien magistrat. Table analytique des matières composant les cinq premiers volumes de cet ouvrage. Paris, impr. de Vinchon, 1834. 140 pag., in-8°.

Le premier des quatre âges distingués par l'auteur, est celui de Charlemagne et de ses successeurs. Années 768-988 ou 800 à 1000. Le deuxième s'étend jusqu'à la fin du XVe siècle; le troisième embrasse tout le XVIe siècle; le quatrième s'ouvre en 1601, ou dès l'avénement de Henri IV. Ces divisions ne paroissent pas encore très rigoureusement déterminées dans le plan fort vaste que l'auteur se propose de remplir. Le volume qu'il vient de publier, comme une simple annonce, présente seulement les dates d'un très grand nombre de faits mémorables. (*Journal des Savants*).

296. *Histoire des progrès de la civilisation en Europe*, *depuis l'Ère chrétienne jusqu'au* XIXe *siècle*; par M. Roux-Ferrand. T. II, in-8°. Paris, Hachette et Paulin, déc. 1834. — Le premier volume a paru en 1833. L'ouvrage sera composé de six vol. (Voir n° 19.)

298. *Histoire du moyen âge*, *depuis la chute de l'empire d'Occident* (476) *jusqu'à la prise de Constantinople* (1453), sur un plan tout-à-fait neuf; par M. E. Lefranc. In-12, 14 feuilles. Paris, Meyer 1834.

299. *Précis de l'Histoire du moyen âge*; par M. Desmichels. Quatrième édit. in-8°, 10 feuilles et demie. Paris, L. Collas, 1834.

299 *bis*. *Précis de l'Histoire du moyen âge et de l'Histoire moderne*; par M. J.-P. Perrard, avocat à la cour royale. 1833, in-8°. Paris; Brunot-Labbe.

300. *L'Europe historique,* ou Résumé de l'Histoire des peuples qui l'habitent, avec des notions sur les états d'un ordre inférieur; par A.-F. Pornin. 2 vol. in-12, 19 feuilles un tiers, 1834. Paris; veuve Maire-Nyon.

301. *Abrégé de l'Histoire du moyen âge,* à l'usage des colléges; par J. Genouille, professeur au collége royal de Saint-Louis. Deuxième édit.; in-12, 19 feuilles et demie. Paris; Delalain, déc. 1834.

302. *Atlas historique des tous les Etats européens;* par Chr. et Fr. Kruse, professeurs d'histoire à Leipsick. Traduit de l'allemand, revu et continué jusqu'en 1834 par MM. Ph. Lebas, maître de conférences d'histoire ancienne à l'École Normale, et Félix Ansart, professeur d'histoire au collége royal de Saint-Louis. Paris, Hachette, 1834. (Voir n° 12.) Se publie par livrais. in-fol.

303. *Précis de la Géographie historique du moyen âge;* par M. F. Ansart, professeur d'histoire au collége royal Saint-Louis. Paris, Maire-Nyon.

304. *Atlas synchronistique, géographique et généalogique pour servir à l'étude de l'Histoire moderne, depuis l'avénement de François Ier jusqu'à la restauration,* 1515-1815; par Ch. Imbert, des Motelettes. In-f°, 1 feuille et demie, plus trois tableaux et deux cartes. Paris, Levrault. 1834.

L'ouvrage aura cinq livraisons : 15 fr. chacune.

305. *Les Princes et les Peuples de l'Europe méridionale aux* XVIe *et* XVIIe *siècles;* par L. Ranke. In-8°, t. II, 1834. Leipsig. (En allemand.)

Le premier volume de cet important ouvrage parut en 1827. Le deuxième volume porte pour second titre : *Les Papes, leur église et leur état au* XVIe *et au* XVIIe *siècle* tom. 1er. L'almanach historique (*Hist. Taschenb*) de M. Fr. de Raumer pour 1835 contient une analyse détaillée de cet ouvrage, dont on fait un grand éloge.

306. *Kreuzzüge,* etc. (*Histoire des Croisades*); par Fr. Wilken. 7 vol. in-8°. Leipzig, Vogel.

Ce grand travail paroît avoir été terminé en 1834.

306 *bis. Histoire des Croisades;* par Francisque Michel. Nouvelle édition, presque entièrement refondue par Aug. Savagner. In-18, trois feuilles, 1834. (Dix-neuvième livraison de la *Bibliothèque populaire.*) Paris, rue Saint-André-des-Arts, 30.

307. *Russel History of moderne Europa to* 1825. 3 vol. in-8°, au lieu de 9. Édit. comp. Londres et Paris, 1834.

308. *L'Art de vérifier les Dates, depuis l'année* 1770 *jusqu'à*

nos jours, formant la continuation de l'ouvrage publié sous ce nom par les Bénédictins. Publié par M. le marquis de Fortia. Tome XV, in-8°, 33 feuilles trois quarts. Paris, Denain, 1834.

308 *bis*. *Histoire universelle du* XIXe *siècle*, divisée en grandes périodes décennales, et précédée de considérations sur la révolution françoise et les événements contemporains, par M. de Chapuis-Montlaville. Huitième livraison, in-8°, 5 feuilles, 5 pl. Paris, Dondey-Dupré. Prix : 50 cent. L'ouvrage aura 100 à 120 liv.

309. *History of Europe during the french revolution, by Archibald Alison.* — T. I et II, in-8°. (1833). *Period from the assembly of the notables in* 1789 *to the establishment of the directory in* 1795. — T. III et IV : (déc. 1834.) *Period from the rise of Napoleon in* 1795 *to the peace of Presburg in* 1806. Edimb., Will. Blackwood.

310. *Tableau de l'Histoire générale de l'Europe*, *depuis* 1814 *jusqu'en* 1830. Paris, Ch. Vimont. 3 vol. in-8°, 1834.

HISTOIRE DE FRANCE EN GÉNÉRAL.

311. *Essai sur l'Histoire de France*; par M. Guizot. Nouv. édit., 1833, in-8°. Paris, Pourrat frères.

312. *Histoire des Français*; par J.-C.-L. Simonde de Sismondi. T. XIX in-8°, 35 feuilles trois quarts. Paris (fin de 1834), Treuttel et Würtz.

Ce volume comprend l'Histoire des années 1568 à 1580. (Voir numéro 28.)

313. *Précis de l'Histoire de France jusqu'à la Révolution françoise*; par M. Michelet. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. 1 vol. in-8°, 311 pag. Paris, 1834, Hachette.

314. *Histoire de France*. (Cours de M. Michelet à la Sorbonne, soigneusement analysé dans le Journal de l'Instruction publique, n^os^ des 6, 13, 20, 27 mars, 24 avril 1834, etc.)

314 *bis*. *Histoire de France, depuis les temps les plus reculés jusqu'en juillet* 1834, d'après les principaux historiens. In-8°. T. VI, VII et VIII. Le IXe est commencé. Paris, décembre 1834. (Voir n° 32.)

315. *Précis de l'Histoire de France*, *depuis les temps les plus anciens jusqu'à la Révolution de* 89, pour servir à l'ensei-

gnement dans les colléges. Première partie : *Histoire de France au moyen âge*; par M. Caix. 1 vol. in-8°, 442 p. — Deuxième partie : *Histoire de France pendant les temps modernes*; par M. Aug. Poirson. 1 vol. in-8°, 34 feuilles et demie. (De Louis XI à Henri II.) Paris, L. Collas, 1834.

316. *Résumé de l'Histoire de France*; par M. Félix Bodin. Douzième édit., in-18, 8 feuilles. Paris, 1834, Lecointe et Pougin.

317. *Histoire de France*, jusqu'à l'an 1789; par M. Aug. Savagner. Terminée en 21 livraisons, in-18, de 2 feuilles ½, et 4 tableaux. Atlas, 3e et dernière livraison, 1 feuille ½ et 3 cartes. Paris, *Bibliothèque populaire*, rue et place Saint-André, 30.

318. *Précis de l'Histoire de France*, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, précédé d'un coup-d'œil sur l'hist. des Gaules, par Clausolles. 1 vol. in-12, 1834. Toulouse.

319. *Histoire de France, depuis les Gaulois jusqu'à la Restauration*; par Stillière-Lalande. Nouv. édit. 2 vol. in-8°, 1834. Paris, Tetiot.

320. *Histoire de France*, mise à la portée du peuple; par Thierry, élève des Écoles Militaires, ex-officier dans le 50e et 53e de ligne. 1 vol. in-12. Paris, Audin, 1833.

321. *Histoire de France, à l'usage des établissements d'instruction primaire et secondaire*; par M. F. Ragon, professeur de rhétorique au collége royal de Bourbon, auteur de l'*Abrégé de l'Histoire des temps modernes*. 1 vol. in-8°, 180 pag. Paris, L. Collas. (Fin de 1834.)

322. *Histoire de France*. T. I et II, in-18; faisant partie de la *Bibliothèque de l'Instituteur et des Ecoles Primaires*; par M. de Lapalme fils. Paris, Dupont et Hachette.

323. *Cours d'Histoire*, contenant *l'Histoire de France*; par L.-C. et F.-P. in-12, 15 feuilles, avec portraits de tous les rois et souverains de la France. Paris, Moronval.

324. *Cahiers d'Histoire universelle*; par MM. Edouard Dumont, Théod. Burette et Casimir Gaillardin. — *Histoire de France*; par M. Th. Burette. In-12, 5 feuilles. — *Histoire du moyen âge*; par M. C. Gaillardin. Premier cahier, in-12, 4 feuilles et demie. — D'autres cahiers de cette collection, relatifs à *l'Histoire ancienne*, à *l'Histoire moderne*, ont été publiés.

325. *Histoire de France, depuis l'établissement de la monar-*

chie jusqu'à nos jours; par Mme L. de Saint-Ouen. Nouvelle édit., in-18 de 5 feuilles. Paris, Hachette.

326. *Instructions sur l'Histoire de France,* par demandes et par réponses, etc.; par Le Ragois. Édit. continuée jusqu'en 1832 et augmentée d'un précis des mœurs et coutumes des François sous les trois races, et ornée de portraits. In-12, 10 feuilles et demie. Lille, Lefort, imp., 1834.

327. *Histoire de France par demandes et par réponses;* par Le Ragois. Nouvelle édit., revue depuis l'avénement de Louis XVI jusqu'à la chute de Charles X, continuée jusqu'au règne de Louis-Philippe Ier. In-12, 14 feuilles, 12 pl. Douai, Jacquart.

328. Même ouvrage. Édit. de M. de Foris Montereau-Moronval, 1833. (Voir n° 58.) Impr. de Limoges.

329. *History of France, by E. Crow.* 3 vol. in-8°. Londres, 1834. (Lardner 's cabinets cyclopedia.)

330. *A short History of France from the earliest times to the present period, for young people.* By Mrs. Moore. Troisième édit., in-12. Londres, 1834.

331. *History of France, from the earliest periods to the year* 1834. By M. Jameson. Quatrième édition. Londres, W. Edwards.

332. *History of France and Normandy,* by W. Taylor. 1 vol. in-12. Londres, 1834.

333. *The Romance of History.* FRANCE, by Leitchie. 3 vol. Lond., 1834.

334. *A History of France,* in question and answer, from Pharamond to Napoleon, by Sarah Ransom. 1 vol. in-12. Londres, 1834.

Annoncée comme la seule histoire de France complète jusqu'à nos jours. C'est sans doute une traduction de Le Ragois, qui conserve encore un si funeste crédit dans les provinces.

335. *Tableaux chronométriques élémentaires de l'Histoire de France;* par M. Goffaux. 1 vol. in-8°, 25 feuilles, avec carte et tableaux. Paris, Arthus-Bertrand. 1834.

336. *Tableaux Synoptiques de l'Histoire de France,* depuis l'invasion des Francs dans les Gaules jusqu'en 1834; par M. Lombard. In-f°, 10 feuilles. Paris, Dambrée. (Voir nos 53 à 56.)

337. *Histoire de la Marine françoise, depuis le* XVe *siècle jusqu'à nos jours,* précédée d'un précis historique depuis le IXe siècle jusqu'au XVe; par M. Eugène Sue. L'ouvrage formera 10 vol. in-8° de 24 à 27 feuilles, avec pièces

justificatives, plans, cartes, etc. Il paroît par livraisons de 10 feuilles.

338. *France maritime.* In-4°, livr. 1 à 21 (oct. 1834), de chacune 1 feuil. et 1 pl. Paris, rue des Pyramides, 4. L'ouvrage formera 4 vol.

339. *France militaire;* par M. A. Hugo. Ier vol., grand in-8°, publié en 40 livraisons de chacune une demi-feuille, 3 pl. et une carte ou un plan, et plusieurs livraisons du tome II.

HISTOIRE DE DIVERSES ÉPOQUES PARTICULIÈRES.

PÉRIODE GAULOISE.

340. *Histoire des Gaules.* In-18, 1 feuille; Paris, Rion, 1834.

341. *Gaël and Cimbri,* etc. (les Gallois et les Cimbres), ou Recherches sur l'origine et l'histoire des Irlandois, des Écossois, des Bretons et des Gaulois; celle des Pictes, des Welches, des habitants de Cornwall et des Bretons; par sir W. Bentham. In-8°, Londres, 1834.

PREMIÈRE ET DEUXIÈME RACE.

342. *Brunechild et les Austrasiens;* par M. Huguenin jeune. Mém. de l'Acad. de Metz (1833-1834), p. 121-224.

Travail important fait d'après les sources.

343. *Tableau généalogique des empereurs et des rois franks carlovingiens (Karolingiens), pour servir à l'enseignement de l'histoire de France;* par le profess. des cours d'hist., des cours encyclop. In-fol., 1 feuille; Paris, Fournier, impr. 1834.

344. *History of Charlemagne;* by sir Greisley. In-8°, 1834.

344 *bis. History of Charlemagne;* by G. P. R. James. In-8°, 16 s., Londres, 1834.

BRANCHES DES VALOIS ET DES BOURBONS JUSQU'A 1789.

345. *Stories from Froissart;* with a biographical introduction by the late *Barry Saint-Léger.* 3 vol. in-8°, Lond. 1834.

346. *Histoire de Charles VIII, roi de France;* par M. le lieutenant-général comte Ph. de Ségur. 2 vol. in-8°, 52 feuilles; Paris, libr. de Bellizard, etc., déc. 1834.

Cet ouvrage fait suite à l'Histoire de France de M. de Ségur, père de l'auteur, et en forme les tomes X et XI.

347. *Histoire du* XVIe *siècle en France,* d'après les originaux

manuscrits et imprimés; par P. L. Jacob, bibliophile (M. Paul Lacroix). T. I, II et III, in-8°; Paris, Mame, 1834.

Un quatrième volume terminera le règne de Louis XII. L'histoire du XVIe siècle se divisera en autant de parties séparées qu'il y a eu de règnes depuis l'avénement de Louis XII, jusqu'à la mort d'Henri IV (1468-1610). Chaque règne formera un ouvrage distinct, et l'ensemble aura 10 volumes in-8°. Ce livre, dit le prospectus, élaboré depuis quinze ans, avec d'immenses recherches, est destiné à tenir lieu de tous les mémoires contemporains et de toutes les pièces historiques de cette époque.

348. *Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV;* par M. Capefigue. T. V et VI (1588-1594), t. VII et VIII (1594-1610), complément de l'ouvrage; Paris, Dufey (déc. 1834).

Ces deux volumes contiennent, ainsi que les précédents, un bon nombre de pièces historiques, en partie inédites. (Voir n° 76.)

348 *bis. Histoire du seizième siècle*, par M. Mignet, membre de l'Institut, directeur des Archives du ministère des affaires étrangères. (Sous presse.)

L'auteur a déjà lu à l'Académie des Sciences morales, dont il est membre, des extraits de ce grand ouvrage auquel il travaille depuis plusieurs années.

349. *Fragment de l'Histoire militaire de la France : Guerres de religion de* 1585 *à* 1590, rédigées d'après les documents recueillis et discutés avec soin par le comité d'état-major; par le colonel de Saint-Yvon, secrétaire de ce comité. In-8°, 10 feuil. et demie, 3 pl.; Paris, Anselin, rue et passage Dauphine.

350. *Henri quatre, or the Days of the League.* 3 vol. in-8°, London. Whittaker, 1834.

---

351. *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV;* par M. Capefigue.

Cet ouvrage, qui fait suite à l'*Histoire de la Réforme*, etc., du même auteur, récemment terminée en 8 vol., a été annoncé comme devant former 6 à 8 vol., et paroître par livraison de 2 vol. La première en novembre 1834. *L'Histoire de Philippe-Auguste; l'Histoire constitutionnelle et administrative de la France pendant les* XIV *et* XVe *siècles et sous le règne de Louis XI; l'Histoire de la Réforme, de la Ligue et du règne de Henri IV*, formeront avec le nouvel ouvrage de M. Capefigue une histoire de France continue depuis Philippe-Auguste jusqu'au XVIIIe siècle.

352. *Marie de Médicis*, histoire du règne de Louis XIII, d'après des manuscrits inédits du cardinal de Richelieu

et d'un bénédictin (an. 1610-1642); par M. Lottin de Laval. Paris, Dupont, 1834, 2 vol. in-8°.

RÉVOLUTION FRANÇOISE.

353. *Histoire parlementaire de la Révolution françoise*, ou Journal des assemblées nationales de 1789 à 1815, contenant la narration des événements, les débats des assemblées, les discussions des principales sociétés populaires, et particulièrement de la société des Jacobins, les procès-verbaux de la Commune de Paris, les séances du tribunal révolutionnaire, le compte-rendu des principaux procès politiques, le détail des budgets annuels, le tableau du mouvement moral de chaque époque, précédé d'une *Introduction sur l'histoire de France* jusqu'à la convocation des États-généraux; par J.-B. Buchès et P.-C. Roux. 2 livr. par mois (le 10 et le 25) d'un demi-vol. chacune; 26 livr. (ou 13 vol.) sont en vente. La 26e livr. contient les faits du mois de mars 1792. L'ouvrage complet formera 30 vol. in-8°; Paris, Paulin. 1834. (Voir n° 84 *ter*.)

354. *Histoire de la Révolution de France;* par M. le vicomte de Conny. T. II, in-8°, 31 feuil. 6 pag. Paris, Paul Méquignon, libr., fin de 1834. (Voir n° 81 *bis*.)

355. *History of the french Revolution*, *from the assembly of the notables in* 1789, *to the establishment of the Directory in* 1795; by Archibald Alison, advoc. 2 vol. in-8°, 12 s. Édimb., Blackwood; London, Th. Cadell. 1834.

356. *Histoire nationale de la Révolution françoise, depuis* 1789 *jusqu'au* 18 *brumaire an* VIII, précédée d'une introduction sur l'histoire de France, et suivie : 1°. d'un tableau chronologique des quatre constitutions; 2°. d'une biographie des principaux personnages de la révolution; par C. Neilson et A. Bouzenot. 2 vol. in-12 de 16 feuil., 1 vign., 12 portr. Paris, Bréauté, nov. 1834. Édition à cent mille exemplaires; prix, 2 fr. 50 c.

357. *Histoire de la Convention nationale d'après elle-même;* par Léonard Gallois. Cet ouvrage formera 6 vol. in-8°; les deux premiers ont paru en novembre 1834. Paris, Aug. Mie.

358. *Conduite des princes de la maison de Bourbon durant la révolution*, *l'émigration et le consulat* (1790-1805); par M. Barrère, ancien membre de la Convention nationale.

Ouvrage commandé à l'auteur par Napoléon Bonaparte, et enrichi de notes par M. le comte Réal. In-8°, 21 feuil. ¼; Paris, Tenon et Roret.

359. *Histoire de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, surnommé* l'Égalité; par Montjoie. Nouvelle édit., t. I et II, in-8°, 1834, Dentu. Il y aura un 3e vol.

360. *Le vieux Cordelier et la France libre;* par Camille Desmoulins (réimpression). 1 vol. et 1 broch. in-8°, Paris, Errard, 1834.

361. *Mémoires tirés des papiers d'un homme d'État sur la politique secrète des cabinets dans les guerres de la révolution.* T. IX, déc. 1834; Paris, Michaud.

RÉVOLUTION. EMPIRE. RESTAURATION.

362. *Fastes de la Révolution françoise*, revue chronologique de l'Histoire de France depuis 1787 jusqu'en 1835; par MM. Armand Marrast et S. F. Dupont (Prospectus). Paris, Guillaumin. L'ouvrage formera un vol. in-8° de 40 à 45 feuil. à deux colonnes, et paroîtra en 40 à 45 livr. d'une feuille tous les huit jours (prix, 25 c.).

363. *Essai sur la Révolution françoise, depuis* 1789 *jusqu'à l'avénement au trône de Louis-Philippe d'Orléans;* par M. de Norvins, auteur de l'*Histoire de Napoléon.* 2 vol. in-8°, Paris, Ed. Legrand et Bergourioux, 1834.

364. *Commentaire philosophique et politique sur les Révolutions de France, de* 1789 *à* 1830; par Jean Benner. 3 vol. in-8° de 93 feuilles trois quarts. Paris, Treuttel et Würtz, nov. 1834.

365. *Cours public de l'Histoire de France, de* 1789 *à* 1830; par le citoyen Laponneraye (en polonais). Agen, 1834, t. Ier, in-8°.

366. *Victoires, conquêtes, désastres, etc., des François, de* 1789 *à* 1815, d'après l'édition Panckouke; nouvellement publiés par Ern. Panckouke et Lecointe. L'ouvrage formera 14 vol. in-8°, qui seront divisés en 130 livraisons de chacune 48 pag., paroissant tous les jeudis; toutes les quatre livraisons, il paroîtra un atlas. 50 c. la livr.; la 18e est en vente (novembre 1834).

367. *Mémoires de madame la duchesse d'Abrantès,* ou souvenirs historiques sur Napoléon, la Révolution, le Directoire, le Consulat, l'Empire et la Restauration. T. XV et XVI, in-8° (sept. 1834.); Paris, Mame-Delaunay.

368. *The Life of the Emperor Napoleon*, etc. Vie de l'Empereur Napoléon, avec un appendice contenant un examen de l'ouvrage de sir Walter Scott sur la vie de Napoléon Bonaparte, et une notice des principales erreurs d'autres auteurs sur son caractère et sur sa conduite; par M. Lée. T. Ier, in-8°, 37 feuilles 1/4. L'ouvrage formera 4 vol. Londres et Paris, Galignani, oct. 1834.

369. *Histoire de Napoléon;* détails sur sa famille, sa naissance, etc., 5e édit., augmentée d'une notice historique sur le duc de Reichstadt, par Louis Ardant. In-12, 16 feuilles 2/3, 1 grav. Limoges, chez Ardant; Paris, Didier, 1834.

370. *Der kaiser Napoleon*, par Kuhn (Adalb.). In-12, Ilmenean, 1834.

371. *L'Histoire de l'empereur Napoléon racontée par une grand'mère à ses petits-enfans*. 1 vol. in-18, Paris, Ledoyen, 1834.

372. *Mémoires de Napoléon Bonaparte*, recueillis et mis en ordre par le rédacteur des Mémoires de S. M. Louis XVIII. T. III et IV, in-8° de 49 feuil. et 2 portr. Paris, Ch. Gosselin. 1834. L'ouvrage aura 10 vol.

373. *Histoire de Napoléon* à l'usage des écoles; par L.-A.-J. Mordacque. Londres, 1834, 8 shel.

374. *Histoire de la Guerre dans la Péninsule et dans le midi de la France, depuis l'année* 1807 *jusqu'en l'année* 1814, publiée à Londres par W. F. P. Napier, lieutenant-colonel; traduite, revue, corrigée et enrichie de notes par M. le lieutenant-général comte Mathieu Dumas. T. V et VI, 2 vol. in-8°, 51 feuil. 14 pag. Paris, Treuttel et Würtz, 1834.

375. *Histoire du règne et de la chute de Charles X*, précédée de considérations générales sur les révolutions comparées de France et d'Angleterre en 1688 et 1830; par A. Lorieux. In-8°, 22 feuilles 1/4 Paris, Dumont.

376. *Les Républicaines*, chansons populaires des révolutions de 1789, 1792 et 1830. 2 vol. in-18, 1834. Paris, Pagnerre, rue Bergère, 17.

N. B. Les *Mémoires de Tous* (n° 290) se rapportent surtout à l'époque de la Révolution, de l'empire et de la Restauration.

HISTOIRES ET ARCHÉOLOGIE DE PROVINCES, DE DÉPARTEMENTS ET DE VILLES.

FLANDRE. ARTOIS. PICARDIE.

377. *Icones urbium, villarum, castellorum et cœnobiorum Gallo-Flandriæ.* III[e] partie de la *Flandria illustrata* d'Ant. Sanderus. Fol., atl.

Notice de M. A. Voisin sur cet ouvrage manuscrit et inédit de la *Flandre illustre* de Sanderus, qui contient la description de la Flandre françoise, de Tournai et du Tournaisis.

(*Messager des Sc. de Belg.* 1834, 1[re] liv., p. 53-63.)

377 *bis. Précis historique et statistique sur l'arrondissement de Hazebrouk.* (Département du Nord.) Annuaire du département du Nord pour 1834. In-8°.

Les années précédentes contiennent de semblables précis historiques sur d'autres arrondissements du même département, Cambray, Valenciennes, Lille, etc., par MM. Demeunynck et Devaux.

378. *Précis statistiques et historiques sur chacun des différents cantons de l'arrondissement de Beauvais;* par M. Graves, secrétaire général de la préfecture.

Ces notices, rédigées avec un grand soin, sont insérées depuis neuf à dix ans, jusqu'en 1834, dans les annuaires du département de l'Oise.

379. *Mémoire sur les campagnes de César dans la Belgique*, et particulièrement sur la position du camp de G. Cicéron chez les Nerviens; suivi d'une notice historique sur les Nerviens, et de recherches sur Samarobriva, par P.-J. B....; publié par J.-E.-G. Roulez, avec un plan du camp de César et 5 cartes géogr. Louvain, 1833, 1 vol. in-4°. (Voir n[os] 103 à 105.)

379 *bis. Dissertation sur le port où César s'est embarqué pour la conquête de la Grande-Bretagne;* par M. J.-A.-G. Boucher. (Lue en 1829.) — *Mém. soc. d'Abbeville.* 1834, pages 315-327.

379 *ter. Notice historique sur les camps de Saint-Omer*, par M. Piers. In-8°, 15 p. 1833.

380. *Sur une Carrière antique située près de Bavay*, arrondissement d'Avesnes (Nord); par M. J.-F. Clère. Mémoires de la Société Royale de Lille, pour 1833, pag. 369-375. In-8°, 1834.

380 *bis. Antiquités trouvées dans le département du Nord;* par M. C. Verly fils, *idem*, pag. 376.

Ce sont deux statuettes en bronze, deux vases et des monnoies.

381. *Notre-Dame de Saint-Omer,* ou recherches sur cette église, contenant un aperçu de son histoire, de ses monuments, et ses débats surtout avec l'abbaye de Saint-Bertin, autour de la châsse de son patron, suivis de notes, explications et développements du texte; par M. Quenson, conseiller à la cour royale de Douai, etc. 1 vol. in-8°, 117 pages. Douai, Wagrez aîné, 1833.

382. *Description historique de l'Eglise de l'ancienne abbaye royale de Saint-Riquier,* suivie d'une notice historique et descriptive de l'église de Saint-Vulfran d'Abbeville; par M. Gilbert. (Sous presse à la fin de 1834.) — A Amiens, chez Caron-Vitet.

383. *Notice sur l'origine et l'organisation des Communes dans le nord de la France;* par M. Eug. Tailliar, subst. du proc. gén. de la cour de Douai. In-8°, 26 p. Douai.

384. *Notice sur l'ancienne Loi Municipale d'Abbeville;* par M. Louandre: Mémoires de la Société royale d'Émulation d'Abbeville. 1833, page 81-90.

384 *bis*. *Jugements rendus par l'échevinage d'Abbeville,* pendant le cours des XIIIe, XIVe et XVe siècles, *idem*, pag. 90-97. Voir aussi au n° 476 la *Législation belge au* XIIIe *siècle;* par M. Varnkœnig.

385. *L'Abbé de peu de Sens*, ou la Vauderie en Artois au XVe siècle; par M. Dufaitelle. — Arch. hist. du nord de la France, oct. 1834. T. III, pag. 413-419.

386. *Histoire des Fêtes civiles et religieuses et des Usages anciens et modernes du département du Nord;* par Mme Clément, née Hémery. In-8°, 25 feuilles. Cambrai, imp. de Chanson. Paris, Merkleim. 1834.

387. *Essai historique sur les usages, les croyances, les traditions, les cérémonies et pratiques religieuses et civiles des Belges anciens et modernes,* par A.-G.-B. S. (Schayes). Louvain, 1834, 1re partie, 238 p.

387 *bis*. *Mœurs du nord de la France;* par Félix Davin. 2 vol. in-8°, 55 feuilles, 1834.

388. *Glossaire des principaux sobriquets historiques du nord de la France;* par M. Leglay. 1834. — Arch. hist. du nord de la France. T. III, pag. 34. Suite, pag. 111.

389. *Biographie de la ville de Saint-Omer,* publication confiée à M. Piers, bibliothécaire, par la Société des Antiquaires de la Morinie. (Fin de 1834.)
Paroîtra par livraison de mois en mois.

390. *Chroniques du Château de Coucy :* Thomas de Marle. (Épisode de l'Histoire de Picardie au XIIe siècle); par Ch. Ledhuy. In-8°, 25 feuilles trois quarts. Paris, Poulton de l'Épée, 1834.

CHAMPAGNE.

391. *Description historique de la Cathédrale de Troyes;* par M. Arnaud, peintre à Troyes. Gardon, imprim. Liv. 1-3. Troyes, 1834.

391 *bis. Inscription et pièces originales intéressant la ville de Troyes,* communiquées par M. Corréard de Breban. Mémoire de la société de l'Aube (Troyes), 1er, 2e, 3e et 4e trim., 1834, p. 1.

392. *Sur le tombeau de l'évêque Ragnegisile* (VIIe siècle), conservé dans l'église paroissiale de Sainte-Savine, l'un des faubourgs de Troyes, par M. Arnaud. *Idem*, p. 27.

392 *bis. Découverte de bijoux antiques à Mailly. Idem*, p. 36.

ÎLE-DE-FRANCE. PARIS.

393. *Paris révolutionnaire;* par MM. Ader, Alhoy, Altaroche, Em., Et. et J. Arago, H. Auger, etc. Liv. 1 à 16. In-8° de 6 feuilles chacune. T. I à IV. Paris, Guillaumin.

L'ouvrage aura 6 ou 8 volumes in-8°. Deux livraisons ou un demi-volume tous les mois. Prix 3 fr. 50 c.

393 *bis. Paris ancien et moderne,* Origine des rues et principaux Monuments de cette ville. Choix d'anecdotes curieuses, de faits historiques, etc.; par Cousin d'Avalon. Deuxième liv., in-8°, 2 feuilles. Paris, Krabbe. Sept. 1834.

394. *Notice sur l'hôtel de Cluny, le palais des Thermes* et sur le Musée d'Antiquités du moyen âge de M. du Sommerard; (par M. du Sommerard.) 1 vol. in-8°, 278 p. Paris, Ducollet. Déc. 1834. Voir à la section *archéologie*.

395. *Abrégé de l'Histoire de Paris;* par P. Capelle. Première livraison, in-8°, 1 feuille. Paris. Déc. 1834.

396. *Histoire de Paris, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours;* par M. B. In-18, 1 feuille. Paris, Rion.

NORMANDIE.[1]

397. *Histoire de la Normandie, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête de l'Angleterre*, en 1060; par feu Th. Licquet, précédée d'une introduction sur *la littérature, la mythologie, les mœurs des hommes du Nord;* par M. G.-B. Depping. Rouen, Frère. Déc. 1834. 1er vol. in-8°, cxcii et 222 pages.

398. *Première Lettre sur l'Histoire de Normandie.* (Deuxième moitié du xive siècle.) Par M. A. Canel (de Pont-Audemer). — Rev. Anglo-Fr. Nov. 1834, pag. 274-285.

399. *Notice Historico-Médicale sur les Normands;* par J.-R. Duval. In-8°, 1 feuille un quart. Paris, Baillière.

400. *Histoire du Château et des Sires de Tancarville;* par M. A. Deville. Rouen, Periaux, 1834. In-8°, iv-376 p., 4 pl., 29 fac-simile, sceaux, etc.

401. *Notice sur l'Abbaye de Saint-Amand à Rouen;* par M. Hyac. Langlois. (Revue de Rouen, juin 1834.)

402. *Notice sur la Maison des Archives à Rouen;* par M. de Laquérière. (Ext. des Archives de Rouen, 1834.)

403. *Notice sur 196 Médailles romaines en or trouvées pendant l'été de 1834 à Ambenon, canton de Rugles, département de l'Eure;* par M. de Lagrange. In-8°, 2 feuilles et un quart. Paris, Lecointe.

404. *Rapport sur les Monuments historiques de l'arrondissement d'Alençon;* par M. Fr. Galeron, au nom d'une commission formée en 1831 par la Société des Antiquaires de Normandie. Caen, 1834. In-8°, 49 pag. (Extrait des Mémoires de cette Société.)

Monuments celtiques. — Monuments romains. — Monuments du moyen âge.

404 *bis. Musée biographique, ou Tablettes historiques* des auteurs, artistes, savants, littérateurs, grands hommes, hommes célèbres par leurs exploits, leurs vertus ou leurs crimes, ainsi que des personnages marquants anciens ou modernes, et même contemporains, vivants de *l'arrondissement d'Argentan*, y compris également ceux

[1] Il a été proposé à la Société libre d'émulation, de Rouen, de publier annuellement un recueil des meilleurs ouvrages originaux sur l'Histoire de Normandie. (Rapport lu à la séance du 1er mars 1834, par M. Bertrand sur cette proposition faite le 2 janvier. Brochure in-8 d'une feuille, Rouen, Baudry.)

qui environnent ce territoire, etc.; par Ad.-Est. de Colleville, d'Avesnes-sous-Exmes. In-8°, 4 feuilles. Caen, Bonneserre, imp., 1834.

405. *La Trappe mieux connue*, ou *aperçu descriptif et raisonné sur le monastère de la Maison-Dieu, Notre-Dame de la Trappe, près Mortagne, diocèse de Séez;* par M. P.; précédée d'une introduction par M. l'abbé Deguerry, suivie d'une ode, par M. le comte de Marcellus. In-8°, 14 feuilles et demie. Paris, Gaume. 1834.

406. *Description du Tumulus de Condé sur Laison;* par M. Fr. Galeron. In-8°, 16 pag. (Extrait des Mémoires de la Société des Ant. de Norm., 1834-1835.)

407. *Essai historique et statistique sur Thury-Harcourt;* par M. B. (Revue Anglo-Fr.). T. I, pag. 108-122.

408. *Notice sur quelques Antiquités mérovingiennes découvertes près de Valognes*. In-8°, 1 feuille trois quarts. Valognes. impr. de Carrette-Bondessein, 1834.

ORLÉANOIS. BLÉSOIS. MAINE ET ANJOU.

409. *Notice sur la Porte Saint-Jean d'Orléans;* par M. Vergnaud-Romagnesi. Orléans. 1833.

409 *bis. Notice sur des Médailles anciennes et autres objets découverts près d'Orléans;* par le même. 1834. Orléans.

410. *Réponse à la Lettre de M. Jollois sur l'emplacement du fort des Tournelles du pont d'Orléans,* adressée à la Société Royale des Antiquaires de France; par C.-F. Vergnaud-Romagnesi. In-8°, 2 feuilles et demie. Orléans, Danicourt-Huet. Paris, Roret. 1833.

411. *Statuts des Médecins de Blois en* 1626. Texte latin et traduct., par le D. Beaussier fils. Mémoires de la Société de Blois. 1834, pag. 437-443.

412. *Notice historique sur Chambord;* par M. de la Saussaye. 1 vol. in-8°. Blois, déc. 1834.

413. *Histoire de Vendôme et de ses environs,* rédigée par feu M. l'abbé Simon, 2 vol. in-8°, 996 pag. Vendôme, Henrion-Loiseau, 1834.

414. *Histoire générale, civile et religieuse de la cité des Carnutes et du pays Chartrain, vulgairement appelé Beauce,* depuis la première émigration des Gaulois

jusqu'à l'année de J.-C. 1697, époque de la dernière scission de notre territoire par l'établissement du diocèse de Blois; par M. J.-Fr. Ozeray, auteur des Recherches sur Buddou (Foé) et de l'histoire de l'ancien duché de Bouillon. Première livr. in-8°. 13 feuilles et demie. Chartres, Garnier. Paris, Brunot-Labbe. 1834.

L'ouvrage formera 2 vol. en 4 livraisons.

415. *Fouilles faites aux environs de Jublains* (Mayenne). (Bulletin de la Société du Mans, 1834.)

BRETAGNE.

416. *Galerie Bretonne*, ou Mœurs, usages et Costumes des Bretons de l'Armorique; par feu O. Perrin (du Finistère), gravée sur acier par Réveil; avec un texte explicatif, par MM. Perrin fils et Al. Bouet.

Il y aura 60 à 70 livraisons in-8°, composées chacune de deux dessins et huit pages explicatives des dessins. Paris : Isid. Pesron, libr.-édit. Six ou huit livraisons sont publiées (fin de 1834). Les premiers dessins de ce charmant ouvrage d'un artiste fort distingué, sont : *le Nouveau-Né.* — *Le Baptême.* — *Le Repas du baptême* — *Les Relevailles.* — *Le Maillot.* — *Le Berceau.* — *La Fontaine salutaire.* — *Le commencement du sevrage*, etc. La vie du paysan breton sera ainsi étudiée depuis la naissance jusqu'à la mort.

417. *Voyage dans le Finistère, par Cambry,* revu et augmenté par Souvestre. Livr. 1 à 7, 7 feuill. in-4° et 7 pl. A Brest, chez Côme. 1834.

L'ouvrage formera 40 livraisons; la première édition de cet ouvrage, en 3 vol. in-8°, est de 1799.

418. *Romans historiques bretons*, publiés par Ernest Ménard. 1re livr. Pen-marc'h, in-8°, 23 feuil., 1834. Paris, Moutardier.

419. *Notices historiques, etc., sur le littoral du département des Côtes-du-Nord;* par M. Habasque. T. II, in-8°, 29 feuilles et demie. Saint-Brieux, octobre 1834. (Voir n° 177.)

BOURGOGNE. FRANCHE-COMTÉ. LORRAINE ET ALSACE.

420. *Notices historiques sur les anciens Châteaux et sur les anciennes Abbayes du département du Doubs;* par M. A. Laurens. (Annuaire de Besançon pour 1833 et 1834.)

Ces intéressantes notices se continuent chaque année depuis 1825.

421. *Notice sur la maison de la Tour en Voivre* et sur son alliance avec la maison de Soyecourt. In-4°, 6 feuilles.

422. *L'Existence de saint Bénigne rétablie,* ou observations sur une Notice de M. Vallot, dans les Mémoires de la commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or ; par M. Suremain de Missery. In-8°, 2 feuilles. Impr. à Auxonne. A Dijon, chez Popelain.

423. *Aperçu succinct sur l'ordre des chevaliers de Saint-Georges du comté de Bourgogne,* suivi de ses statuts et règlements, de la liste de tous les chevaliers qui y ont été reçus depuis sa première restauration, de l'an 1390 jusqu'à ce jour. In-8°, 16 feuilles. Vesoul, impr. de Bobillier. 1833.

424. *Recherches étymologiques sur les noms de lieux du pays de Montbelliard.* In-8°, 1 feuille. Montbelliard. Deckherr, 1834.

425. *Essai chronologique sur les Mœurs, Coutumes et Usages anciens les plus remarquables de la Lorraine;* par M. Richard. Epinal, 1835. 1 vol. in-12, 72 pag.

425 *bis. Coup-d'œil sur les Monuments historiques des bords du Rhin;* par M. Schweighauser. (Bull. Monum. de M. de Caumont. N° I, pag. 41-48. Sept. 1834.)

BERRI ET BOURBONNOIS.

426. *Notices pittoresques sur les Antiquités et les Monuments du Berri,* publiées par M. Hazé. Bourges, Just. Bernard; Paris, Just. Tessier, 1834. In-4°, 2 feuilles et 4 pl.

Cette première livraison contient la description et le plan des restes d'un temple, d'un Théâtre, de Thermes et de quelques anciens objets d'art découverts en 1834 à Drevant, arrondissement de Saint-Amand (Cher).

427. *L'Ancien Bourbonnais* (Histoire, Monuments, Mœurs, Statistique) ; par M. Achille Allier. Texte : livr. 6, 7 et 8, in-fol.; ensemble, 15 planches et 18 feuilles de texte. A Moulins, chez Desrosiers. L'ouvrage aura 25 à 30 livr. (Voir n° 200.)

AUVERGNE.

428. *Biographie ou Dictionnaire historique des Personnages d'Auvergne,* illustres ou fameux par leurs écrits, leurs exploits, leurs vertus, leurs erreurs, leurs crimes et leur rang, avec portraits; par M. P.-G. Aigueperse. 1er vol. in-8°, 23 feuilles, 11 portraits. Clermont, Thibaut-Landriot, 1834.

Le deuxième vol. (plus considérable), paroîtra dans le mois de mars.

POITOU. SAINTONGE. ANGOUMOIS ET GUYENNE.

429. *Notice historique sur le Poitou et sa capitale.* (Annuaire du département de la Haute-Vienne pour 1834. P. 9-20.)

430. *Lettre sur quelques Monuments historiques de Poitiers et du Poitou ;* par M. de Caumont. (Bulletin Monum., n° 2, pag. 67-78. Sept. 1834.)

431. *Coup-d'œil sur les Monuments historiques du département du Lot;* par M. le B. Chaudruc de Crazannes. (*Idem,* n° 1, p. 1 à 30, 1834.)

431 *bis. Monuments celtiques du département de la Charente-Inférieure ;* par le même. *Idem,* n° 2, pag. 49-66.

432. *Coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre;* par M. de Lafontenelle. Deuxième article. Revue Anglo-Françoise. T. II, pag. 221-232. (Voir n° 215.)

433. *Saint Louis en Saintonge* (1241-1242); par M. Massiou. Revue Anglo-Norm. T. II, pag. 129-155.

433 *bis. Henri et Richard d'Angleterre, en Quercy;* par M. Chaudruc de Crazannes. Revue Anglo-Françoise. T. II. pag. 5-12.

434. *De la ville d'Aiguillon et du siége qu'elle soutint en* 1345 et 1346; par M. Chaudruc de Crazannes. Revue Anglo-Franç. Septième livraison. Nov. 1834. p. 249-259.

434 *bis. Notice généalogique sur Pouancé et la Guerche ;* par M. de Lafontenelle. Revue Anglo-Françoise. Tome Ier. Nov. 1834, pag. 269-273.

435. *Taillebourg en Saintonge;* par M. Moreau de Saintes. Rev. Anglo-Franç. T. Ier, pag. 85-96.

436. *Isabelle de Taillefer, la Comtesse-Reine;* par M. Castaigne. Revue Anglo-Françoise, novembre 1834, pages 260-273.

437. *Le Château de Mervent;* par M. de Lafontenelle. Rev. Anglo-Françoise. T. Ier, pag. 213-232.

437 *bis. Chartes de Communes* (*d'Albi-Rabastens*). Annuaire du Tarn, 1833.

438. *Mémoires sur quelques Antiquités de Figeac;* par M. le baron Chaudruc de Crazannes. Ann. stat. du département du Lot pour 1834. In-8°, pag. 12-24.

439. *Essai historique sur les Monnoies du Poitou et sur quelques autres monnoies de la période anglo-françoise.* Extrait d'un travail inédit sur les Monnoies de Poitiers et des

seigneurs de Mauléon; par G.-L.-D. (M. Lecointre-Dupont). Revue Anglo-Franç. Nov. 1834, pag. 325-352, avec 2 pl., représ. 24 monnoies.

440. *Histoire critique et religieuse de Notre-Dame de Roc-Amadour;* par A.-B. Cailleau, chanoine honoraire du Mans. 1 vol. in-8°, 430 pag. et 8 grav. Paris, A. Leclère. (Fin de 1834.)

LANGUEDOC. COMTÉ DE FOIX. ROUSSILLON.

441. *Histoire de la ville de Toulouse;* par M. d'Aldeguier. T. III et IV, in-8°, 1834. (Voir n° 229.)

442. *Histoire et description de la ville de Nîmes;* par M. Nizard (specimen). In-4°, une demi-feuille; Paris, Desenne, oct. 1834. (Partie d'une publication étendue annoncée sous le titre d'*Histoire des villes d'Europe.*)

443. *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France;* par MM. Ch. Nodier, Taylor et de Cailleux. — *Languedoc*, livr. 44 à 48, in-fol. chacune d'une feuil. et 4 pl. Paris, Gide fils (nov. 1834); 18 fr. la livr. (Voir n° 93.)

444. *Commission archéologique et littéraire de Narbonne;* circulaire adressée aux autorités de l'arrondissement par M. le préfet de l'Aude (feu M. Teissier); arrêté pour l'organisation de la commission et la formation d'un musée, d'une bibliothèque publique, et d'archives narbonnoises (20 octobre et 14 novembre 1833). Le président de cette commission est M. Jallabert, le secrétaire M. Tournal. (Extr. de l'*Annuaire statistique du département de l'Aude*, publié sous l'administration de M. Teissier et par M. Teissier lui-même; 1834, p. 305-311.)

PROVENCE.

445. *Histoire et topographie de la ville de Marseille;* par M. E. Garcin. 1re livraison, in-8°, 6 feuil. (oct. 1834); Draguignan, impr. de Bernard; Paris, Merklein. 1 fr. la livr. L'ouvrage formera 2 volumes. (Voir n° 258, *Dictionnaire de la Provence*, par le même écrivain.)

446. *Monuments de sculpture, peinture, architecture, de l'ancien Comtat Venaissin et des villes circonvoisines*, dessinés sur les lieux, par M. A. Frary, architecte, et classés

suivant les différents styles ou périodes de l'art. In-4°, 12 feuilles $\frac{1}{2}$, 32 pl. Paris, chez l'auteur, rue de Bondy, 88.

447. *Promenades dans le département du Var;* par M. Denis, maire d'Hyères. Toulon, 1834; plusieurs cahiers in-fol.

448. *Annuaire du département de Vaucluse*, pour l'année 1835; par M. Alph. Rastoul.

Ce volume contient de nombreux détails historiques sur le Comtat Venaissin. L'auteur est éditeur d'un journal, l'*Écho de Vaucluse*, souvent enrichi de notices historiques et archéologiques, et auteur d'une *Histoire de la nation française* dont les deux premiers volumes sont publiés (n° 39).

449. *Hyères en Provence*, ou Guide du Voyageur; par P.-N. Fellon. In-8°, 7 feuil. Marseille, Feissart, 1834.

449 *bis*. *Polsterer : Hyères in der Provence*. In-8°, Wien., 1834.

DAUPHINÉ.

450. *Sur les peuples qui habitoient autrefois le département de la Drôme;* par M. Jules Olivier. In-8°, 1834. Ce Mémoire sera complété par deux autres.

450 *bis*. *Histoire de la ville de Vienne en Dauphiné;* par M. L. Mermet aîné. T. II, 1834. (Voir n° 264.)

LYONNOIS.

451. *Tablettes chronologiques pour servir à l'Histoire de la ville de Lyon pendant le* XVIIIe *siècle*, par A. P. (M. A. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon. 1790-1800. In-8°, 180 p. Lyon; Rusand. 1833.

Cet ouvrage, tiré à 50 exemplaires, est la continuation de deux autres notices du même auteur, publiées en 1831 et 1832, et contenant les faits de 1700 à 1789.

451 *bis*. *Notice topographique sur la ville de Lyon*, nouvelle édit. augmentée, par MM. Bregnot du Lut et Péricaud. In-8°. 24 p. Lyon. 1834.

451 *ter*. *Notice sur la Bibliothèque de la ville de Lyon* (par M. Péricaud). In-8°. 24 p. Lyon. 1834.

ÎLE DE CORSE.

452. *Storia di Corsica*, scritta da F.-O. Renucci, in-8°. T. 1er 1833, t. II, octobre 1834.

452 *bis*. *Histoire générale de la Corse*, depuis les premiers temps jusqu'en 1830, par M. J.-M. Jacobi, avocat, 2 vol. in-8°. Paris, Bellizard, 1834. (Prospectus.)

452 *ter*. *Sujets d'Histoire de Corse*, composés par M. Pasqualani. (1er cahier), une feuille in-fol. et une planche. Paris, Herhan, imprimeur.

BIOGRAPHIE.

453. *Biographie universelle*, ancienne et moderne; t. LVII. Supplément à la Biographie (Baa-Ben). In-8°, 36 feuil. Paris, Michaud, 1834.

453 *bis*. *Dictionnaire biographique universel et pittoresque*, publié et terminé en 1834 en 48 livr. de 2 feuil. et demie, in-8°, avec portraits. Paris, Aimé-André; 40 cent. la livr.

454. *Annuaire biographique;* par M. R.-A. Henrion. Années 1830-1834; t. II (H.-Z.), in-8°, 30 feuil. et demie. Paris, Lagny.

455. *Le Plutarque français*, vies des hommes et femmes illustres de la France, avec leurs portaits en pied. Livr. 13 à 16 (oct. 1834), 4 feuil. trois quarts; Paris, rue Duphot, n° 17. *Le Plutarque français* aura 8 volumes de 24 livr. chacun. (Voir n° 68.)

456. *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, ou Recueil de preuves, mémoires et notices généalogiques, servant à constater l'origine, la filiation, les alliances et les illustrations religieuses, civiles et militaires des maisons et familles nobles du royaume, publiées par M. Laisné. T. IV, in-8°, 32 feuil. 6 pag., et pl. Paris, chez l'auteur, rue des Saints-Pères, 16. 1834.

457. *Notice historique et généalogique sur la maison de Chabot*. In-18, 15 feuilles $\frac{1}{4}$. Paris, Mezuche, 1834.

458. *Dictionn. histor. des personn. d'Auvergne* (Voir n° 428).

459. *Musée biographique de l'arrondissement d'Argentan* (*Orne*). (Voir n° 404 *bis*.)

460. *Histoire de Godefroi de Bouillon, suivie de l'Histoire des Croisades jusqu'à la mort de Saint-Louis;* par M. Prévault. In-12, 13 feuilles. Lille, Lefort, imprim.; Paris, Le Clerc.

461. *Messire Jacques d'Harcourt* (XVe siècle); par M. Emm. Gaillard. (*Revue anglo-normande*, t. II, p. 157-166.)

462. *Notice historique sur Charles de Lannoy* (avec lettres sur la bataille de Pavie, reproduites dans le Bulletin, 3e cahier, n° XII); par M. Arthur Dinaux; *Archives du*

nord de la France et du midi de la Belgique, t. III, 3e livr., p. 216. Valenciennes, 1834.

463. *Vie de Louis de Berton, de Crillon, des Balbes, surnommé le brave Crillon;* par M. de Fortia d'Urban. 1 vol. in-12; ou beaucoup plus développée en 3 vol. in-8°, avec portr. et cartes. Paris, 1833. (Avec une histoire des duels depuis les temps les plus reculés.)

464. *Vie de Jean Bart*, célèbre marin, chef d'escadre sous Louis XIV. In-18. Montbéliard, 1834.

465. *Souvenirs de la marquise de Créquy*. T. I à IV. In-8°. (L'ouvrage aura un 5e volume). Paris, Fournier, 1834.

465 *bis*. *Recollections of* 18e *century, from* 1710 *to* 1800. 4 vol. Traduction angloise de l'ouvrage précédent.

466. *Vie et Mémoires de Mirabeau*, par M. Lucas Montigny (d'après plusieurs milliers de lettres inédites.) 6 vol. in-8°, 1834.

467. *Vie du Dauphin, père de Louis XVI*, écrite sur les Mémoires de la cour; par l'abbé Proyart. 1 vol. in-12, 12 feuil. ¼. Lyon, 1834.

468. *Biographie de Henri V;* par M. Orsini. In-32, 2 feuil. Paris, Dentu. 50 cent.; tirée à 30,000 exempl.

469. *Mémoires de Henri Masers de Latude, prisonnier pendant trente-cinq ans à la Bastille, à Vincennes, à Charenton et à Bicêtre*, 2 vol. in-8°. 41 feuilles trois quarts. Paris, Abel Ledoux. Décembre 1834.

M. Beuchot fait remarquer que cet ouvrage est la réimpression de celui publié en 1790 par M. Thierry, sous le titre de : le *Despotisme dévoilé*.

469 *bis*. *Mémoires inédits de l'infortuné et imprudent Latude.* 1re livraison, in-8°. 6 feuilles. Paris : Gauvain. Décembre 1834.

ÉTAT SOCIAL. — MOEURS. — INSTITUTIONS. — RELIGION. [1]

470. *Histoire abrégée de la liberté individuelle chez les principaux peuples anciens et modernes;* par M. L. Nigon de Berty. 2 vol. in-8°. Paris, Moutardier, 1834.

471. *Les Juifs dans le moyen-âge*, essai historique sur leur

[1] Plusieurs articles des sections précédentes peuvent aussi, sous certains points de vue, se rapporter à celle-ci.

état civil, commercial et littéraire; par M. Depping. 1 vol. in-8°, 548 p. Paris, Treuttel et Würtz, 1834.

Une traduction allemande de cet ouvrage a été récemment publiée.

472. *Sur les Asiles religieux en France pendant le moyen âge;* par M. Alex. Teulet. (*Revue de Paris*, n^os^ du 6 et du 20 avril 1834.)

473. *Histoire des Vaudois des vallées du Piémont et de leurs colonies, depuis leur origine jusqu'à nos jours;* par M. Alexis Muston. T. Ier, in-8°, 34 feuil. Avec une carte et 6 fac-simile. Strasbourg et Paris; Levrault, 1834.

Les 4 chapitres de ce premier vol. ont été publiés séparément à Strasbourg, après avoir été le sujet d'autant de thèses soutenues par l'auteur, en juillet 1834, à la faculté de théologie de cette ville. 1. *De l'origine et du nom des Vaudois.* — 2. *De la doctrine des Vaudois.* — 3. *De l'instruction publique chez les anciens Vaudois et de la discipline de leurs églises.* — 4. *Mœurs des Vaudois, accusations dont ils furent chargés, et croyances populaires qui eurent cours sur eux.*

474. *History of the reformed Religion in France;* by Edwa Smedley, 3 vol. in-8°. London, Rivingtons, 1834.

Cet ouvrage fait partie de la bibliothèque théologique qui se publie à Londres et est parvenue à son huitième volume.

474 *bis.* *Histoire du Calvinisme en France;* par M. Savagner. In-18, 3 feuil. et demie; 1834.

475. *De la législation belge aux* XIIe *et* XIIIe *siècles*, par M. Varnkœnig. Messag. des sc. de la Belgique; 1834, 2e livr., p. 127-149.

475 *bis.* Ici peuvent encore se rapporter les n°s 383 à 388 sur les *Communes*, les *lois municipales* et les *anciens usages dans le nord de la France.*

476. *Rapport et conformité des anciennes coutumes du Hainaut, avec le droit romain antérieur à Justinien*, par M. Raoux. Mémoires de l'Acad. de Bruxelles. T. VIII, 1833-4.

476 *bis.* *Ancien droit pénal :* Pénalités singulières. Messag. des sc. de la Belgique, 1834, 1re livr. p. 5 et 21.

477. *Intérêt dramatique des anciens usages coutumiers, féodaux et judiciaires;* par M. Bruneau. Extr. des Mém. de la soc. roy. du Nord; Douai, 1832-1833, in-8°, 67 p.

478. *Notice sur les Confrères de la Passion*, d'après les manuscrits du Parlement de Paris, et d'autres monuments inédits ou peu connus; par M. A.-H. Taillandier. (Extr. de la *Rev. rétrosp.*, n° XII, sept. 1834.)

479. *Histoire des Duels anciens et modernes;* par M. Fou-

geroux de Campigneulles, conseiller à la cour roy. de Douai. Douai, 1834.

479 *bis*. *Histoire des Duels depuis les temps les plus reculés*. (Dans la Vie du brave Crillon, par M. de Fortia. Voir n° 463.)

480. *Traité du Domaine public*, ou de la distinction des biens considérés principalement par rapport au domaine public; par M. Proudhon, 3 vol. in-8°. Dijon, 1834.

481. *Histoire du gouvernement représentatif en France*.
Se publie par livr. in-4° de 6 feuil.; 1re livr., avril 1834.

ARCHÉOLOGIE FRANÇOISE.

482. *Monuments de la France, classés chronologiquement*, par M. de Laborde. 42e livr. in-fol. (déc. 1834). Paris, Giard.

Les livraisons 43, 44 et 45 compléteront ce vaste et important ouvrage, poursuivi avec tant de persévérance.

Cette livraison contient le commencement de l'introduction à l'étude des *Monuments historiques* et des détails sur trois des huit périodes établies par l'auteur. Ces périodes sont les suivantes :

1°. Depuis les temps primitifs des Gaules jusqu'à l'établissement des colonies grecques et romaines. — 2°. Depuis cette époque jusqu'à la destruction de l'empire romain. — 3°. Depuis l'invasion des Francs jusqu'à l'invasion de la première race. — 4°. Depuis Pépin-le-Bref jusqu'à Hugues Capet. — 5°. Depuis cette époque jusqu'à la fin du règne de Charles VII. — 6°. De Charles VII à la mort de François Ier. — 7°. De ce moment à la fin du règne de Louis XV. — 8°. Depuis l'avénement de Louis XVI et la Révolution jusqu'à nos jours.

Cette 42e livraison contient trois planches : Vue du château de Courtalin. — Détails de l'ancienne Chartreuse de Dijon. — Vue de l'église Saint-Michel à Dijon.

483. *Cours d'antiquités monumentales*, professé à Caen en 1830, ou *Histoire de l'art dans l'ouest de la France depuis les temps les plus reculés jusqu'au* XVIIe *siècle*; par M. de Caumont. T. II, 2e partie : *Ère gallo-romaine*. Paris, Lance; Caen, Marie Viel. In-8°, 368 p.; atlas in-4° obl., pl. XII à XXXII. Août 1834. (Voir n° 74.)

Ce nouveau volume des publications archéologiques de M. de Caumont, rédigé avec précision et clarté, offre un sommaire des faits les plus positifs recueillis sur les anciennes divisions géographiques de la deuxième Lyonnoise (Normandie), les anciennes voies, la situation et les vestiges d'établissements, les camps et enceintes de villes, les sépultures et les débris divers de la période gallo-romaine qui s'y rencontrent.

484. *Bulletin monumental*, dirigé par M. de Caumont. 1er et 2e numéros, in-8°, 84 p.; août et septembre 1834. Prix, 15 fr. le vol. de 8 nos. Caen, Marie Viel; Paris, Lance.

Le but de ce recueil est la description des anciens monuments de la France. Les notices contenues dans les 2 premiers cahiers sont : 1°. *Coup d'œil sur les monuments historiques du département du Lot*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, p. 1-32. 2°. *Coup d'œil sur quelques monuments historiques des bords du Rhin*, par M. Schweighauser, p. 41-48. 3°. *Notice sur les monuments celtiques du département de la Charente-Inférieure*, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, p. 49-66. 4°. *Lettre de M. de Caumont sur quelques monuments historiques de Poitiers et du Poitou*, p. 67-78. 5°. *Note sur l'église de Saint-Savin* (Vienne), par M. E. Grille de Beuzelin, p. 78-79. 6°. *Discussion sur l'origine de l'ogive* (extrait du procès-verbal des séances de la section d'archéologie du congrès scientifique de Poitiers), p. 80-84. 7°. Réglement constitutif de la Société pour la conservation et la description des monuments historiques, fondée à Caen en juillet 1834, par M. de Caumont, p. 33-40.

485. *Notices sur l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes*, avec des notes sur la culture des arts, principalement dans les xve et xvie siècles, par M. Dussomerard. In-8°. Paris, Ducollet, décembre 1834.

Cet ouvrage, dont le principal objet est une description de la précieuse collection d'antiquités du moyen âge formée par M. Dussomerard, conseiller à la Cour des Comptes, fournit une foule de renseignements curieux pour l'histoire des arts.

486. *Trésor de numismatique et de glyptique*, ou Recueil général de médailles, monnoies, pierres gravées, bas-reliefs, etc., gravé par les procédés de M. Ach. Collas, sous la direction de MM. Paul Delaroche, Henriquel-Dupont et Ch. Lenormant. Paris, rue du Colombier, 30. 1834.

Se publie par livraisons de 4 pl., et de 2 à 6 pages in-fol.; au prix de 5 francs.

Les trois sections suivantes de cette utile publication, commencée en mai 1834, rentrent dans l'esprit de cette notice.

— *Sceaux authentiques des rois et reines de France*, 1 vol. in-fol., contenant déjà 29 pl.

— *Médailles françoises* (depuis Henri IV jusqu'à Louis XIV); par Dupré et Warin. 1 vol. in-fol. 37 pl.

— *Collection des plus belles médailles italiennes*, représen-

tant les personnages importants des xve et xvie siècles. 1 vol. in-fol. 40 pl.

487. *Catalogue des poinçons, coins et médailles de la commission des monnoies et médailles.* Paris, Pihan Delaforest, 1833, in-8°, xi, 522 pag. Règnes de Charles VIII, Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, 89 articles; règne de Louis XIV, 505; de Louis XV, 199; de Louis XVI, 80; de la Révolution et de la Répub., 36; de l'Empire, 206; de Louis XVIII, 94; de Charles X, 69; de Louis-Philippe, 8.

488. *Coup d'œil sur les médailles de plomb et le personnage du sou;* par C. Leber. In-8°, 1833.

489. *Essai historique sur les monnoies du Poitou;* par Lecointe Dupont. (Voir n° 439.)

490. *Essai sur les monnoies chartraines*, frappées par les comtes de Chartres et de Blois jusqu'au xive siècle, et sur quelques autres pièces qui ont à peu près le même type; par M. E. Cartier. In-8°, avec lith. Tours, Mame, 1833.

491. *Observations numismatiques à l'occasion de quelques monnoies françoises des* xie *et* xiie *siècles* (monnoies de Bretagne, d'Anjou, du Maine, de Tours et du Berry); par M. A. Jeuffrain. In-8°. 1833.

492. *Observations numismatiques*, par M. F. de Saulcy. N° 2 (tiers de sou d'or des rois Sigebert Ier et Childebert II). 1 feuil. in-8°. Metz, Lamort, janv. 1834.

On peut aussi consulter, pour diverses descriptions archéologiques, les articles ci-devant indiqués aux n°s 377, 379, 379 *bis*, 379 *ter*, 380, 380 *bis*, 381, 382, 391, 391 *bis*, 392, 392 *bis*, 400, 401, 402, 403, 404, 406, 408, 409, 409 *bis*, 410, 412, 415, 420, 422, 425 *bis*, 426, 427, 430, 431, 431 *bis*, 438, 439, 443, 444, 446.

COSTUMES ET ICONOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA FRANCE.

493. *Collection de costumes, armes et meubles,* pour servir à l'histoire de France; par le comte Horace de Vieil-Castel, 3 vol. petit in-4°.

Cet ouvrage, commencé en 1824, a été terminé en mars 1834 par la 61e livraison; il forme 3 volumes comprenant 300 planches coloriées.

494. *Collection de costumes françois depuis les temps les plus anciens;* par Herbet. In-4°, 1833-1834. Paris; Martinet.

Cet ouvrage, publié en 18 livrais. de 5 pl. chacune, doit être terminé aujourd'hui; chaque planche présente sans confusion une vingtaine de personnages de la même époque lithographiés et coloriés d'après des dessins inédits et tirés, pour la plupart de manuscrits contemporains

495. *Costumes françois depuis Clovis jusqu'à nos jours*, extraits des monuments les plus authentiques de sculpture et de peinture, avec un texte historique et descriptif. In-8°. Paris, Massard, 1833-34-35.

Cet ouvrage, dirigé pour les dessins par M. L. Massard, graveur, et pour le texte par M. de Cluny, est publié par livraisons d'une demi-feuille et de 4 planches; prix 50 c. en noir, 60 c. en couleur. Le premier volume, composé de 160 gravures et s'arrêtant au règne de Charles VI, est terminé depuis plusieurs mois. La première livraison du deuxième volume a paru en septembre; ce deuxième volume comprendra tout le xve siècle.

496. *Costumes civils et militaires depuis le* ve *siècle jusqu'à nos jours;* lithographiés par Numa. 1re livr., nos 1 à 12; 2e livr., nos 13 à 24. Paris, Gihaut. 1 livr. chaque mois; prix, color., 9 fr.

497. *Histoire des costumes françois pendant la Révolution et l'Empire;* par le comte Horace de Vieil-Castel.

Cet ouvrage, commencé en 1834, et qui doit faire suite à la *Collection des costumes*, du même auteur, se composera de 20 livraisons mensuelles. Il n'a été tiré qu'à 250 exemplaires.

498. *Galerie numismatique des rois de France, ou Histoire de France en bronze*, remontant de Charles X à Pharamond.

Soixante-quatorze médailles de grand module en bronze, frappées à la Monnoie, composeront cette collection, dirigée par M. Caqué, graveur de la Monnoie, pour l'exécution numismatique; par M. Soulié pour le texte historique, et par M. Everat pour la typographie. Chaque médaille, portant à son revers les faits principaux de chaque règne, est accompagnée d'un texte historique. — Une Société a été autorisée à frapper à l'hôtel des Monnoies cette galerie numismatique. — Vingt-quatre médailles paroîtront chaque année, les 1er et 15 de chaque mois. La première (Charles X) a paru en septembre. Prix de trois médailles, 15 fr., ou d'une seule 10 fr. Le bureau est rue Louis-le-Grand, 23.

499. *Musée de la Caricature en France*, ou histoire pittoresque de la satire, de la malice et de la gaîté françoises, pour servir de complément a toutes les collections de Mémoires. Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, 13. 1834.

Se publie par livraisons in-4° de trois planches et d'une feuille de texte, et formera trois volumes divisés chacun en 40 ou 50 livraisons (du prix de 60 c.). La première livraison a paru le 20 août et les autres se sont succédé assez régulièrement tous les huit jours. Chaque livraison ne contient que des sujets relatifs à une même époque ou à une même partie de l'histoire. Les caricatures sont calquées sur les épreuves originales du temps. MM. Magnin, Thevenin et Duchesne aîné, conservateurs de la Bibliothèque royale, se sont chargés de recueillir et de coordonner les matériaux; l'exécution des planches gravées sur acier est dirigée par M. James; les principaux rédacteurs du

texte sont MM. Brucker, Ph. Chasles, Alex. Dumas, Léon Gozlan, Léon Halevy, Paul Lacroix, Leber, Michel Masson, Charles Nodier, Paulin Paris, Rolle, Eug. Scribe.

La liste suivante des dessins contenus dans les livraisons 1 à 12, donnera une idée du choix des sujets variés et piquants de cet intéressant recueil.

Première Série. — Ire livraison. — xiv et xve *siècles.*

Pl. 1. *Charivari*, dessin tiré du roman de Fauvel, manuscrit de la Bibliothèque royale.
2. *Sujet satirique de la danse des morts.*
3. *Le revers du jeu des Suisses*, pièce gravée du xve siècle.

IIe livraison. — *La Ligue.* — *Règne de Henri III.*

Pl. 1. *Le soufflement diabolique de Jean d'Epernon à Henri de Valois.*
Pl. 2. *L'adjournement fait à Henri de Valois aux états tenus en enfer.*
3. *Le testament de Henri de Valois.* — Texte par M. Léon Gozlan.

IIIe livraison. — *Règne de Louis XIV.*

Pl. 1. *Le calendrier royal indiquant le cours du soleil.*
2. *Philippe V, Louis XIV et madame de Maintenon, sciant le monde.*
3. *L'Espagnol sans gand.* — Texte par M. Michel Masson.

IVe livraison. — *La Régence.*

Pl. 1. *Aimon Ier, capitaine fondateur du régiment de la Calotte*, entouré de ses attributs.
2. *Véritable portrait du seigneur messire Quincampoix* (*Law*).
3. *Arlequin actionnaire.* — Texte par Brucker.

Ve livraison. — *Règne de Louis XV.*

Pl. 1. *Le Viol de la reine de Hongrie.*
2. *La fondrière* (Préliminaires de la guerre de 1757).
3. *La prise de Port-Mahon.* — Texte par M. Philarète Chasles.

VIe livraison. — *Révolution françoise.*

Pl. 1. *Le ci-devant grand couvert du Gargantua moderne en famille.*
2. *Concessions de Louis XVI à la liberté.*
3. *Les formes acerbes* (1793.) — Texte par M. Charles Nodier.

Deuxième Série. — VIIe livraison. — xvie *siècle.*

Pl. 1. *La procession de Léon X renversée.*
2. *Luther, le pape et Calvin se prenant aux cheveux.*
3. *Luther, Michel Servet et Théodore de Bèze.* — Texte par M. Gozlan.

VIIIe livraison. — *La Ligue.*

Pl. 1. (double) *La procession de la Ligue.*
2. *Les singeries de la Ligue.* — Texte par M. Capot de Feuillide.

IXe livraison. — xvi *siècle.*

Trois vignettes de la *nef des fous.* — Texte par M Paul Lacroix (le bibliophile Jacob).

X^e livraison.—XVIe *siècle.*

Pl. 1. *La généalogie des huguenots.*
2. *Satan roi des huguenots.*
3. *Mappe romaine.* — Texte par M. Chasles.

XIe livraison.—XVIIe *siècle.*

Pl. 1. *Les embarras de Paris.*
2. *Idem.*
5. *Paris Paradis, Purgatoire et Enfer.* — Texte par M. J. Janin.

XIIe livraison.—*Révolution française.*

Pl. 1. *Président d'un comité révolutionnaire.*
2. *La patrouille révolutionnaire.*
3. *Intérieur d'un comité révolutionnaire.*—Texte par M. Chasles.

MÉLANGES HISTORIQUES.

500. *Dix ans d'Etudes historiques;* par M. Aug. Thierry. 1 vol. in-8°, 29 feuilles un quart. Paris, Tessier. Décembre 1834.

Cet ouvrage est la réunion par ordre chronologique, des articles publiés sur l'histoire, par M. Aug. Thierry, dans différents recueils périodiques depuis 1817 jusqu'en 1827. Il contient en outre la première de ses *nouvelles lettres sur l'histoire de France*, insérées dans la Revue des deux mondes, août et décembre 1833; juillet 1834. — La première partie, pag. 1 à 214 est relative à l'histoire d'Angleterre; la deuxième, page 215-424, concerne le moyen âge et l'Histoire de France; on y peut suivre ainsi de progrès en progrès, dit l'auteur dans une préface fort attachante, les idées qui successivement mûries et développées par un travail assidu, ont eu pour dernière expression *l'Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands* et les *lettres sur l'Histoire de France.*

501. *Essai sur l'étude de l'Histoire en France au* XIXe *siècle;* par M. Antoine de Latour, ancien élève de l'École Normale. In-8°. Paris, Joubert, 1835. Novembre 1834. — *Essai sur l'étude de l'Histoire*, pag. 3-76. — *Appendice à l'Essai,* ou aperçu de la Méthode historique de M. Michelet, considérée comme la vraie méthode de notre âge, p. 79-131. — *Mélanges historiques:* 1°. La Sorbonne, p. 135-195. 2°. Port-Royal, p. 199-301. 3°. La Chronique de saint Severin, pag. 305-374.

502. *La Gaule poétique;* par de Marchangy. 5e édit., publiée sur les notes et corrections laissées par l'auteur. 8 vol. in-8°, avec 16 dessins et le portrait de l'auteur; par M. Cam. Rogier. Paris, Hivert. Novembre 1834.

Il paroîtra un volume de 25 en 25 jours. 3 fr. 50 le volume. Les planches compteront pour 2 volumes. Le premier volume a paru.

503. *Mélanges historiques et littéraires*; par M. le D. Le Glay. In-4°, 16 feuilles et demie. Cambrai, 1834. Tiré à 50.

504. *De la liberté de la Presse avant Louis XIV*, à propos d'un petit livre intitulé : *au Tigre de la France*; par M. Ch. Nodier. Brochure in-8°, 12 pages, Paris, Techener, 1834.

505. *De l'état réel de la presse et des pamphlets, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV*, ou Revue anecdotique et critique des principaux actes de nos rois et de quelques documents curieux et peu connus sur la publication et la vente des livres dans le XVIe siècle ; par M. C. Leber. In-8°, 45 pag. Paris, Techener. (Déc. 1834.)

Cet ouvrage, plein de renseignements curieux, a été écrit en réponse à la brochure de M. Ch. Nodier. Nous ne le connoissions point encore lorsque nous avons fait imprimer la chanson historique de Marcel (deuxième partie du Bulletin, n° 52), dont M. Leber a publié des fragments dans son nouvel ouvrage.

506. *Prophéties de maître Michel Nostradamus*, où il a annoncé en 1545, les événements calamiteux et les grandes mutations survenues sur la terre depuis 1789 jusqu'en 1831, par A.-M.-A.-M. Caze. In-8°, 2 feuilles. Paris, 1834.

N. B. Quoique ayant cherché à rendre cette seconde série d'indications bibliographiques, pour les années 1833 et 1834, aussi complète qu'il a dépendu de moi, je vois avec regret qu'elle offre encore plusieurs lacunes, surtout pour les travaux isolés, publiés dans les annuaires, les journaux, les revues et les mémoires des sociétés de provinces, qu'on ne peut consulter à Paris que très difficilement. Aussi, je le répète, les indications des personnes qui, dans les départements, s'occupent d'études historiques, nous seroient tout-à-fait nécessaires.

Dans cette seconde série, tout en me conformant à l'ordre que j'avois adopté pour la première, j'ai cependant été conduit à distinguer plusieurs sections nouvelles; mais je ne me dissimule pas les difficultés d'une classification bibliographique, toujours un peu arbitrairement soumise aux différents points de vue sous lesquels le même ouvrage peut être envisagé. L'embarras est d'autant plus grand, que les matériaux à classer sont moins nombreux, et rentrent dans une sphère d'idées plus étroite.

Toutefois, le jugement favorable que M. Daunou a bien voulu porter dans le Journal des Savants (octobre 1834) de la première partie de cet essai, tout imparfait qu'il soit, a dû m'encourager à le continuer avec toute l'exactitude possible.

J. Desnoyers.

Manuscrits historiques de la Bibliothéque publique de la ville de Meaux : extrait du catalogue, communiqué par M. Vieillot, président du tribunal civil de Meaux. [1]

MANUSCRITS IN-FOLIO.

Ordinarium monasterii sancti Faronis Meldensis congregationis sancti Mauri. 1 vol. in-f°.

Cartulaire de l'église de Meaux. 4 vol. in-f°.

Cartulaire de l'abbaye de Chelles, 1 vol. petit in-f°.

Sommier et Livre de recettes des décimes imposés au diocèse de Meaux. 1 vol. in-f°.

Mélanges, etc.; 7 vol. des Fastes et Annales de Meaux, par M. Janvier, curé de Saint-Thibault. (Feuilles détachées.) 7 vol. in-f°.

Lettres de M. d'Argenson, ministre de la guerre en 1743 et 1746. 1 vol. in-f°.

Traités entre la France et l'Espagne, depuis 1468 jusqu'en 1555. 1 vol. in-f°.

Divers Traités de paix, depuis 1465 jusqu'en 1555. 1 vol. in-f°.

Mémoires de M. le maréchal de Bassompierre, touchant ce qui s'est passé en France jusqu'à sa mort, tant dans le cabinet qu'aux armées. 2 vol. in-f°.

Ambassade extraordinaire de M. le maréchal de Bassompierre en Espagne et en Angleterre, en 1621. 1 vol. in-f°.

Instruction générale d'un ambassadeur ou agent, dressée par M. de L'Hôpital, chancelier. 2 vol. in-f°.

Vies des Hommes Illustres du dernier siècle, par Pierre Bourdeilles sieur de Brantôme, 1604. 3 vol. in-f°.

Mémoires concernant la province d'Alençon. 1 vol. in-f°.

[1] Ces manuscrits sont indiqués pour la plupart dans l'ouvrage important, mais peu répandu, de M. Haënel sur les manuscrits des bibliothéques de France, de Belgique, de Suisse, etc. (1 vol. in-4°, Leips. 1830); mais, quoique nous proposant d'insérer dans le Bulletin des extraits de cet ouvrage pour les manuscrits historiques, il ne nous a pas semblé inutile de reproduire ici la courte notice de M. Vieillot; ainsi que nous l'avons fait à l'égard de la partie historique de l'excellent catalogue des Manuscrits de la Bibliothéque de Cambray, publiée par M. Le Glay. (Voir n° 3 du Bulletin, p. 181.) J. D.

Maximes et Avis pour le maniement de la guerre, par Armand Gontaut de Biron, Maréchal de France. 1 vol. in-f°.

Mémoire sur les Ordonnances en général, fait par ordre de M. de Colbert. 4 vol. in-f°.

Recueil et Sommaire de ce qui s'est fait en la ville de Poissy durant l'assemblée des prélats de l'Église, depuis le 26 juillet jusqu'en octobre 1561. 1 vol. in-f°.

Recueil de Lettres concernant la création des hussards en France, en 1692.

Recueil de Lettres de M. d'Argenson sur différents sujets. 1 vol. in-f°.

Le Blason des Armoiries, par Marc Wilson sieur de la Colombière. 1 vol. f°.

Recueil de Plans. 1 vol. in-f°.

Différents Terriers rassemblés dans un vol. petit in-f°.

Terriers de Saint-Fiacre, Tancrou, Mai, etc., etc. 5 vol. in-f°.

Terrier de Claye (sur vélin). 1 vol. petit in-f°.

IN-QUARTO ET IN-OCTAVO.

Historia regni sultani Murad-Khan filii sultani Selim Khan, 1733. 1 vol. in-4°.

Idea religiosi in scriptis div. Bernardi adumbrata. 1 vol. in-4°.

La Vie ou Éloge de saint Faron, évêque et comte de Meaux, etc., par M. Hebet de Rocmont, 1689. 1 vol. in-4°.

Histoire du Monastère et Pélerinage de saint Fiacre (donnée à la bibliothèque de Meaux par les héritiers Dulisse). 1 vol. in-4°.

La Vie de saint Blandin, ermite de Brie, 1705. 1 vol. in-4°.

Conférence sur l'état religieux, etc., par dom Lavie, religieux bénédictin et prieur de Saint-Faron, 1782. 1 vol. in-4°.

Manœuvres pour la cavalerie et l'infanterie (avec gravures). 1 vol. in-4°.

Histoire de la ville et des antiquités de Meaux (donnée à la bibliothèque de la ville par M. Rochard, professeur de médecine). 4 vol. in-4° (incomplet).

IN-DOUZE ET IN-SEIZE.

Histoire de madame Christine de France, duchesse de Savoie. 1 vol. in-12.

Campagnes de Hanovre, détaillées suivant les bulletins des quatre généraux. 1 vol. in-12.

Appendice. Manuscrits littéraires.

Le Roman de la Rose, commencé par Guillaume de Loris et achevé par Jehan de Meung dit Clopinel, environ en 1260. 1 vol. in-f°, orné de 28 vignettes.

Recueil de poésies de M. Janvier, curé de Saint-Thibault. 1 petit vol. in-f°.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ ET REVUE HISTORIQUE.

TABLE DU TOME PREMIER.

(1834.)[1]

[1] Les deux parties du Bulletin, pour 1834, doivent être brochées séparément et former chacune un volume distinct.

Rapports faits a l'Académie des inscriptions sur divers travaux historiques et archéologiques.

EXTRAITS ET ANALYSES.

NOTICES HISTORIQUES.

MÉLANGES.

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER DU BULLETIN.

Date Due

Library Bureau Cat. No. 1137

